



Fièvre aphteuse

■ L'Europe impose un embargo partiel sur le bétail français

■ Un cordon sanitaire sur la viande et le lait isole l'Orne et la Mayenne

■ Le Japon suspend l'achat des animaux français

■ Les Etats-Unis appliquent la même mesure à l'Union européenne

Lire pages 14 et 15 et le point de vue page 18

www.lemonde.fr/epizootie

Philippe Séguin : pourquoi j'y crois encore

● Dans un entretien au « Monde », le chef de file de la droite dans la capitale justifie une stratégie qu'il pense victorieuse ● Selon lui, Jean Tiberi et son « clientélisme » ont bénéficié d'une « prime à la casserole » ● Le maire sortant a retiré ses listes dans trois arrondissements-clés, les 12^e, 13^e et 14^e

DANS UN ENTRETIEN au Monde, Philippe Séguin justifie sa stratégie municipale à Paris. Le chef de file de la droite parisienne (RPR-UDF-DL) s'estime « tout à fait » en position de l'emporter au second

tour et d'être maire de la capitale. A propos du maire sortant, Jean Tiberi, il évoque « l'efficacité du système clientéliste » et s'interroge sur « une sorte, sinon de prime, du moins d'indifférence de l'électorat aux situa-

tions judiciaires ». « On en arrive à se demander, ajoute-t-il, s'il n'y a pas une prime à la casserole. » L'intervention de Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, mardi 13 mars, en faveur de l'union avec les tiberis-

tes, lui apparaît « d'autant plus regrettable que les pressions étaient promises à l'inefficacité ». Visant Jacques Chirac sans le nommer, il demande : « Pensez-vous que si je perdais (...) je n'aurais pas envie de faire connaître ma propre grille de lecture ? » Jean Tiberi a retiré ses listes dans trois arrondissements-clés, les 12^e, 13^e, et 14^e.

A Lyon, Jean-Michel Dubernard (RPR), colistier de Michel Mercier (UDF) au premier tour, a cédé à Charles Millon sous la pression de l'Elysée. Cependant, dans plusieurs arrondissements, les chefs de file de la droite parlementaire ont refusé cet accord. Partout ailleurs en France, les deux jours qui ont suivi le premier tour ont été mis à profit par les principaux candidats pour aborder dans les meilleures conditions le second tour, notamment en fustigeant avec des listes moins bien placées.

Lire pages 6 à 9 et la chronique de Pierre Georges page 37

www.lemonde.fr/municipales



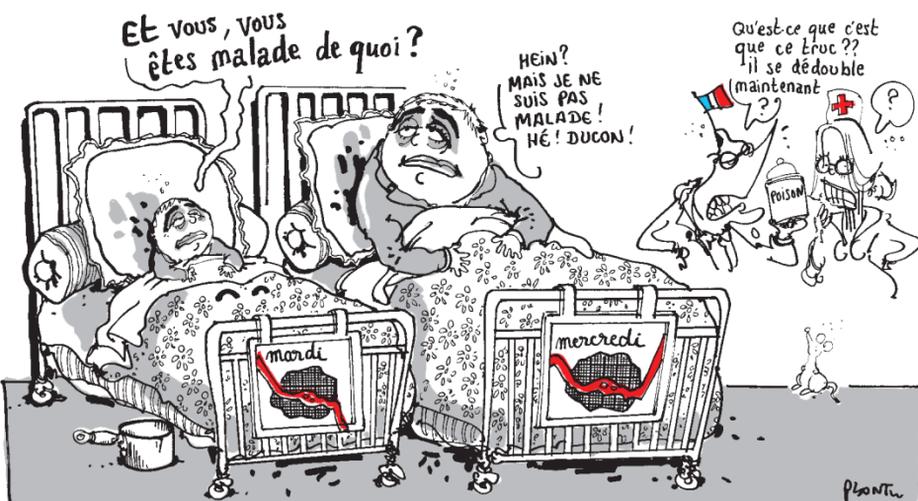
FRÉGATES DE TAÏWAN

Les comptes de M. Sirven

Un autre versement découvert par la justice suisse pourrait éclairer les dessous de l'affaire des frégates de Taïwan. En 1990, la SA Rivunion, filiale genevoise d'Elf-Aquitaine, a versé 4 millions de dollars à la société-écran grâce à laquelle Alfred Sirven cherchait à obtenir une commission. Au procès de l'affaire Dumas, M. Sirven a refusé de répondre aux questions et choisi de quitter l'audience.

p. 12 et notre éditorial p. 17

www.lemonde.fr/elf



Adoptions plus faciles

L'ADOPTION est un parcours du combattant pour les parents. La ministre déléguée à la famille, Ségolène Royal, a présenté, mercredi 14 mars, des mesures visant à faciliter les démarches pour des parents souvent confrontés à la solitude et au manque d'informations. Un guide de l'adoption des enfants français ou étrangers a été rédigé, les organismes privés « autorisés et habilités » pour l'adoption seront regroupés et leur financement accru. Un état des lieux des procédures d'agrément sera réalisé ainsi qu'une étude sur le devenir des enfants adoptés. Enfin, la ministre veut s'attaquer au problème des pupilles de l'Etat, qui trop souvent ne trouvent pas de familles adoptives.

Lire page 10

Un plan quinquennal d'éducation patriotique pour sauver la Russie

MOSCOU de notre correspondant

C'est un signe supplémentaire de cette atmosphère qui progressivement s'installe en Russie dans le sillage du président Vladimir Poutine. Le 12 mars, *Rossiskaïa Gazeta*, quotidien officiel du gouvernement, a publié un long texte paraphé par le premier ministre, Mikhaïl Kassianov. Intitulé : « Programme gouvernemental d'éducation patriotique des citoyens de Russie, 2001-2005 ». Depuis des mois, de vastes comités planchaient sur le sujet, finalement mis en forme par le ministère de la défense et celui de l'éducation. La terminologie s'en ressent, qui rappelle les temps anciens, ceux du totalitarisme soviétique, par ailleurs nullement évoqué quand l'accent est mis sur la nécessité de mieux faire connaître « les exploits du passé ».

Ce plan quinquennal patriotique, est-il dit en préambule, aidera « à préserver la stabilité, à restaurer l'économie nationale et à renforcer les capacités de défense du pays ». M. Kassianov, de plus en plus critiqué pour son immobilisme en matière de réformes économiques, est ainsi sorti de son rôle de technocrate effacé pour donner des

gages aux « patriotes » de tous bords. Son plan concernera « tous les groupes sociaux » et toutes les administrations, des principaux ministères aux régions et mairies. « Il y a eu progressivement une perte complète des sentiments patriotiques », est-il noté, et l'ont emporté « l'égoïsme, l'individualisme, le cynisme, l'agressivité ».

Pour lutter contre « l'absence de respect envers les institutions et le gouvernement », pour arrêter l'effacement « du prestige des militaires et fonctionnaires » et restaurer « le sentiment de fierté » vont donc être développés des « systèmes d'éducation patriotique » visant à « rééduquer » les Russes.

Les responsables de l'éducation ont justifié ce texte en expliquant que la fin de l'URSS avait aussi signifié la disparition de l'omniprésente machine à propagande du régime communiste. Aucun programme de la sorte n'avait été envisagé sous Boris Eltsine et il aurait sans doute provoqué des débats acharnés. Rien de tout cela pour ce programme où, une fois de plus, l'armée se taille la part du lion. « Des jeux sportifs militaires » à l'échelle de la Russie et « des clubs militaires sportifs et patriotiques » seront créés. Les cours d'ins-

truction militaire, rétablis par M. Poutine dans les lycées dès 1999, seront renforcés tout comme les systèmes de préparation militaire.

Et puis, dans un jargon inimitable, ce programme veut « activer le potentiel créatif des écrivains, chercheurs, journalistes et cinéastes » par l'organisation de grands concours « à thèmes patriotiques ». « Il faut former des exemples de héros positifs dans des films s'adressant à tous les groupes de population », est-il précisé. Production de vidéos, de spectacles, édition de brochures, de manuels de classe, de livres biographiques sur « les héros de l'armée » : tout cela ne serait pas complet s'il n'était pas affirmé la nécessité de « contrebalancer activement les falsifications de l'histoire et la désinformation » et de « développer le patriotisme dans les télévisions, radios et journaux ». Coût du programme : 50 millions de francs, une somme pas totalement dérisoire. Et même s'il n'était pas appliqué, ce qu'anticipent de nombreux observateurs, l'essentiel est qu'il soit ainsi affirmé, si haut et si fort.

François Bonnet



TRAVAIL FORCÉ DU III^e REICH L'Allemagne indemnisée

Les entreprises allemandes ont réuni les 5 milliards de marks qu'elles s'étaient engagées à verser à la fondation chargée d'indemniser les travailleurs forcés qu'elles avaient utilisés, en Allemagne, sous le III^e Reich. L'Etat y ajoutera la même somme. En échange, elles espèrent que cesseront les poursuites engagées aux Etats-Unis par les victimes survivantes.

p. 2

Football : crise à la Ligue



PIERRE BLAYAU

DANS un entretien au Monde, Pierre Blayau, vice-président du Stade Rennais, critique la gestion de la Ligue nationale de football, dirigée depuis juillet 2000 par Gérard Bourgoin. « Faute d'un patron fort, dit-il, la Ligue est ballotée entre des intérêts particuliers. »

Lire page 26

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 315 - 7,50 F



La vraie-fausse fracture numérique

LA POPULARISATION d'Internet piétine en France. L'extrême discrétion de ce thème pendant la campagne des élections municipales illustre la marginalité persistante de l'usage du réseau mondial. Plus de huit Français sur dix restent insensibles aux charmes du cyberspace et deux sur trois ne se sont même

jamais aventurés sur la Toile. Pourtant, les hommes politiques, après le discours prononcé par Lionel Jospin le 25 août 1997, ont pris la mesure d'une situation reléguant la France au rang de pays sous-développé du nouveau monde virtuel.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement (150 sites

créés), les députés, les sénateurs et les élus locaux (2 600 sites) ont multiplié les initiatives, les projets et les ajustements législatifs. Malgré l'administration mise en ligne, le cryptage libéralisé, la signature électronique instituée, l'école informatisée (1,5 million d'ordinateurs y sont installés), le patrimoine numérisé, la loi

Internet élaborée, l'explosion d'Internet en France, programmée pour l'an 2000, ne s'est pas produite.

Jacques Chirac, suivi de près par Lionel Jospin, a pourtant dénoncé les dangers d'une « fracture numérique » dans la société. Mais peut-on parler de fracture numérique lorsqu'une si faible minorité de Français disposent d'une connexion ? La comparaison avec les autres pays est instructive. Avec 17 % d'internautes, la France se trouve largement distancée par l'Angleterre (26 %), l'Allemagne (28 %) ou les Pays-Bas (48 %). Sans parler des Etats-Unis, où 56 % des adultes et 75 % de la tranche d'âge 18-29 ans disposent d'un accès à la Toile.

Plus préoccupant encore, l'écart entre la France et ses voisins occidentaux, loin de se réduire, se creuse. La croissance du nombre d'internautes en 2000, limitée à 6 % en France, atteint 12 % aux Pays-Bas et 8 % en Angleterre. Les Etats-Unis ont enregistré un bond de 18 % au cours du seul second semestre 2000. Lors de la troisième Fête d'Internet, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, s'appuyait sur un sondage pour prévoir la conversion de 19 % de Français à la Toile en 2000. Un an plus tard, force est de constater qu'ils ont été trois fois moins nombreux.

Michel Alberganti

Lire la suite page 17



PATRONAT

Le système Seillière

En affaires, la chance a tourné pour Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef. Marine Wendel, la société d'investissements qu'il dirige pour le compte de 650 descendants des maîtres de forges, voit s'accumuler les dossiers à risques.

p. 19

International.....	2	Carnet.....	25
France.....	6	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	31
Régions.....	14	Culture.....	32
Horizons.....	16	Guide culturel.....	34
Entreprises.....	19	Kiosque.....	35
Communication.....	21	Abonnements.....	35
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	36

Little Bear et Gaïa Films présentent

tout près des étoiles

Les Danseurs de l'Opéra de Paris

Un film de Nils Tavernier

Actuellement

www.pyramidefilms.com

NAZISME Les grandes entreprises allemandes se sont engagées, mardi 13 mars, à compléter « la totalité » de la contribution promise au fonds d'indemnisation des tra-

vailleurs forcés sous le nazisme, soit 5 milliards de marks (2,56 milliards d'euros). ● CETTE CONTRIBUTION s'ajoute à un montant équivalent apporté par le gouvernement alle-

mand, conformément à l'accord international d'indemnisation des anciens travailleurs forcés signé le 17 juillet 2000 avec les Etats d'origine et les représentants des survivants. ● EN

1944, le Troisième Reich exploitait 7,6 millions de travailleurs forcés. Le chancelier Schröder avait appelé les entrepreneurs à assumer leurs responsabilités après qu'une juge de New

York eut refusé de clore le dossier des plaintes. ● 6000 ENTREPRISES ont accepté de payer, mais les responsables de la collecte ne parvenaient pas à combler le trou manquant.

L'Allemagne réunit les fonds d'indemnisation des travailleurs forcés sous Hitler

Après des mois d'efforts, les sommes promises pour dédommager les survivants des camps de travail nazis vont pouvoir commencer à être distribuées. Les grands groupes allemands ont promis de garantir les 10 milliards de marks qui doivent être versés avec la contribution de l'Etat

BERLIN

de notre correspondant

Les entreprises allemandes ont apporté les 5 milliards de marks (2,56 milliards d'euros) qu'elles s'étaient engagées à verser à la fondation chargée d'indemniser les travailleurs forcés et les travailleurs esclaves sous le Troisième Reich. C'est ce qu'a annoncé, mardi 13 mars, Manfred Gentz, président de la fondation, la *Stiftungsinitiative der deutsche Wirtschaft*. Le chancelier Gerhard Schröder s'en est réjoui. « Toutes les entreprises membres du fonds d'indemnisation, soit quelque six mille aujourd'hui, ont été appelées à augmenter leur contribution, les entreprises non membres ayant reçu un nouvel appel à participer », a précisé Wolfgang Gibowski, porte-parole de la fondation. Si la collecte « est toujours en cours », les dix-sept membres fondateurs, parmi lesquels DaimlerChrysler, Volkswagen, Siemens, Allianz et Deutsche Bank, se sont engagés à « combler le trou éventuel » à l'issue de l'opération, a-t-il ajouté.

Depuis des mois, les entreprises allemandes renâclaient et n'avaient versé, il y a quelques jours encore, que 3,6 milliards de marks. C'était avant le « coup de tonnerre » de New York, lorsque la juge Shirley Wohl Kram a refusé, le 7 mars, de rejeter une plainte collective déposée par des anciens travailleurs forcés contre des banques allemandes. Du coup, c'est tout le savant édifice construit depuis deux ans qui semblait vaciller, lequel reposait sur un donnant-donnant : les entreprises allemandes s'engageaient à indemniser, plus d'un demi-siècle après les faits, les travailleurs forcés sous le Troisième Reich encore en vie et recevaient en échange l'assurance de ne plus être poursuivis aux Etats-Unis par leurs anciennes victimes.

Agée de soixante-dix-huit ans, M^{me} Kram a fondé sa décision en arguant notamment que les entreprises n'avaient toujours pas apporté la somme promise ; en clair que celles-ci n'étaient pas dignes de confiance. Toutes les



parties prenantes, y compris le gouvernement allemand, ont commencé par faire d'amers reproches à M^{me} Kram, mais le vent a tourné et tous, en particulier la classe poli-

tique allemande, sont tombés à bras raccourcis sur les entreprises. Les représentants des dix-sept entreprises devaient rencontrer Gerhard Schröder, mercredi, dans

la soirée. Il s'agit maintenant de déterminer quand les premiers paiements aux survivants pourront intervenir. Les sommes ne peuvent être débloquées que par un vote du Bundestag, qui doit constater que les entreprises disposent de la sécurité juridique suffisante aux Etats-Unis.

SÉCURITÉ JURIDIQUE

L'Allemagne peut soit attendre un renversement de la décision de M^{me} Kram, soit commencer à payer tout de suite, comme l'y invite le congrès juif mondial. « Nous pensons désormais que rien n'empêche plus le début des versements aux victimes des persécutions nazies. La fondation devrait commencer à payer, et la justice (américaine) ne devrait pas entraver ce processus », a déclaré à l'Agence France-Presse Elan Steinberg, porte-parole du congrès juif mondial. « Les détails juridiques doivent être réglés ultérieurement et la cour devrait juger que toutes les conditions nécessaires ont été remplies », a-t-il dit. Quoi qu'il arrive, la sécurité juridique

ne sera jamais absolue. En dépit des engagements pris à l'été 2000, le gouvernement américain ne peut pas contrôler à 100 % sa justice, alors qu'il existe une vingtaine de procédures en cours contre des entreprises pour des faits commis sous le Troisième Reich. On compte notamment celle déposée contre IBM, accusée d'être complice de l'extermination par un journaliste américain.

Lassée d'attendre, la fondation polonaise Réconciliation polono-allemande, créée par la RFA en 1991 et dotée 500 millions de marks, a entamé, lundi, le versement des acomptes sur les indemnités aux victimes les plus âgées, soit 1 400 zlotys (376 euros), sur ses fonds propres. Le temps presse, les travailleurs forcés étant âgés en moyenne de quatre-vingts ans. Et Gerhard Schröder veut avoir réglé le dossier avant sa première rencontre avec le président Bush, le 29 mars à Washington.

Ar. Le.

Les principales étapes d'un dossier qui traîne depuis plus d'un demi-siècle

● **Qui sont les travailleurs forcés ?** En septembre 1944, le III^e Reich exploitait 7,6 millions de travailleurs forcés. 5,7 millions d'entre eux venaient des populations civiles, originaires à 80 % d'Europe orientale. S'y ajoutaient 1,9 million de prisonniers de guerre et 500 000 internés, juifs et non juifs, des camps de concentration et d'extermination. Aujourd'hui, la fondation chargée d'indemniser les travailleurs forcés estime le nombre de survivants à un million. 800 000 vivaient en Pologne ou dans l'ex-URSS, 120 000 seraient juifs.

● **La guerre froide empêche l'indemnisation.** Après la guerre, l'Allemagne fédérale a versé des indemnités et des pensions aux victimes du III^e Reich, en particulier à Israël et aux survivants de la Shoah, pour un

montant cumulé dépassant les 100 milliards de marks. Mais la conférence de Londres de 1951-1953 a reporté le paiement des réparations de guerre – dont l'indemnisation des travailleurs forcés – à la signature d'un traité de paix, impossible tant que l'Allemagne était divisée. Plus prosaïquement, la jeune République fédérale, qui a fait un effort jugé à l'époque énorme envers les juifs, était financièrement incapable de verser un salaire à tous les travailleurs exploités par le III^e Reich.

Toutefois, en 1953, un travailleur forcé de la firme IG Farben obtient d'un tribunal de Francfort 10 000 marks de dommages et intérêts. Pour éviter que le jugement fasse boue de neige, l'Allemagne adopte alors une loi qui octroie la même somme à d'anciens travailleurs d'IG Farben et surtout précise un délai de prescription. Jusqu'à la réu-

nification allemande, les autres travailleurs forcés n'obtiennent aucun dédommagement.

● **La réunification rend l'Allemagne responsable.** La signature, en 1990, du traité de réunification avec les quatre puissances occupantes change la donne car elle équilibre tout à fait. Le chancelier Helmut Kohl refuse de rouvrir le dossier, mais crée quatre fondations de « réconciliation », en Pologne, Russie, Ukraine et Biélorussie, dotées d'un total de 1,4 milliard de marks. Mais le combat se joue ailleurs : les tribunaux ne peuvent plus se référer aux accords de Londres pour rejeter les plaintes. Deux groupes de travailleurs-esclaves d'Auschwitz, essentiellement des femmes juives, représentés par Klaus von Münchhausen, déposent plainte, en 1990 et 1991, pour obtenir des dommages et intérêts. La Cour constitutionnelle de Karlsruhe rend alors, en 1996, un arrêt décisif, qui estime que les demandes de dommages de guerre ne sont pas nécessairement réservées aux Etats. La voie est libre pour déposer des plaintes individuelles en Allemagne. En 1997 et 1998, deux survivantes d'Auschwitz obtiennent 15 000 et 22 000 marks (près de 7 690 et 11 280 euros) de l'Etat allemand. La pression de M. Münchhausen force les entreprises Diehl et Volkswagen à créer en 1998, en premier, leur fondation pour indemniser leurs propres travailleurs forcés.

● **La fin du communisme et la mondialisation rendent les entreprises allemandes vulnérables en Amérique.** Avec la fin de la guerre froide, les archives de l'Est s'ouvrent, ce qui permet de retrouver les travailleurs forcés. Les réticences à verser des fonds dans l'ex-bloc soviétique n'existent plus. Le camp occidental n'a plus besoin de faire bloc face aux communistes. La

voie juridique étant ouverte en Allemagne, les avocats américains peuvent, sans être gênés par leur administration, déposer des plaintes collectives contre les entreprises allemandes. Celles-ci sont d'autant plus vulnérables qu'elles multiplient les acquisitions outre-Atlantique. Cette vulnérabilité apparaît au grand jour lorsque le Congrès juif mondial menace de bloquer le rachat annoncé en 1998 de Bankers Trust par la Deutsche Bank.

Joschka Fischer reçoit des rabbins nord-américains

Le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a rencontré, mardi 13 mars à Berlin, des représentants du Conseil des rabbins nord-américains (Nabor), avec lesquels il a notamment discuté de la situation au Proche-Orient et de l'alternance en Israël. Lors de l'entretien, les rabbins lui ont également fait part de leur revendication en faveur d'un début « immédiat » de l'indemnisation des travailleurs forcés sous le nazisme, a précisé une porte-parole du ministère.

Les rabbins nord-américains, dont la conférence annuelle a lieu pour la première fois en Allemagne, à Berlin, ont également été reçus par le président du Bundestag (Chambre des députés), Wolfgang Thierse. A l'occasion de la conférence du Nabor, ils ont également l'intention de se faire une idée de la situation de la communauté juive en Allemagne. Le Nabor regroupe quelque trois mille rabbins aux Etats-Unis et au Canada. – (AFP.)

● **Le chancelier Schröder prend le dossier en main.** Après son élection en 1998, Gerhard Schröder prend le dossier en main. L'ancien ministre-président de Basse-Saxe, qui a siégé au conseil de surveillance de Volkswagen et connaît donc bien le dossier, veut surtout protéger les entreprises allemandes et tirer un trait sur le passé. Au fil des mois, il prendra néanmoins conscience de la douleur de ceux qui ont été victimes du nazisme et du devoir de l'Allemagne. L'idée est de créer une fondation pour indemniser les travailleurs forcés, à condition d'avoir la garantie américaine que les entreprises allemandes ne feront plus l'objet de plaintes collec-

tives. C'est l'ancien ministre de l'économie, Otto Lambsdorff, qui est chargé de négocier avec les parties prenantes, en particulier les Américains.

● **L'accord de juillet 2000.** Dix-sept grands groupes allemands créent une fondation pour dédommager les travailleurs forcés. Celle-ci doit être dotée de 10 milliards de marks, apportés à parité par l'Etat allemand et les entreprises. Les som-

meilles étant fiscalement déductibles, le contribuable allemand paiera plus des deux tiers de l'addition finale. On suggère aux entreprises d'apporter entre 1 et 1,5 pour mille de leur chiffre d'affaires. Par solidarité et devoir collectif, celles qui ont été fondées après 1945 et les filiales des entreprises étrangères sont appelées à participer. Côté victimes, les travailleurs esclaves et ceux des camps de concentration doivent recevoir 15 000 marks, les autres 5 000 marks seulement. Les sommes seront distribuées notamment via les fondations de réconciliation. Un accord entre Washington et Berlin stipule que le gouvernement

américain doit tout faire pour empêcher les plaintes contre les entreprises allemandes. Enfin, une déclaration commune est signée à Berlin le 17 juillet par toutes les parties prenantes : Stiftungsinitiative, gouvernements américain, allemand, israélien, russe, des pays de l'Est, avocats, associations. Il ne restait, croyait-on alors, que deux formalités à remplir : réunir les 5 milliards de marks et obtenir le vote du Bundestag pour libérer les fonds, lorsqu'il estimerait que les entreprises allemandes avaient acquis une sécurité juridique suffisante. Mais les formalités se prolongent.

● **L'Allemagne et le sentiment de « chantage ».** Pendant les négociations, les entreprises allemandes ont eu le sentiment d'avoir été victimes d'un chantage des avocats juifs américains, alors que les travailleurs forcés sont dans leur immense majorité non juifs et vivent en Europe de l'Est. Cette impression, à peine dissimulée, s'explique parce que les procès ont lieu aux Etats-Unis, qu'ils ont été souvent menés par des avocats américains pour le compte de survivants juifs et que la presse allemande a essentiellement donné la parole aux représentants de la communauté juive, beaucoup moins à ceux des pays de l'Est. Fondé sur une image fautive, le malaise est réel : à la question posée, début février dans le *Spiegel*, « les organisations juives posent-elles à l'Allemagne des demandes de dédommagement exagérées pour s'enrichir ? », 15 % des Allemands répondent par l'affirmative, 50 % « oui, en partie » et 24 % seulement par la négative. *L'Industrie de l'Holocauste* – livre-règlement de comptes de l'Américain Norman Finkelstein avec le Congrès juif mondial – s'est vendu à 130 000 exemplaires en quatre semaines en Allemagne.

Ar. Le.

TROIS QUESTIONS À...

KLAUS VON MÜNCHHAUSEN

1 Politologue, c'est vous qui avez lancé le processus d'indemnisation en cours, en déposant, juste après la réunification, les premières plaintes de travailleurs forcés contre l'Etat allemand. Quelles catégories concernaient-elles ?

Il s'agissait des femmes juives, travailleurs esclaves à Auschwitz. Lorsque la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a dit en 1996 que les individus étrangers pouvaient attaquer l'Etat allemand, j'ai commencé à faire pression sur l'entreprise Diehl, qui a alors décidé de verser jusqu'à 15.000 marks (près de 7 690 euros) à 500 travailleurs forcés. J'ai ensuite

menacé de procès, à l'été 1998, Volkswagen, détenue à 20 % par la Basse-Saxe, dont le ministre-président à l'époque était Gerhard Schröder. Après avoir prétendu qu'il n'y avait pas de fondement juridique, ils ont cédé. A ce moment, M. Schröder a dit que, s'il était élu chancelier, il créerait une fondation nationale. J'estime donc être à l'origine de celle-ci. Fin 1998, suite à mes pressions, Porsche et Siemens ont décidé eux aussi de payer.

Les avocats américains ne sont rentrés en scène qu'après. Ils ont voulu me racheter mes mandataires. J'ai refusé. Tout ne s'est pas passé comme les Américains le souhaitent. Ils ne voulaient pas d'une fondation en Allemagne contrôlée par le Bundestag. Au début,

le Congrès juif mondial voulait récupérer les indemnités aux Etats-Unis et les distribuer lui-même (comme cela a été le cas des comptes suisses en déshérence) alors que les travailleurs forcés vivent pour l'essentiel en Europe de l'Est.

2 L'Allemagne attend d'avoir la certitude de ne plus être traînée devant les tribunaux américains pour commencer à dédommager les travailleurs forcés. Quand aura-t-elle cette garantie ?

La seule solution pour obtenir une sécurité juridique serait de signer un traité international. Mais l'Allemagne ne veut pas en entendre parler, car ce serait ouvrir le dossier des réparations de guerre. Il y a donc seulement eu une déclara-

tion d'intérêts communs entre les gouvernements allemand et américain. Mais il est impossible d'empêcher les avocats de saisir les tribunaux et il n'y a donc pas sécurité juridique durable.

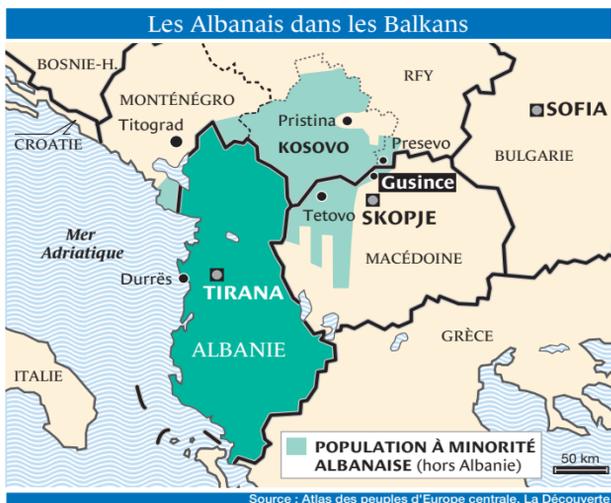
3 Les Français sont-ils concernés par cette fondation ?

Les anciens du service du travail obligatoire ne sont pas concernés. Ils ont été envoyés par Vichy et ont déjà été indemnisés. En revanche, je représente 200 Français – pour la moitié environ juifs – qui ont été travailleurs forcés et qui cherchent à faire valoir leurs droits dans ce maquis bureaucratique.

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

L'UCK de Macédoine est résolue à rendre « la liberté aux Albanais »

Offensive des forces de Skopje



GUSINCE (Macédoine)

de notre envoyé spécial

Le poitrail gonflé de fierté sous son uniforme camouflé, un jeune combattant de l'UCK (Armée de

REPORTAGE

4 500 militaires répartis sur le territoire et prêts à se battre

libération nationale albanaise) désigne un grand trou qui éventre désormais le sentier de montagne reliant Gusinje à Molino, à l'endroit où il passe au-dessus d'un petit ruisseau. « C'est nous qui avons posé la mine », lâche-t-il. Dans le fossé, un amas de ferrailles informes, vestige d'une voiture tout terrain. A une dizaine de mètres de là, un écusson bleu collé sur un morceau de tôle précise l'identité de son ancien propriétaire : la police macédonienne. Le convoi des forces macédoniennes est tombé, jeudi 8 mars, dans une embuscade, alors qu'il redescendait vers la vallée (*Le Monde* du 10 mars) après avoir vainement tenté d'installer des postes de police dans les villages reculés de Gusinje et de Brest, foyers de l'UCK. « Les forces macédoniennes se sont retirées de Molino le 5 mars, puis de ces deux villages (...) Nous nous battons jusqu'au bout. Pour la liberté des Albanais de Macédoine. Pour leurs droits, pas pour changer les frontières », énonce le commandant Mjekrra.

La barbe et le cheveu taillés court, Mjekrra – « un pseudonyme », précise-t-il – se présente comme le numéro deux de l'UCK, juste derrière le commandant Hoxha. « Les Albanais forment près de la majorité de la population macédonienne », assène le jeune commandant. Le dernier recensement, boycotté par les Albanais, ne leur accorde que 23 %, un chiffre notoirement sous-estimé. « Nous porterons les armes jusqu'à ce que nous obtenions les mêmes droits que les Slaves macédoniens. Tant que ce ne sera pas le cas, la situation empirera », ajoute-t-il.

Les montagnes répercutent le tac-tac sec d'une mitrailleuse lourde. « C'est une 84 », commente-t-il, justifiant l'expertise de son oreille militaire. Malgré ses vingt-sept ans, il a déjà derrière lui près de dix ans de conflits balkaniques : de la Croatie à la vallée de Presevo (sud de la Serbie), en passant par la Bosnie et le Kosovo, où il a servi contre les Serbes dans « l'autre » UCK, dans le massif de Dugajin, frontalier de l'Albanie. « Les Macédoniens nous tirent dessus depuis ce matin [mardi] 11 heures à partir de leurs positions dans les villages de Kodra, Fura et Ramje », affirme-t-il. « Un obus de mortier est tombé à 5 mètres de mon QG [à Molino] », commente tranquillement Mjekrra, désignant du doigt une maison perchée sur la cime d'une montagne où un aigle tourne.

A Skopje, le ministère de la défense a annoncé « le début d'une offensive » sur Molino, pour reprendre ce village contrôlé par l'UCK, tout comme le sont « Brest, Lukare et la moitié de Gusinje », révèle Mjekrra. Ce chapelet de villages haut perchés éparpillés au milieu des bois et des alpages, où les guérilleros sont à

leur aise pour grimper sur les selles en bois de dix chevaux, est devenu le fief de l'UCK depuis que les Américains de la KFOR (Kosovo Force) les ont délogés de Tanusevci il y a une semaine. « Tout va bien », affirme pourtant le commandant Hoxha, joint sur son téléphone portable en train d'« inspecter certaines positions ».

« UN MORAL DE GUERRIER »

Quelques détonations résonnent dans ce paysage raviné. L'« offensive » macédonienne semble de faible intensité. En tout cas, elle n'inquiète guère ces « hommes des montagnes », difficiles à coincer dans ce relief si ce n'est à repérer, étant donné l'usage immodéré des téléphones cellulaires. « Ce sont les Macédoniens qui ont tiré les premiers. Ils ont même lancé des obus sur Ljudice au Kosovo », dénonce Mjekrra, oubliant de préciser que plusieurs nuits par semaine des convois de mulets partent de là pour ravitailler l'UCK. Et si offensive il y a, elle ne porte que sur un côté du territoire tenu par les rebelles. Sur la route redescendant vers la plaine et le village de Litkovo, le checkpoint de la police macédonienne, établi en bordure d'un barrage hydraulique, somnole. Ces derniers jours, il interdisait l'accès aux hauteurs par cette voie carrossable.

« Nous ne voulons pas répliquer aux attaques en arrosant les positions ennemies par-dessus les montagnes avec nos obusiers », commente Mjekrra. « L'heure est aux économies de munitions mais nous avons un moral de guerrier », soutient-il. Il affirme commander une troupe de sept cents hommes sur un territoire escarpé de 50 km² bordant une partie de la frontière avec le Kosovo. « La majorité de mes hommes sont originaires de Macédoine, certains sont de la région. Ils ont mis leurs familles à l'abri avant de nous rejoindre », affirme le commandant, qui vient lui-même « du cœur de la Macédoine ». « Nous avons quatre mille cinq cents militaires au total, répartis en Macédoine, prêts à se battre », soutient-il. Les sept hommes qui l'entourent, jeunes pour la plupart, arborent kalachnikovs, treillis neufs, et l'aigle albanais à deux têtes, noir sur fond rouge. Certains portent des gilets pare-balles, des lance-grenades. Le comportement trahit quelques réflexes militaires. L'équipement est certes sommaire, mais on est loin de ces combattants improvisés aux uniformes dépareillés des indépendantistes albanais de l'armée de libération du Kosovo en 1998.

Les quelques villageois qui n'ont pas fui les combats semblent naturellement acquis à leur cause et ne tolèrent d'uniformes que ceux portés par l'UCK, pas même ceux de policiers macédoniens albanais, comme le propose le gouvernement. Il est toutefois difficile de percer à jour des sentiments couverts par l'omerta. « L'UCK ? Je ne les connais pas », affirme ingénument un jeune « civil » de Gusinje, désertée par 95 % de ses habitants. Un coup de téléphone sur le portable du commandant Hoxha lui rappellera subitement qu'ils sont cousins. « On nous avait avertis que vous arriveriez lorsque vous avez traversé Lipkovo », dit-il alors.

Christophe Châtelot

Un rapport de l'ONU relativise le danger de l'uranium appauvri utilisé au Kosovo

Les experts soulignent le risque de contamination des nappes phréatiques

Le Programme des Nations unies pour l'environnement a présenté, mardi 13 mars, son rapport sur l'impact environnemental de l'uranium

appauvri utilisé lors du conflit du Kosovo. Il juge que « les risques de contamination sont faibles, mais pas exclus ». Il s'inquiète de la pollution

radioactive des eaux et recommande de nouvelles études. Le rapport est jugé plus crédible qu'un rapport précédent de l'Euratom.

GENÈVE

de notre correspondant

Très attendu, le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur les risques de contamination liés à l'emploi d'uranium appauvri (UA) au Kosovo a été rendu public, mardi 13 mars, à Genève. Le texte, qu'on peut lire sur Internet (<http://balkans.unep.ch/>), est loin d'avoir dissipé les doutes. Les quatorze experts auteurs de ce document de 163 pages le reconnaissent eux-mêmes, nombre d'incertitudes demeurent, notamment du fait que leurs recherches se sont limitées à onze des cent douze sites visés par les projectiles à l'UA utilisés par l'OTAN durant les hostilités du printemps 1999. Des restes de munitions à l'UA ont été trouvés sur huit de ces sites et 355 échantillons de terre, d'eau, de végétaux, de lait et de poussière ont été analysés dans divers laboratoires. Il en ressort que « les risques de contamination sont faibles, mais pas exclus ».

La mission dépêchée par le PNUE s'est rendue sur place en

novembre 2000, soit un an et demi après le conflit, dans le sillage de la découverte de plusieurs cas mortels de leucémie inexplicable dans les contingents européens et de l'apparition de ce que l'on a qualifié de « syndrome des Balkans ». Les experts ont usé de la logistique fournie par la KFOR (Force multinationale de sécurité au Kosovo). Les quatorze experts occidentaux ont été choisis « pour leurs compétences » en majorité parmi les pays membres de l'OTAN, sans une seule femme parmi eux, mais avec un expert américain dont le chef de la mission, le Finlandais Pekka Haavisto, a reconnu l'utilité.

DE NOMBREUSES INCERTITUDES

Pour Klaus Töpfer, directeur exécutif du PNUE, « ces résultats scientifiques devraient apaiser les inquiétudes que pouvaient ressentir les personnes vivant ou travaillant au Kosovo ». Toutefois, le PNUE avait fait savoir, en janvier, que les analyses indiquaient la présence dans des pointes de munitions tirées par l'OTAN de petites quantités de plutonium, un produit dont la toxicité

ne fait aucun doute (*Le Monde* du 19 janvier). Et, confirmant cette information, il ajoute aujourd'hui que les débris radioactifs disséminés sur le terrain pourraient se révéler dangereux à terme pour la santé humaine. Ainsi, les nappes phréatiques pourraient à la longue enregistrer un accroissement sensible des taux d'uranium « cent fois supérieurs à la normale » dans l'eau potable : « Si les niveaux de radiation sont très bas, la concentration d'uranium dans l'eau potable pourrait excéder les normes sanitaires établies par l'OMS (Organisation mondiale de la santé). »

Pekka Haavisto s'est montré circonspect et admet qu'il « reste énormément d'incertitudes scientifiques, surtout en ce qui concerne les eaux souterraines. Il faut lever ces doutes et surveiller la qualité de l'eau ». Le rapport mentionne que les tirs intensifs de projectiles à l'UA « pourraient décupler ou centupler les sources potentielles de contamination des eaux souterraines. »

Et de recommander dans la foulée une mission, afin de mener des études en Bosnie-Herzégovine, où

les munitions à l'UA ont séjourné plus de cinq ans dans le milieu naturel. Le chef de la mission du PNUE a cependant tenu à répéter publiquement que, dans l'état actuel des choses, « il n'était pas possible d'établir un lien entre les résultats de ces analyses et les cas de leucémie dont ont été victimes plusieurs soldats de l'OTAN au Kosovo. »

Il reste que nombre de questions demeurent sans réponse. Le rapport de la mission du PNUE, même s'il est beaucoup plus crédible que celui de l'Euratom publié le 6 mars, ne suffit pas à diffuser le malaise. Certains s'interrogent à mots à peine couverts sur la liberté et l'indépendance des experts mandatés pour ce travail, en dépit ou à cause d'une étroite collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, voire l'OMS, arguant que d'autres intérêts de coulisses pourraient retarder les recherches ou simplement en occulter une partie des résultats.

Jean-Claude Buhner

Téhéran et Moscou sont déterminés à coopérer en dépit des protestations américaines

La Russie met en avant ses intérêts communs avec l'Iran en faveur de la stabilité en Asie centrale

Le président iranien a achevé, mercredi 14 mars, une visite officielle de trois jours en Russie qui s'est soldée par un accord de coopération, le pre-

mier du genre entre les deux pays. Moscou est déterminé à approvisionner l'Iran en armes et à renforcer sa coopération nucléaire civile avec lui.

Les deux partenaires ne se sont toutefois pas entendus sur le partage des ressources pétrolières de la Caspienne.

MOSCOU

de notre correspondant

Armées, nucléaire civil, routes commerciales, pétrole et gaz : la Russie et l'Iran se sont retrouvés cette semaine, à l'occasion d'une visite de trois jours à Moscou du président Mohammad Khatami, qui s'est achevée mercredi 14 mars. Cette rencontre a donné lieu dès lundi à la signature d'un traité de coopération entre les deux pays, le premier depuis la révolution iranienne de 1979. Ces trois jours ont surtout été l'occasion pour les autorités russes d'opposer une fin de non-recevoir aux inquiétudes et aux protestations des Etats-Unis.

Après s'être rendu à Cuba, en Corée du Nord, en Chine et en Inde, après avoir renforcé ses liens avec l'Irak et la Libye, le président Vladimir Poutine a ainsi clairement démontré le nouveau cours de la politique étrangère russe. Une politique refusant « un monde unipolaire », selon la formule consacrée, et mettant en avant les intérêts économiques et diplomatiques immédiats de la Russie, que cela plaise ou non aux Etats-Unis. Lundi, M. Poutine choisissait d'intervenir en personne pour défendre la reprise de ventes d'armes à l'Iran. Notant que Moscou respectait tous les accords internatio-

naux en matière d'armements, il ajoutait que « l'Iran a le droit d'assurer ses capacités défensives et sa sécurité » et que la Russie « était intéressée par une telle coopération pour des raisons économiques. »

Après avoir dénoncé, en décem-

bre 2000, l'accord Gore-Tchernomyrdine de 1995, par lequel la Russie s'engageait à ne plus vendre d'armes à Téhéran, Moscou devrait conclure dès cet été d'importants contrats.

Les montants évoqués sont de 300 millions de dollars par an, l'ambassadeur d'Iran en Russie ayant même cité le chiffre de 7 milliards de dollars « dans les années à

venir » (*Le Monde* du 14 mars). Mais les grandes « inquiétudes » exprimées dès lundi et répétées mardi par les Etats-Unis portent également sur une intensification annoncée de la coopération nucléaire. En 1995, Moscou signait

une accord de 800 millions de dollars pour la construction d'une centrale nucléaire à Boushehr. Plus de mille Russes travaillent sur un chantier qui a pris beaucoup de retard.

M. Poutine s'est déclaré déterminé à accélérer ce contrat pour terminer la centrale en 2003. La réalisation d'autres tranches sont en discussion. « La Russie est intéressée » par le développement du secteur nucléaire en Iran, a déclaré M. Poutine, précisant que ses activités « se basent strictement sur les règles de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Dans le même temps, les responsables russes se sont efforcés de dédramatiser la reprise de cette coopération. « Elle n'est pas dirigée contre des pays tiers », a insisté le ministre des affaires étrangères Igor Ivanov, elle ne doit pas remettre en cause les relations russo-américaines qui doivent « être stables et pragmatiques ». « L'Iran n'est pas un partenaire stratégique », a expliqué un responsable des affaires étrangères, mais un « voisin stratégique » intéressé comme Moscou à la stabilité en Asie centrale.

Mais si les deux pays se sont à nouveau présentés comme les adversaires farouches du régime des Talibans en Afghanistan, ils n'ont toujours pas pu surmonter leur désaccord sur le partage des ressources pétrolières de la mer Caspienne. Un texte a été signé, qui confirme seulement que ce partage doit se faire par consensus des cinq pays riverains et qui met en garde contre les visées américaines sur la région.

François Bonnet

Bruxelles exige de M. Arafat une politique économique plus rigoureuse

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ce n'est pas de bonne volonté mais d'idées que manquait la délégation européenne arrivée dans la région, le 12 mars, pour une visite au président Yasser Arafat et une première prise de contact avec le gouvernement d'Ariel Sharon. Répartis le lendemain, les Européens ont confirmé qu'ils n'avaient pas encore trouvé la recette miracle pour calmer le conflit sanglant qui, depuis près de six mois, oppose Israéliens et Palestiniens.

Conduite par Anna Lindh, ministre suédoise des affaires étrangères, dont le pays exerce la présidence de l'Union européenne, la délégation comptait Chris Patten, commissaire aux affaires étrangères, et Miguel Angel Moratinos, ambassadeur pour les affaires du Proche-Orient. Aux Israéliens, les Européens ont répété, sans être beaucoup entendus, que les sévères sanctions économiques et les bouclages des villes palestiniennes gênaient de la pauvreté et de la haine pouvant aller à l'encontre de la sécurité que ces mesures sont censées renforcer. Ils ont surtout demandé qu'Israël verse les quelque 100 millions d'euros dus à l'Autorité palestinienne au titre des prélèvements douaniers sur les marchandises transitant par les ports israéliens. Ariel Sharon et Shimon Pérès ont opposé une fin de non-recevoir, soutenant qu'Israël ne financerait pas

les activités terroristes, selon eux ordonnées ou couvertes par l'Autorité palestinienne. Critiqué par M^{me} Lindh sur les assassinats par Israël d'activistes palestiniens, M. Pérès a rétorqué que, luttant « contre des gens qui sont prêts à se suicider pour tuer », son pays n'avait pas le choix.

L'AIDE EUROPÉENNE SOUMISE À CONDITIONS

Ce que Chris Patten a appelé les « légittimes préoccupations sécuritaires d'Israël » n'a pas autrement ému M. Arafat, qui n'a pas été très précis lorsque les Européens ont soulevé cette question. Mais l'essentiel de la démarche européenne portait plutôt sur l'aide financière que Bruxelles octroie au Trésor palestinien. M. Patten, sans prendre de gants, a indiqué, lors d'une conférence de presse, que l'aide de Bruxelles serait désormais tributaire de comptes « transparents » et de mesures pour lutter contre la « corruption ». M. Arafat a été invité à envisager de sérieuses mesures d'économie dans son budget.

Aux Palestiniens qui demandent une reprise des négociations, les Israéliens, via les Européens, ont, une fois de plus, déclaré qu'il n'y aurait rien de tel tant que durerait les violences. Elu d'abord sur un besoin de sécurité, Ariel Sharon n'est pas prêt à changer de ligne, même s'il lui faut affronter les critiques de la communauté internationale. Tout au plus, son gouvernement répète-t-il qu'il est disposé à la paix et, parfois, à quel-

ques mesures de souplesse. Mardi, l'armée israélienne a annoncé qu'elle avait levé le blocus des villes de Tulkarem, Kalkiliya, Bethléem et Hébron, menaçant de le remettre en vigueur « si le terrorisme recommence ». Les Palestiniens ont aussitôt affirmé qu'il ne s'agissait que d'« un arrangement cosmétique » destiné à masquer la poursuite du siège. L'encerclement de Ramallah a été légèrement desserré. Les Israéliens, qui justifient le traitement imposé à la ville par la « menace terroriste », ont expliqué que l'amélioration de la situation leur permettait de changer d'attitude. Dans la nuit de lundi à mardi, plusieurs arrestations ont été discrètement opérées par les troupes spéciales israéliennes en territoires occupés.

Mardi, une haute source militaire israélienne a assuré que le blocus de Ramallah visait à interdire le passage d'une voiture bourrée d'explosifs que des « terroristes » s'apprétaient à faire exploser en Israël. « Nous connaissons ces gens, a poursuivi la source, deux douzaines de militants des Tanzim et de la Force 17 [la garde personnelle de Yasser Arafat]. (...) Leurs actions dans le secteur nous ont déjà coûté la vie de douze Israéliens. Les Palestiniens savent de qui nous parlons. A eux d'en tirer les conclusions. »

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel

Vicente Fox réaffirme son soutien aux revendications zapatistes

MEXICO

de notre envoyé spécial

La marche est finie et le dialogue est ouvert. Tel est l'enseignement de la première journée, lundi 12 mars, qui a suivi la monumentale réunion au centre de Mexico, sur la place principale le Zocalo, où la délégation de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) et le sous-commandant Marcos ont été accueillis triomphalement, dimanche, au terme de deux semaines de marche. La délégation zapatiste a rencontré les parlementaires, dans l'après-midi de lundi, pour discuter des différents points du projet de loi destiné à garantir dans la Constitution les droits des peuples indigènes – 10 % des 100 millions de Mexicains. Le Congrès devait commencer, jeudi, à examiner le projet.

La réunion de lundi entre les membres de la Commission de concorde et de pacification (Cocopa) – une instance de médiation du Congrès composée de représentants des différents partis – et l'EZLN était symboliquement forte puisque la dernière de cette nature remonte à près de deux ans et demi. Dans le but d'avancer sur les points litigieux à discuter, les parlementaires ont proposé à la délégation zapatiste d'organiser une rencontre élargie avec une vingtaine de députés. Le chef de la guérilla a refusé cette proposition qualifiée de « ridicule » et a exigé de pouvoir

intervenir devant le Congrès. Certains parlementaires ont alors estimé que Marcos et ses hommes ne pourraient se présenter masqués devant les députés.

LES EXIGENCES DE MARCOS

Quelques heures avant cette réunion, le président mexicain, Vicente Fox, a réaffirmé la position qu'il défend depuis qu'il est entré en fonctions le 1^{er} décembre, et selon laquelle Marcos et lui-même n'ont pas d'autre choix que de s'entendre. « Le gouvernement et les zapatistes sont du même côté dans les revendications indigènes et dans l'adoption de la réforme constitutionnelle qui consacre les droits de ses peuples », a déclaré le chef de l'Etat. Il s'est pleinement associé au succès de la marche zapatiste et de la réunion du Zocalo, la veille. « Nous accompagnons les Indiens dans leur lutte, nous appuyons leurs demandes et nous les recevons les bras ouverts. Régler la dette historique que nous avons envers eux est une priorité du gouvernement », a-t-il assuré. « Ce dont j'ai besoin en ce moment, c'est de m'entendre avec Marcos dans la paix et pour la paix » a précisé le président dans un entretien au quotidien *El Universal* ajoutant « Marcos n'a pas vu qu'au Mexique le mur de Berlin est tombé le 2 juillet ». « J'attends, a-t-il poursuivi, un Marcos intelligent, négociateur et convaincant pour que la loi soit adoptée. »

Pour le sous-commandant Marcos, au-delà du succès populaire obtenu au cours des deux dernières semaines, ce vote permettrait une sortie honorable à l'EZLN dans le conflit déclenché le 1^{er} janvier 1994, et dans l'impasse depuis. Pour Vicente Fox, un vote positif du Congrès, plus difficile à obtenir que la ratification par au moins la moitié des Etats de la République du Mexique qu'impose la Constitution, équivaudrait à une validation de la politique qu'il a engagée dès son entrée en fonctions et l'assurance que des négociations de paix pourraient s'engager et aboutir rapidement.

Le président Fox est d'autant plus encouragé dans cette voie qu'il recueille au terme des cent premiers jours de son gouvernement une forte popularité. Selon un sondage

publié par le quotidien *Milenio*, 89 % des Mexicains jugent favorablement sa politique, en particulier dans le conflit du Chiapas. « Si la marche des Zapatistes a consacré le rôle et l'importance de l'EZLN dans la prise de conscience du problème des peuples indigènes, elle a montré également qu'un large consensus existe dans le pays sur ce problème », explique un conseiller du président, qui ajoute que « l'EZLN n'est pas le seul mouvement à s'en préoccuper ».

Dans la phase actuelle, dit-il, « Vicente Fox intervient dans le respect des prérogatives de chacun. Il fait son travail d'explication dans la société, au sein de son propre parti, et il reste aux Zapatistes à faire le leur auprès des parlementaires ». Il réfute l'idée selon laquelle le président se serait défaussé sur le Congrès, en lui soumettant le projet de loi. « Nous sommes dans une démocratie et la Constitution ne permet pas au président de dire : je signe ce texte. C'est le Congrès et lui seul qui peut approuver une telle initiative qui modifie la Constitution, et toutes les attaques des dernières semaines conduites sur ce thème relèvent soit de la méconnaissance de la Constitution, soit d'un procès d'intention, dont l'opinion ne sera pas dupe », avance-t-il.

Alain Abellard

► www.lemonde.fr/chiapas

Algérie : deux jours de massacres et une cinquantaine de morts

ALGER. Vingt-six personnes ont été massacrées dans la soirée du 12 mars par des islamistes armés présumés dans deux villages proches de Tipaza, à 70 km à l'ouest d'Alger, et dans un quartier pauvre de Medea, à 90 km au sud de la capitale. Dans l'un des hameaux, onze membres d'une même famille, y compris un bébé de deux mois, ont été égorgés par un commando de sept hommes.

Des voisins ont sollicité l'aide d'une milice armée pro-gouvernementale stationnée à proximité, mais celle-ci aurait refusé d'intervenir. La milice a expliqué qu'elle devait en recevoir l'ordre de ses supérieurs, a rapporté un villageois. Par ailleurs, seize islamistes armés auraient été abattus mardi par les forces de sécurité au djebel El-Akda, dans la région de Djelfa (270 km au sud d'Alger), lors d'une vaste opération menée par l'armée, d'après le quotidien arabophone à grand tirage *El Khabar*. – (AFP.) ► www.lemonde.fr/algérie

Le président ougandais

réélu avec 69,3 % des voix

KAMPALA. Le président ougandais, Yoweri Museveni, a été réélu lors de l'élection présidentielle de lundi 12 mars avec 69,3 % des suffrages exprimés, a annoncé la commission nationale électorale, mercredi 13 mars, à Kampala. Son principal rival parmi cinq autres candidats, Kizza Besigye, a recueilli 27,8 % des voix. Mardi, l'équipe de M. Besigye avait annoncé qu'il ne reconnaîtrait pas les résultats du scrutin, jugeant l'élection « grossièrement truquée ».

Le taux de participation a été de 70,3 %, a annoncé également la commission électorale. Le président Museveni est réélu pour un dernier mandat de cinq ans, le maximum que lui autorise la Constitution. Il avait recueilli 75 % des voix, lors de la première élection présidentielle de l'histoire de l'Ouganda en 1996, dix ans après avoir pris le pouvoir à la tête de la rébellion. – (AFP.)

Le général ivoirien Lassana Palenfo

condamné à un an de prison

ABIDJAN. Ouvert le 21 février, le procès des généraux Lassana Palenfo et Abdoulaye Coulibaly, numéros deux et trois de la junte au pouvoir en Côte d'Ivoire jusqu'en octobre dernier, jugés pour « atteinte à la sûreté de l'Etat », s'est terminé dans la nuit du 12 mars. Lassana Palenfo a été condamné à un an de prison pour « complicité d'atteinte à la sûreté de l'Etat » et Abdoulaye Coulibaly a été acquitté. Les deux généraux, considérés comme proches d'Alassane Ouattara, ancien premier ministre et chef de file du Rassemblement des républicains (RDR) étaient accusés d'avoir commandité l'attentat contre le domicile du général Robert Gueï, alors chef de la junte au pouvoir, dans la nuit du 17 au 18 septembre 2000.

Une trentaine d'autres militaires étaient également jugés. Parmi eux, onze sont en fuite, dix ont été acquittés et douze condamnés à des peines de dix ans de prison. « Globalement il y a satisfaction, même s'il y a de l'amertume concernant M. Palenfo », a déclaré au Monde Maître Boucounta Diallo, du collège des avocats de la défense. « C'est un jugement à la Salomon pour contenter tout le monde », a estimé Maître Aïssata TallSall, du même collège. – (Corresp.)

En Iran, la moitié des personnalités

arrêtées pour complot ont été libérées

TÉHÉRAN. Neuf de la vingtaine de personnalités progressistes et nationalistes, accusées de « complot contre le régime » et arrêtées, dans la nuit de lundi à mardi, ont été remises en liberté mardi 13 mars. « Ces arrestations sont incroyables et injustifiées », a estimé le principal parti réformateur, le Front de la participation, dirigé par Mohammad-Reza Khatami. Le président du parlement, Mehdi Karoubi a affirmé que le Majlis « étudiait cette affaire » et « espérait que les personnes arrêtées seraient libérées très vite ».

Le Mouvement pour la libération de l'Iran de l'ancien premier ministre Mehdi Bazargan, dont plusieurs membres ou proches figurent parmi les personnes interpellées, a qualifié ces arrestations de « coup porté au processus de réformes du président Mohammad Khatami ». – (AFP.)

Kosovo : un commissariat attaqué

par des Serbes à Mitrovica

MITROVICA. Un commissariat de police de Mitrovica, dans le nord du Kosovo, a été attaqué mercredi 14 mars par un groupe d'environ cent cinquante Serbes. « La situation est explosive », a précisé Dimitri Karpontsev, porte-parole de la police des Nations unies interrogé par téléphone. « La foule se conduit de façon très agressive, deux personnes ont été blessées (un policier de l'ONU et un militaire de la KFOR), tandis qu'un véhicule de police est en train de brûler », a-t-il ajouté. « Nos gens sont bloqués à l'intérieur du commissariat, situé dans le nord de la ville ». Les incidents ont éclaté lorsque les Serbes ont pénétré dans le commissariat pour protester contre l'arrestation de deux personnes soupçonnées d'avoir agressé deux policiers internationaux. – (Reuters.)

DÉPÊCHE

■ ÉTATS-UNIS : le président américain George W. Bush a annoncé le 13 mars qu'il renonçait à réglementer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), contrairement à ce qu'il avait indiqué durant sa campagne présidentielle. Le dioxyde de carbone « ne constitue pas un polluant selon la loi sur la qualité de l'air », écrit le président dans une lettre à un sénateur républicain du Nebraska, Chuck Hagel. Le CO₂ est en revanche un gaz à effet de serre. M. Bush réaffirme dans cette lettre son opposition au Protocole de Tokyo sur le climat, estimant qu'il est « injuste et inefficace, 80 % des pays du monde en étant exemptés. » – (AFP.)



Des électeurs radiés protestent

QUELQUE cinq mille Parisiens, qui se sont rendus à leur bureau de vote habituel pour participer au premier tour des élections municipales, dimanche 11 mars, ont découvert qu'ils avaient été radiés des listes électorales, sans en avoir été informés. L'origine de cette radiation était le plus souvent un changement d'adresse, à la suite duquel ils avaient omis de se réinscrire auprès du bureau des élections de la mairie d'arrondissement. Certains se sont dit qu'ils régulariseraient leur situation et se rattraperaient au second tour. C'était s'exposer à une nouvelle désillusion : l'article 57 du code électoral énonce en effet que « seuls peuvent prendre part au deuxième tour de scrutin les électeurs inscrits sur la liste électorale qui a servi au premier tour ».

À l'automne 2000, à la demande notamment des Verts, s'appuyant sur les affaires de faux électeurs en cours d'instruction dans les 3^e et 5^e arrondissements, les listes électorales de la capitale ont connu un « toilettage » sans précédent. Saisies dans le cadre de la refonte triennale des listes, les 196 commissions administratives réunies sous l'autorité du préfet ont fait preuve d'une vigilance toute particulière. Environ 80 000 radiations ont été effectuées s'agissant de personnes décédées, d'électeurs ayant demandé leur inscription ailleurs, voire d'individus privés de leurs droits civiques.

La difficulté est surtout venue des électeurs ayant démissionné sans communiquer leur nouvelle adresse. Déjà, à l'occasion du référendum sur le quinquennat, la préfecture de Paris avait recensé les courriers de propagande électorale revenus avec la mention « NPAI » – « n'habite pas à l'adresse indiquée ». Sur cette base, 177 917 personnes à l'adresse apparemment erronée ont alors été destinataires d'une lettre recommandée. Si celle-ci revenait en mairie avec la même mention NPAI, l'électeur, après une dernière vérification auprès du fichier national des changements d'adresse de La Poste, était rayé des listes. 119 151 radiations supplémentaires ont donc été prononcées. Dans le

même temps, 160 324 inscriptions ont été enregistrées par les vingt mairies d'arrondissement. En principe, toute personne radiée des listes électorales doit en être informée par courrier. En l'absence d'adresse valable, c'est difficile. Les nouvelles listes ont toutefois été affichées quelques jours en mairie, si bien que les électeurs pouvaient en prendre connaissance et, éventuellement, les contester. Il n'empêche : bon nombre se plaignent de n'avoir pas été « suffisamment sensibilisés », à la radio ou à la télévision, à la nécessité de vérifier s'ils étaient régulièrement inscrits.

DES MAGISTRATS DÉBORDÉS

Environ 2 300 personnes, découvrant leur radiation le 11 mars, ont saisi les tribunaux d'instance, qui avaient organisé une permanence spéciale. Devant cette affluence, les magistrats, dans certains gros arrondissements, ont vite été débordés. « Les gens se sont littéralement défilés sur nous, témoigne Fabrice Vert, juge d'instance dans le 18^e arrondissement. On a eu beau leur expliquer que nous ne faisons qu'appliquer les textes, que nous n'étions en mesure d'ordonner la réinscription que des seules personnes dont le nom avait été radié des listes à la suite d'une erreur purement matérielle, rien n'y a fait ! »

Selon la préfecture, 417 réinscriptions auraient été prononcées, dans la seule journée de dimanche, avec des variations importantes selon les arrondissements. Une majorité de requérants ont toutefois essuyé une décision de rejet.

Trois jours après, l'incompréhension reste grande entre des services municipaux et préfectoraux qui ont le sentiment d'avoir effectué leur travail avec diligence, afin de répondre à la demande de transparence de leurs administrés ; des juges qui, saisis d'un contentieux de masse, n'ont fait qu'appliquer rigoureusement la jurisprudence en la matière ; et des électeurs, mal domiciliés mais de bonne foi, qui se sentent floués de n'avoir pu voter.

Fabien Ganivet

Jacques Chirac manque Séguin et touche Bayrou

À TOUS ses interlocuteurs, Jacques Chirac a dit à peu près la même chose : « La droite a progressé dans toute la France. » Et encore : « S'il reste une chance de garder Paris, il faut la saisir. » Et enfin : « A Lyon, il faut s'accorder avec Millon. Nous soufflerons la ville au nez et à la barbe de Bayrou. » Fort de ces trois certitudes, le président – qui avait toujours assuré qu'il ne s'occuperait pas des municipales – a évidemment passé les dernières journées perdu au téléphone avec des dizaines de candidats et lancé vingt fois à ses interlocuteurs ce « comment tu sens les choses ? » qui préluède toujours à toutes les manœuvres.

Mardi 13 mars au matin, lorsqu'il reçoit à l'Élysée, comme presque chaque mardi, Michèle Alliot-Marie, Jean-Louis Debré et Josse-Lin de Rohan, le président est donc plus convaincu que jamais de ces trois axiomes de départ. C'est d'abord Paris qui l'intéresse. Parce qu'elle a été le plus éclatant symbole du chiraquisme, qu'elle illustre aujourd'hui la responsabilité présidentielle dans la crise de la droite et qu'une défaite serait forcément un mauvais coup personnel un an avant 2002.

Au soir du premier tour, il n'a d'ailleurs pas eu besoin des dizaines de notes de projection que lui font ses experts électoraux sur la plupart des villes françaises pour comprendre les difficultés qui se

profilent. Il connaît chaque arrondissement, le nombre de conseillers qu'il est possible d'y glaner, la qualité des reports que l'on peut espérer. Il a été assez impressionné par le bon maintien des listes Tiberi. Et après avoir lâché à de nombreux visiteurs, dimanche et lundi, « à Paris, c'est foutu », il commence à croire qu'il y a une petite chance de l'emporter.

RÉFLEXE ANTI-DELANOË

« La mobilisation de la droite a été bien meilleure que prévu », dit-il donc devant la présidente du RPR et les chefs des groupes gaullistes de l'Assemblée et du Sénat. « Globalement, le réflexe anti-Delanoë a joué, estime-t-il. Si on a une petite chance de gagner, il faut la saisir et, en tout cas, ne pas décourager nos électeurs, dans toute la France, par le spectacle indigne de la désunion à Paris. » Et il ajoute encore : « En tout cas, je ne porterai pas le sombre-ro de la défaite. »

M^{me} Alliot-Marie, M. Debré et M. de Rohan ont compris. Depuis plusieurs semaines, déjà, le président ne cache plus son exaspération devant la stratégie adoptée par Philippe Séguin. Ses conseillers, qui avaient été priés de mettre une sourdine à leurs critiques, se répandent maintenant partout pour fustiger « la folie », « l'autisme », « l'orgueil démesuré » du chef de file de la droite RPR-UDF-DL dans la capitale. Si la droi-

te perd, disent les plus proches du président, ce ne sera pas la condamnation d'un système, mais celle d'un mauvais candidat. M. Chirac demande donc à ses trois relais d'en appeler « à l'union, quelle que soit sa forme ». « Je ne suis pas un forcené de la fusion avec les listes Tiberi, jure-t-il. Il y a même des arrondissements où cela serait contre-productif, mais il faut empêcher Séguin de camper sur une position suicidaire. Et laisser chacun faire au mieux, arrondissement par arrondissement, cas par cas. »

La présidente du RPR se retrouve donc investie de la mission présidentielle d'appeler à « des accords d'union », bientôt relayée par M. Debré. Autant dire que l'Elysée, paniqué à l'idée de perdre Paris, conteste franchement la stratégie de M. Séguin. Ce n'est qu'en voyant l'UDF renier la fusion dans le 9^e arrondissement, et M. Tiberi finalement retirer ses listes, notamment dans le 12^e, si déterminant, que l'Elysée s'aperçoit – trop tard – que le mouvement a sans doute été opéré trop brutalement.

M. Chirac va avoir plus de chance à Lyon. En additionnant toutes les voix de droite, le président a vite été convaincu que la droite « ne peut pas perdre la ville du simple fait de ses divisions » et qu'il faudra donc trouver « le meilleur accord pour l'emporter ». En constatant le retrait de Michel Mercier, il n'en finit plus d'exulter, car il a tout

de suite vu l'opportunité de souffler cette ville UDF à son futur rival de 2002, François Bayrou. « Vous imaginez sa tête ! », exulte-t-il. Il multiplie donc les appels téléphoniques à Jean-Michel Dubernard, le RPR qui a repris le flambeau, pour qu'il passe un accord avec Charles Millon, avec lequel il demande à son conseiller Jérôme Monod de maintenir le contact.

LÉGER LAPSPUS

M. Bayrou, qui voit bien les tentatives de M. Chirac, tente désespérément de convaincre M. Mercier de revenir sur son retrait et de négocier avec M. Millon. En vain. Il n'aura plus qu'à constater, mercredi matin : « L'accord entre Dubernard et Millon était la condition sine qua non pour sauver Lyon. Je ne le critiquerai pas, et je souhaite bonne chance à Jean-Michel Dubernard. »

À l'Élysée, le président a désormais retrouvé sa tête des bons jours, mais il feint encore de se tenir éloigné des tractations. Recevant mardi, en fin d'après-midi, à l'Élysée les « meilleurs ouvriers de France », un léger lapsus a pourtant trahi son unique obsession. En voulant remercier les « organisateurs » de la manifestation, une phrase lui est naturellement à la bouche : « Je remercie tout particulièrement les électeurs »...

Raphaëlle Bacqué et Jean-Baptiste de Montvalon

Sous la pression de l'Elysée, Jean-Michel Dubernard a cédé à Charles Millon

LYON

de notre correspondante

Il est près de 23 heures, mardi 13 mars, une heure avant la clôture officielle des listes pour le second tour des municipales. Le député RPR, Jean-Michel Dubernard, nouveau chef de file de la droite lyonnaise, et Charles Millon, candidat dissident, proclament qu'ils ont trouvé un accord, après deux jours de négociations acharnées. Dans trois arrondissements, les 1^{er}, 4^e et 8^e, il y aura fusion, dans les autres secteurs, retrait réciproque ou maintien des deux listes. « J'ai le plaisir de vous annoncer cet accord qui doit répondre à notre objectif : battre la gauche. La situation s'éclaircit à droite », se félicite le député RPR. M. Millon annonce que M. Dubernard devient le « candidat naturel de la droite à la mairie de Lyon ».

Le médecin lyonnais jubile. Charles Millon prend soin de souligner que cet accord est « un signe très important, réalisé sans avoir eu besoin des états-majors parisiens, relevant de la seule volonté de celles et ceux qui ont fait la campagne sur le terrain ». Jean-Michel Dubernard affirme quant à lui que c'est en plein accord avec Michel Mercier ! Une heure auparavant ce dernier a quitté seul le « garage », la salle du restaurant de l'hôtel Mercure à Lyon. « Il fait trop chaud dans cette salle », a-t-il seulement osé. Le chef de file de la droite lyonnaise jusqu'au soir du premier tour a décidé d'abandonner la table de négociations où sont réunis depuis 20 heures MM. Millon et Dubernard. Le sénateur centriste rejoint à pied, sous une fine pluie, son bureau du conseil général du Rhône. Aucune déclaration publique.

L'homme est abattu : au « garage », les participants ont capitulé devant l'ancien président de la région Rhône-Alpes, banni en 1998 du camp des républicains pour avoir passé un accord avec le Front national. M. Dubernard qui, pendant deux jours, a plaidé pour le retrait, seule solution qui garantissait « une honnêteté à l'égard des électeurs », a accepté toutes les propositions de M. Millon. Après avoir échoué la veille dans ses négociations, le leader de la droite libérale et chrétienne a lancé des solutions affînées pour chaque arrondissement, de manière à ce que la droite recueille le maximum de voix. A ce moment encore, il n'a pas hésité à stigmatiser M. Dubernard « incapable de définir une ligne crédible » et à louer les qualités de M. Mercier, notamment « son esprit d'ouverture ».

Aux propositions de fusion dans le 3^e arrondissement, là où les 15 voix qui le séparent de M. Dubernard sont le véritable point d'achoppement des discussions, M. Millon ajoute le 8^e arrondissement, où la liste de M. Mercier, conduite par Anne-Marie Comparini, est pourtant arrivée en tête.

Dans la dernière ligne droite, M. Dubernard va accepter de sacrifier celle qui a succédé à M. Millon à la tête de la région Rhône-Alpes. C'est la capitulation. La droite a

choisi de réécrire, à travers les municipales, l'histoire de la région en réhabilitant les perdants et en marginalisant les vainqueurs. Depuis deux jours, M^{me} Comparini avait prévenu qu'elle n'accepterait aucune alliance avec M. Millon.

Malgré les affirmations de M. Dubernard, ce retournement de situation a eu lieu sous la pression de l'Elysée. C'est Paris qui a décidé du sort de Lyon. Pendant quarante-huit heures, Jacques Chirac a téléphoné personnellement à M. Dubernard pour le convaincre de fusionner. Devant la chance historique et inattendue pour le RPR de gagner Lyon, fief de l'UDF, le président de

la République a été très clair. « Tu as tué Mercier, continue », lui dira-t-il alors que... M. Dubernard avait mis le haut-parleur pour que M. Mercier ne perde rien de la conversation !

RÉSISTANCES SOUS-ÉVALUÉES

Ce dernier a, lui, résisté aux supplications de François Bayrou de revenir sur sa décision de retrait dans le 5^e arrondissement et d'accepter la fusion avec M. Millon. Le président de l'UDF était également prêt à pacifier avec l'ennemi d'hier plutôt que de perdre Lyon.

A minuit, nouveau coup de théâtre : les listes déposées à la préfecture

re ne correspondent pas au scénario annoncé à l'hôtel Mercure. MM. Millon et Dubernard ont sous-évalué les résistances dans leur propre camp. Dans le 1^{er} arrondissement, contrairement à ce qui a été annoncé, la liste Mercier ne s'est pas retirée, provoquant une triangulaire. Dans le 7^e, où les listes Millon devaient se retirer au profit de la liste Mercier, le candidat milloniste s'est maintenu, entraînant une nouvelle triangulaire sauvage. Dans le 8^e, où une fusion était prévue sans M^{me} Comparini, il ne reste finalement que la liste de M. Millon, arrivée derrière celle de M. Mercier. Enfin, dans le 9^e, où la liste de M. Mercier, arrivée derrière Amaury Nardone, le lieutenant de Charles Millon, devait se retirer, Marc Fraysse et Dominique Magnien, injoignables toute la soirée, se sont maintenus.

Haine personnelle entre candidats, cafouillage dans la précipitation, plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette cacophonie. La droite, qui croyait avoir réussi l'impossible fusion, nage en pleine confusion. En face, Gérard Collomb organisait à la brasserie Georges son premier dîner républicain au côté de Marek Halter.

Sophie Landrin

► www.lemonde.fr/lyon

Conseil de Paris : projection en sièges sur la base des résultats du 1 ^{er} tour									
Arrond.	Nombre d'élus au Conseil de Paris	ARRONDISSEMENTS DÉTENUS PAR LA GAUCHE DEPUIS 1995		ARRONDISSEMENTS OÙ LA GAUCHE PLURIELLE A DEVANCÉ LA DROITE		Rapport des forces au 1 ^{er} tour (en % de voix)		Répart. des sièges si le 2 ^e tour confirme le 1 ^{er}	
		Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite	Gauche
1 ^{er}	3	2	1	48,8	46,8	2	1		
2 ^e	3	2	1	47,3	48,3	1	2		
3 ^e	3	1	2	31,3	61,0	1	2		
4 ^e	3	2	1	41,6	51,1	1	2		
5 ^e	4	4	-	52,2	40,8	3	1		
6 ^e	3	2	1	55,4	41,6	2	1		
7 ^e	5	5	-	64,2	27,5	4	1		
8 ^e	3	3	-	66,8	27,5	2	1		
9 ^e	4	3	1	45,5	47,8	1	3		
10 ^e	6	1	5	34,9	52,2	1	5		
11 ^e	11	2	9	28,2	58,4	2	9		
12 ^e	10	8	2	45,1	46,4	3	7		
13 ^e	13	10	3	37,5	45,9	3	10		
14 ^e	10	8	2	38,3	48,3	2	8		
15 ^e	17	14	3	54,0	32,6	13	4		
16 ^e	13	12	1	74,2	20,6	11	2		
17 ^e	13	11 + 1 FN	1	56,7	34,8	11	2		
18 ^e	14	3	11	31,7	52,9	3	11		
19 ^e	12	3	9	33,1	52,0	3	9		
20 ^e	13	3	10	30,3	53,7	3	10		
TOTAL	163	100	63	44,3	43,7	72	91		

Pour chaque arrondissement, une première moitié des sièges au Conseil de Paris est attribuée à la liste arrivée en tête au deuxième tour. L'autre moitié est répartie entre toutes les listes (y compris celle arrivée en tête) à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Elisabeth Guigou obtient un accord majoritaire sur la revalorisation des carrières hospitalières

CGT, SUD-CRC et CFTC jugent qu'il y a trop de métiers « oubliés »

Cinq des huit syndicats de la fonction publique hospitalière ont décidé de signer, mercredi 14 mars, le protocole d'accord sur les salaires et

les carrières des 725 000 agents du secteur. Majoritaire, cet accord, proposé par Elisabeth Guigou, n'emporte cependant pas l'adhésion de la CGT,

de SUD-CRC et de la CFTC, qui jugent que trop de professions et de salariés en bas de l'échelle n'ont rien obtenu.

POUR Elisabeth Guigou en proie aux affres des élections municipales à Avignon, c'est une bonne nouvelle : cinq des huit syndicats de la fonction publique hospitalière ont décidé de signer le protocole d'accord sur les salaires et les carrières des 725 000 agents du secteur. Le temps d'un bref aller-retour à Paris, la ministre de l'emploi et de la solidarité, accompagnée du ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, devait recueillir, mercredi 14 mars, ces précieuses signatures de la CFDT, de FO, de l'UNSA, de la CGC et du Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) et clore ainsi cinq mois de négociation. Seules, la CGT, SUD-CRC et la CFTC ont refusé d'approuver le document.

Complexe, le texte détaille un ensemble de mesures, estimées à 2,2 milliards de francs d'ici à 2004, pour améliorer les grades et les grilles des différents métiers classés en « filières » depuis les accords Durafour. « Plus de mobilité, plus de promotion, plus de fluidité », résume le ministère, qui met en avant les 1 600 francs de revalorisation obtenus par les agents administratifs en fin de carrière, 1 800 francs pour les infirmières anesthésistes, 3 000 francs pour les surveillants-chefs. « C'est une bonne étape pour pas mal de professions », juge François Chèrèque, secrétaire général de la fédération CFDT, satisfait d'avoir obtenu des

« avancées », alors que d'autres secteurs de la fonction publique (Etat...) sont plutôt en panne. « Les autres fonctions publiques font la gueule. Là, on est toujours en train de négocier quelque chose », se réjouit-il.

« L'absence de mesures concrètes avec Sapin [le ministre de la fonction publique] fait qu'on a plutôt tendance à apprécier de manière positive le protocole hospitalier », confirme Raymond Perrot, secrétaire général de la fédération FO. Sa signature, « raisonnable mais pas enthousiaste », permet à M^{me} Guigou de se prévaloir d'un accord majoritaire à plus de 60 %. Le système « promu-promouvable », en particulier, a séduit. Bien qu'il ne soit assorti d'aucun chiffre-

ge, ce système autorise chaque année un nombre minimum de promotion, indépendamment des départs en retraite. Basé sur une durée moyenne de carrière, ce dispositif se substitue aux quotas et devrait permettre à des salariés aux carrières bloquées de progresser.

« À RELATIVISER »

La CGT, première organisation du secteur, estime néanmoins que la somme de 2,2 milliards de francs est « à relativiser au regard de ce qu'elle représente dans la masse salariale », trop de professions, comme les psychologues et les aides-soignants, étant, à ses yeux, « oubliés ». « Sur les 725 000 agents, seuls 22 % vont bénéficier de

revalorisations immédiates. Ça laisse sur le quai pas mal de personnes », critique Bernard Sagès (CFTC). A ses yeux, les infirmières anesthésistes et de bloc opératoire, fortement mobilisées depuis des semaines, ont su se faire entendre, pas les échelons les plus bas, notamment les agents d'entretien.

D'ailleurs, plusieurs catégories de métiers, mécontents, ont décidé de repartir à la charge. Mardi, à l'initiative de SUD-CRC, des agents hospitaliers ont défilé à Paris, pour dénoncer le fait que « plus de la moitié des salariés n'ont rien obtenu ». Répondant à l'appel du Collectif des cadres hospitaliers, plusieurs centaines d'entre eux ont également bloqué des voies de la gare Montparnasse. De son côté, la coordination nationale des sages-femmes (libérales et hospitalières) organise une grève reconductible à partir du 20 mars. Et la CGT appelle les hospitaliers à rejoindre la manifestation unitaire de la fonction publique prévue le 22 mars. Mercredi, M^{me} Guigou devait annoncer l'ouverture de nouveaux chantiers concernant les « déçus » ou les « oubliés », à travers un comité de suivi dont seront exclus les syndicats non-signataires.

Isabelle Mandraud

Les retraites Arrco revalorisées de 1,9 % en avril

La valeur du point Arrco (retraite complémentaire des salariés du privé) sera revalorisée de 1,9 % au 1^{er} avril, a annoncé, mardi 13 mars, le régime de retraite à l'issue de son conseil d'administration. Approuvée par le Medef, la CFDT et FO, cette augmentation porte le point à 6,79 francs. La CGT, la CGC et la CFTC, pour qui cette hausse est trop modérée, ont voté contre. Le salaire de référence, c'est-à-dire le prix d'achat d'un point par un salarié, a également été fixé à 76,79 francs pour 2001.

Mardi, à la veille d'une réunion des partenaires sociaux, le directeur de la Sécurité sociale, Pierre-Louis Bras, leur a écrit pour les mettre en garde contre la création, dans la foulée de l'accord du 10 février, d'une association censée se substituer à l'ASF, qui finance les retraites complémentaires entre 60 ans et 65 ans. Pour M. Bras, c'est un institut de retraite complémentaire qui doit être mis en place, sauf à s'exposer à des difficultés juridiques.

La grève des agents des finances a été moins suivie que prévu

Bercy annonce 22,7 % de grévistes

DANS l'entourage de Laurent Fabius, on s'attendait à une forte mobilisation, comme au sein des cinq syndicats (FDSU, CGT, CFDT, FSAFI-UNSA et CFE-CGC) qui avaient appelé les 180 000 agents des finances à faire grève, mardi 13 mars, pour faire pression sur le gouvernement avant l'ouverture des négociations sur les 35 heures (Le Monde du 14 mars). Il n'en a rien été : 22,7 % des agents ont fait grève, selon Bercy, alors qu'ils avaient été 38 % à cesser le travail, le 30 janvier, pour réclamer des revalorisations salariales dans la fonction publique.

Cette fois, FO, majoritaire à la comptabilité publique, et la CFTC, ne se sont pas joints à la grève, préférant concentrer leur énergie sur la journée du 22 mars, qui concerne l'ensemble des fonctionnaires. La mobilisation n'a pas été à la hauteur des espoirs syndicaux à la direction générale des impôts (DGI). Le Syndicat national unifié des impôts (SNUI), majoritaire, s'attendait à ce que la grève soit suivie par plus de la moitié des agents des impôts ; ils n'ont finalement été que 35 %, selon Bercy (41 %, selon le SNUI et la CGT). Les fédéra-

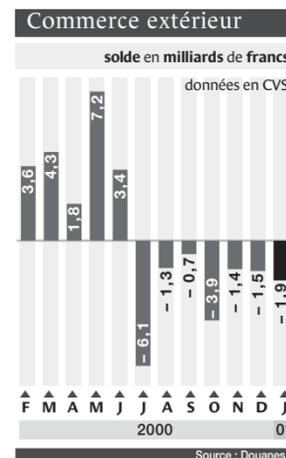
tions notent toutefois que la mobilisation a été très forte dans certaines régions, comme les Ardennes et la Loire, où 61 % des agents des impôts ont fait grève.

Les syndicats de Bercy contestent le choix de Laurent Fabius de mettre en place les 35 heures à effectifs budgétaires constants. Qui plus est, ils refusent l'application du décret du 25 août 2000, qui encadre la mise en place des 35 heures dans la fonction publique, prévue le 1^{er} janvier 2002 : celle-ci se traduirait en fait par une durée de travail de 36 heures 12, avec maintien des 32 jours de congés, expliquent les syndicats.

Ils ont été reçus par Jean-Marc Maury, conseiller social du ministre des finances, qui s'est engagé à ce qu'« une discussion approfondie » ait lieu après la grève du 22 mars. Pour l'heure, il n'y a pas eu de véritable négociation sur la réduction du temps de travail à Bercy. Le ministre, qui comptait attendre les relevés de conclusions établis en juin sur les expérimentations en cours sur une cinquantaine de sites, devra probablement aller plus vite que prévu.

Virginie Malingre

Le commerce français a ralenti en janvier



LE SOLDE commercial s'est établi à 1,928 milliards de francs en janvier, selon les données provisoires publiées mercredi 14 mars par les Douanes. Ce chiffre devrait être revu à la baisse car il sous-estime les importations intra-communautaires. Le dynamisme commercial s'est nettement ralenti en janvier. Les exportations ont représenté 177,1 milliards de francs, contre 186,6 milliards en décembre. « Cette contraction des ventes affecte toutes les branches, à l'exception des biens d'équipement et de l'industrie automobile, qui restent stables », précisent les Douanes. Les importations ont représenté 175,2 milliards contre 183,1 milliards en décembre.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Michel Pajon

APRÈS les déclarations de Jean-Luc Bennaïm (Verts) (« Le Monde du 14 mars), le maire de Noisy-Le-Grand (Seine-Saint-Denis), Michel Pajon (PS), nous écrit :

Arrivé largement en tête avec 37 % des voix, je déplore l'attitude irresponsable de Jean-Luc Bennaïm, d'autant plus que la ville aurait pu être gagnée dès le premier tour.

Déjà refusées alors – quatre maires adjoints soit deux fois plus que ne leur donnaient les moyennes des dernières élections – les nouvelles demandes majorées de M. Bennaïm ont été unanimement repoussées par le MDC, le PC et le PS. Par ailleurs, si j'ai soutenu Michèle Bouichou à Sevran, je démens formellement l'avoir aidée financièrement.

Lætitia Van Eeckhout

Le Conseil d'Etat propose de renforcer le pouvoir de régulation du CSA

CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA), Commission des opérations de Bourse (COB), Commission bancaire, Autorité de régulation des télécommunications (ART)... Il ne se passe pas un jour sans que l'un de ces acteurs ne fasse l'exercice du pouvoir quotidien de l'Etat. C'est à ces autorités administratives indépendantes que le Conseil d'Etat consacre la partie thématique de son rapport 2001, rendu public mercredi 13 mars. Un choix justifié par le rôle croissant joué, depuis une vingtaine d'années, par ces organismes dans les domaines économiques et sociaux.

Rédigé cette année sous la houlette de Marcel Pochard, ancien directeur général de la fonction publique, le rapport ne répertorie pas moins de trente-quatre autorités administratives indépendantes dont les missions et les pouvoirs sont aussi divers que les domaines dans lesquels ils interviennent. Cette hétérogénéité ne saurait toutefois surprendre, selon le Conseil d'Etat, qui récuse l'idée d'un modèle unique et insiste sur le fait que, en « cherchant à ramener les autorités administratives indépendantes à une forme unique, on les priverait de ce qui est leur raison d'être même : apporter une réponse adaptée à un

problème spécifique à un moment donné ».

Les difficultés rencontrées ou soulevées par ces organismes indépendants conduisent la juridiction administrative à faire quelques recommandations. Moins pour limiter leurs prérogatives que pour renforcer leur légitimité. Le rapport plaide, en effet, en faveur d'une véritable délégation de pouvoir, dès lors que les autorités administratives indépendantes ont été chargées de réguler un secteur ou un marché : pouvoir de décision et de sanction, mais aussi, dans un certain nombre de cas, pouvoir de réglementation.

RÉPARTITION DES RÔLES

Dans les domaines qui connaissent une mutation rapide – télécommunications ou marchés financiers par exemple – et où les administrations centrales n'ont pas une « expertise établie », le Conseil juge ainsi « opportun de profiter de la capacité de réaction rapide d'une autorité administrative indépendante en lui laissant le soin d'adapter la réglementation applicable ».

Pour le Conseil d'Etat, les problèmes rencontrés sont, pour l'essentiel, liés à une répartition des rôles insuffisamment claire et cohérente entre les autorités administratives

indépendantes et les administrations centrales. Ainsi, en juillet 2000, le Conseil d'Etat a annulé un communiqué du CSA autorisant la publicité télévisée pour les sites Internet d'entreprises de presse, de distribution, du cinéma et d'édition, au motif qu'il revient au gouvernement et non au CSA le soin de fixer les principes généraux définissant les obligations concernant la publicité et le parrainage à la télévision. Dans son rapport, il n'en souligne pas moins que « la situation du CSA est devenue particulièrement exemplaire de la difficulté d'une autorité de régulation à faire face aux mutations permanentes d'un secteur dans lequel le cadre législatif n'évolue pas assez rapidement ».

Face à ces tensions entre autorités administratives indépendantes et ministères, le Conseil d'Etat estime qu'il revient au Parlement de jouer pleinement son rôle, en particulier en exerçant effectivement sur ces organismes un contrôle « nécessaire à leur légitimité et à leur efficacité ». Le rapport suggère notamment que, dans le cadre de la réforme en cours de la procédure budgétaire, soit offerte aux autorités administratives indépendantes les plus importantes la possibilité de discuter plus directement de

FAMILLE Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, a présenté, mercredi 14 mars, en conseil des ministres, une série de mesures visant à facilité

les démarches des parents adoptifs. ● LES VINGT MILLE FAMILLES actuellement dotées de l'agrément qui permet de lancer le processus d'adoption se heurtent souvent à la

complexité des règles, aux délais d'attente, voire à un sentiment d'isolement. ● UN GUIDE PRATIQUE permettra de mieux s'y reconnaître, tout en avertissant des risques les

parents qui envisageraient l'adoption dans une optique quasi consumériste. ● L'UNE DES MESURES principales vise à faciliter l'adoption des pupilles de l'Etat, qui ne font que

rarement l'objet d'un projet d'adoption parce qu'ils sont trop « âgés », en fratrie, malades ou handicapés. Un recensement systématique de ces enfants sera mis en place.

Les démarches d'adoption seront facilitées et mieux encadrées

Une série de mesures présentées par Ségolène Royal en conseil des ministres vise à simplifier des procédures souvent trop complexes et trop longues pour les parents. Un recensement des pupilles de l'Etat devrait permettre de favoriser l'adoption de ces enfants, délaissés en raison de leur âge ou de leurs éventuelles maladies

LA « GALÈRE » des postulants à l'adoption, la complexité des règles, des délais qui dépassent trois ans, la débrouille pour les adoptions à l'étranger, la solitude, le manque d'information... « Bref, le sentiment que, malgré les lois, rien ne change », résume Ségolène Royal. Pour y remédier, la ministre déléguée à la famille et à l'enfance devait annoncer, mercredi 14 mars, au conseil des ministres, une série de mesures visant notamment à faciliter les démarches des parents adoptifs.

Vingt mille familles sont actuellement dotées d'un agrément et vivent le plus souvent le processus d'adoption comme un parcours du combattant. A leur usage, un guide intitulé « Adopter un enfant. Guide pratique à l'usage des futurs adoptants » a été rédigé (lire ci-dessous), qui explique les étapes de la procédure concernant à la fois les enfants français et les enfants étrangers. Ce guide, promis à une large diffusion, a le mérite de lever quelques tabous. « Dans les familles adoptives, tout doit toujours parfaitement bien se passer... Mais

les enfants adoptés sont comme les autres. Ils ont des problèmes ! Et les parents adoptifs, comme les parents biologiques, sont dans une problématique de construction de liens avec leurs enfants », pose M^{me} Royal.

Afin que ces parents soient mieux accompagnés dans leurs démarches, et surtout soutenus dans la durée, les organismes privés « autorisés et habilités pour l'adoption » (les OAA, qui sont actuellement trente-huit en France) seront « regroupés et modernisés ». Un texte réglementaire est en préparation. Le régime de l'autorisation et de l'habilitation sera réformé, les contrôles renforcés. Et les financements accrus, pour ces nouveaux organismes « professionnalisés ».

HARMONISATION DES PROCÉDURES

Le Conseil supérieur de l'adoption sera chargé d'un état des lieux des procédures d'agrément mises en place par les différents départements : nombre d'agréments délivrés, taux de refus, durée d'instruction des demandes... « Les délais d'instruction dépassent parfois les

neuf mois impartis, et il nous faut harmoniser le contenu des enquêtes, dont certaines sont inquisitoriales », précise la ministre. Le Conseil en tirera des suggestions pour améliorer et harmoniser nationalement la procédure. D'autres études sont lancées. L'une d'elles, commandée à l'Institut national d'études démographiques (INED) et portant sur le devenir des enfants adoptifs, permettra de répondre aux interrogations des parents adoptifs et « aux demandes des pays d'origine concernant le devenir de leurs enfants ».

Pour « donner une famille au plus grand nombre possible d'enfants adoptables », la ministre entend s'attaquer au problème, largement méconnu, des pupilles de l'Etat, qui ne sont pas adoptés. Au 31 décembre 1999, il y avait en France 2 207 enfants dotés de ce statut – qui leur permet d'être pris en charge par l'Etat en raison de l'absence ou de la rupture des liens avec leur famille de naissance – qui ne faisaient l'objet d'aucun projet d'adoption. Parce qu'ils étaient « âgés » (plus de huit ans),



en fratrie, malades ou handicapés, ou bien insérés dans leur famille d'accueil. Des enfants « à particularité », pourtant juridiquement adoptables, que les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements ne proposent pas aux familles postulant à l'adoption, par crainte de l'échec « ou parce qu'ils ont une fausse idée des parents adoptifs, dont certains sont très ouverts », note Danielle Housset, qui préside Enfance et familles d'adoption. Lorsque le projet d'adoption est fait, les ASE qui ne trouvent pas de familles volontaires dans leur département ne mènent pas toujours une recherche au niveau national.

Comme le prévoyait la loi Mattéi de juillet 1996, et comme le recommandait Gérard Gouzes, député du Lot-et-Garonne, dans un rapport remis en janvier, M^{me} Royal envisage donc un recensement systématique de ces enfants et des familles titulaires d'un agrément prêtes à les adopter. Les quelques associations (Enfance et famille d'adoption, Emmanuel, Chemin de vie, Vivre

en famille, l'Orca...) qui tentent de trouver une famille d'adoption à ces enfants seront mieux épaulées et financées, s'est engagée la ministre. « Par ailleurs, dit-elle, nous favoriserons l'adoption, notamment l'adoption simple, par les familles d'accueil. Mais nous ferons en sorte de ne pas laisser passer trop de temps si la famille d'accueil n'est pas adoptante. » Car « à dix-huit ans, quand la famille d'accueil n'est plus payée, bien des jeunes se retrouvent tout seuls, à la rue, sans famille », insiste Danielle Housset.

Autre grand axe de travail du gouvernement : le respect de l'histoire et de l'identité de l'enfant. « Nous ne sommes plus dans le déni de la différence qui existe entre filiation adoptive et filiation biologique. L'enfant adopté a une histoire qui précède son adoption. En respectant l'histoire des enfants adoptés, on rendra les pays d'origine plus confiants à l'égard des adoptions par les couples français », assure Ségolène Royal qui, après sa loi d'aménagement de l'accouchement sous X..., envisage de ne plus

faire figurer sur les actes de naissance la mention « Né de... ». Portée à l'acte de naissance des enfants adoptés plénièrement, celle-ci semble faire référence à une filiation biologique. M^{me} Royal souhaite par ailleurs encourager les parents à conserver le prénom d'origine de l'enfant : le guide de l'adoptant rappellera que ce changement, souvent spontanément effectué à l'arrivée de l'enfant, doit être demandé au juge.

ÉCHANGES AVEC LES PAYS D'ORIGINE

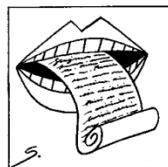
L'adoption internationale, largement plus répandue en France, n'est pas oubliée. Il s'agit de réduire les délais d'acquisition de la nationalité en cas d'adoption simple qui, contrairement à l'adoption plénière, n'a pas d'effet de plein droit sur la nationalité de l'enfant adopté. Une circulaire sera envoyée aux services de l'état civil, à Nantes. Les consulats, eux aussi, recevront dans la semaine une circulaire par laquelle ils se verront chargés de « faciliter les démarches des parents adoptants », d'« améliorer la sécurité de l'adoption internationale et d'en permettre le développement dans le respect des pays d'origine, des histoires individuelles et de l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Les moyens de la Mission de l'adoption internationale et des organismes habilités seront renforcés pour que, comme dans les pays scandinaves, tous les parents soient accompagnés. « Actuellement, les deux tiers des parents qui adoptent à l'étranger se retrouvent seuls pour effectuer ces démarches, parfois exposés à des intermédiaires douteux et à des dévouements financiers. » Les échanges avec les pays d'origine, les programmes de coopération et d'assistance dans le secteur de l'enfance, se développeront, promet la ministre. « On ne peut plus se présenter comme des pays riches qui viennent chercher des enfants et attendent d'en être remerciés. »

Pascal Krémer

« Il faut prendre le temps de s'apprivoiser »

LOIN DU DISCOURS longtemps tenu sur la « belle aventure » de l'adoption, *Le guide pratique à l'usage des futurs adoptants* prend soin d'avertir les couples qui se placeraient dans une démarche quasi consumériste de « droit à l'enfant ».



« L'adoption a pour objectif premier de répondre au besoin de l'enfant en lui donnant des parents. L'agrément ne correspond pas à un droit à accueillir un enfant, ni à une sorte de « certificat d'aptitude » à être parent. » Adopter un enfant étranger « entraîne des démarches spécifiques et nécessite une réflexion préalable, dans la mesure où les enfants adoptables sont issus d'une autre origine, ont été imprégnés par des habitudes de vie différentes de celles de la famille adoptive et peuvent manifester des difficultés pour s'adapter à cette dernière et créer de nouveaux

liens d'attachement ». Dans tous les cas, les parents adoptifs « peuvent être impatients d'emmenant l'enfant avec eux et de partager avec lui leur existence. Il faut pourtant prendre le temps de faire connaissance et de s'apprivoiser, de se découvrir mutuellement dans l'environnement auquel l'enfant est habitué et a établi ses repères, avant de lui proposer un nouveau mode d'existence ».

Durant les premiers mois après leur arrivée, « les enfants peuvent parfois réagir de manière surprenante. A des degrés divers, l'enfant peut manifester des régressions, comme s'il souhaitait effacer ce qu'il a vécu précédemment. C'est une vraie demande à laquelle il faut s'attendre et pouvoir répondre de façon adaptée : cette phase lui permet de prendre place dans sa nouvelle famille. Elle sera suivie d'autres périodes au cours desquelles l'enfant et ses parents continueront à s'adopter mutuellement, à construire leur famille et à élaborer leur vie commune, l'enfant pouvant chercher à différentes reprises à mettre à mal les liens qu'ils sont en train de tisser entre eux. »

« Tout enfant a droit à une famille. D'autant plus s'il est handicapé »

L'EMPHASE n'est pas le genre de la maison. « Cela aurait été dommage qu'un enfant comme Ludovic reste à l'Assistance publique », pose sobrement Aurélie, quand Sébas-

TÉMOIGNAGE

Ce couple a accueilli Ludovic, qui attendait une greffe de foie... et une famille

tien manie l'humour : « On est tous très particulier. Le degré de normalité des gens qu'on rencontre est souvent bien inférieur à ce qu'ils croient, non ? » Ces jeunes trentennaires ont adopté deux enfants. Maeva, véritable « moulin à paroles » de trois ans et demi, est arrivée en novembre 1997, à l'âge de « deux mois et cinq jours », après un parcours d'adoption on ne peut plus classique pour le couple.

Un petit bonhomme aux yeux bleus n'a pas tardé à la rejoindre dans ses jeux. Ludovic, deux ans et demi aujourd'hui, « enfant à particularité », selon la terminologie de l'aide sociale à l'enfance (ASE), aurait pu ne jamais être adopté si Sébastien et Aurélie n'avaient pris contact avec Enfants en recherche de famille, un service de l'association Enfance et familles d'adoption (EFA) qui, depuis une vingtaine d'années, met en relation services sociaux et familles prêtes à adopter des enfants handicapés, malades, âgés de plus de huit ans, ou simplement en fratrie. Ludovic, dont le foie ne fonctionnait pas, avait besoin d'une greffe et d'un lourd suivi médical pré et post-opératoire.

Aurélie s'étonnerait presque qu'on la questionne sur ses motivations. « Tout enfant, quel qu'il soit,

a droit à une famille, en a besoin. D'autant plus s'il est handicapé. » Elle cite néanmoins la lecture de quelques ouvrages sur l'adoption mentionnant les difficultés, pour certains enfants, de trouver une famille. Ou encore une pincée de catholicisme, même si le couple n'est que « plus ou moins pratiquant »... Pour leur premier enfant, déjà, l'idée de s'adresser à Enfants en recherche de famille avait surgi. Mais les services de l'aide sociale à l'enfance en avaient dissuadé le jeune couple. « Les ASE sont réticentes à confier des enfants comme ça, par peur que les familles ne tiennent pas le coup, analyse aujourd'hui Sébastien. Des échecs d'adoption, il y en a, mais il ne faut pas se leurrer, c'est très marginal. Comme l'ASE juge ces enfants « incassables », elle ne les propose pas à l'adoption alors qu'il y a des familles qui attendent et qui accepteraient ces enfants, si seulement elles étaient informées... »

Refusant, surtout, de juger ceux qui ne se sentent pas prêts pour ce genre d'aventure, Aurélie et Sébastien avouent sans peine qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés des limites strictes. Un enfant trisomique ou lourdement handicapé eut posé le « problème du legs » : « Nous ne souhaitons pas que cet enfant soit un poids pour sa sœur le jour où nous disparaîtrions. Cette adoption, c'est notre choix, pas celui de Maeva. »

GREFFE RÉUSSIE

Un choix qui a conduit la jeune maman à s'arrêter temporairement de travailler. « Nous avions assez d'amour, de tolérance, et les moyens matériels pour cette adoption », reconnaît Aurélie, en congé parental d'éducation depuis deux ans. Sébastien gagne bien sa vie dans les assurances. Ils habitent

une belle longère dans la campagne rouennaise, entourée de trois hectares de potager et de jardin.

Arrivé dans sa famille adoptive à six mois, avec un foie qui se nécrosait, Ludovic était sous haute surveillance alimentaire et devait être conduit chaque semaine dans un hôpital parisien. « Il était trop fragile pour aller en crèche. Et même une assistante maternelle n'en aurait pas voulu : c'était un enfant qui avait une alimentation spéciale, qui vomissait beaucoup, qui n'avait pas des selles normales... » Après une attente d'organe un peu longue, mais qui donne à Ludovic et ses parents le temps de « s'apprivoiser », ce sont huit semaines d'hôpital, vécues comme une séparation un peu éprouvante. « On ne pouvait pas dormir dans sa chambre. »

POURPARLERS POUR LE TROISIÈME

La greffe est une réussite. Ludovic prendra durant toute sa vie des médicaments antirejet deux fois par jour, suivra encore quelques mois un régime sans sel ; il est un peu plus sujet que les autres enfants aux infections hivernales mais se développe tout à fait normalement. Finalement, pour Sébastien, « tout cela a été beaucoup moins compliqué que ce que nous avaient dit les gens de l'ASE, qui étaient sur les dents » : « Nous n'avons jamais stressé. Beaucoup moins en tout cas que les autres familles croisées à l'hôpital parce que nous, nous étions préparés à affronter la tempête ! » Père de famille « tout à fait comme un autre », le jeune assureur trouve « affligeant de penser que tant d'enfants passent toute leur vie dans un foyer où, malgré la bonne volonté des éducateurs, ils ne peuvent trouver le même équilibre qu'au sein d'une famille ».

Sébastien et Aurélie sont actuellement « en pourparlers » au sujet du petit troisième. Ils ont rempli un nouveau dossier d'agrément. Et s'adresseront directement à Enfants en recherche de famille. « On attendra qu'un enfant ait besoin de nous. » Un enfant qui pourrait être sourd, déficient visuel, privé d'un bras ou d'une jambe, ou même en fauteuil roulant. « Il faudra juste casser quelques cloisons de la maison. »

P. Kr.

Trois années d'attente en moyenne

● **Enfants.** En 1999, environ 5 000 enfants ont été adoptés. 3 976 l'ont été en adoption plénière (qui substitue une filiation à une autre), environ un millier en adoption simple (sans rupture totale des liens avec la famille d'origine). Environ 4 000 étaient issus de pays étrangers.

● **Conditions.** Toute personne âgée de plus de vingt-huit ans peut demander un agrément. Les couples mariés peuvent adopter avant cet âge s'ils sont mariés depuis plus de deux ans.

La différence d'âge entre adoptant et adopté doit être d'au moins quinze ans. Une fois l'agrément pour adoption attribué, la durée moyenne d'attente d'un enfant est d'environ trois ans.

● **Pupilles.** Au 31 décembre 1999, il y avait en France 3 340 enfants pupilles de l'Etat, c'est-à-dire des enfants adoptables du fait de l'absence ou de la rupture des liens avec leur famille de naissance. Ils étaient 50 600 en 1966 et 10 400 en 1995.

La diminution régulière du nombre de pupilles de l'Etat a conduit les candidats français à se tourner vers l'adoption internationale.

● Adoption internationale.

La France est le deuxième pays d'accueil au monde, après les Etats-Unis, mais elle est au neuvième rang si l'on rapporte le nombre des adoptions à la population. Un tiers des enfants adoptés à l'étranger viennent du Vietnam. Les autres grands pays de provenance sont la Colombie (303 enfants en 1999) et la Roumanie (302), Madagascar (218), la Bulgarie, le Guatemala, Haïti et le Brésil.

● Convention de La Haye.

Signée par la France le 29 mai 1993 et ratifiée le 1^{er} octobre 1998, cette convention a pour but de garantir que les adoptions internationales ont lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant, afin de prévenir l'enlèvement et la vente de bébés. Elle a été signée par plus de quarante pays. La loi du 6 février 2001 relative à l'adoption internationale a par ailleurs clarifié les conditions dans lesquelles les adoptions d'enfants étrangers peuvent être reconnues par le droit français.

Le Haut commissariat pour les réfugiés critique la politique de l'asile en France

Il dénonce « les décisions à la légère » de l'Ofpra

LE HAUT COMMISSARIAT pour les réfugiés (HCR) sort de sa réserve. Pour la première fois de son histoire, l'organisation des Nations unies a rendu public, mardi 13 mars, son bilan de la politique française de l'asile. Jusqu'à présent, les « notes » de la délégation du HCR pour la France étaient réservées à l'Etat et aux ONG concernées. En pleine année de célébration de son cinquantième anniversaire, le HCR a voulu mettre en exergue les dysfonctionnements de la politique française. Et montrer ainsi son rôle de vigie dans l'application de la Convention de Genève en France. « On n'est pas seulement là pour être sur la photo devant le camp de Fréjus », insiste Corinne Perthus, chargée de communication.

En préambule, le Haut commissariat a tenu à rappeler que la politique d'asile est particulièrement mise à mal à la suite du renforcement des mesures restreignant l'entrée sur le territoire décidées par les gouvernements de l'Union européenne : présence policière renforcée aux frontières, contrôle des compagnies aériennes, sanctions contre les transporteurs... Autant de freins à la fuite hors d'un pays persécuteur. « Les réfugiés sont contraints d'utiliser les filières », rappelle la note, qui réclame le développement des « visas au titre de l'asile » délivrés par les ambassades de France pour protéger les personnes amenées à fuir leur pays.

Précis dans ses critiques, le document aborde ensuite l'ensemble des étapes de la demande d'asile et le détail de la procédure de décision, qui « pourraient faire l'objet de modifications et d'améliorations ». C'est, sans surprise, sur les zones d'attente que le HCR est le plus sévère. L'organisation, qui vient d'achever une série de visites à l'aéroport de Roissy, s'inquiète « du manque de garanties légales offertes aux demandeurs d'asile et des pratiques qui s'y développent ». Sont ainsi dénoncés les « difficultés et refus d'enregistrement de plus en plus fréquemment constatés » : les officiers de la police aux frontières (PAF) refuseraient souvent d'entendre la demande d'asile, considérant les personnes comme de simples migrants illégaux (*Le Monde* du 16 janvier).

Aucun formulaire ne leur est alors donné, ni aucune information sur leurs droits. L'étranger est laissé dans la zone internationale, dans l'attente d'être renvoyé vers le pays de départ. Quant il n'est pas maintenu dans des locaux de police inadaptés où les ONG n'ont aucun accès. « Les officiers décident d'après le seul aspect extérieur de la personne qui se présente à eux s'ils sont de "vrais" demandeurs d'asile, quelle

que soit la langue parlée », souligne Manuel Jordao, délégué adjoint du HCR en France.

Une fois admis en zone d'attente, le demandeur d'asile doit encore affronter plusieurs obstacles. Il ne reçoit aucun conseil juridique pour remplir un formulaire souvent difficile à comprendre. L'interprétariat laisse à désirer : seules les langues de l'ONU sont reconnues comme donnant droit à un interprète. L'exilé n'a ensuite pas accès à son dossier de demande d'asile, les avis du ministère de la défense comme la décision du celui de l'intérieur ne lui sont pas communiqués : des informations qui, pourtant, demeurent des « garanties essentielles du droit de la défense ». Quant aux recours en cas de rejet de la demande, ils ne sont pas suspensifs. C'est pour toutes ces raisons que le HCR considère que la présence permanente des ONG « se révèle une nécessité ».

CRITÈRES D'ACCEPTATION VARIABLES

La délégation française épingle ensuite les préfectures pour la « multiplication des difficultés constatées ». Alors qu'elle joue un rôle déterminant dans les démarches du demandeur d'asile, l'administration préfectorale a développé ces dernières années des pratiques fort différentes d'un département à l'autre « sans toujours tenir compte des spécificités du domaine de l'asile », souligne la note. Manque d'information en direction des demandeurs, critères d'acceptation des domiciliations variables, formation des agents insuffisante... les critiques sont nombreuses. De plus, le manque de moyens affectés aux services des étrangers entraîne un « allongement conséquent » de la durée des procédures. « Cela peut prendre plus de six mois mais, à Marseille, c'est neuf ! Sans aucun statut légal ni aide matérielle possible », insiste Philippe Lavanchy, délégué du HCR pour la France.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) n'est pas non plus épargné par les critiques du HCR : délais d'examen des dossiers trop longs, taux d'entretien avec le demandeur « très faible », absence d'assistance d'un avocat, frais de transport non pris en charge... la qualité d'évaluation des dossiers est souvent d'un « bas niveau ». « L'Ofpra prend des décisions à la légère », dénonce M. Jordao. Résultat : le nombre de recours auprès de la Commission de recours des réfugiés explose. La juridiction d'appel est la seule instance à trouver grâce aux yeux du Haut commissariat. Même si « des améliorations restent possibles ».

Sylvia Zappi

Contre la délinquance, le gouvernement présente un projet de loi sur « la sécurité quotidienne »

La législation contre le piratage des cartes bancaires sera renforcée ; les magasins d'armes seront contrôlés

Un projet de loi « relatif à la sécurité quotidienne » a été présenté au conseil des ministres du mercredi 14 mars par le ministre de l'intérieur. Le texte,

qui entend répondre à la montée de la délinquance, comprend des mesures disparates : il prévoit de soumettre à autorisation préfectorale l'ouver-

ture de magasins d'armes, de renforcer la législation contre le piratage des cartes bancaires et l'immigration clandestine vers le Royaume-Uni.

LE MINISTRE de l'intérieur, Daniel Vaillant, a présenté, mercredi 14 mars, au conseil des ministres, un « projet de loi relatif à la sécurité quotidienne », qui devrait être examiné par l'Assemblée nationale dès le mois d'avril. Rassemblant une série de dispositions disparates, le texte répond aux priorités définies par le conseil de sécurité intérieure du 30 janvier (*Le Monde* du 31 janvier), à la veille de la publication des statistiques de la délinquance en 2000, caractérisées par une hausse de 5,72 %. Outre l'annonce du recrutement exceptionnel de 1 000 gardiens de la paix et de 5 000 adjoints de sécurité (emplois-jeunes de la police nationale) pour une période de cinq ans, le gouvernement avait annoncé la rédaction d'un projet de loi pour répondre aux préoccupations de l'opinion en matière de sécurité.

Le texte comprend cinq dispositions principales. Il prévoit de soumettre à l'autorisation du préfet l'ouverture des magasins d'armes. Cette mesure, qui épargne les seules armes de collections, est une réponse à la polémique qu'avait sus-

citée, en janvier, l'installation d'une armurerie à Corbeil-Essonnes (Essonne), à proximité du quartier sensible des Tarterêts. Les 850 magasins existants n'auront pas à solliciter l'autorisation préfectorale. Les préfets pourront cependant décider leur fermeture, si des troubles répétés à l'ordre public ont été constatés. La vente d'armes par correspondance sera interdite, la présence simultanée de l'acheteur et du vendeur étant obligatoire.

La répression de la vente aux mineurs est renforcée : de simple contravention, elle devient un délit passible d'une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende pouvant atteindre 30 000 francs, quel que soit le type d'arme. Les professionnels et les particuliers devront sécuriser la conservation de leur arme. Un décret pourrait les contraindre à séparer les munitions de l'arme et à en enlever des éléments essentiels, rendant ainsi impossible son utilisation. Selon le ministère de l'intérieur, la France recense en moyenne dix morts par armes à feu par jour, dont 80 % de suicides.

Les gardiens de la paix obtiendront dès leur titularisation la qualité d'agent de police judiciaire, au lieu de deux ans après celle-ci. Cette mesure concernerait dès cette année environ 9 500 policiers, qui pourront ainsi constater sur procès-verbal les crimes et délits, entendre les témoins et procéder à des actes d'enquête. Les adjoints de sécurité (ADS) auront, eux, la qualité d'agents de police judiciaire adjoints, qui autorise par exemple à participer à des opérations de contrôle d'alcoolémie. Ces deux mesures ont pour objectif de renforcer la police de proximité.

CRÉATION DE NOUVEAUX DÉLITS

La nouvelle législation prévoit aussi de renforcer la répression des délits à la carte bancaire, dont le nombre a augmenté de 74 % au cours des trois dernières années (*Le Monde* du 27 janvier). Outre la création de nouveaux délits, tels la récupération et la vente de cartes bancaires, la circulation sur Internet de logiciels de création de numéros de cartes ou le piratage des fichiers de cartes de sociétés,

le texte fait de la fraude un cas supplémentaire d'opposition à la carte bancaire. Jusque-là, les possesseurs de cartes ne pouvaient faire opposition qu'en cas de perte ou de vol. Par ailleurs, la Banque de France verra son rôle renforcé dans le contrôle de la sécurité des moyens de paiement.

D'autre part, les mesures d'urgence concernant la lutte contre les animaux dangereux sont renforcées et simplifiées. Ainsi, en cas de danger grave immédiat, les maires ou préfets pourront aussitôt, et sans engager de procédure contradictoire avec le propriétaire, ordonner le placement de l'animal. Celui-ci pourra aussi être rapidement piqué, après avis d'un vétérinaire.

Enfin, le projet gouvernemental vise à renforcer la lutte contre les filières d'immigration clandestine vers la Grande-Bretagne. Un contrôle d'identité sera donc systématiquement opéré pour tous les passagers embarquant de France dans des trains à destination du Royaume-Uni.

Pascal Ceaux

Remise en liberté d'un prévenu après une erreur de procédure

LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION de la cour d'appel de Paris a remis en liberté, mardi 13 mars, Abdessem B., écroué depuis juin 2000 par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, pour sa participation présumée à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Les magistrats ont suivi l'argumentation des avocats du détenu, M^{re} Jean-Jacques de Felice et Irène Terrel, qui dénonçaient une « détention arbitraire » due à un « dysfonctionnement du service de la justice » (*Le Monde* du 14 mars).

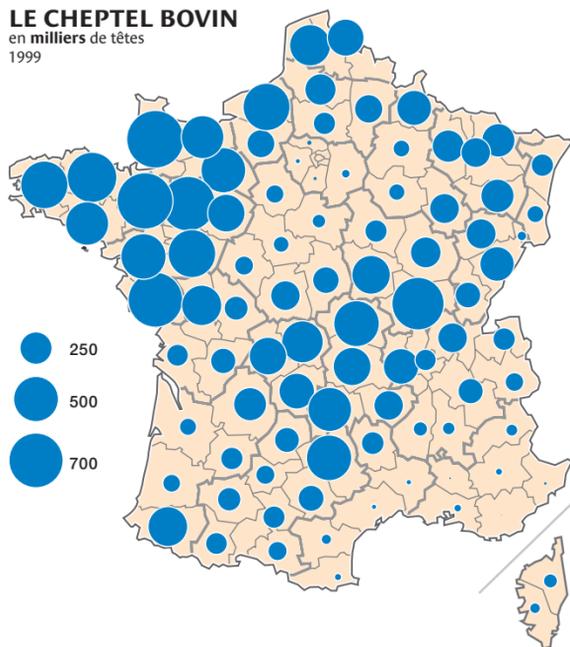
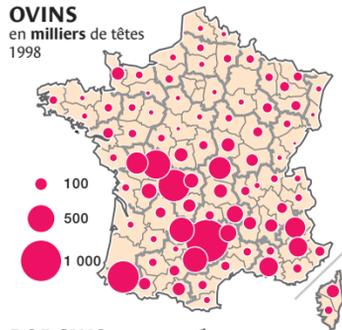
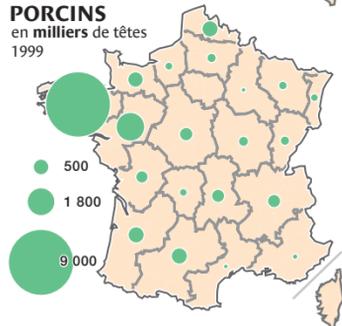
Après s'être vu refuser, le 1^{er} février, une remise en liberté, Abdessem B. avait interjeté appel dès le lendemain. Or, le 23 février, à l'expiration du délai légal de vingt jours, son appel n'avait toujours pas été examiné par la chambre de l'instruction. L'avocat général, Etienne Madranges, reconnaissait pour sa part un « bug » consécutif à une surcharge de travail des magistrats, mais ne voyait pas dans ce dysfonctionnement une raison suffisante pour remettre en liberté Abdessem B.

DÉPÊCHES

■ **MEURTRE : un jeune homme de dix-neuf ans, Romain Stive, a reconnu, mardi 13 mars, avoir égorgé sa mère adoptive et tué de plusieurs coups de couteau un passant qui tentait de lui porter secours, dans la nuit de samedi 10 à dimanche 11 mars, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).** Suivi pour troubles psychiatriques, le jeune homme a été interpellé, lundi 12 mars, à Neuilly, au terme d'une course poursuite mouvementée, au cours de laquelle un policier a fait usage de son arme, le blessant à un poignet.

■ **JUSTICE : les juges d'instruction Marie-Paule Moracchini et Roger Le Loire ont été déboutés, mardi 13 mars, par le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine) de leur action en diffamation contre le quotidien *Libération*, à propos d'un article sur l'affaire Borrel, dont ils avaient la charge (*Le Monde* du 16 février).** Le tribunal a estimé que le journal, « en rendant compte de la mise en cause de l'instruction concernant le décès de Bernard Borrel, n'a fait qu'exercer sa mission d'information du public ».

20 millions de bovins, 16 millions de porcins et 9,5 millions d'ovins

LE CHEPTTEL BOVIN
 en milliers de têtes
 1999

OVINS
 en milliers de têtes
 1998

PORCINS
 en milliers de têtes
 1999


Source : Agreste, 2000

La délicate recherche de l'équilibre entre risques et bénéfices

IL Y A moins de deux semaines, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, estimait que ce serait « un miracle » si l'épizootie de fièvre aphteuse britannique épargnait totalement la France.

ANALYSE

Après l'abattage et la destruction, se pose la question du retour à la vaccination

Jean Glavany, ministre de l'agriculture, confiait pour sa part qu'il « croisait les doigts » pour que l'Hexagone demeure indemne. Le miracle ne s'est donc pas accompli et le geste familier de M. Glavany n'aura pas été bien efficace. Quant à la controverse lancée par José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, estimant qu'on en « faisait trop » contre la fièvre aphteuse, elle fait place à une interrogation symétrique : celle de savoir si, tout compte fait, on en a « fait assez ».

Autant que les grandes affaires de santé publique humaine, les épizooties de ce type posent de difficiles questions quant aux bénéfices et aux risques inhérents aux différentes stratégies de lutte pouvant être choisies. Ce sont bien, désormais, les responsables politiques chargés de la gestion du risque qui se doivent de répondre, après une évaluation scientifique détaillée réalisée par les experts. De ce point de vue, les autorités sanitaires françaises sont, depuis le 20 février, dans une situation particulièrement délicate. A la différence de 1967, année où une épizootie massive de fièvre aphteuse avait conduit à l'abattage et à la destruction de près de 500 000 bêtes outre-Manche, le cheptel bovin français n'est plus, aujourd'hui, protégé par des campagnes annuelles de vaccination.

Affichant la volonté de mettre en œuvre, quoi qu'il en coûte, une

politique fondée sur le principe de précaution, le gouvernement français a décidé, au plus vite, de faire abattre non pas – comme c'est aujourd'hui le cas en Grande-Bretagne – les animaux des élevages réellement infectés, mais des animaux dont on pouvait raisonnablement craindre qu'ils le soient. Pour mieux cerner le risque et resserrer le cordon sanitaire, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) procédait, parallèlement, à des analyses biologiques qui permirent d'identifier les moutons qui étaient, selon toute vraisemblance, contaminés.

Pouvait-on aller plus vite ? Pouvait-on aller plus loin ? Fallait-il, par exemple, procéder, à titre prophylactique, à l'abattage de quelques milliers ou dizaines de milliers d'animaux d'élevage ayant été en contact avec des moutons potentiellement contaminés, avant même l'apparition du symptôme évocateur de la maladie et la découverte de la présence du virus ? On pourra toujours soutenir, surtout si de nouveaux foyers infectieux se déclarent, que le ministre français de l'agriculture, pleinement responsable de ce dossier, aurait dû prendre des mesures préventives encore plus drastiques, afin de gagner la course-poursuite contre la dissémination du virus aphteux.

Ce serait oublier les contestations, rurales et citadines, émanant de ceux que réveille l'image des bûchers dressés au titre de la prévention. Ce serait aussi ignorer les difficultés de M. Glavany à obtenir de Bercy des indemnités équitables pour les éleveurs concernés. Ce qui ne permettait guère d'aller vite et loin dans l'organisation de la lutte contre l'épizootie. Ce serait enfin méconnaître la dimension rationnelle qui, en toute hypothèse, doit présider à la résolution de la délicate équation à multiples inconnues des bénéfices et des risques en matière infectieuse et vétérinaire.

Pour autant, une nouvelle ques-

tion est d'ores et déjà posée au ministre de l'agriculture, et, plus largement, au gouvernement : celle du recours à la vaccination des animaux des espèces les plus sensibles, situés dans les zones géographiques les plus à risque, afin de contenir autant que faire se peut la dissémination du virus.

Jean-Yves Nau

La crise rapproche France et Allemagne

L'IRRUPTION de la fièvre aphteuse en France tressait une toile de fond singulière au rendez-vous que s'étaient donné les ministres français et allemands des affaires étrangères et de l'agriculture mardi soir 13 mars à Paris pour décorer le contentieux qui oppose les deux pays sur la politique agricole européenne depuis le sommet de Berlin, en mars 1999. L'urgence aidant peut-être à retrouver la tête froide, il a été constaté que, en dépit des invectives de ces derniers mois sur les coûts et la raison d'être de celle-ci, il y avait des points de rapprochement possibles.

De source diplomatique, on estimait à l'issue du dîner, qui s'est déroulé au Quai d'Orsay, que les convergences étaient « plus fortes que prévu ». Les discussions se poursuivront sur « l'identification des problèmes et des défis à affronter pour construire une agriculture de qualité, prenant en compte les impératifs de la sécurité alimentaire, en utilisant dans l'immédiat les marges de manœuvre qu'autorisent les accords de Berlin ».

Ce dîner en formation inédite, qui réunissait deux ministres de Lionel Jospin – Hubert Védrine et Jean Glavany – et deux principaux représentants des Verts allemands au sein de l'équipe Schröder – Joschka Fischer et Renate Künast – s'inscrivait dans les efforts actuels des deux capitales pour tenter de renouer une relation moins troublée en mettant à plat les sujets de friction. Les rendez-vous se sont multipliés depuis janvier après la

crise provoquée par le sommet de Nice. Le président Chirac, le premier ministre et le chancelier Schröder se retrouveront le 20 mars à Herxheim pour une nouvelle rencontre afin de faire le bilan du travail de décodage qu'ils ont confié aux chefs de leurs diplomates.

Le drame vécu par l'élevage, véritable défi à la cohésion de l'Union, a vu repartir de plus belle les soupçons. Devant l'ampleur des répercussions sur le tissu rural, chacun a réagi pour soi, la France voulant plus d'aides, l'Allemagne réfutant la logique des subventions sans fin. L'irruption de la fièvre aphteuse alourdit le climat, tous les gouvernements étant obligés de multiplier les mesures de précaution. Après avoir tenté d'avoir stoppé le virus sur la Manche, la France se voit à son tour en quarantaine. Plusieurs Länder allemands ont annoncé la destruction des animaux venus ces dernières semaines des zones à risques françaises et recommandé à leurs concitoyens de limiter leurs déplacements en France.

PRISE DE CONSCIENCE

Les premiers cas de vache folle apparus outre-Rhin, à l'automne dernier, ont pourtant paradoxalement créé une situation plus favorable au dialogue. Nommée en janvier pour repenser la politique agricole allemande, la nouvelle ministre de l'agriculture a aussitôt réclaté un tournant radical. « Qualité plutôt que production de masse », tel est le mot d'ordre réaffirmé ce

week-end pas le congrès des Verts allemands à Stuttgart. Cette volte-face, qui suscite des appréhensions dans la profession, notamment en France, témoigne néanmoins de la prise de conscience en Allemagne aussi que l'agriculture n'est pas seulement l'affaire des agriculteurs, que, même dans nos sociétés urbaines, elle recouvre des réalités plus complexes.

Le gouvernement socialiste français, qui avait œuvré dès son arrivée au pouvoir à promouvoir une agriculture plus respectueuse de son environnement, proposant aux exploitants de nouveaux contrats d'exploitation territoriaux, est prêt à prendre les Allemands au mot. Le ministre français Jean Glavany a eu beau jeu, dans une interview publiée par *Les Echos*, jeudi 8 mars, de rappeler que l'Allemagne s'était, elle aussi, opposée à une modulation des aides en faveur d'une agriculture de qualité et n'avaient pas jusqu'ici utilisé les possibilités ouvertes en ce sens par les accords de Berlin. Devançant le congrès des Verts allemands, il avait défendu la nécessité pour les agriculteurs de « conclure un nouveau contrat avec la société pour passer du produire plus au produire mieux ». Il a estimé qu'à l'occasion du rendez-vous prévu en 2003 pour faire le point sur la PAC, « il ne serait pas inconvenant qu'on puisse donner des signaux politiques forts montrant qu'on a tiré les leçons des crises et reçu le message de l'opinion ».

Henri de Bresson

TROIS QUESTIONS À...

RÉMI GELLÉ

1 Rémi Gellé, vous êtes vétérinaire en milieu rural, vice-président du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL). Contestez-vous l'efficacité des mesures de lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse mises en place jusqu'à présent par le gouvernement ?

Pas du tout, les mesures d'isolement et d'abattage sont les seules possibles dans un premier temps. Elles sont indispensables pour préserver nos intérêts économiques et sanitaires. Mais nous pensons qu'il faut les renforcer par la vaccination. Bien que les mesures de prévention aient été appliquées avec beaucoup de rigueur, nous voyons aujourd'hui qu'il est très difficile de stopper le virus. Nous sommes tristes d'avoir eu raison. Nous avons mis en garde, au moment de l'arrêt de la vaccination, contre l'éventualité d'ennuis sérieux. Maintenant il faut faire face.

2 Quelle forme doit prendre cette vaccination ?

Ce n'est pas à nous de dire aux autorités sanitaires ce qu'il faut faire. Nous demandons simplement que cette solution, qui a été écartée jusqu'à présent, ne soit

pas abandonnée. Nous connaissons les problèmes qu'elle pose, en termes de stocks de vaccins et de choix des espèces à vacciner par exemple. Mais il faut prendre une décision, il s'agit d'une course contre le virus. Nous suggérons la vaccination en anneau autour des foyers infectés, sans trop tarder. Au bout de quelques mois, les animaux pourraient être envoyés normalement à l'abattoir et remis dans le circuit de distribution, en prenant toutes les précautions sanitaires nécessaires. Cela nous permettrait d'éviter le traumatisme de la destruction massive du cheptel. On ne va pas abattre des millions d'animaux ! Cela pose problème en termes de protection animale.

3 Etes-vous inquiet aujourd'hui ?

Nous craignons une extension multicentrique. Nous espérons que toutes les mesures prises jusqu'à présent vont permettre d'isoler les foyers. Mais il y a tellement d'échanges dans notre pays, et il y a déjà eu tellement de passage aux endroits où l'on a trouvé les animaux infectés qu'il nous paraît hautement improbable que cela s'arrête là. Cette situation est très angoissante pour les éleveurs.

Propos recueillis par
Gaëlle Dupont

Il aime, pêle-mêle, King Kong, Nietzsche, Borges, le bourgogne et Steven Spielberg. Il hait les « barbares » qui mettent à sac le pays de son enfance, c'est-à-dire les indépendantistes basques de l'ETA. Il vient de recevoir, pour son courage, le prix européen Sakharov pour les droits de l'homme

EL PAIS SEMANAL



Fernando Savater, ou le courage en solitaire

D'ABORD, on a des doutes. Mickey sur le paillason, puis Tintin et Milou, grandeur nature, dans l'entrée : est-ce bien là, dans ce quartier bourgeois de Madrid, la résidence de Fernando Savater, brillant détenteur de la chaire de philosophie la plus en vue d'Espagne, essayiste, dramaturge et polémiste impénitent, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages, traduits en quatorze langues ? Celui-là même qui vient de recevoir, pour son courage, au nom de ses compagnons de l'initiative citoyenne contre la violence au Pays basque « Basta Ya ! » (« Ça suffit ! »), le prix européen Sakharov pour les droits de l'homme ?

Et puis, se frayant un passage jusqu'au salon, où le sofa soutient une lutte désespérée contre l'assaut de quadruples piles de livres, sous l'œil jaloux de dinosaures en plastique, Dracula, King Kong et autres *freaks* de caoutchouc, embusqués entre deux tomes de Nietzsche, Kant ou Spinoza, on commence à comprendre. D'autant que le maître de maison, tout sourire et chaussons d'intérieur, citant Merleau-Ponty, vous annonce : « Je ne me guérirai jamais de mon incomparable enfance ! »

Pour que tout s'éclaire, il lui suffira d'avouer avec délectation, par-dessus sa barbe blanche et les larges lunettes orangées qui lui donnent l'air tendre d'un personnage de dessin animé, qu'il est un admirateur de Marx (Groucho, pas Karl) et se considère comme un « proto-Spielberg » qui vénère Michael Crichton, l'auteur de *Jurassic Park*. Et lorsqu'il finit par lâcher qu'il tient des œuvres trépidantes, mais « discrètes », comme *L'Anachorète de Devarayandurga* ou *La panthère assassine des monts Yellagiris*, pour le terreau le plus fertile de son imagination, on est irrémédiablement convaincu : Fernando Savater, qui se méfie de « ceux qui n'ont aucun sens de l'humour » et ne déteste rien tant que « l'esprit de chapelle », est bien « l'infiltré » qu'il prétend être dans la philosophie.

Le succès de cet « Alien universitaire », devenu la coqueluche de toute l'Espagne qui se pique de penser « libre », que l'on voit se prodiguer à la télévision, à la radio ou de séminaire en colloque, sans jamais se prendre au sérieux, agace bien des caciques du métier. Qu'importe, lui est convaincu que, « dans le monde, parfois rebutant pour le lecteur, de la philosophie, on peut apporter un peu de gaieté et d'humour ». Voire de sexe, ce qui lui fit, avec la complicité posthume de Schopenhauer, diriger un séminaire universitaire sur « la genèse du pessimisme génital ». Ajoutez à cela un certain sentiment voltairien du « devoir pédagogique », et

l'on obtient la définition qui le satisfait le mieux : « Je suis un professeur de philosophie, plus qu'un philosophe, convaincu qu'enseigner n'est pas tant transmettre un savoir, mais plutôt faire que les gens s'éduquent eux-mêmes et se libèrent. »

Sur « autolibération », Fernando Savater l'a accomplie très tôt, dans le Saint-Sébastien de son « incomparable enfance », sur la côte basque où il est né, il y a cinquante-trois ans. Comment ? En nageant à contre-courant, dans un océan d'aventures livresques. Entre *Sandokan*, *L'Île au trésor* et *La Guerre des mondes*, s'intercalent très vite Cioran, Bataille, Garcia Calvo et Borges, qu'il découvre en français, d'abord, en raison de la censure.

De ce cocon familial, qu'il évoque les yeux mi-clos, il se souvient « de la douceur tiède du riz blanc à la sauce tomate et du soleil qui filtrait suavement dans les persiennes ». Et quand, par hasard, une indisposition l'oblige, enfant, à garder le lit une semaine, occasion de dévorer plus de livres encore, il s'endort « avec des frissons de plaisir » en pensant que le lendemain sera aussi délicieux que celui du jour écoulé. Ni chef de bande ni fort en thème, l'élève Savater passe plutôt pour un « original ». Qui s'exprime, ça oui !, très tôt sur tout, et écrit même quelques petites œuvres de théâtre : « Mon côté exhibitionniste déjà... », confie-t-il, dans un de ces grands rires qui le font se renverser en arrière pour mieux en profiter, conscient, lui qui n'écrit qu'« à coups de passion ou d'indignation », que communiquer lui est « vital ».

EN pleine dictature franquiste, comment vit-il son premier contact avec la politique ? Avec du recul, pourrait-on dire, car si sa mère discute passionnément avec lui, son père, notaire antifranquiste, déjà âgé et traumatisé par la mort de son frère aux mains des républicains, s'est plongé dans son travail pour éviter de trop penser. A-t-il intégré cette « méfiance » paternelle ? Le fait est qu'il glisse comme une anguille, entre partis, appellations et catégories politiques : plutôt « Anarchiste, libertaire et "grouchien" », lui qui, selon la formule de l'acteur comique, ne suppor-

terait pas d'« appartenir à un club où on l'aurait accepté ».

D'autres se chargeront de lui trouver une étiquette : frondeur, subversif et provocateur. La mort d'un de ses camarades de études, aux mains de la police franquiste, fera de lui « un étudiant révolté ». Ce qui lui vaudra, dans les années 1960, un passage en prison, et plus tard, d'être expulsé de l'université. 1968 le trouvera très affairé à jouer les contrebandiers d'idées, flirtant avec les situationnistes, dont il rapporte la revue de France, « bourrant le coffre de [sa] voiture d'exemplaires camouflés dans des revues océanographiques, traitant de la vie du placenton !... » Les années 1980 le voient attiré par les radicaux transnationaux de l'Italien Marco Pannella, à moins que ce ne soit par le charme de la Cicciolina, la députée qui montre ses seins généreux. Comment résisterait-il, lui qui trouve « plus obscure une poitrine avec des décorations qu'un sein nu » ?

Car Fernando Savater ne le nie pas, ce qui le fait avancer dans la vie, se jeter goulument sur tout ce qui peut l'enrichir sans cesse, « c'est l'algèbre, le plaisir d'être heureux. Et d'être heureux maintenant. Il faut affirmer le présent, je suis la personne la plus positive qui soit. Après ma mort, rien ne m'intéresse ». Est-ce pour cela que ce sceptique des théories, qui va « jusqu'à douter même du nihilisme », s'est lancé dans la philosophie ? « En fait, répond-il, j'aurais aimé faire des études purement littéraires, mais à l'époque ça n'existait pas ici. » Et d'expliquer, avec beaucoup de patience, que la philosophie « n'a rien d'abstrait. Elle est en prise directe avec la vie, pour nous aider à la vivre et non prétendre trouver une réponse à ce qui nous transcende ». L'éthique, en particulier, qui est sa « spécialité ».

Dieu, là-dedans ? On ose à peine la question. Petit silence, un ange passe, fortement sexué, à moins qu'il ne soit déguisé en Batman. Le temps de mijoter une réponse qui le réjouit infiniment, et il lance : « J'ai définitivement réglé le problème quand j'avais treize ans : je suis aussi hermétique à Dieu qu'au flamenco ! » Sanguin, esthète, jouisseur de la vie, Fernando Savater a fait sien la formule de

Nietzsche, selon laquelle « les désirs que l'on n'a jamais essayés de réaliser pourrissent en nous, donnant une mauvaise odeur à la vie ». Avec lui, pas de danger. Cigares, vins (surtout des hospices de Beaune où il s'est rendu en pèlerinage plusieurs années) et courses de chevaux, une passion héritée de son père, n'ont jamais laissé place aux désirs refoulés. Son dernier mariage et son fils, Amador, sont venus combler sa félicité.

Et puis, à trop jouer, avec insistance, les sybarites irrévérents, accumulés boutades et anecdotes, ou à trop s'abriter derrière ce « syndrome de Peter Pan » (expression qu'il abhorre) d'éternelle jeunesse, Fernando Savater finit par baisser la garde. Un instant. Suffisant pourtant pour percevoir la profonde générosité

des Thierry-la-Fronde face au terrorisme. A main nue, mais avec le verbe haut. Une arme redoutable.

En 1983, alors que rien ne l'y oblige, puisqu'il est à l'université de Madrid, à distance, il revient enseigner à Saint-Sébastien. Graffitis et insultes le traitent de fasciste courent son bureau. Lui, impassible, pourfend l'intolérance, le racisme ethnique, la violence. Un de ses premiers livres s'appelle *Contre les patries*. Première satisfaction : un jour, des mains anonymes répondent par des affiches pacifistes. On y cite les plus grands penseurs, Pio Baroja, Unamuno et... Savater. « A ce moment-là, je n'avais pas reçu de menaces directes, j'étais le seul prof de mon espèce, un peu "voyant", on me traitait presque avec curiosité,

« Dialoguer avec l'ETA est aussi utile que parler à un acacia ! Il faut en finir avec cette absurdité qui est de croire que l'idée nationaliste peut être "progressiste", alors qu'au Pays basque on est passé de la dictature franquiste au totalitarisme nationaliste »

té au service de convictions courageuses qui l'anime et se cache, elle aussi, pudiquement, sous un humour trop à vif pour ne pas abriter quelque faille, quelque désespoir caché.

Ce désespoir a un nom : le Pays basque. Et même s'il revendique ses origines « métissées » dues à son père, originaire de Grenade, Fernando Savater a décidé de s'engager pour que les « barbares » (comprenez les nationalistes indépendantistes basques qui soutiennent la violence de l'ETA) cessent de « mettre à sac le paradis de mon enfance ». Un Pays basque où « il n'y a plus ni sécurité ni liberté d'expression et un énorme déficit de démocratie ». Et comme il n'est pas de ceux qui, dans la vie, « se contentent de signer le livre de réclamations », Peter Pan a retroussé ses manches pour jouer

comme une sorte d'animal protégé. A présent, je suis plutôt en voie de disparition », dit-il avec un petit rire, sans conviction.

Entre-temps, il est vrai, les menaces se sont précisées, Fernando Savater a dû à moitié quitter le Pays basque, acceptant, en 1995, la chaire de philosophie de l'université de la Complutense, à Madrid. Ce qui l'oblige à une navette incessante pour voir sa femme, restée à Saint-Sébastien. Ses amis sont tombés, les uns après les autres, comme le journaliste Lopez de La Calle, ou ont échappé par miracle à un attentat, comme le socialiste José Ramon Recalde. D'autres ont pris le chemin de l'exil.

C'était trop. Savater a décidé de descendre dans la rue. « On ne pouvait pas continuer, après chaque mort, à se réunir "en silence", à jouer les pacifistes mous. De plus, les

intellectuels, ici, ont un devoir de s'engager, ce n'est pas pour me mettre en avant, mais on voyait rarement une tête connue identifiable aux manifestations contre l'ETA, alors que, c'est pathétique, tout intellectuel qui se respecte en Espagne est prêt à signer toute sorte de pétitions pour le Timor-Oriental, le Kosovo ou ce que l'on voudra. »

Alors, convaincu, avec sa vieille méfiance, que « ce qui se passe au Pays basque est trop grave pour nos hommes politiques », il s'implique davantage encore. Devient une des voix les plus écoutées de Basta Ya ! : « Une initiative citoyenne, rassemblant à titre individuel professeurs, ouvriers, syndicalistes, politiques, née spontanément en janvier 2000, qui n'a aucune existence bureaucratique ou idéologique et meurt à chacune de nos manifestations. » Un cri de protestation contre l'ETA, qui finit par assourdir cette Europe dont Savater voulait tant qu'elle se sente enfin concernée. Victoire : on remet à Basta Ya ! le prix Sakharov en décembre 2000. Le philosophe délire, devant le Parlement européen, un discours passionné, dans lequel il n'hésite pas à accuser les nationalistes basques modérés, au pouvoir depuis vingt ans à Vitoria, d'« être le bouillon de culture de la violence terroriste », car, dit-il, « les etarras ne sont pas des extraterrestres, mais des jeunes éduqués dans le fanatisme ethnique et la haine envers tout ce qui est espagnol. Des jeunes, à qui on a fait avaler une histoire falsifiée et une anthropologie démentielle qui les font se croire des victimes et les transformer en bourreaux ! »

N'A-T-IL pas peur, parfois, dans cette lutte sans merci pour le pouvoir au Pays basque de se faire « utiliser » par certains courants politiques ? « Et à moi, que m'importe ? », s'empourte-t-il, fidèle à sa conviction que « dialoguer avec l'ETA est aussi utile que parler à un acacia ! ». « Il faut en finir avec cette absurdité qui est de croire que l'idée nationaliste peut être "progressiste", alors qu'au Pays basque on est passé de la dictature franquiste au totalitarisme nationaliste. »

En quelques mots très sobres, comme pour se calmer, il évoque la peur, lourd prix à payer désormais pour ses idées, toujours présente, « parce que l'on sait que "ça" peut arriver », et qui a fait de lui « un petit Salman Rushdie portatif », avec sa vie « blindée », « où il ne peut même pas descendre acheter un journal sans escorte ». Et comme, sous l'œil réprobateur de Milou, son maître à un instant d'assombrissement, il ne reste plus qu'à lui demander, en partant, ce qu'il aurait aimé être, si c'était à recommencer. Retrouvant le sourire, il répond, évidemment : « Moi, en plus réussi... »

Marie-Claude Decamps

L'opposition s'organise au Soudan

C'EST ASSURÉMENT l'alliance la plus insolite – sinon la plus contre-nature – de toutes celles que le Soudan a connues depuis deux ans, mais cette singularité suffira-t-elle pour changer réellement la donne dans un pays miné par une guerre intestine depuis dix-huit ans au moins ? Hassan El Tourabi, hier encore éminente grise et idéologue du régime islamiste, a récemment conclu avec son ennemi juré d'hier, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), un « mémorandum d'entente » qui lui a valu d'être arrêté et jeté en prison par le gouvernement du général Omar Hassan El Béchar. La suite du feuilleton ne manque pas de sel, puisque l'APLS fait désormais de la libération d'Hassan El Tourabi une condition de la reprise de ses interminables négociations avec le gouvernement pour une pacification du Soudan.

Mis en minorité, voire ostracisé depuis des mois par ses anciens amis au pouvoir, M. El Tourabi, véritable animal politique, a jeté un pavé dans la mare en liant son parti, le Congrès national populaire (CNP), à l'APLS du colonel John Garang. Et cette dernière se dit convaincue – ou veut se convaincre – de la sincérité de l'autocritique à laquelle se serait livré l'ancien homme fort du pouvoir à Khartoum, dont elle dénonçait, hier encore, le machiavélisme et l'intégrisme islamiste. « *Quiconque à sa place aurait fait la même chose, plaident Mabam Amum et Yasser Armane, secrétaire général et porte-parole de l'APLS. El Tourabi admet désormais que le projet islamiste est un échec, et c'est une première. Il n'est plus l'homme du pouvoir qui nous fait la guerre, et nous n'avons plus aucune raison de le combattre.* » Pour eux, El Tourabi et Garang sont un peu les « *Mandela-De Klerk* » du Soudan...

Pour l'APLS, le rapprochement est en tout cas l'occasion, « *la première du genre* », d'engager un « *dialogue* » avec le « *mouvement islamiste* », théoricien de la prise du pouvoir par les militaires en 1989 et de leur maintien aux commandes. Les rebelles, dont les longues « *négociations* » avec le gouvernement de Khartoum n'ont rien donné à ce jour malgré les nombreux intermédiaires, n'ont en tout cas rien à perdre d'un « *dialogue* » avec Hassan El Tourabi, après avoir jeté des passerelles avec d'autres figures de proue de l'opposition.

LA GUERRE CONTINUE

En vieux routier de la politique, qui n'a jamais accepté de jeter l'éponge malgré de nombreux vents contraires, Hassan El Tourabi avait lui aussi beaucoup à gagner d'une entente – fût-elle conjoncturelle et opportuniste – avec l'APLS pour tenter de battre en brèche les ambitions plus que jamais hégémoniques de ses anciens amis. Depuis décembre 1999, les luttes au sein du pouvoir se sont soldées par son éviction et par la mainmise totale du général El Béchar sur l'appareil d'Etat et sur le parti au pouvoir. Les scrutins présidentiel et législatif de décembre 2000 l'ont installé aux commandes pour cinq nouvelles années, et ses amis et obligés dominent maintenant le Parlement et le gouvernement. L'état d'urgence imposé en décembre 1999 pour trois mois, et reconduit à deux reprises depuis, lui permet de justifier les décisions les plus autoritaires.

Le « *mémorandum d'entente* », conclu le 19 février à Genève, entre le CNP et l'APLS tient en dix points, dont on retiendra surtout l'intention proclamée des deux parties de conclure un « *nouveau contrat social qui autorise les différences religieuses, culturelles, ethniques et régionales* », la dénonciation des « *méthodes putschistes* » d'accession au pouvoir, le refus des pratiques « *totalitaristes* », la revendication d'une « *forme décentralisée de gouvernement* », ainsi

que le respect des libertés et la levée de l'état d'urgence.

Officiellement, c'est la volonté affichée d'encourager l'« *escalade de la résistance populaire pacifique* » – et d'autres dispositions présumées secrètes –, qui ont valu à M. El Tourabi et à des dizaines de ses compagnons du CNP d'être jetés en prison. Le gouvernement les accuse d'arrière-pensées putschistes et craint que la nouvelle alliance ait été assortie « *de concessions exorbitantes qui remettraient en cause de facto l'unité nationale du Soudan* » ; en clair, la sécession du Sud, à majorité animiste et chrétienne, et principal bastion de l'APLS.

Pour les nouveaux amis de M. El Tourabi, l'arrestation de ce dernier prouve, si besoin en était encore, que le régime est sur la défensive. Qu'il soit sous les verrous ou en liberté, disent-ils, l'ancien mentor du régime soudanais est un « *problème* » pour ce dernier. El Tourabi et l'APLS sont aux abois, rétorquent les autorités et c'est leur faillite qui explique leur alliance.

Ces péripéties sont le dernier épisode en date

d'intrigues politiques dont le Soudan s'est fait une spécialité et dont le rythme s'est accéléré depuis le printemps 1999. Déjà en conflit avec M. El Tourabi, le président avait alors court-circuité les ouvertures que celui-ci avait faites en direction de certains opposants, jeté ses propres ponts avec ces derniers et proposé une réconciliation nationale sur la base du respect de la diversité. Plusieurs dirigeants sont rentrés d'exil, mais se disent déçus par les promesses gouvernementales non tenues.

Tandis que se multiplient ces manœuvres d'appareil et les luttes d'intérêts entre factions politiques, la guerre continue entre les rebelles et les forces gouvernementales au mépris du sort des populations civiles. L'ONU a, tout récemment encore, indiqué que, sur les trois millions de Soudanais qui souffrent de la faim au Soudan, six cent mille personnes risquent de mourir en raison de la guerre et de la sécheresse, et lancé un appel urgent aux donateurs.

Mouna Naïm

« La longue marche » par Alain Le Querrec



La vraie-fausse fracture numérique

Suite de la première page

Ainsi, la fracture numérique se creuse plus entre la France et les autres pays développés qu'à l'intérieur même de la société française, où l'usage d'Internet est loin d'être réservé aux seules classes favorisées. Nombre d'intellectuels se rangent même dans le camp des plus farouches opposants à la Toile. Aux Etats-Unis, les plus fortes croissances du nombre de connectés touchent désormais les minorités ethniques défavorisées (communauté noire, hispanique...).

Les questions qui se posent aujourd'hui concernent les raisons profondes de la désaffection persistante d'une grande majorité de Français à l'égard d'Internet et les conséquences d'une telle indifférence. Faut-il faire porter sur le gouvernement l'essentiel de la responsabilité de cette situation ? Probablement pas. Mais l'Etat, en affichant fortement sa volonté de développer la Toile, a pris le risque que l'échec lui soit attribué.

Après l'impulsion initiale de 1997, le gouvernement Jospin a multiplié les annonces. Mais la concrétisation des mesures tarde souvent. L'ensemble des décrets d'application concernant le cryptage ou la signature électronique n'est pas encore

publié. L'échéance devrait encore être retardée par la nouvelle loi Internet, en cours de gestation. Une démarche législative qui peut sembler prématurée dans un secteur loin de la maturité. Aux Etats-Unis, l'administration de Bill Clinton a plutôt joué la carte de la bride sur le cou, tirant profit de l'aptitude d'Internet à se développer spontanément sous l'impulsion de ses utilisateurs et des entreprises qui expérimentent de nouvelles activités.

En voulant donner l'exemple grâce à la modernisation de l'administration, le gouvernement français semble s'être laissé griser jusqu'à afficher une autosatisfaction qui masque parfois la réalité. Ainsi, en matière de taux de connexion des écoles à Internet, le ministère de l'éducation a privilégié l'installation de matériel dans les établissements scolaires en négligeant la formation des enseignants et le développement de nouvelles pratiques pédagogiques.

La responsabilité de l'Etat s'exerce également sur le coût des connexions. Vendredi 2 mars, Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, a une fois de plus réclamé une baisse des prix en « *se rapprochant de plus en plus du coût réel* ». La veille, le premier ministre, Lionel Jospin, avait souhaité qu'un accès « *entièrement forfaitaire en tout point du territoire* » puisse être proposé « *avant la fin de l'été* ». Ces vœux auraient pu être exaucés depuis longtemps, 55 % du capital de France Télécom, principal frein à la baisse des prix, restant en effet la propriété de l'Etat.

L'instauration d'un forfait illimité à 100 francs par mois, qu'AOL a maladroïtement tenté de lancer en

août 2000, lèverait définitivement l'option de l'obstacle économique. De leur côté, les Américains ont en effet largement bénéficié de la gratuité de leurs communications locales.

Cela suffira-t-il pour qu'Internet explose en France ? L'Etat doit-il aller plus loin et favoriser l'achat d'ordinateurs en les exonérant, par exemple, de TVA ? Si le démarrage du Minitel s'est appuyé sur la gratuité des terminaux, la télématique française des années 1980 s'est ensuite développée avec le succès que l'on sait, malgré des tarifs prohibitifs de communication.

MANQUE D'INTERÊT

Pour une bonne part, la désaffection des Français pour Internet vient probablement d'ailleurs, d'un manque d'intérêt pour ce nouveau mode de communication, d'information, d'accès à la culture et de divertissement. Du sentiment que la Toile n'est pas vraiment utile, que l'on peut s'en passer sans frais. La baisse du ticket d'entrée sur Internet doit donc s'accompagner d'un enrichissement du contenu du réseau le ren-

RECTIFICATIF

ABSTENTION

Le supplément du Monde du 13 mars consacré au premier tour des élections municipales comportait un graphique des abstentions qui était erroné : 38,73 % est le pourcentage de l'abstention dans les villes de plus de 3 500 habitants ; dans l'ensemble des communes, il est de 32,70 %. Pour l'élection des conseillers généraux, le même jour, dans la moitié des cantons, 34,41 % des électeurs ins-

crivent plus séduisant et d'un développement de ses usages concrets. A l'école, au travail, en formation professionnelle, et à la maison, Internet peut améliorer sensiblement les activités en les rendant plus attractives et plus ouvertes sur le monde. Encore faut-il que de véritables contenus multimédias interactifs soient développés, que la numérisation des trésors du patrimoine français soit accélérée, que la vie politique, sociale et culturelle s'approprie le média Internet, que l'Europe commence à exister sur la Toile.

La vraie fausse fracture numérique pourrait alors laisser la place à un facteur d'intégration et de partage. Avec un renforcement du lien social par les nouvelles possibilités de communication et d'échange. Sans parler des enjeux économiques d'un secteur qui, après la phase d'assainissement actuelle de la nouvelle économie, assurera une part importante des créations d'emplois et de richesses au cours des prochaines années.

Michel Alberganti

crits, et non pas 34,54 %, se sont abstenus.

PRÉCISION

CHARLES TRENET

Les enfants de Leo Chauliac, accompagnateur de Charles Trenet, nous prient de préciser que leur père était compositeur ou co-auteur de plusieurs succès de Charles Trenet, dont *Douce France* et *Que reste-t-il de nos amours* ? (le supplément « Charles Trenet » du Monde du 20 février).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La tactique de M. Sirven

ALFRED SIRVEN n'a pas parlé. Après avoir soufflé le chaud et le froid, assurant au tribunal, le 7 février, qu'il était « *là pour répondre aux questions* », avant de suggérer le contraire, un mois plus tard, devant un juge d'instruction, l'homme-clé de l'affaire Elf a choisi de ne pas participer à son propre procès. Cette décision lui appartient. Elle laissera la justice et l'opinion sur leur faim.

M. Sirven sait d'avance qu'il paiera les conséquences de son silence. Face à ses juges, il a justifié son choix en dénonçant un « *simulacre* » de justice, en déplorant le « *sauçonnage* » des procédures. Comme, avant lui, Christine Deviers-Joncour et Roland Dumas, il a réclamé que le sort du procès soit officiellement lié à l'enquête sur l'affaire des frégates. Nul ne saurait, là encore, lui en contester le droit. Même si M. Sirven s'est efforcé, durant trois ans, d'échapper aux poursuites, ses défenseurs sont fondés à soulever des irrégularités procédurales.

Toutefois, à l'inverse de ce que soutiennent les avocats des prévenus, le découpage judiciaire qu'ils critiquent ne résulte pas d'une volonté organisée, mais d'un enchaînement chronologique dont la pertinence est difficile à contester. Au mois de mars 1997, lorsque le groupe Thomson déposa une plainte pour « *tentative d'escroquerie* » contre un réseau de vrais-faux intermédiaires dont la toile de fond était la vente des fameuses frégates à Taïwan, aucune enquête n'était ouverte contre M^{me} Deviers-Joncour, ni, *a fortiori*, contre M. Dumas. Ce n'est qu'au mois d'octobre 1997 qu'une autre

instruction fut ouverte, relative aux fonds versés par Elf à l'ex-compagne de M. Dumas. Les deux dossiers étaient *a priori* sans rapport, les deux victimes bien distinctes : Thomson d'un côté, Elf de l'autre.

Un mois plus tard, lorsque Gilbert Miara, complice de M^{me} Deviers-Joncour, expliqua qu'une partie des fonds perçus par cette dernière constituait une « *avance* » sur la commission qu'elle et M. Sirven réclamaient à Thomson, cette intersection ne suffit pas à convaincre les juges de la nécessité de joindre les deux dossiers. Ils considèrent que les détournements commis au préjudice d'Elf devaient rester distincts des manœuvres invoquées par Thomson, même si leurs auteurs et leurs bénéficiaires étaient vraisemblablement identiques.

On peut cependant regretter – ainsi que l'ont souligné les avocats de M. Sirven – que les juges eux-mêmes n'aient pas respecté ce découpage, transférant des informations d'un dossier vers l'autre, s'inspirant des découvertes effectuées dans l'un pour interroger des suspects dans l'autre, se référant précisément au contexte des frégates pour éclairer les malversations reprochées, dans le second dossier, à M. Dumas et à M^{me} Deviers-Joncour. Cette contradiction a contribué à susciter le malaise. Un malaise accru par le caractère tardif des recherches entreprises contre M. Sirven, puis par les excès de la mise en scène de son retour. Mais ce malaise ne saurait délégitimer le procès en cours. Malgré la tactique du silence choisie par M. Sirven, la justice doit passer et le procès continuer.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergerous, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarrau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vermet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Importants dégâts dus à la tempête

UNE TEMPÊTE plus violente encore que celle de 1931, qui causa à l'embouchure de la Loire le naufrage du *Saint-Philibert* et fit cinq cents victimes, a soufflé hier mardi sur les côtes de Bretagne, le nord et le centre de la France. En mer, deux marins ont été enlevés par une lame ; sur terre, on signale un mort à Lyon et de nombreux blessés, dont certains sont dans un état grave.

Le vent, qui aborda le littoral à la vitesse de 200 km/h, a arraché des toits, déraciné des arbres, brisé des poteaux télégraphiques, jeté bas des cheminées, fait crouler des murs. C'est à Nantes que la tempête semble avoir causé les dégâts les plus importants. Toutes les rues de la ville ont été jonchées d'ardoises, de briques, de poteries de cheminées. Quai de la Fosse, une grue s'est abattue sur la chaussée et on a dû arrêter la fonctionne-

ment du pont transbordeur. Le chapiteau d'un cirque itinérant, d'une valeur de 6 millions, a été arraché et sa toile réduite en lambeaux. Sur le square de l'Hôtel-Dieu, la plupart des tilleuls géants ont été soulevés de terre. A certains moments, la force du vent était telle qu'elle interdisait aux piétons et aux cyclistes le passage des ponts sur la Loire. Cinq personnes ont été blessées, l'une d'elles très grièvement.

Le vent s'engouffrant dans la vallée de la Loire a saccagé toutes les villes qui se trouvent en bordure du fleuve. A Angers, les sapeurs-pompiers ont effectué cent sorties pour dégager les chaussées et secourir les blessés légers. La voie ferrée Paris-Nantes étant encombrée par des poteaux télégraphiques brisés par le vent, les trains ont subi de gros retards.
(15 mars 1951.)

Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La gifle de Sciences-Po

par Pascal Combemale et Olivier Coquard

POUR avoir enseigné pendant quinze ans dans des établissements de banlieue devenus au cours du temps des ZEP, ou des « zones sensibles », et nous retrouver aujourd'hui en classes préparatoires au lycée parisien Henri IV, nous ne sommes pas les plus mal placés pour observer les processus de ségrégation sociale à l'œuvre dans notre système d'enseignement.

Grâce à nos collègues et amis restés sur le « front », là où les conséquences scolaires de la fracture sociale s'inscrivent de plus en plus souvent dans la rubrique des faits divers, nous savons à quel point la situation s'est dégradée, bien au-delà de ce que laissent croire les discours autorisés, généralement censurés par le respect du « *politiquement correct* ». Confrontés, à l'autre extrémité du dispositif, quasiment sur une autre planète, à la douloureuse expérience de la sélection des dossiers de candidature aux classes préparatoires, nous savons aussi que l'on commence d'abord par hiérarchiser les lycées d'origine, avant même de prendre en compte les notes, tout simplement parce que celles-ci n'apportent plus d'information fiable indépendamment de l'établissement ou de la classe dans lesquels elles ont été attribuées.

Vu d'Henri IV, l'idéal du même bac pour tous, du même enseignement secondaire pour tous, est devenu un mensonge insupportable. C'est ce mensonge que dénoncent les quelques très rares rescapés issus des zones de relégation qui parviennent jusqu'à nous. En plus du choc socioculturel que nous avons nous-mêmes subi à leur âge, ils ressentent d'abord le sentiment révoltant d'avoir été floués par le système qui prétendait les aider : bien qu'étant reconnus comme d'excellents élèves dans leurs établissements d'origine, ils découvrent en classe préparatoire que les héritiers ont pris sur eux une avance très difficile à rattraper, non pas seulement parce qu'ils bénéficiaient d'un environnement familial favorable, mais parce qu'ils avaient reçu un enseignement plus approfondi et plus exigeant, dans les grands lycées de centre-ville.

Ce constat amer n'est évidemment pas une critique du comportement de nos collègues dans les établissements difficiles. Tout professeur doit inévitablement s'adapter, ne serait-ce que pour « survivre » au contexte dans lequel il enseigne. Quant à la politique démagogique consistant à exiger des meilleurs lycées publics qu'ils renoncent à l'exigence et à l'excellence, elle ne ferait que le jeu du privé, les logiques sociales étant ce qu'elles sont.

C'est dans ce contexte de montée

irrésistible de l'apartheid scolaire que Sciences-Po annonce, avec un sens incontestable de la communication, réserver à l'avenir une voie d'accès à des lycéens issus de ces établissements difficiles. Peu important ici les réserves que nous pourrions formuler envers une expérience dont les intentions réelles et la philosophie politique ne sont pas limpides. Ce serait de toute façon un procès d'intention. Nous préférons mettre l'accent sur le défi que cette initiative lance aux défenseurs, s'il en reste, de l'Ecole républicaine. N'avons-nous pas la possibilité, là où nous sommes, d'entreprendre des actions pour tenter de rétablir des passerelles et redonner de l'espoir aux élèves qui voudraient encore y croire et seraient prêts à s'investir dans l'Ecole ?

Quoi que l'on puisse penser de l'initiative de l'Institut d'études politiques de Paris, elle a eu le mérite de soulever une vraie question

Car le projet de Sciences-Po met en œuvre au moins une bonne idée : le partenariat direct avec les équipes pédagogiques des lycées situés en ZEP. C'est une bonne idée parce que l'on essaie ainsi de reconstruire une chaîne qui s'était rompue. On contribue, à côté d'autres initiatives, à redonner du sens et de la légitimité au travail de nos collègues qui sont en première ligne.

Or c'est une idée applicable en classes préparatoires. Nous pourrions par exemple créer et faire vivre des « prépas à la prépa », qui serviraient en quelque sorte de sas, de classes de transition, pour des élèves décidés à travailler, encadrés par des professeurs volontaires qui connaissent les deux « mondes », le but étant de leur redonner un maximum de chances à un moment crucial de leur parcours. Cette mise à niveau concernerait autant les savoirs, notamment la culture générale, que les savoir-faire, qu'il s'agisse de l'expression, écrite et orale, ou des méthodes de travail.

Que l'on ne se méprenne pas. Nous sommes attachés au modèle républicain et, par conséquent, plus que réservés vis-à-vis de tout ce qui pourrait ressembler à un système de quotas à l'américaine. L'intention n'est pas d'autoriser certains

élèves, en fonction de critères socio-culturels, à contourner les concours ou examens que passent tous les autres. Il s'agirait au contraire de compenser, autant que possible, certaines inégalités socioculturelles pour qu'ils puissent se présenter aux mêmes concours et examens que les autres, avec des chances comparables de réussite. Pour cette raison, la capacité de travail, la détermination à fournir les efforts demandés seraient des critères d'admission dans ces classes, comme ils le sont pour les prépas actuelles.

Nous sommes aussi parfaitement conscients des limites d'une telle innovation, qui ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan de réformes à entreprendre. On nous reprochera probablement de nous préoccuper du sort des « *premiers de la classe* », de ceux que l'on appelait autrefois les boursiers. Nous pensons évidemment qu'il faut donner à tous les élèves sans exception les meilleures chances de réussite.

Autrefois, le système scolaire était inégalitaire, mais l'Ecole jouait au moins son rôle d'ascenseur social pour ces boursiers. Aujourd'hui, malgré certains efforts respectables, mais aussi à cause de politiques scolaires démagogiques, les inégalités demeurent (la seule véritable amélioration concerne les filles) et les bons élèves des milieux populaires ont de moins en moins leur chance. Il est même permis de dire que l'Ecole aide de moins en moins ceux qui sont en droit d'attendre le plus d'elle.

C'est cette tendance qui doit être renversée. Quoi que l'on puisse penser de l'initiative de Sciences-Po, elle a eu le mérite de soulever une vraie question. Si elle incite l'éducation nationale à réagir dans le sens que nous souhaitons, alors elle n'aura pas été inutile. Il y a parfois des gifles qui font du bien.

Pascal Combemale et Olivier Coquard sont professeurs en classes préparatoires au lycée Henri-IV.

Fièvre aphteuse : revenons au vaccin

par François Bricaire

L'ANNONCE d'une nouvelle épidémie de fièvre aphteuse a paru provoquer la surprise, en tout cas un certain degré de trouble et de flottement. Des mesures ont été prises pour contenir au mieux l'extension d'un virus dont on connaît bien les grands risques de dispersion et de contagion pour les animaux onguligrades.

Mais, par-delà un sentiment compassionnel qui naît naturellement devant l'apparition d'un tel fléau à l'égard de ceux qui sont économiquement touchés, quelques réflexions peuvent être exprimées.

Les connaissances et les expériences anciennes et même encore récentes sur la fièvre aphteuse expliquent tout à fait qu'une nouvelle résurgence apparaisse. Il n'est guère surprenant en termes d'infectiologie de voir à tout moment réémerger une infection, surtout virale, dont l'agent responsable n'était pas éradiqué, mais seulement un temps contrôlé. C'est le propre des maladies infectieuses d'évoluer sur un mode cyclique, apparaissant, régressant pour réapparaître en des circonstances variées, plus ou moins évidentes à repérer.

Affirmer l'éradication d'une maladie est extrêmement difficile. Si la variole est très vraisemblablement éradiquée, c'est au prix d'un gros effort de vaccination, de contrôle et de surveillance conduit par l'OMS. Tel n'était pas le cas de la fièvre aphteuse. Seule la vaccination est à ce jour capable de prévenir cette maladie infectieuse.

Il existe un vaccin, une vaccination déjà ancienne à laquelle M. Mérieux s'était consacré, ayant d'ailleurs donné initialement à son institut qui porte aujourd'hui son nom le nom de l'Institut de la fièvre aphteuse. Cette vaccination s'est révélée très efficace puisqu'elle a permis de contrôler de façon satisfaisante en France cette infection.

La décision de 1991 – la fin de la vaccination obligatoire dans le cheptel français – était étonnante, comp-

te tenu du risque épidémique infectieux. Beaucoup ont été surpris d'apprendre l'absence de vaccination de notre bétail à l'occasion de l'épidémie actuelle.

Que la contrainte vaccinale existe, de plus en plus lourde dans sa réalisation avec le temps et un recul plus long après une dernière épidémie, on peut en convenir, qu'elle représente un surcoût financier, cela est certain. Mais il faut savoir ce que l'on veut. Ou l'on raisonne en termes de santé publique, ici de protection animale contre un risque réel, et l'on se donne les moyens connus et efficaces disponibles, donc on vaccine. Ou l'on raisonne en termes économiques, on stoppe la vaccination, mais alors il ne faut guère être surpris ni offusqué des éventuelles conséquences, à savoir une épidémie.

Les nécessités coûteuses qui en découlent : mettre en place des

mal, c'est le but de toute vaccination. Il est exact que les anticorps peuvent être communs à ceux induits par la maladie naturelle. Il est toujours vrai que cela rend difficile la distinction entre un animal protégé et un animal infecté porteur de virus de la fièvre aphteuse. Mais est-on surpris de voir des anticorps antirougeoleux chez des vaccinés, les accuse-t-on de porter du virus et de risquer de transmettre la maladie, surtout lorsque la vaccination a été faite par voie injectable et avec un vaccin à virus tué ?

Dans le cadre d'une législation claire, expliquée, où l'obligation et la réalisation de la vaccination existent, cela doit au contraire constituer une garantie pour les pays acheteurs et non un élément de défiance. L'Union européenne aurait pu et pourrait faire ainsi. En tout cas, il sera à l'avenir nécessaire de revoir ce problème et sans doute utile de

L'argument de la difficulté d'exporter des animaux vaccinés semble plus reposer sur un malentendu ou sur une non-volonté d'explication que sur un problème réel

mesures sanitaires urgentes et contraignantes, abattre des quantités élevées de têtes de bétail, doivent aussi être très sérieusement appréciées, sans compter les effets psychologiques majeurs induits par une épidémie, pour les éleveurs principalement, les consommateurs également. On peut se demander si les décideurs sont bien conseillés en ce domaine.

Quant à l'argument de la difficulté d'exporter des animaux vaccinés, il semble plus reposer sur un malentendu ou une non-volonté d'explication que sur un problème réel. Il est vrai que la vaccination crée chez l'animal des anticorps : cela est nor-

revenir à une prophylaxie plus continue même si elle est contraignante. A moins que l'on veuille privilégier, ce qui devient une règle, les données économiques par rapport à celles de la santé. La décision est ici politique et non plus scientifique !

En période épidémique, est-il trop tard pour vacciner ? L'apparition des anticorps protecteurs nécessite une bonne dizaine de jours. Certes, une vaccination durant une épidémie peut gêner le repérage d'animaux malades. Toutefois, elle peut tout de même assurer une protection du cheptel dans de nombreuses régions indemnes. Les enjeux économiques et humains pour des éleveurs potentiellement très éprouvés valent qu'une telle attitude soit discutée, voire mise en œuvre.

En réalité, la principale difficulté réside alors dans la relance rapide d'une production industrielle de doses vaccinales. Soyons modestes en matière de risque infectieux épidémique. En ce domaine, les prévisions sont difficiles à faire, les protections toujours utiles, même si elles sont délicates à maintenir.

L'aléa du génie épidémique des maladies infectieuses reste une des constantes de l'infectiologie. Un grand maître dans ce domaine, Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis le disait et l'écrivait. Relisons-le et méditons sur l'expérience des plus anciens tant que la science ne nous permettra pas de régler avec sécurité et certitude le sort d'un agent infectieux, quel qu'il soit !

François Bricaire est professeur des maladies infectieuses et tropicales à l'université Paris-VI et chef de service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

AU COURRIER DU « MONDE »

LE PROFIT ET LA SANTÉ

Les médicaments contre le sida existeraient-ils si les brevets ne permettraient pas de financer les études et de dégager une rentabilité ? (...) La réponse est évidente : (...) les pays pauvres n'ont pas la capacité de créer des produits innovants. Il fallait bien des pays riches et la protection de brevet pour que ces médicaments voient le jour. Alors, que vaut-il mieux, pas de remède contre le sida ou des remèdes réservés aux pays riches dans un premier temps ? C'est bien là le cruel dilemme. (...) Mais que les laboratoires dégagent de substantiels bénéfices tout en versant des rémunérations avantageuses à leur personnel ne doit pas conduire à jeter le bébé avec l'eau du bain. Si la conscience universelle nous incite à faire profiter la totalité de la planète de ces médicaments, il n'y a qu'une solution : que les pays riches achètent aux laboratoires des licences de fabrication. Encourager le piratage avec bonne conscience, c'est tuer la mise au point de nouveaux médicaments.

Pierre de Nomazy
Annecy

Entamer l'immobilisme

à la française par Yves Mény

JE veux réagir à deux opinions, publiées dans votre page Débats du 8 mars, consacrées au projet de réforme de l'accès à l'Institut d'études politiques de Paris. Pour avoir enseigné cinq ans rue Saint-Guillaume avant de m'expatrier à Florence, je ne suis pas un admirateur béat de l'institution, dont j'ai pu apprécier les mérites mais aussi les défauts. Mais les deux textes de mes collègues m'ont fait bondir tant ceux-ci traduisent, chacun à leur façon, l'immobilisme à la française sous couvert d'un discours critique.

Le premier s'abrite derrière la rhétorique des effets pervers de la réforme qui, par quelque bout qu'on la prenne, ne saurait que produire des effets négatifs. Conclusion : ou ne rien faire ou faire une réforme radicale. On sait ce que ce genre d'alternative a produit de désastreux pour l'Université française dans son ensemble, écartelée entre conservatisme béat et démagogie pagailleuse.

Le second point de vue m'a fait sortir de mes gonds, et je me suis senti insulté par cette comparaison entre les étudiants de banlieue et l'animal de compagnie de l'ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Mais, réflexion faite, je pense que cette contribution est fort utile. Tout le monde n'est pas Néron, tout le monde n'a pas un cheval à proposer comme sénateur. A

défait, voici le chat du penseur que, par dérision des réformes proposées, on propose de propulser aux plus hautes destinées du savoir.

Oui, cette opinion est utile en ce qu'elle témoigne du mépris massif des élites arrivées par voie de concours à l'égard de tous ceux qui n'ont pas été élus par cette voie royale. Quelle absurdité que cette sacralisation du concours qui, d'instrument théoriquement optimal de sélection des meilleurs, est devenu une machine de ségrégation sociale où l'arbitraire le dispute souvent au ridicule ! Que le concours soit en lui-même un instrument juste ne devrait pas faire oublier que ses formes ne sont ni immuables ni éternelles et qu'en le mythifiant on cristallise faiblesses et injustices.

La réforme courageuse de Richard Descoings, directeur de l'IEP de Paris, ne demande ni admission béate ni acceptation inconditionnelle. Mais rendons-lui cette justice qu'elle propose de sortir des pièges des discours et pratiques actuels, c'est-à-dire le choix entre le Charybde de mécanismes de sélection obsolètes et injustes et le Scylla d'une Université-parking asphyxiée par la démagogie du discours public.

Yves Mény est directeur du Centre Robert-Schuman de l'Institut universitaire européen de Florence.

CAPITALISME Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, connaît des difficultés de plus en plus nombreuses dans la gestion de son propre groupe. ● MARINE-WENDEL

et la CGIP, ses deux holdings d'investissements dans les nouvelles technologies. Voulant réitérer la bonne affaire qu'a été pour lui Cap Gemini, il a décidé de s'engager, comme de nombreux autres groupes, dans les sociétés de communication et d'Internet.

dépôt de bilan, du consortium Fortel (boucle locale radio) et de Trader.com. ● L'ÉQUIPEMENTIER AUTOMOBILE VALEO s'interroge sur son avenir. Son premier actionnaire,

M. Seillière, est décidé à se retirer, mais il veut réaliser une plus-value. ● CETTE CASCADE DE DIFFICULTÉS pourrait remettre en cause la simplification du groupe prévu pour avril.

La famille de Wendel, qui regroupe les 650 héritiers des maîtres de forges, pourrait mettre son veto à cette réorganisation qui diluerait son emprise sur l'empire familial.

Les mauvaises affaires du « patron des patrons »

Les déboires financiers s'accumulent pour Ernest-Antoine Seillière, président de la CGIP et dirigeant du Medef. D'AOM-Air Liberté à Valeo, en passant par Fortel et Trader.com, ses investissements commencent à inquiéter ses actionnaires et ses pairs. La réorganisation de l'empire de Wendel est compromise

QU'ARRIVE-T-IL à Ernest-Antoine Seillière ? Depuis plusieurs semaines, les patrons et les milieux d'affaires s'interrogent. Alors que le président de Marine-Wendel et de la CGIP (ex-Compagnie générale d'industrie et de participations), accumulait, depuis des années, les réussites, il semble brusquement ne plus avoir la main. Les ennuis dans ses différentes participations se multiplient pour celui qui est aussi le président du Medef. Il y a Valeo qui, depuis plusieurs mois, est sur le marché et ne trouve pas preneur au prix désiré. Il y a les investissements peut-être un peu hâtifs dans la nouvelle économie – Fortel, Trader.com –, qui n'ont pas échappé à la tourmente du secteur. Il y a surtout AOM-Air Liberté. L'absence de transparence sur ce dossier, et la façon dont M. Seillière a cherché à déguerpir sa responsabilité, ont gêné.

« TOUT L'ÉDIFICE DÉPEND DE LUI »

Pour ses amis – et ils sont nombreux –, tout cela cadre mal avec l'homme d'affaires avisé qu'ils connaissent. A partir des quelques entreprises – comme Carnaud, Wheelabrator Allevard – qui avaient échappé à l'effondrement de la sidérurgie, il est parvenu à reconstituer une partie de la fortune des de Wendel. Se proclamant « actionnaire-investisseur », il a réussi à exercer un rôle prépondérant dans les sociétés comme Cap Gemini, BioMérieux, Bureau Veritas, en contrôlant, parfois, seulement 10 % ou 20 % du capital, par le biais de ses multiples cascades. En vingt ans, il a multiplié par près de cinq la fortune familiale, estimée désormais autour de 9 milliards de francs pour les deux seules sociétés cotées. « Je suis un admirateur d'Antoine. Il connaît ses dossiers, travaille et comprend l'industrie. Il sait quand il faut investir et se dégager », soutient un dirigeant.

Alors, comment expliquer cette série de mauvaises nouvelles ? « On s'aperçoit aujourd'hui que tout l'édifice dépend de lui. Depuis qu'il est président du Medef, il n'a plus le temps de s'impliquer comme il le faisait auparavant dans ses métiers. Manifestement, ça tourne moins bien », explique un fin connaisseur du groupe. Le manque de temps de

M. Seillière semble manifeste pour tout ce qui touche ses investissements dans les nouvelles technologies. Voulant réitérer la bonne affaire qu'a été pour lui Cap Gemini, il a décidé de s'engager, comme de nombreux autres groupes, dans les sociétés de communication et d'Internet.

Mais le choix des dossiers a été laissé aux équipes de la CGIP et de Marine-Wendel. L'éclatement de la

bulle financière dans ce secteur fait apparaître les fragilités. Fortel, le consortium créé pour obtenir une licence nationale de boucle locale radio, est menacé de mort depuis que le groupe néerlandais, UPC, a suspendu tous ses paiements. Trader.com, la société de services Internet, a fait une entrée en bourse catastrophique. Aux vues des possibilités financières du groupe Wendel, ces investissements financiers

d'à peine 170 millions d'euros au total peuvent facilement être absorbés, s'ils tournent mal.

Il faut ajouter les déboires avec Valeo et AOM-Air Liberté. Moins que le manque de temps, il semble que ce soit plutôt la volonté d'apparaître comme le défenseur d'intérêts français qui ait troublé le jugement de M. Seillière dans ces dossiers. A chaque fois, les pouvoirs publics, les milieux d'affaires ont

applaudi lorsqu'il s'est présenté comme candidat à la reprise. Président du Medef, il devenait en même temps la caution morale, le dernier rempart de l'industrie nationale.

Aujourd'hui, ces engagements se révèlent à haut risque. Valeo ne semble plus être une aussi bonne affaire que cela. Le dossier AOM-Air Liberté est encore plus compliqué. Tout en refusant avoir fait du portage pour le compte de SAir-Group (Swissair), l'autre actionnaire de la compagnie aérienne, le groupe assure qu'il ne court aucun risque dans cette affaire, même si le pôle aérien court au dépôt de bilan. La découverte d'un montage sophistiqué par le biais de holdings néerlandaises a encore ajouté à la confusion (*Le Monde* des 15 février et mars). Même les plus farouches partisans du patron des patrons sont embarrassés par ce dossier. « Quand on est président du Medef, on ne trafiquote pas dans les îles néerlandaises ou les Caïmans », lance un grand nom du patronat.

BESOIN DE « TRANSPARENCE »

Cette succession de mauvaises nouvelles intervient, en tout cas, au plus mauvais moment. Déstabilisé depuis plusieurs années par la présence d'investisseurs anglo-saxons comme Warburg, Tiger, actionnaires à la fois de Marine-Wendel et de la CGIP, M. Seillière était décidé à leur donner satisfaction. Il était disposé à réorganiser ses structures et à écraser ses deux holdings, Marine-Wendel et CGIP, afin de supprimer une partie de la décote des deux sociétés. Le cours de la CGIP affiche une décote de plus de 40 % et Marine-Wendel de plus de 50 % par rapport à l'actif net réévalué, selon les études d'analystes.

La famille qui avait longtemps résisté à cette réorganisation, abouissant pour elle à une perte de contrôle de l'ensemble, avait donné son accord à ce schéma. Tout le dispositif devait être annoncé lors de l'assemblée générale de la CGIP, prévue en avril.

Aujourd'hui, tout le dispositif est compromis. « Antoine doit faire la transparence sur ses dossiers et notamment sur AOM-Air Liberté. Les actionnaires de CGIP ne vont pas accepter une fusion avec Marine-

Wendel, sans connaître l'étendue exacte et réelle des engagements dans la compagnie aérienne. D'ailleurs, aucun commissaire aux comptes ne pourra certifier des papiers d'échange sans cela », souligne un expert. Dans le groupe de Wendel, on balaise l'argument du revers de la main. Pourtant, tous sont sur la défensive. Sans le dire, beaucoup ont le sentiment de vivre la fin d'une époque. Après Suez, Paribas,

650 héritiers

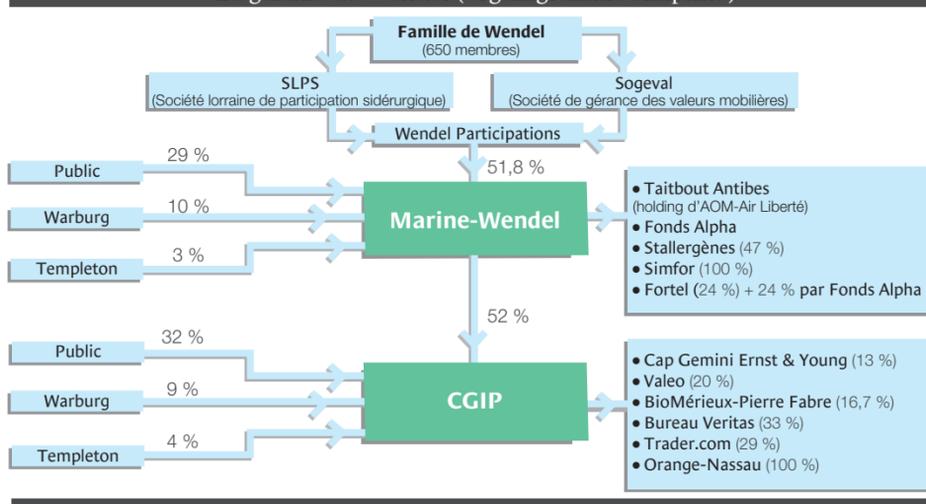
Les de Wendel y côtoient les de Mitry, les Leclerc de Hauteclouque, les Seillière de Laborde et les Cellier, les de Panafieu ou les de Wouters... Ils sont désormais 650 membres de la famille à être associés au développement du groupe Marine-Wendel-CGIP. Deux structures, créées pour gérer le patrimoine familial, dominent tout l'édifice : la SLPS et la Sogeval (voir graphique ci-contre). Les présidents de ces sociétés, Louis-Amédée de Moutiers et Hubert Leclerc de Hauteclouque, sont associés aux grandes décisions.

Considéré comme le sauveur et le développeur de la richesse familiale, Ernest-Antoine Seillière a eu, jusqu'à présent, un pouvoir incontesté sur la famille. Seul, le baron Pierre Cellier, figure tutélaire et président d'honneur de Marine-Wendel, a l'autorité morale pour discuter ses choix. Mais, à quatre-vingt-cinq ans, celui-ci a pris du recul. Alors que les difficultés apparaissent, certains membres pourraient être tentés de se faire entendre et refuser notamment une réorganisation qui se traduirait par la dissolution du pouvoir familial sur le groupe.

Worms, Lazard, la CGIP et Marine-Wendel se heurtent à leur tour aux limites d'un rôle d'investisseur professionnel, désormais rejeté par les marchés. La transition leur paraît d'autant plus dure qu'elle s'accompagne en même temps de la fin d'une histoire familiale.

Martine Orange

La galaxie de Wendel (organigramme simplifié)



Trois siècles d'histoire

- **Début du XVIII^e.** La famille Wendel, d'origine flamande, s'installe en Lorraine. Jean-Martin Wendel obtient les forges de Hayange. Entre 1769 et 1785, Ignace Wendel, son petit-fils, substitue le coke au charbon de bois, fonde les forges du Creusot, est anobli puis émigre à la Révolution.
- **Début du XIX^e.** François de Wendel reprend l'exploitation des forges de Hayange et les développe.
- **1864.** Création du Comité des forges, premier mouvement patronal français. Les familles de Wendel et Schneider, toutes-puissantes, dominent le comité.
- **Début du XX^e.** Les trois frères,

Humbert, Maurice et François de Wendel, prennent la direction du groupe. François, la figure dominante, est aussi député, régent de la Banque de France et président du Comité des forges.

● **1950.** A la mort de François de Wendel, le groupe, qui a été reconstitué après la guerre, est placé sous la direction d'un triumvirat : Emmanuel de Mitry, Henri de Wendel et Pierre Cellier. Ils dirigeront le groupe pendant trente ans.

● **Début des années 70.** La famille, inquiète de sa trop grande dépendance à la sidérurgie, cherche à diversifier son patrimoine. Jean François-Poncet, gendre de M. de Mitry, est pressenti pour mener cette diversification et prend la présidence de Carnaud. Appelé à l'Élysée par Valéry Giscard

d'Estaing, il abandonne ses fonctions.

● **1976.** Ernest-Antoine Seillière, petit-fils de Maurice de Wendel, est à son tour appelé par la famille. Il abandonne sa carrière de diplomate.

● **1978.** Raymond Barre, premier ministre, lance un plan de sauvetage, qui devient une nationalisation de fait de la sidérurgie française, alors en faillite. La famille de Wendel, propriétaire de Sacilor, parle de spoliation.

● **1982.** M. Seillière crée la CGIP à partir des participations restées propriétés de la famille comme Carnaud (emballage), Allevard (métallurgie), dans les ciments et Orange-Nassau, société financière et immobilière néerlandaise. Il y ajoute Cap Gemini (informatique).

Les dossiers chauds du groupe de Wendel

● **AOM-AIR LIBERTÉ-AIR LITTORAL :** sollicité pour être la caution française du montage, en raison de la législation communautaire – qui interdit à une firme étrangère d'être majoritaire dans le capital d'une entreprise nationale –, M. Seillière avait accepté d'être le partenaire de la reprise de la deuxième compagnie aérienne française par SAirGroup, maison mère de Swissair. Plus concrètement, il avait accepté de faire du portage, en attendant que Swissair obtienne le droit d'être majoritaire dans le capital de la compagnie. Marine-Wendel investissait 300 millions de francs et son fonds d'investissement Groupe Alpha 150 pour prendre 50,1 % d'AOM-Air Liberté. La participation logée dans une holding néerlandaise semblait à l'abri de tout risque. SAirGroup s'était engagé à racheter dès que possible la part de Marine-Wendel en lui garantissant de solides plus-values. Mais le scénario est en train de tourner à la catastrophe. AOM-Air Liberté, en quasi-faillite, risque d'être démantelé. Un comité d'entreprise des filiales françaises est prévu pour jeudi, mais il faudra peut-être attendre le 2 avril, date retenue par SAirGroup, leur maison-mère, en plein cataclysme financier, pour annoncer sa stratégie.

● **VALEO :** participation phare du groupe, l'engagement de la CGIP dans l'équipementier automobile pose désormais problème. Alors que M. Seillière a accompagné l'expansion de Valeo, notamment le rachat de ITT, depuis que

Noël Goutard a quitté la présidence de l'équipementier, le patron de la CGIP doute. Le ralentissement du marché automobile, la nouvelle réduction des coûts, réclamée par les constructeurs, le confortent dans l'idée que seuls des grands groupes mondiaux d'équipements peuvent résister sur ce marché mûr. Mais la CGIP ne peut avoir un rôle dans de tels groupes. Il lui faut donc partir. Ennuis, le cours de Valeo autour de 56 euros par action ne dépasse pas le prix d'achat de la CGIP. M. Seillière veut une plus-value. Les scénarios de reprise sont liés à cette équation financière de la CGIP.

● **TRADER.COM :** fin 1998, la CGIP est entrée dans le capital de Trader.com, propriétaire de près de 300 journaux de petites annonces dans le monde. Pour financer ses investissements sur le Web, Trader.com s'est introduite à la Bourse de Paris et au Nasdaq en mars 2000, au prix de 30 euros l'action. La Commission des opérations de Bourse (COB), a alors émis un avertissement, rappelant que Trader.com est une « N. V. » (S. A.) enregistrée aux Pays-Bas, présentant « un certain nombre de spécificités ». Les actions « A » offertes au public représentaient ainsi 15,96 % du capital de Trader.com, mais seulement 2,26 % des droits de vote. De plus, notait la COB, « des cessions de nombreux actifs sont intervenues entre les dirigeants et Trader.com N.V. sans que la procédure d'apport ne soit applicable et sans qu'une attestation d'équité ne valide ces transactions

(...) ». Mardi 13 mars, l'action valait 7,29 euros, ce qui valorise la participation de la CGIP (29,1 %), à 202,1 millions d'euros. Alors qu'elle est inscrite à 268,3 millions d'euros dans les comptes de la holding, rappellent les analystes du Crédit lyonnais. La CGIP enregistre donc, actuellement, un moins-value latente de 66,2 millions d'euros (434,2 millions de francs).

● **FORTEL :** l'opérateur, dont M. Seillière est actionnaire à 47,5 % via sa holding Marine-Wendel et son fonds Alpha, est dans une situation délicate. En juillet 2000, Fortel avait été sélectionné par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) pour exploiter l'une des deux licences de boucle locale radio (BLR) au niveau national, destinée à faciliter l'accès rapide à Internet pour tous. Huit mois plus tard, le partenaire de Marine-Wendel dans Fortel, le Néerlandais United Pan-europe Communications (UPC), en difficulté financière, a déclaré forfait. Fortel s'était engagé à investir 17,5 milliards de francs sur dix ans. Aujourd'hui, Marine-Wendel assure que cette promesse « n'engageait qu'UPC ». « Tout changement capitalistique substantiel » devra être avaisé au préalable, rétorque l'ART. Pour remplacer UPC, des négociations sont en cours avec LDCOM, déjà titulaire de licences régionales. La société de Robert Louis-Dreyfus a indiqué mercredi qu'un accord était « plutôt proche ».

Séquence Entreprises

M. Seillière ne devrait pas se représenter à la tête du Medef

BISSÉ, partout, à chaque occasion... A première vue, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, n'a aucun souci à se faire à la tête de son organisation patronale. La base l'adore et en redemande, ses tournées en province vident au plébiscite permanent, les assemblées générales ne mégotent pas leur quitus et votent rarement à moins de 98 % les textes soumis à leur approbation. En un peu plus de trois ans, l'ex-CNPF transformé en mouvement, celui des entreprises de France, est devenue cette sorte d'organisation acclamative, où les bons mots de M. Seillière et de son omniprésent bras droit Denis Kessler emportent l'adhésion, où l'on affirme ensemble sa « fierté d'être patron » : « Avec Seillière, le Medef c'est « proud to be the boss », souligne ainsi, en s'amusant, un dirigeant de l'organisation.

Dès l'élection de M. Seillière à la tête du patronat, en décembre 1997, l'unanimité, la cohésion ont été érigées en vertus majeures. Il fallait clore l'époque Gandois et ses traumatisantes batailles intestines. Le mot d'ordre a été appliqué à la lettre. Le conseil exécutif, le gouvernement du Medef, a été totalement romanié. Les personnalités jugées soit trop « molles » ou trop « distancées », à l'instar de Georges Jollès, éphémère président de la commission sociale, aujourd'hui supprimée, ont été mises sur la touche. Ce dernier, estampillé « pas fiable », a payé en partie son manque de discrétion sur les quelques réserves qu'il avait exprimées, en privé, sur la stratégie

d'opposition frontale au gouvernement sur le dossier 35 heures. Denis Gautier-Sauvagnac, délégué général de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et président de l'Unedic, a lui aussi été évincé pour son attachement, sur le dossier de l'assurance-chômage, à maintenir coûte que coûte le fil avec FO, en se refusant à miser sur le tout-CFDT.

Ces mises à l'écart ont créé des amertumes personnelles, sans plus, M. Jollès ou M. Gautier-Sauvagnac n'ayant ni la volonté ni le tempérament de porter leurs désaccords dans les instances de décision du Medef. De même, sur le dossier des retraites complémentaires – et notamment la méthode employée, avec la mise à exécution par le Medef, de sa menace de ne pas lever la tranche de février des cotisations ASF –, les critiques sont venues de l'extérieur. C'est à l'Association française des entreprises privées (AFEP), un influent club de grands patrons, que M. Seillière a été interpellé, début février, par plusieurs chefs d'entreprise, dont

Daniel Bouton, président de la Société générale, ou Jean-Louis Beffa, celui de Saint-Gobain, sur les effets potentiellement contre-productifs de la tactique employée.

Elu pour cinq ans à la tête de l'organisation patronale – son mandat court jusqu'à la fin 2002 –, M. Seillière avait annoncé à sa prise de fonctions qu'il ne solliciterait pas de second mandat. Il n'avait, alors, pas exclu un départ possible en décembre 1999, la fin théorique de la présidence Jean Gandois, si d'aventure la famille de Wendel avait souhaité le voir plus disponible pour ses propres affaires. A l'échéance dite, M. Seillière annonçait son intention de poursuivre sa présidence normalement et engageait le chantier de la refondation sociale. A un an et demi de l'issue de son mandat, M. Seillière pourrait bien être tenu de tenir son engagement de ne pas se représenter. En raison surtout des problèmes rencontrés dans ses affaires personnelles.

Caroline Monnot

Les télévisions refusent l'inflation des droits de retransmission sportifs

Aucune chaîne ne semble prête à offrir les 150 à 200 millions de francs par an réclamés par la Ligue nationale de football pour la diffusion du magazine dominical « Téléfoot ». TF1 et M6 postulent néanmoins, mais France Télévision entretient le doute sur sa candidature

L'INCERTITUDE. TF1, M6 et peut-être France Télévision devront patienter jusqu'au 6 avril pour connaître le résultat de l'appel d'offres lancé par la Ligue nationale de football (LNF) afin d'attribuer les droits de diffusion du magazine dominical « Téléfoot ». A quelques heures de l'ouverture des enveloppes adressées, lundi 12 mars, par les chaînes à la LNF, seules TF1 et M6 ont fait ouvertement acte de candidature. France Télévision entretient le doute sur la réalité de son engagement. La LNF assure avoir reçu une proposition du service public. Interrogée, France Télévision « se refuse à tout commentaire ». Ce jeu de poker menteur entre les instances du football et les chaînes publiques a tout d'un « bluff », laisse entendre un responsable de France 3. Ce dernier « ne croit pas une seconde » à une candidature de France Télévision car elle n'en « a pas la finance-ment ».

En pratique, l'attribution pour trois saisons – de 2001 à 2003 – de « Téléfoot » semble hors de portée financière de France Télévision. Avec ce nouvel appel d'offres, la LNF espère obtenir de 150 à

200 millions de francs par an. « C'est près de deux fois le budget envisagé par France Télévision pour sa chaîne sportive prévue sur le numérique hertzien », précise un spécialiste. Pour l'heure, TF1, détenteur historique des droits de retransmission du magazine hebdomadaire, verse, chaque année, 70 millions de francs à la LNF. A ce prix, fait savoir la Une, le magazine « n'est déjà pas rentable ». Il y a deux ans, à l'été 1999, lors de la première mise à l'encan du magazine, la Ligue avait dû renoncer à attribuer « Téléfoot » à partir de la saison 2001-2002. L'enchère avait été déclarée « infructueuse » par la LNF. TF1 n'avait pas souhaité aller au-delà de 75 millions de francs par an. A l'époque, M6 s'était montrée encore plus chiche, avec une proposition à peine supérieure à 40 millions de francs.

Deux ans plus tard, ce nouvel appel d'offres tombe au mauvais moment. Au sein des chaînes, l'heure n'est plus aux dépenses inconsidérées. Affectée par la moindre progression des investissements publicitaires à la télévision, TF1 refuse l'inflation des droits de retransmission du sport. Patrick Le

Lay, PDG de la Une, est même prêt à faire « des sacrifices » pour faire comprendre « aux détenteurs de droits que les prix doivent être revus à la baisse ». Le PDG a déjà refusé d'acquiescer les droits de la Coupe du monde rugby de 2003. Il annonce « qu'il ne fera pas non plus de folies pour acheter les droits de la Coupe du monde football de 2002 » proposés 1,4 milliard de francs par le groupe allemand Kirch aux chaînes françaises. La rigueur prônée par M. Le Lay s'applique aussi à la LNF. Si « Téléfoot » « est trop cher », prévient M. Le Lay, TF1 y

renoncera. Econome, « M6 souhaite obtenir un prix accessible qui lui permette d'amortir cette production », déclare Nicolas de Tavernost, président du directoire de la chaîne privée.

L'attitude de fermeté du patron de TF1 explique, sans doute, le flou entretenu par France Télévision sur sa candidature. Le service public pourrait servir de leurre pour obliger la Une à mettre la main à la poche. En échange d'une « vraie-fausse » enchère, France 2 pourrait peut-être obtenir de la Ligue de faire revenir un peu du

championnat de France de football sur son antenne. « C'est le rêve de Charles Biétry », le directeur des sports de France 2 et France 3, fait savoir un de ses proches. « France Télévision doit avoir une meilleure place dans le football, mais pas à n'importe quel prix », estime M. Biétry (Le Monde du 19 janvier). TF1 pourrait ne pas se prêter à cette opération. « J'ai du mal à croire » à une enchère de France Télévision, déclare un responsable de la Une.

MODIFIER LE CAHIER DES CHARGES

Sans dévoiler ses intentions, France 2 a précisé, mardi 13 mars, dans un communiqué, qu'elle « n'a jamais envisagé de supprimer ou de déplacer les émissions religieuses du dimanche matin » pour les remplacer par « Téléfoot ». Dans son édition du 13 mars, Le Figaro avait évoqué « les émissions religieuses menacées » sur France 2 par l'éventuelle acquisition de « Téléfoot ». Selon France 2, « la suppression de ce rendez-vous serait impossible sans une modification du cahier des charges de la chaîne dont il n'a jamais été question ». Toutefois, la chaîne publique pourrait programmer le magazine dès midi, juste après les

émissions religieuses. Il pourrait aussi remplacer « Stade 2 », magazine sportif diffusé le dimanche après-midi sur France 2. La LNF ne fixe pas de tranche horaire pour la diffusion de « Téléfoot », au contraire du magazine du lundi, prévu en début de soirée, et pour lequel la LNF ne trouve pas d'acquéreur, après le renoncement de M6.

Alors que l'ouverture des enveloppes de candidatures doit être effectuée le 15 mars par la commission marketing de la LNF, le suspens devrait durer jusqu'au 6 avril, date du prochain conseil d'administration de la Ligue qui désignera le vainqueur de ces enchères. Si la LNF n'obtenait pas la manne financière qu'elle recherche, elle pourrait, à nouveau, déclarer l'appel d'offres infructueux. Ce serait un nouveau revers pour son président, Gérard Bourgoïn (lire aussi page 26). Déjà, les droits mondiaux du championnat de France, vendus 100 millions de francs par la LNF, n'ont pas trouvé preneur. Seule candidate, Sport+, filiale du Groupe Canal+, n'aurait pas proposé plus de 50 millions de francs.

Guy Dutheil

Le CSA ne souhaite pas confier les courses à Canal+

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) estime « problématique » de confier à Canal+ la diffusion, en clair, des courses hippiques donnant lieu à des paris. Lors de l'examen, mardi 13 mars, du dossier déposé en février par Canal+, le CSA aurait notamment pointé que 15 % des foyers ne captent pas correctement la chaîne cryptée, y compris pour ses programmes diffusés en clair. Le projet de Canal+, présidée par Michel Denisot – qui est à titre personnel propriétaire de chevaux – propose une couverture des 266 épreuves hippiques « à événement » qui seraient diffusées chaque jour, en clair à 14 heures. Actuellement les courses sont retransmises sur France avant 16 heures.

Menace de grève au quotidien « Libération »

L'ISSUE d'une assemblée générale houleuse qui a réuni près d'une centaine de participants, mardi 13 mars, les salariés du quotidien Libération ont reporté au jeudi 15 mars le vote, à bulletins secrets, sur le principe d'une grève de 24 heures du journal ou du site Internet. L'origine de « l'exaspération » exprimée lors des débats résulte de la décision prise par Serge July, PDG, et Evence Charles Coppée, directeur général, de s'octroyer une augmentation, de l'ordre de 30 %, de leur rémunération. Validée par la majorité du conseil d'administration, cette proposition a été rejetée par les représentants élus du personnel au conseil de surveillance.

Cet avantage accordé aux deux principaux dirigeants, devenus entretiens actionnaires à titre personnel de la société, a brusquement réveillé les ardeurs syndicales. Les trois organisations, Sud, la CGT et le Syndicat national des journalistes (SNJ), en ont tiré argument pour accélérer de laborieuses négociations engagées depuis plus d'un an sur les droits d'auteur des articles reproduits actuellement sur le site en toute illégalité. Leurs représentants s'insurgent aussi contre l'attribution d'augmentations individuelles « au mérite », qui ont surtout profité à la hiérarchie. Enfin, ils considèrent que l'accord de modération salariale des 35 heures doit être révisé.

Les syndicats sont plus partagés sur les modalités de l'action et sur les moyens de pression pour obliger la direction à accepter des négociations. Lors d'un vote à mains levées, 45 personnes ont suivi la proposition de la CGT d'organiser une grève de vingt-quatre heures du quotidien et 42 ont rallié celle du syndicat Sud, en faveur d'une grève de la reproduction des articles sur le Web. Elle prendrait la forme d'une

lettre adressée par chaque rédacteur à la direction, interdisant la réutilisation des textes. Le faible écart entre ces deux initiatives a finalement conduit l'assemblée générale à différer de deux jours cette menace de grève sur l'un ou l'autre des supports, le temps d'obtenir de la direction la réouverture des discussions sur la base de nouvelles revendications. Une nouvelle assemblée générale a donc été convoquée, jeudi 15 mars, en fin de matinée.

« RUPTURE DE CONTRAT MORAL »

De l'avis de nombreux participants, ce conflit illustre surtout le changement de culture et d'état d'esprit au sein du journal. « La mesure d'augmentation [de MM. July et Coppée] suscite une sensation d'écoeurement et, au-delà, le sentiment que nous ne faisons vraiment plus partie de la même équipe », dénonce Sud dans un tract. Les délégués de la CGT parlent de « rupture de contrat moral » entre l'« équipe » et les responsables d'un journal encore très marqué par ses origines et sa pratique « autogestionnaire ».

Ce sentiment ne peut qu'être renforcé à la lecture de l'entretien accordé au Figaro du 14 mars par Frédéric De Broglie, directeur général de 3i France, représentant de la société britannique de capital-risque qui détient 20 % du capital de Libération. Tout en indiquant que « la rentabilité d'un titre n'est pas forcément contraire à la notion d'indépendance », il ajoute : « Maintenant que Libération est bénéficiaire, la question de la bonne utilisation de ses bénéfices est posée. » Et il précise : « Si notre investissement connaît une rentabilité annuelle moyenne sur cinq ans de 22 %, ce sera très bien. »

Michel Delberghe

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : Thomas Middelhoff, président du directoire de Bertelsmann, se retire du conseil d'administration de Vivendi Universal pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, a annoncé le groupe allemand, mardi 13 mars.

■ **PRESSE** : les représentants du personnel et la direction de L'Humanité ont signé un protocole d'accord sur la mise en place d'un plan social portant sur la suppression de 80 postes sur un effectif total de 245 salariés. Ce plan prévoit une soixantaine de licenciements et le reclassement ou le départ en préretraite d'une vingtaine de salariés.

VALEURS EUROPÉENNES

L'action de l'opérateur britannique Cable and Wireless s'est effondrée de 20,2 %, à 545 pence, mardi 13 mars. Le groupe a annoncé 4 000 suppressions d'emplois dans le monde, et publié des prévisions de résultats prudentes. Deutsche Telekom, dont le conseil de surveillance fait l'objet d'une plainte de petits actionnaires, a vu sa valeur progresser de 3,04 %, à 26,1 euros. Le titre Prudential a gagné 0,78 %, à 778 pence. L'assureur avait abandonné 15 %, lundi 12 mars, après l'annonce d'un accord sur le rachat de son concurrent américain American General. La valorisation retenue par Ameri-

can General, 22 milliards de dollars, avait été jugée excessive par les analystes. L'action Siemens a perdu 1,90 %, à 117,72 euros. Le géant de l'électrotechnique a annoncé à New York, où il est également coté depuis lundi, qu'il ne parviendrait pas aux résultats escomptés cette année en raison du poids de sa filiale de semi-conducteurs Infineon. Le titre Infineon a finalement enregistré une hausse de 2,67 %, à 37,73 euros, après avoir souffert des annonces de sa maison mère Siemens. Selon l'agence Reuters, l'action a été soutenue par une étude d'une banque optimiste sur le marché des semi-conducteurs.

14/03 10h04

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include AUTOLIV SDR (SE, 18.69, -0.29) and BASF AG (DE, 47.51, -1.74).

BANQUES

Table of stock prices for the BANQUES sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ABBEY NATIONAL (GB, 17.43, -0.09) and ABN AMRO HOLDING (NL, 22.79, -0.65).

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ACERLARIA (ES, 14.47, +0.14) and AKZO NOBEL NV (NL, 50.95, -1.36).

CHIMIE

Table of stock prices for the CHIMIE sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include AIR LIQUIDE (FR, 157.40, -1.13) and AKZO NOBEL NV (NL, 50.95, -1.36).

STOXX 653

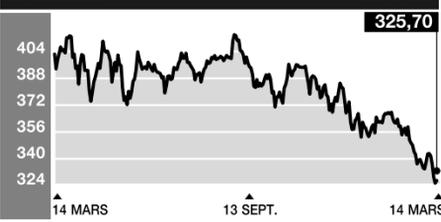


Table of stock prices for the STOXX 653 index. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include SODEXHO ALLIANC (FR, 51.55, +0.19) and TELE PIZZA (ES, 2.83, +0.35).

sur 1 an

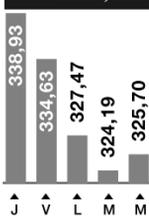


Table of stock prices for the STOXX 653 index. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include DANISCO (DK, 42.60, +0.16) and DANONE (FR, 132.70, -2.07).

EURO STOXX50

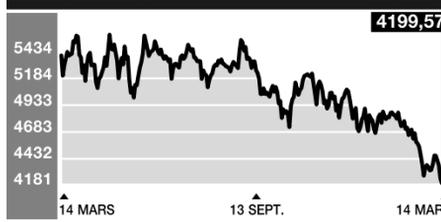


Table of stock prices for the EURO STOXX50 index. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include UNAXIS HLDG N (CH, 195.13, -0.83) and VA TECHNOLOGIE (AT, 37.90,).

sur 1 an

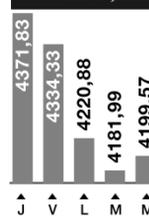


Table of stock prices for the EURO STOXX50 index. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include MATALAN (GB, 7.40, +2.85) and METRO (DE, 47.80, -0.73).

PHARMACIE

Table of stock prices for the PHARMACIE sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ACTELION N (CH, 403.28, -0.64) and ALTANA AG (DE, 129, +2.38).

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ABB N (CH, 88.79, +0.37) and ADECCO N (CH, 656.95, +0.20).

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include BG GROUP (GB, 4.10,) and BP AMOCO (GB, 9.02,).

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ENI (IT, 7, +0.72) and ENTERPRISE OIL (GB, 9.21, -0.51).

CONSOMMATION CYCLIQUE

Table of stock prices for the CONSOMMATION CYCLIQUE sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ACCOR (FR, 47.15, +2.54) and AGFIDA-SALOMON (DE, 64.50, -0.77).

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ALLIED DOMECQ (GB, 6.58,) and ASSOCIAT BRIT (AT, 7.62, -0.82).

ASSURANCES

Table of stock prices for the ASSURANCES sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include AEGIS GROUP (GB, 2.05, +1.56) and AEGION NV (NL, 33.95, -1.59).

MEDIAS

Table of stock prices for the MEDIAS sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include B SKY B GROUP (GB, 14.18, +0.45) and CANAL PLUS (FR, 3.53, -0.56).

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include AHOLD (NL, 33.85, -0.56) and ALTADIS (ES, 14.44, +0.63).

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ALLIANCE UNICHE (GB, 7.87, -0.99) and AVA ALLG HANDG (DE, 39.80,).

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for the HAUTE TECHNOLOGIE sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include AIXTRON (DE, 84, +3.69) and ALCATEL-A (FR, 40.50, +2.02).

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for the SERVICES COLLECTIFS sector. Columns include company name, country code, price, and % change. Top entries include ACEA (IT, 10.74, -0.09) and AEM (IT, 2.62, -0.76).

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ. Columns include company name, price, and % change. Top entries include AIRSPRAY NV (17.95,) and ANTONOV (0.41,).

BRUXELLES

Table of stock prices for BRUXELLES. Columns include company name, price, and % change. Top entries include ARTHUR (6.39,) and ENVIPCO HLD CT (0.42,).

FRANCFORT

Table of stock prices for FRANCFORT. Columns include company name, price, and % change. Top entries include UNITED INTERNET (17.24,) and AIXTRON (115.50,).

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark

VALEURS FRANCE

● Castorama, dont le titre progressait de 1,23 %, à 246 euros, en début de séance mercredi 14 mars, a enregistré un bénéfice net 2000 en hausse de 23,4 %, à 396 millions d'euros.

● STMicroelectronics, dont l'action gagnait 3,59 %, à 36,31 euros, prévoit pour le premier trimestre une croissance à deux chiffres de son activité. Le chiffre d'affaires devrait néanmoins être inférieur à 2 milliards d'euros.

● Accor, qui progressait en Bourse de 2,63 %, à 47,19 euros, attend une croissance à deux chiffres de son résultat avant impôts de 2001 à 2005, assorti du « doublement en cinq ans » de son bénéfice net par action. Le groupe a enregistré une hausse de 27 % de son bénéfice net part du groupe en 2000, à 447 millions d'euros.

● Le conseil d'administration d'Eridania Béghin-Say a donné son aval au projet de scission du groupe en quatre entités (lire page 20). Le titre était en hausse de 0,6 %, à 101,1 euros.

● Les groupes électroniques français Thomson Multimédia, dont l'action gagnait 3,76 %, à 45,03 euros, et japonais NEC veulent fusionner leurs activités mondiales dans les écrans à plasma au sein d'une société commune.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 14 MARS Cours à 9 h 57 Demier jour de négociation des OSRD : 26 mars

Table of market data for France, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and Paiement dernier coupon(1).

Table of market data for France, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Europe, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for International, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for International, listing various companies and their stock prices.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ● coupon détaché; ● droit détaché; ● contrat d'annexion;

○ = offert; † = demandé; ‡ offre réduite; ‡ demande réduite;

◆ = cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1): Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi: montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 13 MARS Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 13 mars

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

DISPARITIONS

Robert Ludlum

Un auteur de romans d’espionnage, fasciné par les complots

IL AVAIT pour livre de chevet les *Mémoires* de Saint-Simon et, même si cela peut surprendre, on comprend qu’il ait apprécié l’observateur implacable des intrigues de la cour, lui qui avait fait du thème du complot le cœur de tous ses romans d’espionnage. Robert Ludlum, qui est mort des suites d’une crise cardiaque lundi 12 mars à l’hôpital de Naples, en Floride, était un des maîtres du thriller politique. Il n’avait pas, comme Ian Fleming, une connaissance particulière du monde des services secrets, ni les ambitions littéraires d’un John Le Carré, et se présentait lui-même comme « *un professionnel compétent qui livre des produits de qualité respectable* ». Mais l’efficacité de son style, malgré des intrigues d’une complexité parfois déroutante, ont fait de lui un des auteurs de suspense les plus lus. Traduit en trente-deux langues, il a vendu plus de deux cent cinquante millions d’exemplaires de ses livres.

Né à New York le 25 mai 1927, Robert Ludlum rêvait de devenir acteur. En 1943, à l’âge de seize ans, il décroche son premier rôle important à Broadway. Mais il est également attiré par l’action et profite d’une tournée à Detroit pour franchir la frontière canadienne et aller à Toronto dans le but de s’engager dans l’aviation. Sa candidature est rejetée en raison de son âge mais,

avant la fin de la seconde guerre mondiale, il parvient tout de même à s’enrôler dans les marines américains. A partir de 1947, Robert Ludlum se consacre au théâtre, jouant aussi bien Bernard Shaw que Shakespeare. Il devient ensuite metteur en scène, puis producteur, et fonde dans le New Jersey un théâtre décentralisé, The Playhouse on the Mall, qui obtient un beau succès. Mais il finit par se lasser de cette vie de bohème et, à quarante ans, décide de tenter sa chance dans l’écriture.

L’idée de son premier roman, *L’Héritage Scarlatti*, lui est donnée par un reportage publié par le *London Illustrated News* en 1925. Sur l’une des photos, on voit un Berlinois de la République de Weimar pousser une brouette remplie de deutschemarks avec lesquels il peut à peine s’acheter une miché de pain ; sur l’autre, des milliers de nazis en uniforme impeccable qui défilent à Munich. D’où venait l’argent qui finançait les troupes d’Hitler ? Ludlum imagine une multinationale tentaculaire destinée à recueillir des fonds pour les nazis. Après *Le Week-End Osterman* et *Une invitation pour Matlock*, il publie deux romans sous le pseudonyme de Jonathan Rider, *La Conspiration Trewayne* et *Le Secret Halidon*. C’est avec *L’Echange Rhinemann*, en 1974, publié sous le pseudonyme

de Michael Sheperd, et surtout *Le Duel des Gémeaux*, en 1976, une sombre histoire où un avocat avec l’aide de son frère jumeau s’efforce de mettre en lieu sûr de précieux documents, écrits de la main de saint Pierre, où il est affirmé que le Christ n’a jamais été crucifié, que Ludlum rencontre un énorme succès.

SENS DU CONFLIT

Tous ses romans reposent plus ou moins sur le même schéma, une vaste conspiration qui menace la liberté du monde. A force d’avoir monté des pièces où il ne se passait rien, il s’est convaincu de la nécessité de deux choses, le sens du conflit et le coup de théâtre, mais aussi une volonté de caractériser les personnages. Le portrait qu’il fait de

John Edgar Hoover, directeur du FBI, dans *Le Manuscrit Chancellor* est une de ses réussites. Son roman le plus récent, *Opération Hadès*, écrit en collaboration avec Gayle Lynds, vient d’être traduit en français. Un médecin militaire y tente de démasquer une vaste machination qui fait planer sur le monde la menace d’un mystérieux virus. Les deux derniers romans de Robert Ludlum, *Le Complot des Matarese* et *L’Opération Hadès* sont publiés chez Grasset, tous les autres chez Robert Laffont. Au moment de sa mort, Robert Ludlum travaillait simultanément à plusieurs romans dont trois au moins devraient paraître à titre posthume aux Etats-Unis.

Gérard Meudal

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sylvia (Sylvette) DUPUY

est très fière d’annoncer la naissance de son premier petit-fils,

Jules,

chez Ivan LÉBOUC et Catherine VAULTIER,

le 12 mars 2001.

2 bis, rue Jean-Violliis,
31300 Toulouse.
5, rue Carducci,
75019 Paris.

Décès

– On nous prie d’annoncer le décès de

Wolf APOTHEKER,

survenu le 12 mars 2001, à l’âge de quatre-vingt-onze ans.

SAP France,
59, boulevard Malesherbes,
75008 Paris.

Le docteur Paule COMBES, née JOFFRE,

nous a quittés le 26 février 2001 dans sa quatre-vingt-treizième année.

24380 Saint-Mayme-de-Peyrerol.

– M^{me} Sylvie Falk-Vairant et M. Alain Pujol,
M^{me} Muriel Falk-Vairant et M. Vladimir Burkovic,
ses filles et gendres,
Ses petits-enfants,
Les familles, parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul FALK-VAIRANT,

survenu à Chantilly, le 9 mars 2001, dans sa quatre-vingtième année.

Une cérémonie se déroulera au crématorium du Père-Lachaise, le samedi 17 mars, à 10 h 45.

Les obsèques auront lieu au cimetière Saint-Georges de Genève.

19, domaine des Aigles,
60500 Chantilly.

– Le président du CNRS,
La directrice générale du CNRS,
Le directeur de l’Institut de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3/CNRS),
Le directeur du laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies (CNRS/Paris-VI-VII),
Ses collègues,
Le personnel de l’IN2P3,
ont la tristesse de faire part du décès de

Paul FALK-VAIRANT,
ancien professeur à l’université Paris-VI,
ancien directeur
de la recherche au CERN,
ancien directeur adjoint scientifique
de l’IN2P3,

survenu vendredi 9 mars 2001,
et assurent sa famille et ses proches de toute leur sympathie.

– Les familles Grézel et Möckli
ont la douleur d’annoncer le décès de

Suzanne GRÉZEL, Susi,

épouse de

Jean,

le 7 mars 2001, dans sa soixante et unième année.

– Le ministère de l’emploi et de la solidarité,
Et plus particulièrement ses collègues et amis de la DARES,
ont la tristesse d’apprendre la soudaine disparition de

Jean-Claude GUERGOAT.

Ils s’associent à la douleur de sa femme, Marie-France, et de sa fille, Mathilde, et leurs présentent leurs condoléances les plus sincères.

– Catherine Legrand,
son épouse,
Dominique et Pierre Henry,
ses enfants,
Isabelle, Cécile et Benjamin,
ses petits-enfants,
Jacques et Jeanine Henry,
ont la douleur de faire part du décès de

André Jean LEGRAND,

enseignant,

le 12 mars 2001, dans sa soixante-treizième année.

La Souche-Tour-de-Marignan,
74140 Sciez.

– Hélène et Yvan Kerbrat,
Nathalie, Yann et Romain,
ont la tristesse d’annoncer le décès de

M^{me} Pacha LUNC.

L’inhumation des cendres aura lieu le 16 mars 2001, à 15 h 30, au cimetière d’Antony (Hauts-de-Seine), 110, rue de Châtenay.

– M^{me} Claude Bloch,
sa mère,
Silvia Serrano-Katchlichvili et Manuel Serrano,
ses enfants,
Amaya Bazquez-Provoost,
sa compagne, sa famille et ses proches,
font part du décès de

Carlos SERRANO,

survenu le 12 mars 2001.

La levée du corps aura lieu le vendredi 16 mars, à 14 h 30, à l’hôpital Saint-Antoine, à Paris, et l’inhumation à 15 h 30, au cimetière du Père-Lachaise, entrée principale, 88, boulevard Ménilmontant, Paris-20^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La directrice de l’UFR d’études ibériques et latino-américaines de l’université de Paris-Sorbonne (Paris-IV),
Les enseignants,
Les personnels administratifs,
Et les étudiants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Carlos SERRANO,
professeur à l’UFR d’études ibériques et latino-américaines.

L’inhumation aura lieu le vendredi 16 mars 2001, à 15 h 30, au cimetière du Père-Lachaise.

– Annick-Chandra,
Yveline,
Gabrielle Pellé
et leurs enfants,
font savoir à tous ceux qui l’ont apprécié et aimé, que

Yves Jacques PELLÉ

nous a quittés le 8 mars 2001.

Pellé,
6, rue de la Cascade,
69290 Saint-Genis-les-Ollières.

– Philippe Rondot,
Pascal et Valérie Rondot,
leur fille Juliette,
Nathalie et Laurent Millot,
leurs filles Camille, Sixtine, Constance,
ont la douleur de faire part du décès, le 5 mars 2001, dans sa cinquante-sixième année, de

Michelle RONDOT,
née QUEROY,

leur épouse, mère et grand-mère.

La cérémonie religieuse a eu lieu, dans l’intimité, à Fléty.

Rectificatif

– Blois. Saint-Raphaël.

Dans l’avis de décès de

M. Philippe CLAPPE,

il a été omis :
M. Christophe Clappe,
son frère.

Anniversaires de décès

– 15 mars 1994.

Joseph BARRY.

Son œuvre demeure.

– Il y a vingt-cinq ans,

Joseph ROSENFELD

nous quittait.

Une pensée est demandée pour lui et son épouse.

Jacqueline.

Assemblées générales

La Société française d’anesthésie et de réanimation
informe ses membres de la tenue de son assemblée générale ordinaire, le vendredi 16 mars 2001, à 16 heures, au siège social :
74, rue Raynouard, Paris-16^e.
Celle-ci sera suivie, à 17 heures, d’une assemblée générale extraordinaire proposant une modification des statuts et du règlement intérieur.

Colloques

– Souvenons-nous. Le 15 mars 1962, un commando Delta de l’OAS assassinait, à Alger, six inspecteurs de l’éducation nationale : leur chef, l’inspecteur d’académie **Max Marchand**, son adjoint, l’écrivain **Mouloud Feraoun**, et **Marcel Basset**, **Robert Eymard**, **Ali Hammoutène**, **Salah Ould Aoudia**. En raison des élections, la commémoration de ce forfait est reportée au samedi 24 mars 2001, en l’auditorium du Musée des beaux-arts, square Verdrel, à Rouen (Seine-Maritime), où se tiendra un colloque parrainé par **M. Jack Lang**, ministre de l’éducation nationale, sur le thème : « **Education et citoyenneté** ». **Michel Lambert**, vice-président des **Amis de Max Marchand**, de **Mouloud Feraoun** et de **leurs compagnons**, BP 90, 91703 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone : 01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail: carnet@mondepub.fr

Conseil œcuménique des Eglises de Genève (1972-1979), puis de la commission de dialogue catholiques-orthodoxes, où il joua un rôle décisif dans les accords sur l’« uniatisme » signés, en 1993, à Balamand (Liban). Le Père Corbon fut également membre de la Commission théologique internationale (1986-1996) au Vatican. Théologien estimé, il avait enseigné à l’université Saint-Joseph de Beyrouth et à l’université du Saint-Esprit de Kaslik (Liban).

Le dimanche 25 mars,

de 9 heures à 18 heures,

au Palais du Luxembourg,

15, rue de Vaugirard, 75006 Paris,

JOURNÉE SEMINAIRE,

« Actuel de la Shoah,

témoigner de l’impensable ».

Inscription obligatoire avant le 20 mars.

Participation : 100 F.

Ordre : Psychanalyse actuelle.

« Actuel », 6-8, rue Aubriot, 75004 Paris.

Tél. : 01-48-87-04-66.

Séminaires

– La revue *Passage* et le Forum de l’entreprise et des savoirs (FESA) organisent un séminaire au Sénat le 22 mars 2001 (sous forme d’un petit déjeuner).

Conférence de M. Yves Cousquer, président d’Aéroport de Paris, qui interviendra sur le thème : « **De la poste aux transports : histoires de temps** ».

Renseignements et inscription auprès de la revue *Passages* et du FESA.

Tél. : 01-45-86-30-02.

Fax : 01-44-23-98-24.

Email : passages@club-internet.fr

Communications diverses

– « **Les grands rendez-vous de la science et de l’histoire** », organisés en partenariat avec l’Association science, technologie, société (ASTS), se dérouleront du **lundi 19 au samedi 24 mars 2001** et porteront cette année sur les avancées scientifiques et techniques au XIX^e siècle.

De purement mécanique, l’univers devient aussi thermodynamique, c’est au XIX^e siècle que se préparent les grandes révolutions de la mécanique quantique et de la relativité restreinte.

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris,
M^e Franklin-Roosevelt (lignes 1, 9).
Programme disponible sur le site :
http://www.palais-decouverte.fr
Renseignements au 01-40-74-81-59.
Entrée gratuite sur inscriptions à :
histoiresciences@palais-decouverte.fr

Cours

Découvrez l’informatique chez vous avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.

ALDISA. Tél. : 01-46-67-18-90

Soutenances de thèse

– **Fabrice Fort** a soutenu, le 23 février 2001, à l’université de Corse, une thèse de doctorat en sciences de gestion intitulée : « **Le management des structures d’insertion par les activités économiques : l’introduction des techniques de management dans les associations intermédiaires** ».

Le jury, composé de M. Claude Treyer (président), professeur associé à l’université Paris-XIII, directeur du développement du groupe Intelsup, René Didier, doyen honoraire de la faculté d’administration de Moncton (New-Brunswick), Jacques Orsoni, directeur de l’IAE (université de Corse), Jean-Marie Peretti (université de Corse), Max Peyrard (université Paris-I - Panthéon-Sorbonne), lui a décerné la mention Très Honorable avec ses félicitations à l’unanimité.

Duel au large de la Réunion

SAINT-GILLES (la Réunion)

de notre envoyé spécial

« Départ ! Départ ! » Le ronflement du moulinet sort l'équipage de sa torpeur. Le retour vers le port de Saint-Gilles (la Réunion) s'annonçait tranquille. Une fin d'après-midi brûlante sous l'été austral, après des heures d'attente et de veille sur une mer aveuglante. A la recherche d'un indice : un vol d'oiseaux, un friselis d'alevins, une chasse de bonites. Et puis, strident, un cliquet qui se met à siffler. Pour tous, une décharge d'adrénaline. Un seul homme se met à poste, alors que la ligne continue à se dévider à toute vitesse. Baudrier autour des reins, il se cramponne au manche de la canne tandis que ses compagnons se saisissent des perches silencieuses. A grands coups de manivelle, ils remontent les leurres, désormais inutiles, qui sautillent dans le sillage de la grosse vedette. En quelques instants, le bouquet de cannes et de lignes haubanées par un complexe système de poulies a disparu. Le skipper donne ses ordres, secs et précis.

Loin derrière le bateau, une nageoire noire déchire les flots. Un monstre sombre et luisant se jette vers le ciel. Sa Majesté le marlin défie le pêcheur. Le combat peut commencer

bas du front bombé, tel un défi. Le rostre menace. « Au moins quatre mètres ! Plus de deux cents kilos ! »

Le combat peut commencer. L'homme à la canne est maintenant solidement cramponné au grand fauteuil métallique boulonné sur la plage arrière. La ligne vient de s'arrêter de filer. En se penchant en avant, pour diminuer



« C'est un marlin ! » Là-bas, loin derrière le bateau, une nageoire noire déchire les flots scintillants. Difficile encore d'estimer la taille de l'animal. Il file à 30, 40 nœuds peut-être, tentant le tout pour le tout pour s'échapper. Juste de fulgurants éclairs sous la surface. Tout à coup, à cent, presque deux cents mètres, une explosion liquide déchire la mer. Une masse énorme surgit de l'océan dans une explosion de gouttelettes étincelantes, monstre sombre et luisant qui se jette vers le ciel.

DES HEURES DE LUTTE

Dressé sur sa nageoire caudale, le voilà qui d'abord s'écarte puis revient brutalement sur le côté de l'embarcation, dans un battement forcené. Chacun se tait : peur et respect. Les flancs de l'animal sont bleutés, presque noirs. La bête est si proche. Un œil brillant rivé en

la tension, il reprend deux, trois, quatre tours, pour garder le contact. Puis, immédiatement, se redresse en prenant soin, surtout, de ne pas mouliner. « Tu le tiens ! » L'hameçon ne s'est pas détaché. Mètre après mètre, le bateau se rapproche de l'animal qui, infatigable, poursuit sa course éperdue sous la surface avant de disparaître. Surtout ne pas forcer au risque de casser le fil de Nylon : 80 centièmes de millimètres. A peine de quoi supporter le poids d'un enfant.

Une véritable lutte. Elle peut durer des heures. Par à-coups, le moteur vient soulager l'homme qui cherche à reprendre son souffle. Des dizaines de mètres gagnés et puis, à nouveau, le hurlement d'un frein qui ne retient plus rien. « Il repart. Laissez filer. » Tout est à recommencer. L'homme, trempé de sueur, le visage blême, va

reprendre la bataille. Pour lui, c'est peut-être la première fois, mais pas question de passer la main.

Cette année, la plus grosse prise effectuée au large de l'île de la Réunion a demandé onze heures de lutte à un homme qui n'était plus tout jeune. Il n'a pas demandé à être remplacé, malgré les bras tétanisés, le dos douloureux. Ses compagnons d'arme le soutenaient, le conseillaient, l'alimentaient, lui donnaient à boire. « Quand on perd un poisson, c'est tout l'équipage qui a perdu. »

Dans le soleil couchant, le marlin a fini par se rendre. Quelques ultimes sauts, désespérés. Un dernier plongeon, comme pour une fin choisie. Epuisé, il a été tiré jus-

qu'à la poupe. De terribles coups de mailloche ont éteint les derniers soubresauts... encore capables de jeter un homme à la mer.

« ON DOIT RESPECT AU POISSON »
L'heure est à la fierté du retour au port où une dizaine de bras s'empresment pour hisser la bête sur le quai. L'heure, également, du palan pour la photo de l'animal, si puissant qu'il semble quasi préhistorique. Le pêcheur a les bras ballants, avec le sourire de celui qui se demande si ses amis vont le croire, une fois rentré chez lui.
A ses côtés, l'ardoise, avec la date, le nom des héros : celui du vainqueur et celui du vaincu (« Marlin noir, 280 kilos », la taille

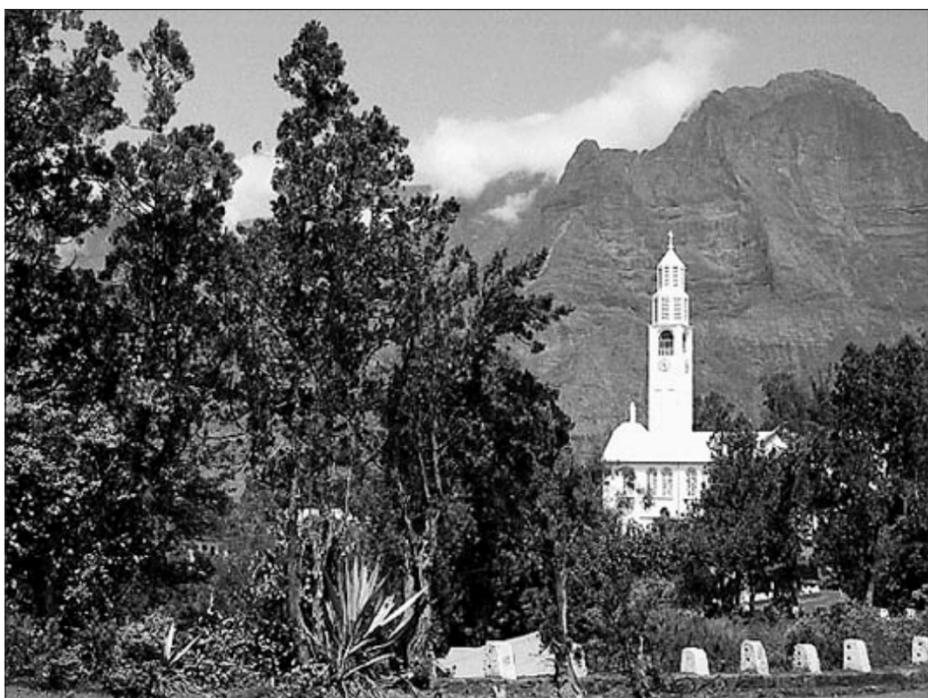
de la ligne, la durée du combat et le nom du skipper. Les histoires peuvent commencer. Celles qu'on se racontera, la prochaine fois, pour meubler les heures d'attente, celles du port, celles des passionnés, ceux du jour ou de toujours.

« Même si ce n'est pas la première fois, insistent-ils, l'émotion est tellement forte quand on voit le poisson sortir de l'eau. Jamais on n'aurait imaginé une telle puissance. Et puis, un contact s'établit avec la bête, à travers le fil. On sent ses réactions, son énergie. Lui, il lutte pour sa survie. On lui doit le respect. »

S'il est trop jeune, l'animal sera relâché. Souvent, les dents acérées du poisson cassent la ligne ou l'hameçon, d'un coup de gueule capa-

PHOTOS TONY ARRUIZA/CORBIS





THIERRY HOAREAU

L'« île intense » vue de l'intérieur

Joseph Damour a une passion : le pinpin. Le fruit du vacao n'a aucun secret pour cet enfant de Saint-Philippe, bourgade du Sud sauvage, la plus belle côte de l'île. Pauvre et orphelin, il avait dû partager cet aliment méprisé avec les cochons. Depuis, il n'a eu de cesse de réhabiliter cette grosse pomme vernissée, au goût d'artichaut. A sa table d'hôte, au milieu de la forêt du Bois-de-Couleur, le pinpin trône à côté de la salade de palmiste, le plat noble des créoles.

Découvrir les traditions est un des charmes du tourisme rural, sur une île où il n'existe que quelques belles plages protégées par des lagons. Les randonneurs (à pied ou à VTT) peuvent ainsi s'arrêter chez Jo et Marie-Anne Payet, au Guillaume-Saint-Paul, qui expliquent le fonctionnement de l'alambic utilisé pour distiller le géranium, le cryptoméria et le pin. Ché Maoul, à Petite-Ile, Yves Hoareau, qui bichonne son jardin de plantes médicinales, s'attache à recréer, pour ses hôtes, « l'ambiance des kabars, ces concerts de maloya, la musique traditionnelle réunionnaise, qui était à l'origine celle des esclaves ». Des séjours chez l'habitant qui ne sont pas le moindre des charmes de l'« île intense ».

ble de vous avaler un thon de 20 kilos. Parfois aussi, les pêcheurs, fascinés, hésitent à fracasser la noble gueule d'un espadon voilier dont la nageoire dorsale, déployée dans l'azur, a illuminé l'horizon de transparences vermillon pendant le vol sans fin entrepris pour se libérer. Impossi-

ble, également, d'oublier les ailerons bleutés des dorades choryphènes, d'un jaune si criard dès qu'elles sortent de l'eau. Ce sont elles qui attirent le marlin, ce grand nomade, étrange et méconnu, qui change de sexe au cours d'une longue existence passée à remonter les courants chauds des

mers du Sud en compagnie des dauphins et des baleines.

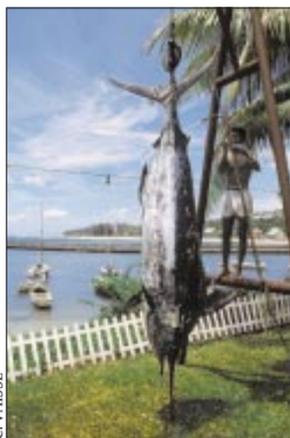
Des dauphins et des baleines dont la présence, le long des côtes, est l'indice d'une intense activité pélagique, promesse de pêches fructueuses. De quoi faire rêver le Réunionnais enlgué au milieu des embouteillages vers Saint-Denis, sur la route de la côte. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à se retrouver au petit matin à Saint-Gilles pour une partie de pêche. Au pied de l'île-volcan plantée dans l'océan Indien, rien ne peut retenir les bancs qui filent vers le sud. On a donc tendu des cordes et des bouées pour attirer les minuscules crustacés qui serviront d'appâts : les DCP (dispositifs de concentration de poissons) ainsi qu'on les nomme, sans poésie, dans les bureaux de l'Ifremer.

Sur une barque minuscule, un homme solitaire traîne derrière lui une ligne. Les mots d'Hemingway remontent alors à la surface : « *Le vieux eut le temps d'apercevoir la grande queue en forme de faux qui s'enfonçait.* »

Christophe de Chenay

Carnet de route

- **Accès.** Vols directs (onze heures de Paris) avec Air Liberté (0803-805-805, www.air-liberte.fr) et Air France (0820-820-820, www.airfrance.fr), à partir de 3 940 F (600 €).
- **Pêche au gros.** Ce reportage a été réalisé à bord du *Maéva*, le bateau de Maévasion, et du *Abalone*, une embarcation affrétée par le Réunion Fishing Club, deux sociétés de pêche installées sur le port de Saint-Gilles. Maévasion (02-62-85-23-46) organise des sorties à la demi-journée : 600 F (91,5 €) pour les pêcheurs, 300 F (45,7 €) pour les accompagnateurs, avec des tarifs dégressifs pour les groupes de quatre à six personnes. S'il n'y a eu aucune prise, on a droit à une seconde chance. Tarifs similaires pour les pêcheurs et pour les groupes (mais 400 F, 61 €, pour les accompagnateurs) sur les bateaux du Réunion Fishing Club (02-62-24-36-10).
- **Randonnées.** Parmi les spécialistes, citons Allibert (04-76-45-50-70), Aventure et volcans (04-78-60-50-11), Chamina Sylva (04-66-69-00-41), Club aventure (04-96-15-10-36), Grandeur nature (01-45-51-48-80), Nouvelles frontières (01-41-41-58-58) et Terres d'aventure (01-53-73-77-77).



C. VAISSE

- **A lire.** *La Réunion, île de mille parts*, de Philippe Dupuich et Alain Lorraine (Actes Sud). *Bonjour la Réunion* (les plus belles balades de la Réunion) aux éditions du Pélican. Le Guide du routard (Hachette). *Le Topo guide des sentiers de randonnée* (Fédération française de la randonnée pédestre et de la Maison de la montagne de la Réunion).
- **Informations.** Auprès du Comité du tourisme de la Réunion, 90, rue La Boétie, 75008 Paris (01-40-75-02-79 et www.la-reunion-tourisme.com). Sur place, à la Maison de la montagne (centrale de réservation pour les activités de pleine nature et les hébergements en gîtes et hôtels), 10, place du Barachois, 97400 Saint-Denis (02-62-90-78-78) et au 2, rue Mac-Auliffe, 97143 Cilaos (02-62-31-71-71).

Week-end « russe » à Londres

Au cœur de la capitale anglaise, entre la Tamise et le Strand, Somerset House, ancienne et majestueuse demeure, notamment de la future Elisabeth I^{re} pendant le règne de sa demi-sœur Marie Tudor, a également abrité l'Amirauté et la Royal Academy. Aujourd'hui plus connue sous le nom de Courtauld Gallery (entrée côté Strand), elle invite le visiteur à découvrir les Hermitage Rooms (entrée côté Tamise), cinq nouvelles salles de l'aile sud transformée en « dépendance » du célèbre Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg. Une initiative justifiée par la ressemblance des deux sites, inscrits l'un et l'autre entre ville et fleuve, mais surtout par l'engouement actuel de Londres pour la Russie.



Inaugurées en novembre 2000, les Hermitage Rooms présentent un florilège des collections artistiques de Catherine II. On peut y admirer notamment camées, médailles, miniatures, armes et objets décoratifs en acier fin de Toula. A l'époque où William Chambers achevait Somerset House (1776-1786), Catherine la Grande, connue pour son anglomanie, s'attachait les services de l'architecte néoclassique écossais Charles Cameron, élève de Charles-Louis Clérisseau dont vingt-quatre gouaches à la gloire des ruines romaines décorent le couloir de style pompéien qui dessert les salles. La tsarine devait également jeter son dévolu sur 204 toiles de la collection de Sir Robert Walpole. Le tollé suscité au Royaume-Uni par le transfert en Russie d'un tel patrimoine explique sans doute que Catherine II, pour se faire pardonner, ait offert à l'Angleterre son imposant portrait officiel, œuvre du Suédois Alexander Roslin exposée aujourd'hui à Somerset House. Egalement présenté, le « service des camées » (il comptait 744 pièces !) que la souveraine avait commandé à la Manufacture de Sèvres à l'intention de son favori de l'époque, le prince Grigori Potemkine. Quant à la reconstitution de l'Ermitage, avec ses lustres, ses meubles, ses poignées de portes, ses rideaux et ses parquets en marqueterie de bois précieux, elle est à ce point remarquable qu'on oublierait presque que cette « aile russe », écrivain raffiné des goûts d'une souveraine esthète et excessive, campe au bord de la Tamise et non de la Neva. Une impression encore accentuée par la présence, dans la première salle, d'un écran sur lequel sont projetées, en direct de Saint-Petersbourg, des images de la place du Palais.

de notre envoyée spéciale à Londres, Elisabeth Pineau

- ★ En train, avec l'Eurostar, à partir de 590 F (90 €) l'aller-retour Paris-Londres (tél. : 08-36-35-35-39, www.eurostar.com).
- ★ A Somerset House (tél. : 00-44-20-7845-4630, www.hermitagerooms.com), une boutique propose des objets russes et on peut déjeuner à The Admiralty, sur une vaste terrasse dominant la Tamise.
- ★ Renseignements auprès de la Maison de Grande-Bretagne, 19, rue des Mathurins, 75009 Paris (01-44-51-56-20 et www.grande-bretagne.net).
- ★ Consulter le Routard « Londres » (Hachette), qui offre des plans en couleurs, et le Vuitton City Guide, très pratique et truffé de lieux insolites. Lire *Catherine la Grande*, d'Henri Troyat (J'ai Lu, n° 1618).

A tous prix

■ 50 F (7,6 €) : le monde à Paris, à l'occasion du Salon mondial du tourisme qui se tient, du jeudi 15 au dimanche 18 mars, de 10 heures à 19 heures (nocturnes jusqu'à 21 heures jeudi et vendredi), à Paris-Expo (hall 6), porte de Versailles. En vitrine : 150 destinations. Et plus de 600 exposants (offices du tourisme, voyageurs, distributeurs et éditeurs de guides) auprès de qui s'informer pour construire ses escapades de printemps et ses vacances d'été. En parcourant l'Espace Méditerranée (avec une Italie qui célèbre le centenaire de la mort de Verdi) ou celui des Caraïbes et de l'Amérique latine, en arpentant « la rue américaine » et en respirant les épices du Village africain. En suivant également les parcours thématiques consacrés à la croisière, à la forme, aux activités de plein air, aux lunes de miel et aux voyages « nature ». Avec, en prime, un cocktail d'animations pour un dépaysement garanti.

PRÊT-À-PORTER AUTOMNE-HIVER 2001-2002

Entre fête et tempête

En attendant McQueen chez Givenchy, Castelbajac donne des couleurs pop à la fête et Mugler explore une savane glamour

ALEXANDER MCQUEEN serait-il une nouvelle fois le sacrifié médiatique de la saison ? Depuis l'annonce prématurée de son départ pour la concurrence (Gucci est rentré à hauteur de 51 % dans le capital de sa propre griffe), le directeur artistique de Givenchy vit une fin de contrat mouvementée, après la décision, en janvier, de réserver le défilé de haute couture à un parterre choisi. Destinée il y a encore une semaine à être présentée au Carrousel du Louvre, devant sept cents invités, la collection du créateur londonien pour Givenchy sera finalement dévoilée vendredi 16 mars dans les salons couture maison, en deux mini-défilés pour quatre-vingt-dix personnes. Mais, cette fois, pas question de prétexter un travail inachevé : une cinquantaine de modèles seront montrés. « *Etant donné cette phase de transition, nous avons estimé que c'était la manière la plus appropriée de présenter la collection* », tente-t-on d'expliquer chez Givenchy devant cette « *situation difficile* ». Phase de transition ? Si Alexander McQueen mène à terme son contrat chez Givenchy, qui court jusqu'en octobre, il lui reste

deux collections à réaliser : la haute couture de l'automne-hiver 2001-2002 et le prêt-à-porter de l'été 2002.

Cité dans la liste des successeurs potentiels de McQueen, le Belge de vingt-quatre ans Olivier Theyskens a prouvé son savoir-faire, en ne négligeant pas les emprunts au « bad boy » de la mode. Les tailleurs ont des proportions justes, le cuir est travaillé en puzzle. Les pin-up rétros en gainie et bustier de satin perle confirment le retour de la lingerie et de l'esprit boudoir dans la garde-robe de jour. La panoplie se théatralise dans des jupes crinoline en mouvement ou dans un manteau à traîne draculesque, qui a clôturé le spectacle. Les yeux ombrés d'un gris fumée, la bouche pourpre parfaitement dessinée, ses héroïnes fardées par le maquilleur Fred Farrugia semblent sorties d'un film expressionniste.

Chez Issey Miyake, Naoki Takisawa explore une nature pleine de poésie peuplée de fleurs de cerisier et de feuillages en mouvement



La féminité sage de Vuitton

Avec Miuccia Prada et Michael Kors chez Céline, Marc Jacobs est un de ceux dont la collection est la plus auscultée, décortiquée puis recopiée par les chaînes de prêt-à-porter. En septembre, on devrait voir dans les vitrines des magasins Zara une version bon marché et édulcorée de la minijupe en denim noir, du manteau d'homme en drap de laine et des bottines lacées d'écurière portées sur des collants plumetis.

Pour l'hiver, le directeur artistique du prêt-à-porter Vuitton casse la rigueur de l'uniforme en célébrant une féminité sage, dans des robes à pois en jersey de soie ou des tuniques en mousseline à carreaux. Les crochets de lingerie et les pompons de vison remplacent les boutons. Si le « simple » vison sert de garniture, le créateur américain ose la robe en loup marin et le cachemire gansé de putois.

Anne-Laure Quilleriet

« *Couvrez-vous bien, il risque de faire froid sur le lieu du défilé* », avait prévenu Dries Van Noten sur son carton d'invitation, avant d'installer son public dans l'ancien tri postal de la gare Montparnasse. Sous cette cathédrale de béton, traversée par les pigeons et les courants d'air, le créateur a fait parade de belles matières (mohair mousseux, velours brodé, tissus cloqués, etc.), mais la direction est floue. La silhouette s'allonge dans des robes romantiques à manches soufflées en crêpe froncée sous la poitrine, qui rappellent celles de sa consœur anversoise Véronique Branquinho.

VISAGES IMPRIMÉS

Avec quelques parenthèses romantiques, Eric Bergère invite à un voyage entre Farrington et Winnipeg. D'un côté, « *une silhouette victorienne un peu déjantée* » avec des vestes cintrées, des jupes culottes ou des panoplies de chasse à courre. De l'autre, une plongée dans le froid canadien en caban de peau lainée ou veste de fourrures mélangées (renard, lapin, chèvre). Pour l'hiver prochain, les détails country, le tweed et les carreaux surgissent même chez le romain Valentino. La princesse de Ryad en visite à Paris en novembre garde néanmoins sa chemise en dentelle ivoire sous sa veste « week-end » à carreaux. Parée pour une remise d'Awards le soir, la femme Valentino passe d'une jupe drapée en satin duchesse à un fourreau en point d'esprit. Elle s'offre le luxe d'un pull en résille de cachemire dont s'échappe une cascade de fleurs en feutre, une des pièces les plus remarquées de cette collection-fleuve (91 passages).

Jean-Charles de Castelbajac donne d'autres couleurs à la fête avec sa collection « All tomorrow's parties ». Quand Jean-Paul Gaultier imprimait le visage de Kiki de Montparnasse sur ses vêtements haute couture de l'hiver 2000, le couturier pop y pose celui de Gainsbourg ou d'Andy Warhol. Dommage que les collections ne soient commercialisées qu'à l'automne, l'effet dixième anniversaire de la mort de Gainsbourg atténué et l'exposition sur les années pop à Beaubourg terminée. Après les comics et les bandes dessinées de Guy Peelaert, il revisite cette fois le graphisme des affiches de films d'épouvante des années 1950, au fil d'inscriptions en lettres gothiques pour fiancées de Dracula.

Chez Thierry Mugler, on plonge dans un épisode de « Dallas ». Ses créatures à la crinière fluo surgissent dans des robes et des tailleurs cintrés aux couleurs de cocktails. Il entraîne ensuite dans une savane moite, peuplée de femmes-fauves en tuniques panthère et coiffées de dreadlocks géantes. Vingt-six maquilleurs, vingt-quatre coiffeurs et dix manucures ont été mobilisés pour transformer, en quatre heures, les mannequins. Ce défilé a eu le mérite de mettre en scène le glamour, les courbes et les déhanchements. Mais, au moment où l'esthétique des années 1980 est réinterprétée par les faiseurs de tendances, Mugler n'arrive pas à s'échapper de ses classiques pour les remettre au goût du jour.



PHOTOGRAPHIES
CLAUDINE DOURY/IVU

Miyake et Dior, le choc des extrêmes

SI LES COLLECTIONS se résument souvent à une affaire de longueur de jupes, d'intensité des couleurs, voire d'empiecements placés ici plutôt que là, il arrive aussi qu'elles voient s'affronter deux conceptions contraires de la mode. Inaugurée dans les années 1980 par les créateurs japonais, la première fait du vêtement l'expression d'une intériorité, dégagée des formes traditionnelles ou des citations pour s'ajuster aux contours de l'âme, et qui peut exister sans le regard d'autrui. Aucun défilé ne l'incarnerait mieux que celui d'Issey

En haut à droite, robes de satin et de mousseline ivoire d'Olivier Theyskens.

Ci-dessous, de gauche à droite, manteau de laine bouillie à boutons en vison de Marc Jacobs pour Louis Vuitton ; corset « Gainsbourg » sur une chemise en popeline de Jean-Charles de Castelbajac et imprimés fauves dans la collection Thierry Mugler dédiées aux années 1980.

Miyake. S'il est vrai que les petites maisons se doivent souvent d'être plus créatives, Issey Miyake a lié sa réflexion sur le vêtement à des recherches de matières – le métal, les plissés... – et de formes – bosses, ballons... – qui l'ont conduit à inventer des techniques nouvelles et à l'usage des couleurs primaires gaies comme l'instinct de vie.

Lundi 12 mars, au Carrousel du Louvre, son disciple Naoki Takisawa a remplacé les technologies nouvelles au centre du lien qui unit l'homme à la nature. Et offre un pur moment de poésie, aux accents sirupeux d'un orchestre de cordes – convoqué pour l'occasion – dont nul n'a songé à sourire. Le chignon serré dans des coiffes, le cou rehaussé de colerettes délicates – carrés de tissu ou efflorescences de plumes taillées –, les mannequins, graves et méditatives, droit sortis de tableaux de primitifs flamands, défilaient dans des vêtements tout simples, dont les imprimés noirs et blancs semblaient avoir été enneigés par une tempête de fleurs de cerisier... Après cet envol délicat, attentif à sa propre culture, surgissaient de savants aplats de couleurs mêlées, iridescences turquoises sur fond prune, chinés de tons tendres, puis des vêtements-parures d'inspiration plus terrienne, où les matières naturelles – soie, coton... –, cousues à la main de bandelettes ou de gros nœuds, prenaient des allures de mousses et de champignons dans une procession qui, les maquillages et les coiffures – de longues perruques façon Louis XIV – aidant, n'était pas sans évoquer le *Songe d'une nuit d'été*.

Tout à l'inverse, le défilé de John Galliano pour Dior, qui se déroulait mardi dans le sous-sol du palais de Chaillot, semblait exclusivement s'adresser aux photographes et aux télévisions. Armées de ghetto blasters, les modèles aux

déhanchements outranciers et aux mimiques provocatrices surjouaient la désinvolture de l'excentricité britannique, coiffées de chapkas et de bonnets péruviens surdimensionnés, accumulant l'une sur l'autre des tenues dont chacune n'était pas sans intérêt – même pour une marque de ce calibre. Combinaison K-way, man-



Chez John Galliano pour Dior, le ghetto blaster devient l'accessoire indispensable de l'hiver.

teaux en fourrure retournés, tatoués d'ornements, pantalons taille basse incrustés de petits miroirs, jupes transparentes de bayadères... La preuve par le vertige. Tout à son adrénaline, le styliste s'égarait aussi dans des pantalons d'homme trop serrés qui déformaient les fesses... Beau, laid, ce sont là questions bien secondaires lorsqu'il importe avant tout d'engendrer un effet de mode, dont profitera la vente des accessoires.

Jacques Brunel



MUSIQUE Héritières des maîtrises religieuses de l'Ancien Régime, les maîtrises modernes associent une éducation musicale spécialisée à un enseignement général prodi-

gué à de jeunes chanteurs de neuf ans à dix-huit ans. ● CELLE DE RADIO FRANCE, fondée en 1946, est l'une des plus anciennes maîtrises laïques françaises. Son chef, Toni

Ramon, fait travailler ses quarante-cinq membres dans une école du 7^e arrondissement, à Paris. Les enfants y reçoivent un enseignement dispensé par une équipe péda-

gogique d'une douzaine d'enseignants. ● LA PLUPART des chefs de maîtrise sont confrontés au problème crucial de la mue chez les garçons, laquelle se produit de plus en

plus tôt et ne permet pas de profiter longtemps des acquis pédagogiques. Le docteur Yves Ormezzano est l'auteur d'un *Guide de la voix* qui éclaire cette problématique.

La Maîtrise de Radio France, aînée d'une génération nouvelle de chœurs d'enfants

De nombreux artistes lyriques de renom ont été formés dans ces structures associant un enseignement musical à un enseignement général, et en gardent un souvenir ému. Les maîtrises souffrent cependant d'un statut inadéquat pour remédier pleinement au problème de la mue des garçons

QUAND elle fut fondée, en 1946, par le compositeur Henri Barraud, la Maîtrise de Radio France avait pour objectif de « construire un puissant vivier de choristes destiné au chœur de l'ORTF ». Aujourd'hui, telle que définie par un rapport rédigé en août 2000 par Toni Ramon, son chef depuis 1998, sa raison d'être est plus large : « La production chorale de haut niveau, considérée comme une activité extrêmement formatrice et le travail quotidien de la voix, de la formation musicale, de la pratique du chœur et autres disciplines liées à la construction d'un futur musicien. »

Conformes au modèle des quelques quatre cents maîtrises religieuses qui existaient avant que la Révolution française ne les décime, les maîtrises modernes laïques (comme celles de Radio France ou, entre autres, du Centre de musique baroque de Versailles, de Caen, de Colmar) ou religieuses (celles, notamment, des cathédrales de Dijon, Angers, Lyon et Notre-Dame-de-Paris) associent un enseignement musical spécialisé à un enseignement général. Comme ses équivalents, la Maîtrise de Radio France est liée à un établissement scolaire, l'école primaire de la rue Robert-Etienne, dans le 8^e arrondissement, à Paris, et à différents collèges et lycées parisiens – un déménagement est prévu dans quelques mois, au lycée La Fontaine, dans le 16^e arrondissement où seront rassemblés les niveaux et les activités. Même rythme pour tout le monde : études générales le matin, cours particuliers et travail collectif à la maîtrise l'après-midi, sans compter les concerts et répétitions, certains soirs, et pendant les vacances, pour les cycles supérieurs.

Si, du CM1 à la terminale, les horaires sont aménagés en « mi-temps pédagogique », on ne sacrifie en rien les études générales. Faut-il donc, pour entrer à la maîtrise, être un élève doué ? « Il faut avoir obtenu de bons résultats scolaires de telle manière que les jeunes ne soient pas perturbés par ce rythme soutenu, précise Toni Ramon. Mais en aucun cas, nous ne cherchons des surdoués. Il nous est même arrivé de rencontrer des enfants dont les difficultés en classe se sont aplanies dès qu'ils sont entrés à la maîtrise, ayant



GUY VIVIEN

La Maîtrise de Radio France avec son chef, Toni Ramon.

probablement trouvé un équilibre entre les matières générales et l'enseignement artistique. » Faut-il être instruit en musique ? « Quand nous prenons les enfants au niveau du primaire, nous ne leur demandons rien, sinon d'avoir une jolie voix. S'ils se présentent plus tard, nous sommes obligés d'exiger un niveau minimum de solfège. »

Beaucoup d'artistes lyriques connus ont fréquenté la Maîtrise de Radio France et en gardent un souvenir ému. Nora Gubisch, mezzo-soprano (la Belle-Hélène d'Aix-en-Provence et de Salzbourg), se remémore avec émerveillement ces années : « La maîtrise, où je suis entrée à l'âge de dix ans, en 1981, est tombée à pic, car j'avais la vocation de chanteuse depuis l'âge de cinq ans ! J'y ai beaucoup appris, auprès de Michel Piquemal, professeur de chant, lui-même ancien de la maîtrise, ou du chef de l'époque, Henri Farge, un musicien extraordinaire. Je me

souviens avec émerveillement des quatre semaines d'été passées à Venise, pour une production au Théâtre de la Fenice... » Sa collègue, la soprano Isabelle Poulernard, entrée à la maîtrise quelque dix ans plus tôt, en 1972, partage le même sentiment : « Avant d'y entrer, à l'âge de onze ans, je n'avais jamais fait de musique et y ai tout appris. L'envie de faire ce métier s'est déclenchée lors des spectacles de l'Opéra de Paris auxquels la maîtrise participait alors. J'ai porté des fleurs à Margaret Price, côtoyé deux des "Trois témoins" ! Et je garde un souvenir ému de mes professeurs, Roberte Kiehl, qui nous faisait aimer le solfège, et les professeurs de chant, Michel Piquemal, Gerda Hartmann ou Marie-Thérèse Kahn. »

Isabelle Poulernard est directement passée de la maîtrise à l'école de chant de l'Opéra, en 1979, puis a commencé sa carrière alors qu'elle n'avait pas vingt ans. Mais toutes les jeunes filles de la maîtrise n'ont

pas eu cette chance. « Comme beaucoup de mes camarades, j'ai eu du mal à vivre de concerts classiques et ai dû faire des séances d'enregistrement de musique de variété, se souvient Josette Petitberghien, une autre ancienne de la maîtrise, formée dans les années 1960, aujourd'hui documentaliste à la phonothèque de l'Institut national de l'audiovisuel. Danièle Licari, la soliste du Concerto pour une voix de Saint-Preux, est une ancienne elle aussi ! Des groupes de variété s'étaient même formés, comme les Djims, vingt filles qui se sont produites à Bobino et ont enregistré avec Paul Bonneau... »

Pour Guillaume Deslandres, auteur de plusieurs rapports sur les pratiques chorales (dont les activités maîtrisiennes) commandés par le ministère de la culture ou la Cité de la musique, le statut des maîtrises manque de cadre : « D'une manière générale, les relations entre

les maîtrises et l'éducation nationale sont trop sujettes au gré à gré. Il est urgent de faire voter un texte de réforme des classes à horaires aménagés et de réfléchir à ce qui se passe après les études maîtrisiennes et à l'insertion professionnelle des jeunes chanteurs. Le problème crucial est celui des garçons qui, à la mue, se retrouvent quasiment jetés en dehors de ces structures. »

Toni Ramon a réfléchi à ces pro-

blèmes et tente de trouver des solutions au sein même de la Maîtrise de Radio France : « Au drame qu'est la mue en elle-même s'ajoute la privation de la musique. Nous essayons de garder les garçons en les faisant bénéficier de l'enseignement de la maîtrise et, surtout, en tâchant qu'ils conservent un rôle musical. Ils chantent les parties graves, voire seulement quelques notes... C'est une manière de laisser les passionnés en contact avec la musique sans les fatiguer. Pour les filles, le travail se fait en douceur : avec l'aide des professeurs, elles adaptent leur technique à la transformation de leur voix. »

« En aucun cas nous ne cherchons des surdoués. Il nous est même arrivé de rencontrer des enfants dont les difficultés en classe se sont aplanies dès qu'ils sont entrés à la maîtrise »

Toni Ramon,
chef de la Maîtrise de Radio France

blèmes et tente de trouver des solutions au sein même de la Maîtrise de Radio France : « Au drame qu'est la mue en elle-même s'ajoute la privation de la musique. Nous essayons de garder les garçons en les faisant bénéficier de l'enseignement de la maîtrise et, surtout, en tâchant qu'ils conservent un rôle musical. Ils chantent les parties graves, voire seulement quelques notes... C'est une manière de laisser les passionnés en contact avec la musique sans les fatiguer. Pour les filles, le travail se fait en douceur : avec l'aide des professeurs, elles adaptent leur technique à la transformation de leur voix. »

Olivier Schneebeli, à la Maîtrise du Centre de musique baroque de Versailles, n'a pas les mêmes possibilités, car il n'a que 25 postes environ à sa disposition, contre 85 à la Maîtrise de Radio France : « Les garçons, qui constituent les deux tiers des effectifs des Pages de la Chapelle, quittent les rangs à la mue, car nous n'avons pas les moyens de les garder. En revanche, il est arrivé que, quelques années plus tard, certains d'entre eux se présentent à l'audition d'entrée dans le chœur d'adultes. » Même son de cloche chez Robert Weddell, à la Maîtrise de Caen : « En liaison avec le Conservatoire de

Toni Ramon, lui-même ancien petit chanteur de l'Escalonia de l'Abbaye de Montserrat, s'est inscrit dans la tradition essentiellement féminine de la Maîtrise de Radio France. S'il regrette les difficultés rencontrées dans le recrutement des garçons, il reconnaît profiter du meilleur « retour sur investissement » pédagogique fourni par les filles : « Il est dommage que les garçons soient en minorité car leur présence profite au son et à l'ambiance générale. Mais l'avantage de travailler avec une majorité de filles est que cela se fait sur une plus longue période, puisqu'elles quittent la maîtrise en moyenne quatre à six ans après les garçons, chez qui la mue intervient de plus en plus tôt. Autrefois, certains muiaient à dix-sept ans. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des garçons muir vers douze ans... Nous n'avons plus le temps de profiter des fruits de leur éducation musicale... »

Renaud Machart

★ Inscriptions (clôture le 30 avril, concours d'entrée le 23 mai, garçons et filles à partir de 9 ans) et renseignements : Maîtrise de Radio France, 8, rue Robert-Etienne, Paris-8^e. Tél. : 01-53-89-09-30.

La mue, « cataclysme vocal de la puberté »

MÊME SI peu d'hommes se souviennent avec précision du moment de leur mue, celle-ci est pourtant un événement-clé dans la vie d'un jeune garçon. Si pour certains le phénomène se produit en douceur, sans cassure, d'autres le vivent avec une certaine honte, car sujet à moquerie : la voix de l'enfant devenant adolescent « bascule », et produit des « couacs » qui font rire la galerie. C'est ce qu'Yves Ormezzano, ORL-phonniateur, attaché des Hôpitaux de Paris et chargé d'enseignement à Paris-XIII, décrit, dans son livre *Le Guide de la voix* (Editions Odile Jacob), comme le « cataclysme vocal de la puberté ».

Quelques années avant celle-ci, vers l'âge de dix ans, une première phase de transformation de la voix se produit : « La fréquence fondamentale sera tombée à 250 Hz, soit une octave plus bas que la voix du nourrisson, écrit le docteur Ormezzano. [...] Le conduit vocal, après l'âge de neuf ans, ne changera plus beaucoup de forme : il se contentera de grandir. » La seconde phase commence au moment de la puberté. La mue du garçon est la plus connue et la plus spectaculaire, mais on oublie souvent que les filles muent également, « même si, convient Yves Ormezzano, les modifications vocales sont moindres et passent même parfois inaperçues tant est important un autre phénomène : celui des premières règles, sous l'influence et la mise en route des cycles hormonaux. La mue com-

mence un peu plus tôt que chez le garçon, puisque la puberté hormonale des filles est un peu plus précoce : le début est contemporain des premières règles. La baisse de la hauteur de la voix n'est que d'une tierce environ et non d'une octave, sans changement de mécanisme laryngé. »

Les modifications anatomiques laryngées observées chez les garçons sont, selon Ormezzano, de quatre types : augmentation de la taille du larynx, épaissement de l'épiglotte (partie supérieure du larynx, surplombée par la luette), des muscles et des ligaments. Mais « le larynx de la jeune adolescente n'augmente que de 34 % en taille (deux fois moins que celui du garçon). »

CONTINUER À CHANTER ?

Faut-il chanter pendant la mue ? A la Maîtrise de Radio France, le directeur musical, Toni Ramon, garde quelque temps les jeunes adolescents qui viennent de muir et les fait chanter prudemment. A la Maîtrise du Centre de musique baroque de Versailles, le chef de chœur, Olivier Schneebeli, ne garde aucun adolescent, fille ou garçon, tandis que beaucoup de professeurs demeurent réservés quant à cette période délicate de l'évolution d'une voix.

« J'ai senti instinctivement qu'il me fallait reposer ma voix, à partir de l'âge de quatorze ans, confie Nora Gubisch, ancienne maîtrisienne à Radio France. J'ai alors

fait beaucoup de piano, conforté ma culture musicale et, à dix-huit ans, j'ai repris des études de chant adulte dans un conservatoire. En revanche, mon amie et collègue Nora Amselem, également ancienne de la Maîtrise de Radio France, n'a pas arrêté et a continué sa formation sans hiatus et sans problème, jusqu'à la carrière qu'on sait. Je n'ai pour ma part rencontré aucun dommage physiologique, mais il faut reconnaître que certaines jeunes filles sont sorties de la maîtrise sans parvenir à s'adapter à une vocalité d'adulte, quelques-unes affectées même de problèmes aux cordes vocales... »

Yves Ormezzano – dont Toni Ramon recommande volontiers l'ouvrage – fait la synthèse : « Chaque pédagogue a son avis sur la question. (...) La réponse est sans aucun doute dans le larynx et la technique vocale des principaux intéressés ! (...) S'il ne force pas dans l'aigu en mécanisme léger (au professeur de faire attention, au chef de maîtrise de le changer de pupitre), s'il ne force pas dans le grave (en « écrasant », disent les chanteurs), bref, s'il possède une bonne technique et un bon suivi, pourquoi ne pas continuer à chanter, à la condition expresse de savoir s'arrêter au moindre signe de fatigue ? »

R. Ma.

★ *Le Guide de la voix*, d'Yves Ormezzano, Ed. Odile Jacob. 432 p., 170 F (25,92 €).

Dernières répétitions dans une école communale à l'ancienne

SURPRISE : la Maîtrise de Radio France ne s'abrite pas sous le toit rond et plat de la maison mère, avenue du Président-Kennedy, mais rue Marbeuf, au fond d'une impasse, presque en face du dernier restaurant à la mode, ouvert par un producteur-présentateur de télévision, et au coin de la boutique du célèbre bottier où certain ministre se chausse à mesure. Là, rue Robert-Etienne, se trouve une école communale à l'ancienne, briques rouges et faïences colorées en façade. On monte un escalier qui sent la craie et le bois ; des volutes sonores s'échappent de salles ; un petit bureau où tient la petite équipe administrative, dirigée par Catherine Nicolle, jouxtant celui du directeur de la Maîtrise, le chef franco-catalan Toni Ramon.

Pas un instant à perdre : le chef part faire répéter la maîtrise à l'étage au-dessus. Le deuxième concert de la série « Voix-ci, voilà » est dans quelques jours. Efficacité et exigence, car il y a du pain sur la planche : une œuvre contemporaine, du Vaughan Williams, du Caplet et du Schubert. Le lendemain, Marie-Noël Maerten, chef assistant, fait travailler les plus jeunes, qui ne se produisent pas encore en concert. Gentillesse et fermeté : « Ne chante pas comme un petit, je veux un vrai son », adresse-t-elle à un garçonnet. Plus tard, elle découvre une bande dessinée sur le pupitre d'un autre : « Ça veut dire quoi ? Tu te prends déjà pour un professionnel ? »

Le lendemain, on suit un après-midi de cours donnés à deux groupes de trois garçons et filles, âgés de onze à dix-sept ans, par Lisette Meccatini, l'un des quatre professeurs de chant de la Maîtrise (qui compte autant de professeurs de formation musicale, trois professeurs de piano, un professeur de technique Alexander – une méthode basée sur une économie des énergies du corps).

La jeune femme insiste sur la respiration, la circulation de l'air et du son dans le corps, du coccyx au crâne. Il faut aussi préparer l'apprentissage des morceaux pour l'audition de contrôle. L'une des jeunes filles, fine musicienne déjà, chante d'une voix joliment placée. Une autre, plus âgée mais venant d'arriver à la Maîtrise, se débat avec un matériau large et encore retors : « La difficulté de notre rôle, dit Lisette Meccatini, est de faire "sortir" la voix sans l'abîmer. Tâche écrasante mais passionnante ! »

R. Ma.

★ Prochains concerts de la série « Voix-ci, voilà » : le 14 mars à 20 heures, église Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 1, rue de l'Abbé-Migne, Paris 4^e. M^o Rambuteau ; les 4 et 5 avril à 20 heures, Maison de Radio France, salle Olivier-Messiaen, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Entrée libre. Tél. : 01-56-40-15-16.

Le chant à cœur ouvert de Shirley Horn

L'artiste américaine publie un nouvel album, « You're My Thrill ». Des « torch songs », airs d'amours tragiques, dans le souvenir de Billie Holiday

QUAND tant de chanteuses et tant de musiciens ont pris le parti de démontrer leur abattage, leur virtuosité et leur vélocité, Shirley Horn a choisi de peser ses notes et ses mots. *You're My Thrill*, son nouveau et dixième disque consacré sur le label Verve, qui est sorti en France mardi 13 mars, en est une nouvelle manifestation.

Dans cet enregistrement, elle retrouve le compositeur, arrangeur et producteur Johnny Mandel, avec qui elle avait déjà collaboré pour le somptueux *Here's To Life* (Verve, 1992). Pas question de feux d'artifice pour une artiste sans compromission. Les tempos vont de l'ultralent (*My Heart Stood Still*, *All Night Long*) au médium (*The Best Is Yet To Come*, *Why Don't You Do Right*), jamais au-delà.

Qui ne l'aurait jamais entendue pourrait craindre l'alanguissement, voire la mollesse. Erreur magistrale. Difficile de trouver plus de tension que dans ces notes et ces mots étirés à l'extrême, et dans ce mouvement ininterrompu sous l'apparente immobilité qui place l'auditeur au bord de la perte d'équilibre. Quand la note ou la syllabe attendues arrivent, c'est une délivrance après une insupportable mais délicate attente. Sur les tempos médium, elle déploie un swing implacable. Dans tous les cas, Shirley Horn respire, amplement. Elle joue et chante au fond du temps, comme au fond des mots, là où le décisif s'accom-

plit, loin de l'écume des choses. A ce jeu, Johnny Mandel excelle et a tissé des partitions délicatement acidulées qui ne sont pas sans évoquer la manière de Gil Evans dans *All Night Long*.

A bientôt soixante-sept ans, Shirley Horn joue du piano et chante comme elle l'a toujours fait. Contrairement aux légions de musiciens pour lesquels New York est la Mecque du jazz, où se décidera si vous faites partie du gotha ou bien de la piétaille, Shirley Horn n'a jamais été fascinée par la mégapole de la côte Est. Washingtonienne elle est née, Washingtonienne elle est restée.

Lorsqu'elle n'est encore qu'une petite gloire locale des clubs de la ville, elle vient bien à New York en 1960 enregistrer son premier disque sous son nom (*Embers and Ashes*). Miles Davis, lui aussi un maître du silence et du temps, la découvre et obtiendra qu'elle vienne se produire au même programme que lui en 1962, dans l'un des temples du jazz new-yorkais, le Village Vanguard. Mais ses quelques expériences des tournées – quatre semaines au Holiday Inn de Valparaiso, Indiana, parmi des sympathisants du Ku Klux Klan – et la volonté inébranlable d'élever sa fille lui font choisir de rester dans sa ville natale.

Avec la pertinence dont il est coutumier, Whitney Balliett, le critique du *New Yorker*, a pu écrire d'elle : « Une grande partie de son

style paraît provenir de la dernière période de Billie Holiday – son chant des années 1950, lorsque sa voix était souvent une ruine, un croisement. Shirley Horn chante comme si elle avait guéri et arrondi cette voix de Holiday. » Cette filiation s'impose, ainsi que deux autres références : Ray Charles, auquel elle a rendu hommage (le disque *Light Out of Darkness*, Verve, 1993), et Peggy Lee, dont elle reprend à l'occasion de ce nouvel album le célèbre *Why Don't You Do Right*. La parenté avec Billie Holiday tient aussi au choix du répertoire : pour l'essentiel des *torch songs*, ces chansons d'amours tragiques, où l'on aime encore trop l'être qui ne vous aime plus, où la désillusion et la séparation sont autant d'aiguilles enfoncées dans le cœur.

LIENS TÉLÉPATHIQUES

Pour chanter les ballades comme cela, il faut avoir appris de la vie. Dans l'entretien accordé au mensuel *Jazzman* de mars 2001, Shirley Horn l'avoue au détour d'une explication sur sa réticence à parler d'elle-même : « Que puis-je dire de moi ? Que j'ouvre mon cœur ? Mais, c'est déjà fait, c'est dans tout ce que j'ai chanté. » Shirley Horn ne chante pas les chansons. Elle s'en empare, après en avoir percé la secrète intimité. Dans le même entretien, elle explique sans ambages que le plus important à ses yeux, ce sont les



Shirley Horn, soixante-sept ans : une tension vive, dans des mots étirés à l'extrême.

paroles, « puis la mélodie, qui doit être belle. Et alors là, je suis conquise. » Car, paradoxalement, cette musicienne exemplaire ne compose pas ses propres thèmes, mais cueille dans le vaste jardin de l'existant. Qui d'autre qu'elle irait chercher pour son nouvel album le vétuste mais robuste *The Rules of the Road* du tandem Cy Coleman - Carolyn Leigh ?

Revenue à la scène internationale à la fin des années 1970 grâce au label danois SteepleChase, puis à Verve, et enfin consacrée, elle n'enregistre que ce qu'elle a choisi. De la même manière, elle a été ses accompagnateurs. Elle a tissé des liens télépathiques avec ses

musiciens, Charles Ables, depuis trente ans à ses côtés, un bassiste électrique qui en ferait oublier qu'il ne joue pas de la contrebasse, et Steve Williams, modèle d'énergique subtilité, tous deux d'une impressionnante stabilité rythmique. Eux savent respirer au même rythme qu'elle : « Le test d'un vrai musicien, c'est de voir s'il est capable de jouer lentement », confie-t-elle à *Jazzman*. Troublante expérience érotique, entendre Shirley Horn est aussi une leçon de musique.

Paul Benkimoun

★ *You're My Thrill*, 1 CD Verve.

DÉPÊCHES

■ ARCHITECTURE : le palmarès 2000 de l'association Architecture et maîtrise d'ouvrage (AMO), distinguant des « lieux de travail », a décerné le prix AMO 2000 à la société Actair, maître d'ouvrage, et à Manuelle Gautrand, architecte, pour un bâtiment de conditionnement alimentaire sur l'aéroport de Nantes. Le jury, présidé par le philosophe Michel Serres, a attribué une mention spéciale à la Préfecture de police de Paris et à l'architecte Vincent Brossy pour la restructuration et l'extension de la caserne des pompiers de Ménilmontant, à Paris. Le travail de quatre autres agences a été distingué : Patrick Arotcharen (le siège de Quicksilver à Saint-Jean-de-Luz), Suzel Brout (une maison de quartier à Pantin), Jérôme Brunet et Eric Saulnier (hôpital à Palavas-les-Flots), Jean-Luc Hesters (réalisation à Toulouse-Rangueil).

■ ÉDITION : le directeur administratif et financier du Cerf, Bruno Parmentier, a été licencié, lundi 12 mars, après un conflit avec le directeur général de la maison d'édition dominicaine, Nicolas-Jean Sed. Bruno Parmentier avait rejoint la maison en 1999, alors qu'elle subissait une grave crise financière. Il a mis en œuvre un plan social qui a conduit au départ de 40 % des effectifs. La production éditoriale avait été réduite et un accord a été passé avec Gallimard et Fleurus-Mame pour la diffusion et la distribution. M. Parmentier, qui avait travaillé à La Découverte et au Centre de formation des journalistes, est provisoirement remplacé par André Bourgeois, qui quitte son poste de directeur général de Desclée de Brouwer. Ce départ intervient dans un climat social tendu qui s'est manifesté par un conflit en janvier.

Le retour de Louis XIV à Vaux-le-Vicomte

A 13 H 15, le roi est arrivé. La matinée de ce 12 mars était pluvieuse et le souverain, à cheval, était soigneusement enveloppé au fond d'une grande caisse. Celle-ci fut déposée avec précaution dans le vestibule de Vaux-le-Vicomte, puis ouverte en présence du propriétaire du château, Patrice de Vogué, et d'un aréopage de policiers. Louis XIV venait de Belgique, où il avait passé quelque temps enfoui dans la terre huileuse d'un garage. Hissé sur un chariot à roulettes, il regagna prestement le socle doré qu'il occupait presque trois ans auparavant, au centre du salon d'Hercule.

C'est en effet le 23 juin 1998, alors que le jour commençait à poindre, que l'œuvre de Girardon fut brutalement arrachée à son décor familial. Une douzaine de malandrins avaient réussi à avancer sans bruit une voiture au pied de l'édifice de Le Vau, à franchir les douves au moyen d'une échelle, à briser une grille, à forcer une porte fenêtre et à s'emparer du cavalier, mais aussi de deux bronzes de la Renaissance attribués à Jean Bologne et de deux pendules Régence. L'opération ne dépassa pas sept minutes, alors que le poids total des pièces devait approcher les 200 kilos. Trois ans après, à défaut des horloges, les trois bronzes sont de retour et les « amateurs » d'art indélicats sont sous les verrous.

Pour l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), cette prise confirme l'existence de la fameuse filière néerlandobélge. « La piste des Pays-Bas est d'autant moins une illusion qu'une chaîne complète a été ici démantelée », indique Jean-François Lellèvre, responsable de l'OCBC. C'est Bernard Darties qui a mené l'enquête pendant près de trois ans. Très vite des renseignements concordants désignent Cornelius Martens, receleur hollandais installé à Turnau en Belgique, déjà condamné en France, comme le commanditaire du vol de Vaux-le-Vicomte.

CAVERNE D'ALI BABA

Il faut la saisie en France, près de Lyon, d'un camion rempli d'objets volés et destiné, selon son conducteur, à Martens pour qu'on puisse perquisitionner chez lui. Une caverne d'Ali Baba – « le produit de 400 à 500 butins, estimé à 120 millions de francs », précise le commandant Darties – mais pas les bronzes de Vaux-le-Vicomte. On arrête alors un de ses complices belges, Willy Gueuns, qui reconnaît que Martens lui a cédé les statuettes. Louis XIV sera retrouvé sous les dalles d'un garage de Lommel, toujours à deux pas de la frontière hollandaise, et les Jean Bologne enterrés dans un jardin voisin. Enfin une dizaine de « petites

maines » ont également été interpellées. Certaines d'entre elles auraient participé au casse de Vaux-le-Vicomte. Le Louis XIV aurait été acquis par Martens pour 60 000 F auprès des casseurs. Une somme dérisoire.

Les receleurs-commanditaires ne désignent pas de cibles précises, estime Bernard Darties, mais indiquent ce qui prime sur le marché. Actuellement, ce sont les bronzes, les tapisseries et les horloges, avec une préférence pour les époques Renaissance et le XVIII^e siècle français. Les objets sont ensuite expédiés vers les pays demandeurs : l'Allemagne et surtout les Etats-Unis. La Belgique et les Pays-Bas sont géographiquement bien placés, sur des routes commerciales très fréquentées, avec les grands ports d'Anvers et de Rotterdam. Enfin, les différences de législation font que le recel y est puni moins sévèrement qu'en France et que la loi n'impose pas aux antiquaires la tenue de livres de police où l'origine des objets est indiquée – ce qui est la règle dans la plupart des pays européens. Ce n'est donc pas un hasard si les « brocantes » pullulent dans ces deux pays, où des objets à l'origine incertaine s'échangent discrètement, en un temps record.

Emmanuel de Roux

Johnnie Johnson, de l'ombre de Chuck Berry à la lumière du Rock'n'Roll Hall of Fame

SON NOM est ignoré du grand public mais, selon ses fans, il est tout simplement « le père du rock'n'roll ». Et c'est en sa qualité de pionnier que le Rock'n'Roll Hall of Fame, musée de Cleveland (Ohio) à la gloire des rockers, intronisera le 19 mars le pianiste américain Johnnie Johnson, au cours de sa cérémonie annuelle, prévue au Waldorf Astoria de New York. Si l'on note, au rayon des vedettes, les canonisations de Michael Jackson, Queen ou Paul Simon, c'est surtout vers la catégorie « *side men* » (accompagnateurs) que les regards convergent cette année, en raison de la présence de Johnson, décrit par les organisateurs comme « l'un des architectes principaux du piano rock and roll. En tant que pianiste de Chuck Berry du milieu des années 1950 jusqu'aux années 1970, Johnson a contribué à façonner les arrangements de tubes innombrables de Berry, parmi lesquels Maybellene, Sweet Little Sixteen, Roll Over Beethoven et Johnny B. Goode ».

Une formule diplomatique. Car depuis novembre 2000, l'obscur Johnson poursuit en justice son ancien et illustre patron devant la cour de Saint-Louis (Missouri). Le septuagénaire accuse Berry de ne l'avoir jamais crédité de sa participation à la musique d'une cinquantaine de chansons, dont bon nombre (*Roll Over Beethoven*, *No Particular Place To Go*, *Rock'n'Roll Music*, *Sweet Little Sixteen*) sont devenues des classiques, et de l'avoir ainsi spolié de ses droits en profitant de sa naïveté, aggravée par des problèmes d'alcoolisme. En dehors de l'aspect financier – si Johnson l'emporte, il peut obtenir quelques dizaines de millions de dollars –, l'enjeu, pour les historiens de la musique populaire, implique la réécriture d'un chapitre fondateur du rock'n'roll.

PIANISTE DÉBONNAIRE

Johnson apparaît pourtant dans une chanson de Chuck Berry, la plus célèbre. Ce pianiste débonnaire, coiffé d'une casquette de marin, a en effet inspiré le personnage de *Johnny B. Goode*, écrite (à 100 %) par le guitariste en son honneur. Johnson a tenté de reprendre contact pour obtenir une reconnaissance de ses droits et s'est heurté à une fin de non-recevoir. Berry laisse aujourd'hui à son avocat le soin de dénoncer une manœuvre révisionniste. Malheureusement pour lui, plusieurs de ses admirateurs militent en faveur de Johnson.

Parmi eux, Keith Richards, qui prononcera le discours d'intronisation. Pour les besoins d'*Hail, Hail Rock'n'Roll*, documentaire consacré à Berry, le guitariste des Rolling Stones avait retrouvé, en 1986, la trace du musicien maudit, alors chauffeur de bus à Saint-Louis. La roue tourne pour Johnson quand, en 1993, Georges Turek lui demanda de jouer à son mariage. Depuis, cet homme d'affaires mène une active campagne de réhabilitation, en publiant en 1998 dans l'hebdomadaire musical *Billboard* une lettre adressée au comité de nominations du Rock'n'Roll Hall of Fame, signée notamment par Richards, Eric Clapton, John Lee Hooker et Little Richard.

Johnson a pu reprendre du service et enregistrer un premier disque sous son nom en 1991, ironiquement intitulé *Johnnie B. Bad*. Confiant en la procédure en cours, il ne devrait pas faire d'esclandre au cours de la cérémonie. En rejoignant au panthéon des rockers Chuck Berry, intronisé en 1986 par... Keith Richards, sans doute savourera-t-il cette prophétie contenue dans *Johnny B. Goode* : « *Maybe Someday His Name Would Be in Lights* » (« Un jour, peut-être, son nom sera exposé à la lumière »).

Bruno Lespirt

La plainte contre Oliver Stone et le studio Warner pour « Tueurs-nés » est rejetée

LOS ANGELES correspondance

Hollywood crie victoire pour avoir échappé à un précédent juridique inquiétant. Lundi 12 mars, évoquant le premier amendement protecteur de la liberté d'expression, un tribunal de Louisiane a rejeté la plainte contre Oliver Stone – le réalisateur de *Natural Born Killers* (*Tueurs-nés*) – et le studio

Warner Brothers, déposée par une famille de victime d'une tuerie perpétrée par des adolescents, dont *Tueurs-nés* était le film-culte. L'affaire était suivie avec attention, puisque la responsabilité directe de *Tueurs-nés* (sorti en 1994) était invoquée dans la double fusillade qui tua Bill Savage et paralysa à vie Patsy Byers. Les auteurs de cet acte criminel, Sarah Edmondson et

Ben Darrus, avaient visionné plusieurs fois l'épopée meurtrière des deux adolescents interprétés par Juliette Lewis et Woody Harrelson. Aux Etats-Unis comme en France, d'autres jeunes délinquants ont revendiqué ce film comme leur modèle, leur « pousse-au-crime » (*Le Monde* du 6 novembre 1999).

Ceux qui mettent en cause l'excès de violence sur grand et petit écran dénoncent depuis longtemps le rôle de ces images. Selon eux, elles inciteraient les spectateurs à les imiter. Mais la plainte contre Stone était une première, car jamais une œuvre considérée comme ayant une véritable valeur artistique n'avait été mise en cause de cette manière, exactement comme un produit de consommation (voitures défectueuses, cigarettes cancérigènes...).

CINQ ANS DE BATAILLE JURIDIQUE

Le film était considéré comme « ayant entraîné des préjudices graves, voire mortels ». Pour prouver la responsabilité de l'auteur, les plaignants sont allés jusqu'à mettre en doute les intentions d'Oliver Stone, qui, estimaient-ils « savait que le film allait inspirer des gens comme les accusés et les pousser à commettre des crimes ». Un écrivain à succès et ancien avocat, John Grisham, avait même publié un réquisitoire sans merci contre le réalisateur et contre Hollywood, en appelant à un « verdict » de l'Amérique profonde.

Au terme d'une longue bataille juridique de cinq années, qui a

inclus une déposition du réalisateur, et un lourd dossier auquel ont été versés tous les entretiens que Stone avait accordés à la presse à la sortie de *Tueurs-nés* ainsi que le film lui-même comme pièce à conviction, le juge louisianais a estimé que les preuves des intentions du réalisateur et du studio à « inciter à la violence » étaient insuffisantes, et a débouté les plaignants. Stone a toujours défendu son film comme une satire destinée « à encourager les spectateurs à réfléchir de façon critique à la relation contradictoire que notre société entretient avec la violence ».

« Je comprends la famille Byers, a déclaré Oliver Stone au quotidien *Variety* après ce jugement, mais c'est Sarah Edmondson qui a tiré sur Patsy Byers. Il est déprimant de constater qu'une plainte qui aurait dû être rejetée aussitôt puisse avoir causé un tel gâchis de temps, d'énergie et d'argent. » Le studio Warner s'est félicité de « la victoire des artistes » dans cette affaire, tandis que David Wood, l'avocat d'Oliver Stone, a estimé que cette décision allait « avoir un effet dissuasif sur ceux qui tentent d'éviter leurs propres responsabilités en cherchant à faire blâmer les autres. Les cinéastes sont des cibles faciles, et il n'est pas juste que des réalisateurs comme Oliver Stone doivent craindre des poursuites après avoir produit une œuvre d'art. Ce type de plainte a pour effet de décourager les créateurs ».

Claudine Mulard

Les intellectuels autrichiens face à Jörg Haider

La presse accorde une large place au débat entre les partisans du « flegmatisme » et ceux qui prônent la résistance à un régime considéré comme « légal » mais pas légitime

PEU D'ÉVÉNEMENTS politiques auront autant remué la scène intellectuelle autrichienne que le grand « tournant » – *die Wende* – opéré en février 2000 par le chancelier Wolfgang Schüssel. Former un gouvernement avec le FPÖ de Jörg Haider, était-ce consommer une rupture inacceptable avec la tradition républicaine, ou réaliser enfin, dans un système figé depuis des décennies, les conditions de l'alternance démocratique ? Avec l'hebdomadaire culturel *Falter* et le quotidien conservateur *Die Presse* (qui soutient le choix de M. Schüssel, mais dont le supplément hebdomadaire *Spectrum* accueille un large éventail d'opinions), le quotidien libéral *Standard* est sans doute celui qui a consacré le plus de place à cette polémique, relancée à l'occasion du premier anniversaire de la coalition « noire-bleue ».

Très vite, en effet, les intellectuels autrichiens se sont divisés. Il y a ceux qui pensent, comme nombre de leurs pairs dans le reste de l'Europe, qu'un tabou a été brisé et appellent à la « résistance » : la philosophe Isolde Charim insiste sur le caractère légal, mais non « légitime », de ce changement de majorité. Or, cette distinction, rappelle le *Standard*, renvoie au débat sur le caractère à la fois « légal » et immoral de la prise du pouvoir par Hitler en 1933.

Il y a aussi ceux qui avaient appelé de leurs vœux le « changement », tel l'écrivain et essayiste Robert Menasse (petit-fils d'un des fondateurs du Parti socialiste autrichien, le SPÖ), aux yeux duquel la coalition des conservateurs avec la



droite populiste est « le premier gouvernement [depuis la guerre] que nous puissions chasser avec nos bulletins de vote » – donc un progrès sur le statu quo antérieur. Les philosophes Rudolf Burger et Konrad Paul Liessmann prônent, quant à eux, une attitude dépassionnée – baptisée « coolness » – afin de

juger ce gouvernement « sur ses actes, et non sur des paroles », ainsi que l'avait demandé M. Schüssel au moment des sanctions européennes.

« ZONE GRISE »

Peu soucieux de la scène culturelle, qui lui est majoritairement hostile, le chancelier conservateur a en revanche cherché des alliés parmi les intellectuels « flegmatiques », qu'il a conviés l'an dernier à un déjeuner-débat, où le philosophe allemand Peter Sloterdijk tenait la vedette. Pour les partisans de la « coolness », le (trop) « politique-

ment correct » – dont les sanctions furent le paradigme – empêche de penser le changement. Lors d'une table ronde récemment organisée par le *Standard*, Liessmann soulignait que la nouvelle majorité de droite « ne constitue pas une rupture dramatique avec les traditions démocratiques » : selon lui, les limites sont atteintes seulement « lorsque des groupes armés défilent dans les rues » ou lorsque le pouvoir « gouverne avec des mesures d'exception ». Pour Isolde Charim, au contraire, le concept de légitimité se trouve « à l'intersection du droit et de la politique », et le comporte-

ment des populistes ne peut se résumer à « des faits purs et durs » mais évolue souvent dans une « zone grise qui ne peut plus être appréhendée d'un point de vue strictement légal ».

Entretiens, déçu par la droite, Robert Menasse a pris la tête de la résistance... contre le nouveau régime d'assurance sociale pour les professions artistiques et littéraires (qui exige des cotisations nettement plus élevées que les sociétés d'assurance privées) en menaçant d'organiser leur exode fiscal vers la Suisse ou la France.

Joëlle Stolz

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ Les bisbilles tragi-comiques des droites parisiennes ou lyonnaises ne relèvent pas simplement de la classique lutte des places. Elles confirment la panne de régime que connaissent les conservateurs français pour ce qui va du renouvellement de leurs élites politiques. Ce ne sont pourtant pas les électeurs qui manquent à la droite – le premier tour des municipales l'a encore rappelé. Ce n'est pas non plus une question de qualité personnelle de ses dirigeants, même si, de Tiberi à Millon, les médiocres teigneux y abondent. Et les querelles de personnes n'y prennent leur relief qu'à cause du vide sur lequel elles se déploient. Ce qui lui fait défaut, c'est un consensus fonctionnel, un commun dénominateur, si minime soit-il,

qui permette aux différences d'exister sans déglisser la charrette. La droite plurielle reste à inventer.

LE FIGARO

Alexis Brézet

■ Michèle Alliot-Marie a plaidé hier les vertus de l'union. Que ne l'a-t-elle fait plus tôt ! Cela aurait épargné à l'opposition des mois de querelles suicidaires. Cela aurait aussi évité à Philippe Séguin de persister dans une stratégie dont le premier tour a consommé l'échec. Fusionner avec les tibéristes ? C'est commettre une « faute morale », ont affirmé jusqu'au bout les séguinistes. Charles Millon est « infréquentable », a proclamé en écho une partie de la droite lyonnaise pendant de longs mois. Mais qui donc est l'arbitre de cette morale ? Qui décrète que celui-ci est fréquentable ou ne l'est pas ? Pendant ce

temps, les socialistes passent de fructueux accords de second tour. Ils s'entendent avec les amis du bon Robert Hue. Ils pactisent avec les disciples du vertueux Cohn-Bendit. Ils s'allient avec les trotskistes motivés. Sans que nul, bien sûr, ne trouve à redire à ces fusions, éminemment « morales » et « républicaines ».

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Mieux vaut tard que jamais. De piètres arrangements sont préférables à un désaccord suicidaire. La droite lyonnaise, cassée, mais bon an mal an réconciliée, a encore un petit espoir de garder la gestion de la capitale des Gaules. La droite parisienne, brisée, mais tant bien que mal recollée, peut même caresser le rêve de l'emporter miraculeusement et de conserver sur le fil du rasoir la maimise sur l'hôtel de ville. Mais qu'elle soit

doublément vaincue ou par extraordinaire doublement vainqueur, qu'elle perde ou gagne à demi, la droite devra rapidement tirer les leçons de ces calamiteuses campagnes à Paris et à Lyon et de la désunion chronique dont elle aura fait montre. Sa désunion n'est que le symptôme d'un mal plus profond. Le vrai problème de la droite française est qu'elle ne sait vraiment ni qui elle est, ni ce qu'elle veut, ni quel est son espace, ni qui sont ses électeurs. Ce faisant, elle paraît incapable de se renouveler, inapte à donner leurs chances à de nouvelles générations et impuissante à se rassembler. Si ces municipales sont un échec, la droite traumatisée aura grand mal à opérer cette nécessaire rénovation d'ici à la présidentielle. Et si, d'aventure, elle obtient une victoire inattendue, elle sera encline à différer encore cette rénovation.

www.titoville.com

Tito raconte sa vie en anglais, sur Internet, avec la complicité de deux étudiants slovènes

« **JOSIP BROZ TITO** : né le 7 mai 1892 à Kumrovec, mort le 4 mai 1980 à Ljubljana. Sur Internet depuis le 22 juillet 1994. » Le site de Matija Marolt et de Martin Srebotnjak, tous deux étudiants en informatique à Ljubljana, en Slovénie, est consacré à l'homme qui dirigea pendant plus de trente-cinq ans la « grande » Yougoslavie et fut l'une des figures charismatiques du mouvement des pays non alignés. « Nous ne voulions ni glorifier ni dénigrer Tito », explique Martin, simplement proposer au public un site original, avec un brin d'humour, sur la vie de cet homme qui a marqué notre histoire. »

« Titoville », entièrement en anglais, est rédigé à la première personne, comme s'il s'agissait d'une page personnelle : les deux auteurs donnent ainsi la parole au vieux maréchal, qui raconte en détail sa longue et tumultueuse carrière. Signalés par des petites étoiles rouges, des rubriques telles que « mes voyages », « mes femmes », « mes décorations » ou « mes péchés » retracent sa vie publique et privée.



L'ensemble est illustré par une importante collection de photos, dont certaines très peu connues.

Le site fait aussi l'inventaire des nombreux films, livres et œuvres d'art de toutes sortes réalisés à la gloire de Tito. Il propose en téléchargement des chansons patriotiques

célébrant ses vertus, ainsi que des enregistrements de ses discours les plus célèbres, toujours ponctués par son slogan favori : « Mort au fascisme, liberté au peuple ! »

« En un sens, nous sommes « yougo-nostalgiques », reconnaît Martin. Nous regrettons la perte d'un espace

culturel commun. Mais notre site n'a rien à voir avec la politique, du moins dans notre esprit. » Les deux auteurs se souviennent de la violence des passions déclenchées par le site au moment de sa création : « Certains nous ont immédiatement accusés de faire de la propagande communiste, tchetnik ou oustachi. Mais la plupart des internautes ont exprimé leur joie profonde d'avoir enfin trouvé un endroit où ils pouvaient s'exprimer librement sur leur passé. »

Matija et Martin continuent à recevoir plusieurs messages par jour, et en publiant quelques-uns dans une rubrique intitulée : « La tribune de Tito ». Des internautes jeunes et vieux, habitant les différentes Républiques de l'ex-fédération ou installés à l'étranger, y disent sans détour leur amertume ou leur satisfaction face à la disparition de l'ancienne Yougoslavie. La plupart ont décidé de jouer le jeu lancé par les deux auteurs, et adressent leurs messages directement au « cher camarade Tito ».

Alexandre Lévy

Christian Colombani

SUR LA TOILE

AIGLES

■ Une association locale d'amis de la nature, en collaboration avec le magazine *National Geographic*, a placé une webcam sans fil dans un arbre du parc national de Blackwater (Maryland) à quelques mètres d'un nid d'aigle. Si tout se passe comme prévu, les internautes pourront bientôt assister en direct à l'éclosion des œufs puis à la vie de la nichée. – (AP.)
www.friendsofblackwater.org
www.nationalgeographic.com

FRANCE-ALGÉRIE

■ Wanadoo, filiale Internet de France Télécom, a racheté 25 % du capital de la société Eepad, premier fournisseur d'accès privé d'Algérie. Dans le cadre de cette opération, Wanadoo a annoncé son intention d'investir 20 millions de dollars en Algérie au cours des cinq prochaines années. – (Reuters.)

NETÉCONOMIE

■ Dans un entretien accordé à la BBC, Jeff Bezos, patron d'Amazon.com, a déconseillé aux petits investisseurs de placer leur argent dans les valeurs Internet. En un an, le cours de l'action Amazon.com a chuté de 80 %. – (Reuters.)

Amnistie populaire

par Luc Rosenzweig

FUTURS bacheliers, fermez vos bouquins et ouvrez la télé ! Non pas, bien sûr, pour échapper à la lecture de Balzac en regardant le *Rastignac* de France 2, méthode infallible pour se planter grave en français, mais pour vous préparer à l'épreuve de philosophie. Car, dans l'hypothèse où l'un des sujets proposés à la réflexion de la jeunesse studieuse devait concerner les rapports entre la morale et la politique, ou encore l'éternel débat sur la fin et les moyens, le JT de France 2 de mardi soir donnait de quoi remplir sa besace.

L'image de Pierre Lellouche et Vincent Reina, le séguiniste et le tibériste fêtant la fusion de leurs listes dans un bistrot du 9^e arrondissement de Paris était une excellente illustration de la relativité de la haine, quand elle met en danger la survie politique. La phrase historique prononcée à cette occasion par Pierre Lellou-

che – « Nous en avons assez d'être toujours les cocus du suffrage universel ! » – permettra, elle, de s'interroger sur l'opportunité de la préservation de l'honneur marital au prix de quelques petits arrangements avec la morale commune.

La rédaction de France 2 avait eu, de plus, l'excellente idée d'envoyer des reporters à Béthune et à Levallois-Perret localités où le peuple a placé en bonne position de réélection deux anciens maires, Jacques Mellick et Patrick Balkany, qui avaient été éloignés quelque temps de leur fonction à la suite de condamnations pénales ayant fait grand bruit. Le verdict des urnes est, pour eux, l'équivalent d'une amnistie, doublée d'une revanche sur les juges et les médias qui s'étaient, de leur point de vue, alliés pour les abattre. La candidat au bac qui utiliserait cet exemple pour illustrer un développement sur les rapports de la loi et de la souveraineté du peuple

pourrait utilement signaler, en incidente, qu'amnistie et amnésie ont la même étymologie...

On aura noté, aussi, que les exemples choisis par les deux hommes pour décrire leur actuelle situation témoignent de leur indestructible sens politique. Jacques Mellick, l'homme de gauche, était montré en campagne dans une cité déshéritée de Béthune "Moi aussi, comme beaucoup de gens ici, j'ai droit à une deuxième chance", explique l'homme qui mentit pour aider Bernard Tapie. Patrick Balkany, l'homme de droite, utilise, lui, la métaphore du chauffeur sanctionné de retrait de permis pour excès de vitesse, que personne ne s'étonne de revoir au volant à l'issue de sa pénitence. Au risque de choquer, nous estimons que des personnages d'une telle qualité dialectique méritent leur élection, à moins que ce ne soient leurs électeurs qui méritent de pareils édlles...

Abonnez-vous au **Monde** pour seulement **173^F** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements		N° NATIONAL D'ÉMETTEUR	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .		N° 134031	21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.		TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	
Date :		Nom	
Signature :		Prénom	
		N°rue	
		Code postal [] [] [] [] [] [] Ville	
		NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
		N°rue	
		Code postal [] [] [] [] [] [] Ville	
		DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER	
		Code Etablissement	Code Guichet
		N° de compte	Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{HT}/min)

"Le Monde" (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Un scandale de corruption dans la défense menace le gouvernement indien

Le président du parti nationaliste hindou a démissionné

CAMÉRAS cachées, politiciens filmés en train d'empocher leurs commissions sur un marché d'armement, pots-de-vin négociés par des militaires de haut rang : les ingrédients sont réunis pour plonger le gouvernement indien dans le scandale. Le président du Parti du peuple indien (BJP) au pouvoir, Bangaru Laxman, a déjà démissionné, mardi 13 mars, juste après la projection d'un film réalisé par des journalistes indiens qui se sont fait passer pour des marchands d'armes. Au Parlement de New Delhi, l'affaire tourne à l'esclandre et le Parti du Congrès a sommé le gouvernement de s'expliquer. Le ministre de la défense, George Fernandes, lui aussi « piégé », a remis sa démission au gouvernement, qui l'a refusée.

Pendant sept mois d'enquêtes, les journalistes d'un site Internet dérangeant (www.tehelka.com)

n'ont pas lésiné sur les moyens et les chausse-trappes pour démontrer l'étendue de la corruption. Sous la couverture d'une société d'armement fictive, West End International, prétendument basée à Londres, ils ont multiplié les rendez-vous avec des généraux et des chefs de partis membres de la coalition gouvernementale. Sans s'encombrer de scrupules déontologiques, ils ont enregistré chaque rencontre avec une caméra espion. Leur reportage vidéo, titré *Comment les hommes aux mallettes compromettent la défense indienne*, a été projeté, mardi 13 mars, à New Delhi, par l'équipe de Tehelka. Il montre des interlocuteurs visiblement appâtés par les commissions prélevées sur un pseudo-marché portant sur des caméras thermiques destinées à l'armée.

Le président du BJP est ainsi pris sur le fait, acceptant une liasse de

billets de banque et proposant que le versement s'opère « *en dollars* ». Pour sa défense, l'intéressé a admis avoir perçu la somme, mais a affirmé qu'elle n'était pas liée à un contrat d'armement.

« CONSPIRATION FOMENTÉE »

Après avoir rencontré le premier ministre, Bangaru Laxman a cependant préféré démissionner, sous la menace de l'enquête officielle qui ne manquera pas d'être ouverte pour vérifier les allégations. « *Cette conspiration me semble fomentée par les opposants politiques à mon parti, qui ne peuvent admettre de voir un dalit [un « opprimé », comme se définissent les membres des basses castes] devenir, pour la première fois, président du BJP* », a commenté M. Laxman. Egalement piégés par les journalistes, cinq généraux et un lieutenant-colonel, membres des directions chargées

de l'équipement des armées ont été convoqués par le ministre de la défense. Mais le ministre, cacique d'un parti de la coalition gouvernementale, le Samata, est aussi sous le vent du scandale. La présidente de sa formation politique, Jaya Jaitley, qui est l'une de ses fidèles, a été filmée alors qu'elle acceptait un versement en liquide des faux marchands d'armement.

L'affaire est telle que le Parti du Congrès, dans l'opposition sous la direction de Sonia Gandhi, commence à évoquer la démission du gouvernement. La vidéo circule et la machine infernale est lancée : « *Les cassettes de Tehelka choquent même ceux qui pensent depuis longtemps que la corruption gouvernementale relève de la routine* », a tonné l'*Economic Times*, dans son éditorial du mercredi 14 mars.

Eric Inciyan

Au Maroc, le capitaine Adib fait une grève de la faim en prison

LE CAPITAIN Mustapha Adib, condamné à deux ans et demi de prison pour avoir dénoncé la corruption au sein des Forces armées royales (FAR), observe depuis samedi 10 mars une grève de la faim.

De sa cellule à la prison civile de Salé, la ville jumelle de Rabat, il entend ainsi protester contre « l'injustice » et la dégradation de ses conditions de détention. Selon l'un de ses avocats, M^e Jamaï, il n'aurait plus eu droit à des visites familiales, à sa promenade et à sa douche quotidiennes. « *Mais c'est surtout parce que*

la plainte pénale qu'il a déposée contre ses supérieurs accusés de corruption n'est toujours pas instruite qu'il refuse de s'alimenter », explique M^e Jamaï.

De source autorisée à Rabat, on confirme la grève de la faim de l'officier, mais on dément « le moindre changement dans son régime carcéral », jugé privilégié par rapport à celui réservé aux détenus civils. « *Il a cessé de s'alimenter, et avance des griefs sans fondement, pour atteindre l'opinion publique après avoir épuisé les recours judiciaires*. » Quant à l'instruction de sa plainte pour

corruption, il aurait tort de « *se prendre pour le procureur du roi* ». Selon son avocat, Mustapha Adib, âgé de trente-deux ans, a commencé sa grève de la faim sans préavis, à la suite d'un « incident » avec un gardien de prison.

TRAFFIC DE CARBURANT

Le 16 décembre 1999, à travers des propos cités dans *Le Monde*, Mustapha Adib a dénoncé la corruption dans son unité, notamment un trafic de carburant impliquant ses supérieurs. Arrêté le lendemain, il a été condamné, en

mai 2000, à cinq ans de prison pour « violation de consigne » et « outrage à l'armée ». Une peine réduite de moitié par le tribunal permanent des FAR, en seconde instance.

Observateur, l'ONG Avocats sans frontières estimait que l'officier n'avait « pas bénéficié d'un procès inéquitable ». Le 21 février, la Cour suprême a rejeté l'ultime appel, confirmant la peine de trente mois de réclusion ainsi que la radiation des cadres de l'armée.

Stephen Smith

Fors Paris

par Pierre Georges

CHICANONS-NOUS, insultons-nous, excluons-nous, mais embrassons-nous Folleville ! Quand la mousse et l'écume seront retombées, quand les serments du genre « *en finir avec le système à Paris* » apparaîtront pour ce qu'ils restent, des paroles verbales, quand tout ce tintamarre, ces exclusions de comédie et ces tragédies d'opérette électorales seront oubliés, restera une chose simple, claire et nette : la droite en situation de perdre Paris s'est mise en position de conserver la ville.

C'est aussi simple que cela. Fusion, désistement, retrait ? De la bouillie pour les gogos ou pour les moralistes. Paris se joue, se perd ou se sauve dans les 9^e, 12^e, 13^e et 14^e arrondissements. Dans ces quatre arrondissements, la droite, les droites ennemies, irrécyclables, sauf devant le vide, ont fait ce qu'il fallait !

Ils se haïssent, se méprisent, se rejettent, s'excluent, se maudissent, se traitent de tout, et même de fous. Et puis quand il le faut, dans l'urgence du sauve-qui-peut, dans l'urgence d'un projet qui est moins de gouverner la ville que de la garder, tout est bon qui fait ventre ou vote.

Admirable moment ! Je te hais ! Moi non plus ! Le 9^e arrondissement par exemple, exemple type de la fusion des peurs et urgences. Pierre Lellouche et Vincent Reina qui s'embrassent sur la liste comme d'autres sur la bouche ! Formidable ! Il y a quelques semaines, le second, tibériste, faisait comme chanter le premier, chiraquien et aléatoirement séguiniste. La mairie sortante réclamait à ce dernier 2 millions de francs pour un ténébreux cumul de fonctions naguère. Et

la haine entre les deux hommes était réputée épaisse, une bonne vieille haine recuite, genre vendetta rue de Provence. Et les voici qui fusionnent. Sauvez, sauvez la France, Paris et les postes ! Admirable ! Même que Philippe Séguin a condamné presque vigoureusement !

Prenez les 12^e, 13^e, 14^e arrondissements. Avant le douzième coup de minuit, mardi, Jean Tiberi qui n'avait cessé de tempêter, menacer, clamer, en vieil hussard de la rue Mouffetard et des pantalonnades : « *La fusion ou la mort !* », retirait ses listes. Au motif de « *ne pas prendre le risque que l'opposition perde Paris* ». Tout, et même Toubon, plutôt que cela !

Tout, en effet, tout est perdu sauf Paris ! On peut ne pas être béguéule, n'avoir pas devant les nécessités et petits accommodements de la politique des émois de rosière ou de premier communiant. Mais là tout de même, ils attigent ces braves gens ! Ils donnent de la politique et de leur métier, sans même parler de leur idéal présumé, une singulière image, une curieuse idée. Ils font, en direction de la jeunesse, politiquement cynique avant l'âge, une très pédagogique démonstration d'incitation à l'incivisme citoyen.

Et ne croyez pas que l'on écrit cela parce que cela concerne la droite. Ou parce que l'on craindrait qu'au final cette droite ne sauve dans la capitale ses chers et seuls meubles ! Gauche, droite, les électeurs sont majeurs qui fusionneront ou pas. Ils choisiront. Mais, pour le reste, permettez qu'on trouve cela, tout ce qui s'est passé depuis des mois à Paris, assez largement obscène.

Le Train de l'emploi à Marseille

EXCEPTIONNELLEMENT, le Train de l'emploi n'a pas pu s'arrêter, mercredi 14 mars, dans la gare Saint-Charles de Marseille, qui est en travaux. C'est à Aubagne que les étudiants ont pu rencontrer les représentants des trente-trois entreprises associées à cette initiative du *Monde*, et prendre connaissance du sondage régional réalisé par la Sofres. Première tendance, déjà soulignée dans d'autres villes, mais jamais avec autant de netteté : 96 % des jeunes Marseillais souhaitent travailler en province. Ils sont 82 % à juger favorablement la diversité des formations offertes par la région, mais ils ne sont plus que 69 % à estimer que ces enseignements dispensés correspondent aux activités économiques régionales. Les nouvelles technologies (52 %) occupent la première place des secteurs d'activité envisagés, le deuxième étant l'humanitaire (29 %). Pour leur premier emploi, les jeunes diplômés marseillais privilégient la grande entreprise (49 %), bien avant la fonction publique (35 %). Prochaine étape du Train de l'emploi : jeudi 15 mars de 10 heures à 19 heures en gare de Montpellier.

Les étudiants de Metz et de Montpellier-III manifestent

LES ÉTUDIANTS, enseignants et personnels administratifs de Metz et de Montpellier-III, ont manifesté à Paris et à Montpellier, mardi 13 mars, pour protester contre leurs « budgets de misère ». Selon la présidente de Montpellier-III, Michèle Weil, il manque, 196 postes d'enseignants, 50 postes de personnels administratifs, 35 000 mètres carrés de locaux et plus de 4 millions de francs. A Metz, les manifestants réclament aussi le départ de la présidente, M^{me} Cercelet-Philippe, accusée de mener une politique « *trop libérale* ». Une délégation a été reçue au ministère de l'éducation nationale.

DÉPÊCHES

■ **ÉCONOMIE : rebond des valeurs technologiques américaines.** Les valeurs technologiques américaines ont fortement rebondi, mardi 13 mars en fin de séance. L'indice Nasdaq composite, riche en valeurs de la nouvelle économie, a repris 4,75 %, se hissant à nouveau au-dessus du seuil des 2000 points, à 2 014,72 points. Lundi, cet indice s'était effondré de 6,30 % (à 1 923,38 points). Les valeurs les plus touchées par la baisse récente ont le plus fortement rebondi. Certains investisseurs ont fait la chasse aux valeurs décotées. L'action Cisco, le numéro mondial des équipements de réseau, qui avait chuté de 9 % lundi, a ainsi terminé, mardi, en hausse de 13,62 %. Les opérateurs restent néanmoins très prudents, n'excluant pas que le Nasdaq s'aventure jusqu'à 1 850 points. « *Le risque de baisse du Nasdaq (downside risk) existe toujours* », avertit Gary Dugan, responsable de la stragie mondiale sur les actions de la banque JP Morgan. Les indices « traditionnels » Dow Jones et Standard & Poor's, qui avaient perdu plus de 4 % lundi, ont rebondi, respectivement, de + 0,81 % et + 1,49 %.

■ **FAIT DIVERS : le corps d'une jeune fille**, vraisemblablement celui de Fatima Idradou, une étudiante disparue le 9 février à Perpignan, a été découvert sur le bord de l'étang de Canet, mardi 13 mars, par un promeneur. Une autopsie devrait le confirmer. Un homme de trente-trois ans, Marc Delpuch, avait affirmé le 23 février, avoir étranglé la jeune fille, éloignant les suspicions sur la présence d'un tueur en série à Perpignan (*Le Monde* des 17 et 27 février).

■ **KOWEÏT : la Cour de cassation a commué, mardi 13 mars**, en une peine de prison à vie la peine de mort infligée pour trahison au colonel Alaa Hussein, qui avait dirigé un gouvernement fantoche pendant l'occupation irakienne du Koweït, en 1990. Alaa Hussein, âgé de 42 ans, ainsi que ses fils et d'autres membres de sa famille, avaient demandé à plusieurs reprises à l'émir cheikh Jaber Al Ahmad Al Sabah de le grâcier. — (*Reuters*.)

Tirage du *Monde* daté mercredi 14 mars 2001 : 541 725 exemplaires. 1-3

Nord Sud
EXPORT



■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

Fièvre aphteuse

■ L'Europe impose un embargo partiel sur le bétail français

■ Un cordon sanitaire sur la viande et le lait isole l'Orne et la Mayenne

■ Le Japon suspend l'achat des animaux français

■ Les Etats-Unis appliquent la même mesure à l'Union européenne

Lire pages 14 et 15 et le point de vue page 18

www.lemonde.fr/epizootie

Philippe Séguin : pourquoi j'y crois encore

● Dans un entretien au « Monde », le chef de file de la droite dans la capitale justifie une stratégie qu'il pense victorieuse ● Selon lui, Jean Tiberi et son « clientélisme » ont bénéficié d'une « prime à la casserole » ● Le maire sortant a retiré ses listes dans trois arrondissements-clés, les 12^e, 13^e et 14^e

DANS UN ENTRETIEN au Monde, Philippe Séguin justifie sa stratégie municipale à Paris. Le chef de file de la droite parisienne (RPR-UDF-DL) s'estime « tout à fait » en position de l'emporter au second

tour et d'être maire de la capitale. A propos du maire sortant, Jean Tiberi, il évoque « l'efficacité du système clientéliste » et s'interroge sur « une sorte, sinon de prime, du moins d'indifférence de l'électorat aux situa-

tions judiciaires ». « On en arrive à se demander, ajoute-t-il, s'il n'y a pas une prime à la casserole. » L'intervention de Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, mardi 13 mars, en faveur de l'union avec les tiberis-

tes, lui apparaît « d'autant plus regrettable que les pressions étaient promises à l'inefficacité ». Visant Jacques Chirac sans le nommer, il demande : « Pensez-vous que si je perdais (...) je n'aurais pas envie de faire connaître ma propre grille de lecture ? » Jean Tiberi a retiré ses listes dans trois arrondissements-clés, les 12^e, 13^e, et 14^e.

A Lyon, Jean-Michel Dubernard (RPR), colistier de Michel Mercier (UDF) au premier tour, a cédé à Charles Millon sous la pression de l'Elysée. Cependant, dans plusieurs arrondissements, les chefs de file de la droite parlementaire ont refusé cet accord. Partout ailleurs en France, les deux jours qui ont suivi le premier tour ont été mis à profit par les principaux candidats pour aborder dans les meilleures conditions le second tour, notamment en fusionnant avec des listes moins bien placées.

Lire pages 6 à 9 et la chronique de Pierre Georges page 37

www.lemonde.fr/municipales



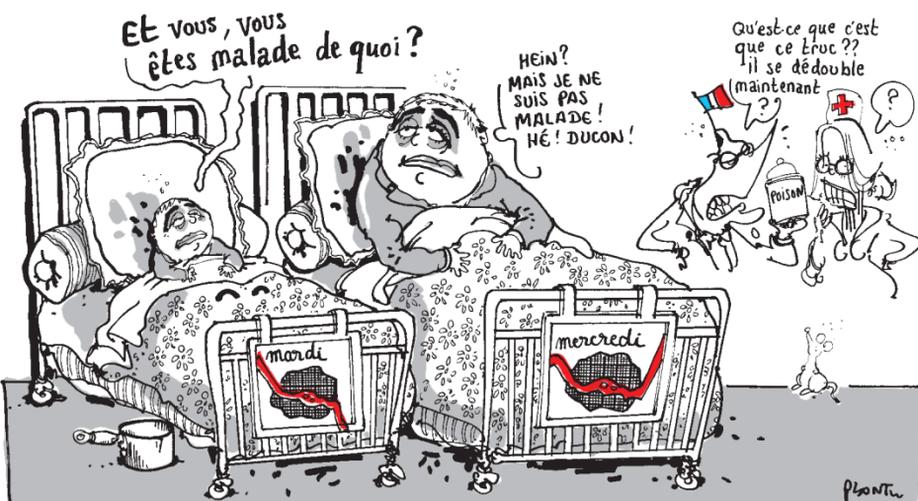
FRÉGATES DE TAÏWAN

Les comptes de M. Sirven

Un autre versement découvert par la justice suisse pourrait éclairer les dessous de l'affaire des frégates de Taïwan. En 1990, la SA Rivunion, filiale genevoise d'Elf-Aquitaine, a versé 4 millions de dollars à la société-écran grâce à laquelle Alfred Sirven cherchait à obtenir une commission. Au procès de l'affaire Dumas, M. Sirven a refusé de répondre aux questions et choisi de quitter l'audience.

p. 12 et notre éditorial p. 17

www.lemonde.fr/elf



Adoptions plus faciles

L'ADOPTION est un parcours du combattant pour les parents. La ministre déléguée à la famille, Ségolène Royal, a présenté, mercredi 14 mars, des mesures visant à faciliter les démarches pour des parents souvent confrontés à la solitude et au manque d'informations. Un guide de l'adoption des enfants français ou étrangers a été rédigé, les organismes privés « autorisés et habilités » pour l'adoption seront regroupés et leur financement accru. Un état des lieux des procédures d'agrément sera réalisé ainsi qu'une étude sur le devenir des enfants adoptés. Enfin, la ministre veut s'attaquer au problème des pupilles de l'Etat, qui trop souvent ne trouvent pas de familles adoptives.

Lire page 10

Un plan quinquennal d'éducation patriotique pour sauver la Russie

MOSCOU de notre correspondant

C'est un signe supplémentaire de cette atmosphère qui progressivement s'installe en Russie dans le sillage du président Vladimir Poutine. Le 12 mars, *Rossiskaïa Gazeta*, quotidien officiel du gouvernement, a publié un long texte paraphé par le premier ministre, Mikhaïl Kassianov. Intitulé : « Programme gouvernemental d'éducation patriotique des citoyens de Russie, 2001-2005 ». Depuis des mois, de vastes comités planchaient sur le sujet, finalement mis en forme par le ministère de la défense et celui de l'éducation. La terminologie s'en ressent, qui rappelle les temps anciens, ceux du totalitarisme soviétique, par ailleurs nullement évoqué quand l'accent est mis sur la nécessité de mieux faire connaître « les exploits du passé ».

Ce plan quinquennal patriotique, est-il dit en préambule, aidera « à préserver la stabilité, à restaurer l'économie nationale et à renforcer les capacités de défense du pays ». M. Kassianov, de plus en plus critiqué pour son immobilisme en matière de réformes économiques, est ainsi sorti de son rôle de technocrate effacé pour donner des

gages aux « patriotes » de tous bords. Son plan concernera « tous les groupes sociaux » et toutes les administrations, des principaux ministères aux régions et mairies. « Il y a eu progressivement une perte complète des sentiments patriotiques », est-il noté, et l'ont emporté « l'égoïsme, l'individualisme, le cynisme, l'agressivité ».

Pour lutter contre « l'absence de respect envers les institutions et le gouvernement », pour arrêter l'effondrement « du prestige des militaires et fonctionnaires » et restaurer « le sentiment de fierté » vont donc être développés des « systèmes d'éducation patriotique » visant à « rééduquer » les Russes.

Les responsables de l'éducation ont justifié ce texte en expliquant que la fin de l'URSS avait aussi signifié la disparition de l'omniprésente machine à propagande du régime communiste. Aucun programme de la sorte n'avait été envisagé sous Boris Eltsine et il aurait sans doute provoqué des débats acharnés. Rien de tout cela pour ce programme où, une fois de plus, l'armée se taille la part du lion. « Des jeux sportifs militaires » à l'échelle de la Russie et « des clubs militaires sportifs et patriotiques » seront créés. Les cours d'ins-

truction militaire, rétablis par M. Poutine dans les lycées dès 1999, seront renforcés tout comme les systèmes de préparation militaire.

Et puis, dans un jargon inimitable, ce programme veut « activer le potentiel créatif des écrivains, chercheurs, journalistes et cinéastes » par l'organisation de grands concours « à thèmes patriotiques ». « Il faut former des exemples de héros positifs dans des films s'adressant à tous les groupes de population », est-il précisé. Production de vidéos, de spectacles, édition de brochures, de manuels de classe, de livres biographiques sur « les héros de l'armée » : tout cela ne serait pas complet s'il n'était pas affirmé la nécessité de « contrearrer activement les falsifications de l'histoire et la désinformation » et de « développer le patriotisme dans les télévisions, radios et journaux ». Coût du programme : 50 millions de francs, une somme pas totalement dérisoire. Et même s'il n'était pas appliqué, ce qu'anticipent de nombreux observateurs, l'essentiel est qu'il soit ainsi affirmé, si haut et si fort.

François Bonnet



TRAVAIL FORCÉ DU III^e REICH L'Allemagne indemnisée

Les entreprises allemandes ont réuni les 5 milliards de marks qu'elles s'étaient engagées à verser à la fondation chargée d'indemniser les travailleurs forcés qu'elles avaient utilisés, en Allemagne, sous le III^e Reich. L'Etat y ajoutera la même somme. En échange, elles espèrent que cesseront les poursuites engagées aux Etats-Unis par les victimes survivantes.

p. 2

Football : crise à la Ligue



PIERRE BLAYAU

DANS un entretien au Monde, Pierre Blayau, vice-président du Stade Rennais, critique la gestion de la Ligue nationale de football, dirigée depuis juillet 2000 par Gérard Bourgoïn. « Faute d'un patron fort, dit-il, la Ligue est ballotée entre des intérêts particuliers. »

Lire page 26

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 315 - 7,50 F



La vraie-fausse fracture numérique

LA POPULARISATION d'Internet piétine en France. L'extrême discrétion de ce thème pendant la campagne des élections municipales illustre la marginalité persistante de l'usage du réseau mondial. Plus de huit Français sur dix restent insensibles aux charmes du cyberspace et deux sur trois ne se sont même

jamais aventurés sur la Toile. Pourtant, les hommes politiques, après le discours prononcé par Lionel Jospin le 25 août 1997, ont pris la mesure d'une situation reléguant la France au rang de pays sous-développé du nouveau monde virtuel.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement (150 sites

créés), les députés, les sénateurs et les élus locaux (2 600 sites) ont multiplié les initiatives, les projets et les ajustements législatifs. Malgré l'administration mise en ligne, le cryptage libéralisé, la signature électronique instituée, l'école informatisée (1,5 million d'ordinateurs y sont installés), le patrimoine numérisé, la loi

Internet élaborée, l'explosion d'Internet en France, programmée pour l'an 2000, ne s'est pas produite.

Jacques Chirac, suivi de près par Lionel Jospin, a pourtant dénoncé les dangers d'une « fracture numérique » dans la société. Mais peut-on parler de fracture numérique lorsqu'une si faible minorité de Français dispose d'une connexion ? La comparaison avec les autres pays est instructive. Avec 17 % d'internautes, la France se trouve largement distancée par l'Angleterre (26 %), l'Allemagne (28 %) ou les Pays-Bas (48 %). Sans parler des Etats-Unis, où 56 % des adultes et 75 % de la tranche d'âge 18-29 ans disposent d'un accès à la Toile.

Plus préoccupant encore, l'écart entre la France et ses voisins occidentaux, loin de se réduire, se creuse. La croissance du nombre d'internautes en 2000, limitée à 6 % en France, atteint 12 % aux Pays-Bas et 8 % en Angleterre. Les Etats-Unis ont enregistré un bond de 18 % au cours du seul second semestre 2000. Lors de la troisième Fête d'Internet, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, s'appuyait sur un sondage pour prévoir la conversion de 19 % de Français à la Toile en 2000. Un an plus tard, force est de constater qu'ils ont été trois fois moins nombreux.

Michel Alberganti

Lire la suite page 17

Advertisement for the film 'tout près des étoiles' by Nils Tavernier, featuring a ballerina. Text includes 'Little Bear et Gaïa Films présentent', 'Les Danseurs de l'Opéra de Paris', and 'Un film de Nils Tavernier'.



PATRONAT

Le système Seillière

En affaires, la chance a tourné pour Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef. Marine Wendel, la société d'investissements qu'il dirige pour le compte de 650 descendants des maîtres de forges, voit s'accumuler les dossiers à risques.

p. 19

International	2	Carnet	25
France	6	Aujourd'hui	26
Société	10	Météorologie-Jeux	31
Régions	14	Culture	32
Horizons	16	Guide culturel	34
Entreprises	19	Kiosque	35
Communication	21	Abonnements	35
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	36

NAZISME Les grandes entreprises allemandes se sont engagées, mardi 13 mars, à compléter « la totalité » de la contribution promise au fonds d'indemnisation des tra-

vailleurs forcés sous le nazisme, soit 5 milliards de marks (2,56 milliards d'euros). ● CETTE CONTRIBUTION s'ajoute à un montant équivalent apporté par le gouvernement alle-

mand, conformément à l'accord international d'indemnisation des anciens travailleurs forcés signé le 17 juillet 2000 avec les Etats d'origine et les représentants des survivants. ● EN

1944, le Troisième Reich exploitait 7,6 millions de travailleurs forcés. Le chancelier Schröder avait appelé les entrepreneurs à assumer leurs responsabilités après qu'une juge de New

York eut refusé de clore le dossier des plaintes. ● 6000 ENTREPRISES ont accepté de payer, mais les responsables de la collecte ne parvenaient pas à combler le trou manquant.

L'Allemagne réunit les fonds d'indemnisation des travailleurs forcés sous Hitler

Après des mois d'efforts, les sommes promises pour dédommager les survivants des camps de travail nazis vont pouvoir commencer à être distribuées. Les grands groupes allemands ont promis de garantir les 10 milliards de marks qui doivent être versés avec la contribution de l'Etat

BERLIN
de notre correspondant
Les entreprises allemandes ont apporté les 5 milliards de marks (2,56 milliards d'euros) qu'elles s'étaient engagées à verser à la fondation chargée d'indemniser les travailleurs forcés et les travailleurs esclaves sous le Troisième Reich. C'est ce qu'a annoncé, mardi 13 mars, Manfred Gentz, président de la fondation, la *Stiftungsinitiative der deutsche Wirtschaft*. Le chancelier Gerhard Schröder s'en est réjoui. « Toutes les entreprises membres du fonds d'indemnisation, soit quelque six mille aujourd'hui, ont été appelées à augmenter leur contribution, les entreprises non membres ayant reçu un nouvel appel à participer », a précisé Wolfgang Gibowski, porte-parole de la fondation. Si la collecte « est toujours en cours », les dix-sept membres fondateurs, parmi lesquels DaimlerChrysler, Volkswagen, Siemens, Allianz et Deutsche Bank, se sont engagés à « combler le trou éventuel » à l'issue de l'opération, a-t-il ajouté.

Depuis des mois, les entreprises allemandes renâclaient et n'avaient versé, il y a quelques jours encore, que 3,6 milliards de marks. C'était avant le « coup de tonnerre » de New York, lorsque la juge Shirley Wohl Kram a refusé, le 7 mars, de rejeter une plainte collective déposée par des anciens travailleurs forcés contre des banques allemandes. Du coup, c'est tout le savant édifice construit depuis deux ans qui semblait vaciller, lequel reposait sur un donnant-donnant : les entreprises allemandes s'engageaient à indemniser, plus d'un demi-siècle après les faits, les travailleurs forcés sous le Troisième Reich encore en vie et recevaient en échange l'assurance de ne plus être poursuivis aux Etats-Unis par leurs anciennes victimes.

Agée de soixante-dix-huit ans, M^{me} Kram a fondé sa décision en arguant notamment que les entreprises n'avaient toujours pas apporté la somme promise ; en clair que celles-ci n'étaient pas dignes de confiance. Toutes les



parties prenantes, y compris le gouvernement allemand, ont commencé par faire d'amers reproches à M^{me} Kram, mais le vent a tourné et tous, en particulier la classe poli-

tique allemande, sont tombés à bras raccourcis sur les entreprises. Les représentants des dix-sept entreprises devaient rencontrer Gerhard Schröder, mercredi, dans

la soirée. Il s'agit maintenant de déterminer quand les premiers paiements aux survivants pourront intervenir. Les sommes ne peuvent être débloquées que par un vote du Bundestag, qui doit constater que les entreprises disposent de la sécurité juridique suffisante aux Etats-Unis.

SÉCURITÉ JURIDIQUE

L'Allemagne peut soit attendre un renversement de la décision de M^{me} Kram, soit commencer à payer tout de suite, comme l'y invite le congrès juif mondial. « Nous pensons désormais que rien n'empêche plus le début des versements aux victimes des persécutions nazies. La fondation devrait commencer à payer, et la justice (américaine) ne devrait pas entraver ce processus », a déclaré à l'Agence France-Presse Elan Steinberg, porte-parole du congrès juif mondial. « Les détails juridiques doivent être réglés ultérieurement et la cour devrait juger que toutes les conditions nécessaires ont été remplies », a-t-il dit. Quoi qu'il arrive, la sécurité jur-

dique ne sera jamais absolue. En dépit des engagements pris à l'été 2000, le gouvernement américain ne peut pas contrôler à 100 % sa justice, alors qu'il existe une vingtaine de procédures en cours contre des entreprises pour des faits commis sous le Troisième Reich. On compte notamment celle déposée contre IBM, accusée d'être complice de l'extermination par un journaliste américain.

Lassée d'attendre, la fondation polonaise Réconciliation polono-allemande, créée par la RFA en 1991 et dotée 500 millions de marks, a entamé, lundi, le versement des acomptes sur les indemnités aux victimes les plus âgées, soit 1 400 zlotys (376 euros), sur ses fonds propres. Le temps presse, les travailleurs forcés étant âgés en moyenne de quatre-vingts ans. Et Gerhard Schröder veut avoir réglé le dossier avant sa première rencontre avec le président Bush, le 29 mars à Washington.

Ar. Le.

Les principales étapes d'un dossier qui traîne depuis plus d'un demi-siècle

● **Qui sont les travailleurs forcés ?** En septembre 1944, le III^e Reich exploitait 7,6 millions de travailleurs forcés. 5,7 millions d'entre eux venaient des populations civiles, originaires à 80 % d'Europe orientale. S'y ajoutaient 1,9 million de prisonniers de guerre et 500 000 internés, juifs et non juifs, des camps de concentration et d'extermination. Aujourd'hui, la fondation chargée d'indemniser les travailleurs forcés estime le nombre de survivants à un million. 800 000 vivaient en Pologne ou dans l'ex-URSS, 120 000 seraient juifs.

● **La guerre froide empêche l'indemnisation.** Après la guerre, l'Allemagne fédérale a versé des indemnités et des pensions aux victimes du III^e Reich, en particulier à Israël et aux survivants de la Shoah, pour un

montant cumulé dépassant les 100 milliards de marks. Mais la conférence de Londres de 1951-1953 a reporté le paiement des réparations de guerre - dont l'indemnisation des travailleurs forcés - à la signature d'un traité de paix, impossible tant que l'Allemagne était divisée. Plus prosaïquement, la jeune République fédérale, qui a fait un effort jugé à l'époque énorme envers les juifs, était financièrement incapable de verser un salaire à tous les travailleurs exploités par le III^e Reich.

Toutefois, en 1953, un travailleur forcé de la firme IG Farben obtient d'un tribunal de Francfort 10 000 marks de dommages et intérêts. Pour éviter que le jugement fasse bouillir de la colère, l'Allemagne adopte alors une loi qui octroie la même somme à d'anciens travailleurs d'IG Farben et surtout précise un délai de prescription. Jusqu'à la réu-

nification allemande, les autres travailleurs forcés n'obtiennent aucun dédommagement.

● **La réunification rend l'Allemagne responsable.** La signature, en 1990, du traité de réunification avec les quatre puissances occupantes change la donne car elle équilibre à l'Allemagne était divisée. Plus prosaïquement, la jeune République fédérale, qui a fait un effort jugé à l'époque énorme envers les juifs, était financièrement incapable de verser un salaire à tous les travailleurs exploités par le III^e Reich. Toutefois, en 1953, un travailleur forcé de la firme IG Farben obtient d'un tribunal de Francfort 10 000 marks de dommages et intérêts. Pour éviter que le jugement fasse bouillir de la colère, l'Allemagne adopte alors une loi qui octroie la même somme à d'anciens travailleurs d'IG Farben et surtout précise un délai de prescription. Jusqu'à la réu-

nification allemande, les autres travailleurs forcés n'obtiennent aucun dédommagement. ● **La réunification rend l'Allemagne responsable.** La signature, en 1990, du traité de réunification avec les quatre puissances occupantes change la donne car elle équilibre à l'Allemagne était divisée. Plus prosaïquement, la jeune République fédérale, qui a fait un effort jugé à l'époque énorme envers les juifs, était financièrement incapable de verser un salaire à tous les travailleurs exploités par le III^e Reich. Toutefois, en 1953, un travailleur forcé de la firme IG Farben obtient d'un tribunal de Francfort 10 000 marks de dommages et intérêts. Pour éviter que le jugement fasse bouillir de la colère, l'Allemagne adopte alors une loi qui octroie la même somme à d'anciens travailleurs d'IG Farben et surtout précise un délai de prescription. Jusqu'à la réu-

voie juridique étant ouverte en Allemagne, les avocats américains peuvent, sans être gênés par leur administration, déposer des plaintes collectives contre les entreprises allemandes. Celles-ci sont d'autant plus vulnérables qu'elles multiplient les acquisitions outre-Atlantique. Cette vulnérabilité apparaît au grand jour lorsque le Congrès juif mondial menace de bloquer le rachat annoncé en 1998 de Bankers Trust par la Deutsche Bank.

● **L'accord de juillet 2000.** Dix-sept grands groupes allemands créent une fondation pour dédommager les travailleurs forcés. Celle-ci doit être dotée de 10 milliards de marks, apportés à parité par l'Etat allemand et les entreprises. Les som-

Joschka Fischer reçoit des rabbins nord-américains

Le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a rencontré, mardi 13 mars à Berlin, des représentants du Conseil des rabbins nord-américains (Nabor), avec lesquels il a notamment discuté de la situation au Proche-Orient et de l'alternance en Israël. Lors de l'entretien, les rabbins lui ont également fait part de leur revendication en faveur d'un début « immédiat » de l'indemnisation des travailleurs forcés sous le nazisme, a précisé une porte-parole du ministère.

Les rabbins nord-américains, dont la conférence annuelle a lieu pour la première fois en Allemagne, à Berlin, ont également été reçus par le président du Bundestag (Chambre des députés), Wolfgang Thierse. A l'occasion de la conférence du Nabor, ils ont également l'intention de se faire une idée de la situation de la communauté juive en Allemagne. Le Nabor regroupe quelque trois mille rabbins aux Etats-Unis et au Canada. - (AFP.)

● **Le chancelier Schröder prend le dossier en main.** Après son élection en 1998, Gerhard Schröder prend le dossier en main. L'ancien ministre-président de Basse-Saxe, qui a siégé au conseil de surveillance de Volkswagen et connaît donc bien le dossier, veut surtout protéger les entreprises allemandes et tirer un trait sur le passé. Au fil des mois, il prendra néanmoins conscience de la douleur de ceux qui ont été victimes du nazisme et du devoir de l'Allemagne. L'idée est de créer une fondation pour indemniser les travailleurs forcés, à condition d'avoir la garantie américaine que les entreprises allemandes ne feront plus l'objet de plaintes collec-

mes étant fiscalement déductibles, le contribuable allemand paiera plus des deux tiers de l'addition finale. On suggère aux entreprises d'apporter entre 1 et 1,5 pour mille de leur chiffre d'affaires. Par solidarité et devoir collectif, celles qui ont été fondées après 1945 et les filiales des entreprises étrangères sont appelées à participer.

Côté victimes, les travailleurs esclaves et ceux des camps de concentration doivent recevoir 15 000 marks, les autres 5 000 marks seulement. Les sommes seront distribuées notamment via les fondations de réconciliation.

Un accord entre Washington et Berlin stipule que le gouvernement

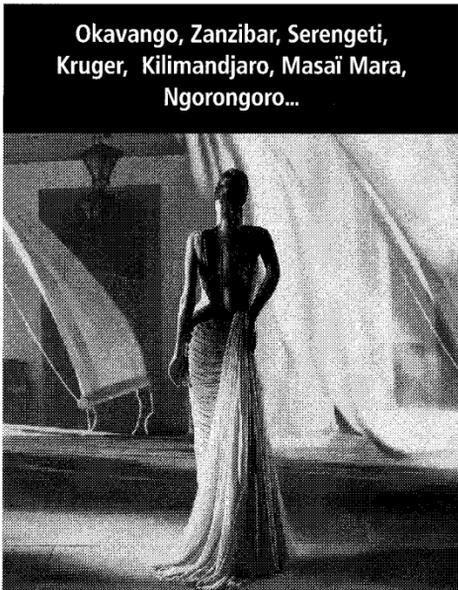
américain doit tout faire pour empêcher les plaintes contre les entreprises allemandes. Enfin, une déclaration commune est signée à Berlin le 17 juillet par toutes les parties prenantes : Stiftunginitiative, gouvernements américain, allemand, israélien, russe, des pays de l'Est, avocats, associations. Il ne restait, croyait-on alors, que deux formalités à remplir : réunir les 5 milliards de marks et obtenir le vote du Bundestag pour libérer les fonds, lorsqu'il estimerait que les entreprises allemandes avaient acquis une sécurité juridique suffisante. Mais les formalités se prolongent.

● **L'Allemagne et le sentiment de « chantage ».** Pendant les négociations, les entreprises allemandes ont eu le sentiment d'avoir été victimes d'un chantage des avocats juifs américains, alors que les travailleurs forcés sont dans leur immense majorité non juifs et vivent en Europe de l'Est. Cette impression, à peine dissimulée, s'explique parce que les procès ont lieu aux Etats-Unis, qu'ils ont été souvent menés par des avocats américains pour le compte de survivants juifs et que la presse allemande a essentiellement donné la parole aux représentants de la communauté juive, beaucoup moins à ceux des pays de l'Est. Fondé sur une image fautive, le malaise est réel : à la question posée, début février dans le *Spiegel*, « les organisations juives posent-elles à l'Allemagne des demandes de dédommagement exagérées pour s'enrichir ? », 15 % des Allemands répondent par l'affirmative, 50 % « oui, en partie » et 24 % seulement par la négative. *L'Industrie de l'Holocauste* - livre-règlement de comptes de l'Américain Norman Finkelstein avec le Congrès juif mondial - s'est vendu à 130 000 exemplaires en quatre semaines en Allemagne.

Ar. Le.

Découvrez les hauts lieux de l'Afrique australe et orientale et des îles de l'Océan Indien dans la brochure Donatello Equatoriales.

Afrique du Sud : "Esprit d'Afrique", circuit 12 jours/9 nuits. Circuit en minibus, chauffeur-guide parlant français, hôtels 3 étoiles et restcamp en pension complète : **13 980 F** (prix par personne à partir de). Taxes aéroport non incluses : + 330 F ; soit un total par personne de 14 310 F TTC.



Okavango, Zanzibar, Serengeti, Kruger, Kilimandjaro, Masai Mara, Ngorongoro...

Donatello

Equatoriales

Brochure, renseignements et réservations dans votre agence de voyages ou Donatello, 20 rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 01 44 58 30 81.

3615 Donatello. www.donatello.fr

Lic. 075 95 0284

TROIS QUESTIONS À...

KLAUS VON MÜNCHHAUSEN

1 **Politologue, c'est vous qui avez lancé le processus d'indemnisation en cours, en déposant, juste après la réunification, les premières plaintes de travailleurs forcés contre l'Etat allemand. Quelles catégories concernaient-elles ?**

Il s'agissait des femmes juives, travailleurs esclaves à Auschwitz. Lorsque la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a dit en 1996 que les individus étrangers pouvaient attaquer l'Etat allemand, j'ai commencé à faire pression sur l'entreprise Diel, qui a alors décidé de verser jusqu'à 15.000 marks (près de 7 690 euros) à 500 travailleurs forcés. J'ai ensuite

menacé de procès, à l'été 1998, Volkswagen, détenue à 20 % par la Basse-Saxe, dont le ministre-président à l'époque était Gerhard Schröder. Après avoir prétendu qu'il n'y avait pas de fondement juridique, ils ont cédé. A ce moment, M. Schröder a dit que, s'il était élu chancelier, il créerait une fondation nationale. J'estime donc être à l'origine de celle-ci. Fin 1998, suite à mes pressions, Porsche et Siemens ont décidé eux aussi de payer.

Les avocats américains ne sont rentrés en scène qu'après. Ils ont voulu me racheter mes mandataires. J'ai refusé. Tout ne s'est pas passé comme les Américains le souhaitent. Ils ne voulaient pas d'une fondation en Allemagne contrôlée par le Bundestag. Au début,

le Congrès juif mondial voulait récupérer les indemnités aux Etats-Unis et les distribuer lui-même (comme cela a été le cas des comptes suisses en déshérence) alors que les travailleurs forcés vivent pour l'essentiel en Europe de l'Est.

2 **L'Allemagne attend d'avoir la certitude de ne plus être traînée devant les tribunaux américains pour commencer à dédommager les travailleurs forcés. Quand aura-t-elle cette garantie ?**

La seule solution pour obtenir une sécurité juridique serait de signer un traité international. Mais l'Allemagne ne veut pas en entendre parler, car ce serait ouvrir le dossier des réparations de guerre. Il y a donc seulement eu une déclara-

tion d'intérêts communs entre les gouvernements allemand et américain. Mais il est impossible d'empêcher les avocats de saisir les tribunaux et il n'y a donc pas de sécurité juridique durable.

3 **Les Français sont-ils concernés par cette fondation ?**

Les anciens du service du travail obligatoire ne sont pas concernés. Ils ont été envoyés par Vichy et ont déjà été indemnisés. En revanche, je représente 200 Français - pour la moitié environ juifs - qui ont été travailleurs forcés et qui cherchent à faire valoir leurs droits dans ce maquis bureaucratique.

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

L'UCK de Macédoine est résolue à rendre « la liberté aux Albanais »

Offensive des forces de Skopje



GUSINCE (Macédoine)

de notre envoyé spécial

Le poitrail gonflé de fierté sous son uniforme camouflé, un jeune combattant de l'UCK (Armée de

REPORTAGE

4 500 militaires répartis sur le territoire et prêts à se battre

libération nationale albanaise) désigne un grand trou qui éventre désormais le sentier de montagne reliant Gusinje à Molino, à l'endroit où il passe au-dessus d'un petit ruisseau. « C'est nous qui avons posé la mine », lâche-t-il. Dans le fossé, un amas de ferrailles informes, vestige d'une voiture tout terrain. A une dizaine de mètres de là, un écusson bleu collé sur un morceau de tôle précise l'identité de son ancien propriétaire : la police macédonienne. Le convoi des forces macédoniennes est tombé, jeudi 8 mars, dans une embuscade, alors qu'il redescendait vers la vallée (*Le Monde* du 10 mars) après avoir vainement tenté d'installer des postes de police dans les villages reculés de Gusinje et de Brest, foyers de l'UCK. « Les forces macédoniennes se sont retirées de Molino le 5 mars, puis de ces deux villages (...) Nous nous battons jusqu'au bout. Pour la liberté des Albanais de Macédoine. Pour leurs droits, pas pour changer les frontières », énonce le commandant Mjekrra.

La barbe et le cheveu taillés courts, Mjekrra – « un pseudonyme », précise-t-il – se présente comme le numéro deux de l'UCK, juste derrière le commandant Hoxha. « Les Albanais forment près de la majorité de la population macédonienne », assène le jeune commandant. Le dernier recensement, boycotté par les Albanais, ne leur accorde que 23 %, un chiffre notoirement sous-estimé. « Nous porterons les armes jusqu'à ce que nous obtenions les mêmes droits que les Slaves macédoniens. Tant que ce ne sera pas le cas, la situation empirera », ajoute-t-il.

Les montagnes répercutent le tac-tac sec d'une mitrailleuse lourde. « C'est une 84 », commente-t-il, justifiant l'expertise de son oreille militaire. Malgré ses vingt-sept ans, il a déjà derrière lui près de dix ans de conflits balkaniques : de la Croatie à la vallée de Presevo (sud de la Serbie), en passant par la Bosnie et le Kosovo, où il a servi contre les Serbes dans « l'autre » UCK, dans le massif de Dugajin, frontalier de l'Albanie. « Les Macédoniens nous tirent dessus depuis ce matin [mardi] 11 heures à partir de leurs positions dans les villages de Kodra, Fura et Ramje », affirme-t-il. « Un obus de mortier est tombé à 5 mètres de mon QG [à Molino] », commente tranquillement Mjekrra, désignant du doigt une maison perchée sur la cime d'une montagne où un aigle tourne.

A Skopje, le ministère de la défense a annoncé « le début d'une offensive » sur Molino, pour reprendre ce village contrôlé par l'UCK, tout comme le sont « Brest, Lukare et la moitié de Gusinje », révèle Mjekrra. Ce chapelet de villages haut perchés éparpillés au milieu des bois et des alpages, où les guérilleros sont à

leur aise pour grimper sur les selles en bois de dix chevaux, est devenu le fief de l'UCK depuis que les Américains de la KFOR (Kosovo Force) les ont délogés de Tanusevci il y a une semaine. « Tout va bien », affirme pourtant le commandant Hoxha, joint sur son téléphone portable en train d'inspecter certaines positions.

« UN MORAL DE GUERRIER »

Quelques détonations résonnent dans ce paysage raviné. L'« offensive » macédonienne semble de faible intensité. En tout cas, elle n'inquiète guère ces « hommes des montagnes », difficiles à coincer dans ce relief si ce n'est à repérer, étant donné l'usage immodéré des téléphones cellulaires. « Ce sont les Macédoniens qui ont tiré les premiers. Ils ont même lancé des obus sur Ljudice au Kosovo », dénonce Mjekrra, oubliant de préciser que plusieurs nuits par semaine des convois de mulets partent de là pour ravitailler l'UCK. Et si offensive il y a, elle ne porte que sur un côté du territoire tenu par les rebelles. Sur la route redescendant vers la plaine et le village de Litkovo, le checkpoint de la police macédonienne, établi en bordure d'un barrage hydraulique, sommeille. Ces derniers jours, il interdisait l'accès aux hauteurs par cette voie carrossable.

« Nous ne voulons pas répliquer aux attaques en arrosant les positions ennemies par-dessus les montagnes avec nos obusiers », commente Mjekrra. « L'heure est aux économies de munitions mais nous avons un moral de guerrier », soutient-il. Il affirme commander une troupe de sept cents hommes sur un territoire escarpé de 50 km² bordant une partie de la frontière avec le Kosovo. « La majorité de mes hommes sont originaires de Macédoine, certains sont de la région. Ils ont mis leurs familles à l'abri avant de nous rejoindre », affirme le commandant, qui vient lui-même « du cœur de la Macédoine ». « Nous avons quatre mille cinq cents militaires au total, répartis en Macédoine, prêts à se battre », soutient-il. Les sept hommes qui l'entourent, jeunes pour la plupart, arborent kalachnikovs, treillis neufs, et l'aigle albanaise à deux têtes, noir sur fond rouge. Certains portent des gilets pare-balles, des lance-grenades. Le comportement trahit quelques réflexes militaires. L'équipement est certes sommaire, mais on est loin de ces combattants improvisés aux uniformes dépareillés des indépendantistes albains de l'armée de libération du Kosovo en 1998.

Les quelques villageois qui n'ont pas fui les combats semblent naturellement acquis à leur cause et ne tolèrent d'uniformes que ceux portés par l'UCK, pas même ceux de policiers macédoniens albains, comme le propose le gouvernement. Il est toutefois difficile de percer à jour des sentiments couverts par l'omerta. « L'UCK ? Je ne les connais pas », affirme ingénuement un jeune « civil » de Gusinje, désertée par 95 % de ses habitants. Un coup de téléphone sur le portable du commandant Hoxha lui rappellera subitement qu'ils sont cousins. « On nous avait avertis que vous arriviez lorsque vous avez traversé Lipkovo », dit-il alors.

Christophe Châtelot

Un rapport de l'ONU relativise le danger de l'uranium appauvri utilisé au Kosovo

Les experts soulignent le risque de contamination des nappes phréatiques

Le Programme des Nations unies pour l'environnement a présenté, mardi 13 mars, son rapport sur l'impact environnemental de l'uranium

appauvri utilisé lors du conflit du Kosovo. Il juge que « les risques de contamination sont faibles, mais pas exclus ». Il s'inquiète de la pollution

radioactive des eaux et recommande de nouvelles études. Le rapport est jugé plus crédible qu'un rapport précédent de l'Euratom.

GENÈVE

de notre correspondant

Très attendu, le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur les risques de contamination liés à l'emploi d'uranium appauvri (UA) au Kosovo a été rendu public, mardi 13 mars, à Genève. Le texte, qu'on peut lire sur Internet (<http://balkans.unep.ch/>), est loin d'avoir dissipé les doutes. Les quatorze experts auteurs de ce document de 163 pages le reconnaissent eux-mêmes, nombre d'incertitudes demeurent, notamment du fait que leurs recherches se sont limitées à onze des cent douze sites visés par les projectiles à l'UA utilisés par l'OTAN durant les hostilités du printemps 1999. Des restes de munitions à l'UA ont été trouvés sur huit de ces sites et 355 échantillons de terre, d'eau, de végétaux, de lait et de poussière ont été analysés dans divers laboratoires. Il en ressort que « les risques de contamination sont faibles, mais pas exclus ».

La mission dépêchée par le PNUE s'est rendue sur place en

novembre 2000, soit un an et demi après le conflit, dans le sillage de la découverte de plusieurs cas mortels de leucémie inexplicable dans les contingents européens et de l'apparition de ce que l'on a qualifié de « syndrome des Balkans ». Les experts ont usé de la logistique fournie par la KFOR (Force multinationale de sécurité au Kosovo). Les quatorze experts occidentaux ont été choisis « pour leurs compétences » en majorité parmi les pays membres de l'OTAN, sans une seule femme parmi eux, mais avec un expert américain dont le chef de la mission, le Finlandais Pekka Haavisto, a reconnu l'utilité.

DE NOMBREUSES INCERTITUDES

Pour Klaus Töpfer, directeur exécutif du PNUE, « ces résultats scientifiques devraient apaiser les inquiétudes que pouvaient ressentir les personnes vivant ou travaillant au Kosovo ». Toutefois, le PNUE avait fait savoir, en janvier, que les analyses indiquaient la présence dans des pointes de munitions tirées par l'OTAN de petites quantités de plutonium, un produit dont la toxicité

ne fait aucun doute (*Le Monde* du 19 janvier). Et, confirmant cette information, il ajoute aujourd'hui que les débris radioactifs disséminés sur le terrain pourraient se révéler dangereux à terme pour la santé humaine. Ainsi, les nappes phréatiques pourraient à la longue enregistrer un accroissement sensible des taux d'uranium « cent fois supérieurs à la normale » dans l'eau potable : « Si les niveaux de radiation sont très bas, la concentration d'uranium dans l'eau potable pourrait excéder les normes sanitaires établies par l'OMS (Organisation mondiale de la santé). »

Pekka Haavisto s'est montré circonspect et admet qu'il « reste énormément d'incertitudes scientifiques, surtout en ce qui concerne les eaux souterraines. Il faut lever ces doutes et surveiller la qualité de l'eau ». Le rapport mentionne que les tirs intensifs de projectiles à l'UA « pourraient décupler ou centupler les sources potentielles de contamination des eaux souterraines. »

Et de recommander dans la foulée une mission, afin de mener des études en Bosnie-Herzégovine, où

les munitions à l'UA ont séjourné plus de cinq ans dans le milieu naturel. Le chef de la mission du PNUE a cependant tenu à répéter publiquement que, dans l'état actuel des choses, « il n'était pas possible d'établir un lien entre les résultats de ces analyses et les cas de leucémie dont ont été victimes plusieurs soldats de l'OTAN au Kosovo. »

Il reste que nombre de questions demeurent sans réponse. Le rapport de la mission du PNUE, même s'il est beaucoup plus crédible que celui de l'Euratom publié le 6 mars, ne suffit pas à diffuser le malaise. Certains s'interrogent à mots à peine couverts sur la liberté et l'indépendance des experts mandatés pour ce travail, en dépit ou à cause d'une étroite collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, voire l'OMS, arguant que d'autres intérêts de couloirs pourraient retarder les recherches ou simplement en occulter une partie des résultats.

Jean-Claude Buhner



HOGAN

Téhéran et Moscou sont déterminés à coopérer en dépit des protestations américaines

La Russie met en avant ses intérêts communs avec l'Iran en faveur de la stabilité en Asie centrale

Le président iranien a achevé, mercredi 14 mars, une visite officielle de trois jours en Russie qui s'est soldée par un accord de coopération, le pre-

mier du genre entre les deux pays. Moscou est déterminé à approvisionner l'Iran en armes et à renforcer sa coopération nucléaire civile avec lui.

Les deux partenaires ne se sont toutefois pas entendus sur le partage des ressources pétrolières de la Caspienne.

MOSCOU

de notre correspondant

Armées, nucléaire civil, routes commerciales, pétrole et gaz : la Russie et l'Iran se sont retrouvés cette semaine, à l'occasion d'une visite de trois jours à Moscou du président Mohammad Khatami, qui s'est achevée mercredi 14 mars. Cette rencontre a donné lieu dès lundi à la signature d'un traité de coopération entre les deux pays, le premier depuis la révolution iranienne de 1979. Ces trois jours ont surtout été l'occasion pour les autorités russes d'opposer une fin de non-recevoir aux inquiétudes et aux protestations des Etats-Unis.

Après s'être rendu à Cuba, en Corée du Nord, en Chine et en Inde, après avoir renforcé ses liens avec l'Irak et la Libye, le président Vladimir Poutine a ainsi clairement démontré le nouveau cours de la politique étrangère russe. Une politique refusant « un monde unipolaire », selon la formule consacrée, et mettant en avant les intérêts économiques et diplomatiques immédiats de la Russie, que cela plaise ou non aux Etats-Unis. Lundi, M. Poutine choisissait d'intervenir en personne pour défendre la reprise de ventes d'armes à l'Iran. Notant que Moscou respectait tous les accords internatio-

naux en matière d'armements, il ajoutait que « l'Iran a le droit d'assurer ses capacités défensives et sa sécurité » et que la Russie « était intéressée par une telle coopération pour des raisons économiques. »

Après avoir dénoncé, en décem-

bre 2000, l'accord Gore-Tchernomyrdine de 1995, par lequel la Russie s'engageait à ne plus vendre d'armes à Téhéran, Moscou devrait conclure dès cet été d'importants contrats.

Les montants évoqués sont de 300 millions de dollars par an, l'ambassadeur d'Iran en Russie ayant même cité le chiffre de 7 milliards de dollars « dans les années à

venir » (Le Monde du 14 mars). Mais les grandes « inquiétudes » exprimées dès lundi et répétées mardi par les Etats-Unis portent également sur une intensification annoncée de la coopération nucléaire. En 1995, Moscou signait

une accord de 800 millions de dollars pour la construction d'une centrale nucléaire à Boushehr. Plus de mille Russes travaillaient sur un chantier qui a pris beaucoup de retard.

M. Poutine s'est déclaré déterminé à accélérer ce contrat pour terminer la centrale en 2003. La réalisation d'autres tranches sont en discussion. « La Russie est intéressée » par le développement du secteur nucléaire en Iran, a déclaré M. Poutine, précisant que ses activités « se basent strictement sur les règles de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Dans le même temps, les responsables russes se sont efforcés de dédramatiser la reprise de cette coopération. « Elle n'est pas dirigée contre des pays tiers », a insisté le ministre des affaires étrangères Igor Ivanov, elle ne doit pas remettre en cause les relations russo-américaines qui doivent « être stables et pragmatiques ». « L'Iran n'est pas un partenaire stratégique », a expliqué un responsable des affaires étrangères, mais un « voisin stratégique » intéressé comme Moscou à la stabilité en Asie centrale.

Mais si les deux pays se sont à nouveau présentés comme les adversaires farouches du régime des Talibans en Afghanistan, ils n'ont toujours pas pu surmonter leur désaccord sur le partage des ressources pétrolières de la mer Caspienne. Un texte a été signé, qui confirme seulement que ce partage doit se faire par consensus des cinq pays riverains et qui met en garde contre les visées américaines sur la région.

François Bonnet

Bruxelles exige de M. Arafat une politique économique plus rigoureuse

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ce n'est pas de bonne volonté mais d'idées que manquait la délégation européenne arrivée dans la région, le 12 mars, pour une visite au président Yasser Arafat et une première prise de contact avec le gouvernement d'Ariel Sharon. Repartis le lendemain, les Européens ont confirmé qu'ils n'avaient pas encore trouvé la recette miracle pour calmer le conflit sanglant qui, depuis près de six mois, oppose Israéliens et Palestiniens.

Conduite par Anna Lindh, ministre suédoise des affaires étrangères, dont le pays exerce la présidence de l'Union européenne, la délégation comptait Chris Patten, commissaire aux affaires étrangères, et Miguel Angel Moratinos, ambassadeur pour les affaires du Proche-Orient. Aux Israéliens, les Européens ont répété, sans être beaucoup entendus, que les sévères sanctions économiques et les bouclages des villes palestiniennes généraient de la pauvreté et de la haine pouvant aller à l'encontre de la sécurité que ces mesures sont censées renforcer. Ils ont surtout demandé qu'Israël verse les quelque 100 millions d'euros dus à l'Autorité palestinienne au titre des prélèvements douaniers sur les marchandises transitant par les ports israéliens. Ariel Sharon et Shimon Pérès ont opposé une fin de non-recevoir, soutenant qu'Israël ne financerait pas

les activités terroristes, selon eux ordonnées ou couvertes par l'Autorité palestinienne. Critiqué par M^{me} Lindh sur les assassinats par Israël d'activistes palestiniens, M. Pérès a rétorqué que, luttant « contre des gens qui sont prêts à se suicider pour tuer », son pays n'avait pas le choix.

L'AIDE EUROPÉENNE SOUMISE À CONDITIONS

Ce que Chris Patten a appelé les « légittimes préoccupations sécuritaires d'Israël » n'a pas autrement ému M. Arafat, qui n'a pas été très précis lorsque les Européens ont soulevé cette question. Mais l'essentiel de la démarche européenne portait plutôt sur l'aide financière que Bruxelles octroie au Trésor palestinien. M. Patten, sans prendre de gants, a indiqué, lors d'une conférence de presse, que l'aide de Bruxelles serait désormais tributaire de comptes « transparents » et de mesures pour lutter contre la « corruption ». M. Arafat a été invité à envisager de sérieuses mesures d'économie dans son budget.

Aux Palestiniens qui demandent une reprise des négociations, les Israéliens, via les Européens, ont, une fois de plus, déclaré qu'il n'y aurait rien de tel tant que dureraient les violences. Elu d'abord sur un besoin de sécurité, Ariel Sharon n'est pas prêt à changer de ligne, même s'il lui faut affronter les critiques de la communauté internationale. Tout au plus, son gouvernement répète-t-il qu'il est disposé à la paix et, parfois, à quel-

ques mesures de souplesse. Mardi, l'armée israélienne a annoncé qu'elle avait levé le blocus des villes de Tulkarem, Kalkilya, Bethléem et Hébron, menaçant de le remettre en vigueur « si le terrorisme recommence ». Les Palestiniens ont aussitôt affirmé qu'il ne s'agissait que d'« un arrangement cosmétique » destiné à masquer la poursuite du siège. L'encerclement de Ramallah a été légèrement desserré. Les Israéliens, qui justifient le traitement imposé à la ville par la « menace terroriste », ont expliqué que l'amélioration de la situation leur permettait de changer d'attitude. Dans la nuit de lundi à mardi, plusieurs arrestations ont été discrètement opérées par les troupes spéciales israéliennes en territoires occupés.

Mardi, une haute source militaire israélienne a assuré que le blocus de Ramallah visait à interdire le passage d'une voiture bourrée d'explosifs que des « terroristes » s'approprieraient à faire exploser en Israël. « Nous connaissons ces gens, a poursuivi la source, deux douzaines de militants des Tanzim et de la Force 17 [la garde personnelle de Yasser Arafat]. (...) Leurs actions dans le secteur nous ont déjà coûté la vie de douze Israéliens. Les Palestiniens savent de qui nous parlons. A eux d'en tirer les conclusions. »

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel

Vicente Fox réaffirme son soutien aux revendications zapatistes

MEXICO

de notre envoyé spécial

La marche est finie et le dialogue est ouvert. Tel est l'enseignement de la première journée, lundi 12 mars, qui a suivi la monumentale réunion au centre de Mexico, sur la place principale le Zocalo, où la délégation de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) et le sous-commandant Marcos ont été accueillis triomphalement, dimanche, au terme de deux semaines de marche. La délégation zapatiste a rencontré les parlementaires, dans l'après-midi de lundi, pour discuter des différents points du projet de loi destiné à garantir dans la Constitution les droits des peuples indigènes - 10 % des 100 millions de Mexicains. Le Congrès devait commencer, jeudi, à examiner le projet.

La réunion de lundi entre les membres de la Commission de concorde et de pacification (Cocopa) - une instance de médiation du Congrès composée de représentants des différents partis - et l'EZLN était symboliquement forte puisque la dernière de cette nature remonte à près de deux ans et demi. Dans le but d'avancer sur les points litigieux à discuter, les parlementaires ont proposé à la délégation zapatiste d'organiser une rencontre élargie avec une vingtaine de députés. Le chef de la guérilla a refusé cette proposition qualifiée de « ridicule » et a exigé de pouvoir

intervenir devant le Congrès. Certains parlementaires ont alors estimé que Marcos et ses hommes ne pourraient se présenter masqués devant les députés.

LES EXIGENCES DE MARCOS

Quelques heures avant cette réunion, le président mexicain, Vicente Fox, a réaffirmé la position qu'il défend depuis qu'il est entré en fonctions le 1^{er} décembre, et selon laquelle Marcos et lui-même n'ont pas d'autre choix que de s'entendre. « Le gouvernement et les zapatistes sont du même côté dans les revendications indigènes et dans l'adoption de la réforme constitutionnelle qui consacre les droits de ses peuples », a déclaré le chef de l'Etat. Il s'est pleinement associé au succès de la marche zapatiste et de la réunion du Zocalo, la veille. « Nous accompagnons les Indiens dans leur lutte, nous appuyons leurs demandes et nous les recevons les bras ouverts. Régler la dette historique que nous avons envers eux est une priorité du gouvernement », a-t-il assuré. « Ce dont j'ai besoin en ce moment, c'est de m'entendre avec Marcos dans la paix et pour la paix » a précisé le président dans un entretien au quotidien *El Universal* ajoutant « Marcos n'a pas vu qu'au Mexique le mur de Berlin est tombé le 2 juillet ». « J'attends, a-t-il poursuivi, un Marcos intelligent, négociateur et convaincant pour que la loi soit adoptée. »

Pour le sous-commandant Marcos, au-delà du succès populaire obtenu au cours des deux dernières semaines, ce vote permettrait une sortie honorable à l'EZLN dans le conflit déclenché le 1^{er} janvier 1994, et dans l'impasse depuis. Pour Vicente Fox, un vote positif du Congrès, plus difficile à obtenir que la ratification par au moins la moitié des Etats de la République du Mexique qu'impose la Constitution, équivalait à une validation de la politique qu'il a engagée dès son entrée en fonctions et l'assurance que des négociations de paix pourraient s'engager et aboutir rapidement.

Le président Fox est d'autant plus encouragé dans cette voie qu'il recueille au terme des cent premiers jours de son gouvernement une forte popularité. Selon un sondage

publié par le quotidien *Milenio*, 89 % des Mexicains jugent favorablement sa politique, en particulier dans le conflit du Chiapas. « Si la marche des Zapatistes a consacré le rôle et l'importance de l'EZLN dans la prise de conscience du problème des peuples indigènes, elle a montré également qu'un large consensus existe dans le pays sur ce problème », explique un conseiller du président, qui ajoute que « l'EZLN n'est pas le seul mouvement à s'en préoccuper ».

Dans la phase actuelle, dit-il, « Vicente Fox intervient dans le respect des prérogatives de chacun. Il fait son travail d'explication dans la société, au sein de son propre parti, et il reste aux Zapatistes à faire le leur auprès des parlementaires ». Il réfute l'idée selon laquelle le président se serait défaussé sur le Congrès, en lui soumettant le projet de loi. « Nous sommes dans une démocratie et la Constitution ne permet pas au président de dire : je signe ce texte. C'est le Congrès et lui seul qui peut approuver une telle initiative qui modifie la Constitution, et toutes les attaques des dernières semaines conduites sur ce thème relèvent soit de la méconnaissance de la Constitution, soit d'un procès d'intention, dont l'opinion ne sera pas dupe », avance-t-il.

Alain Abellard

► www.lemonde.fr/chiapas

Algérie : deux jours de massacres et une cinquantaine de morts

ALGER. Vingt-six personnes ont été massacrées dans la soirée du 12 mars par des islamistes armés présumés dans deux villages proches de Tipaza, à 70 km à l'ouest d'Alger, et dans un quartier pauvre de Medea, à 90 km au sud de la capitale. Dans l'un des hameaux, onze membres d'une même famille, y compris un bébé de deux mois, ont été égorgés par un commando de sept hommes.

Des voisins ont sollicité l'aide d'une milice armée pro-gouvernementale stationnée à proximité, mais celle-ci aurait refusé d'intervenir. La milice a expliqué qu'elle devait en recevoir l'ordre de ses supérieurs, a rapporté un villageois. Par ailleurs, seize islamistes armés auraient été abattus mardi par les forces de sécurité au djebel El-Akda, dans la région de Djelfa (270 km au sud d'Alger), lors d'une vaste opération menée par l'armée, d'après le quotidien arabophone à grand tirage *El Khabar*. - (AFP.) ► www.lemonde.fr/algérie

Le président ougandais réélu avec 69,3 % des voix

KAMPALA. Le président ougandais, Yoweri Museveni, a été réélu lors de l'élection présidentielle de lundi 12 mars avec 69,3 % des suffrages exprimés, a annoncé la commission nationale électorale, mercredi 13 mars, à Kampala. Son principal rival parmi cinq autres candidats, Kizza Besigye, a recueilli 27,8 % des voix. Mardi, l'équipe de M. Besigye avait annoncé qu'il ne reconnaîtrait pas les résultats du scrutin, jugeant l'élection « grossièrement truquée ».

Le taux de participation a été de 70,3 %, a annoncé également la commission électorale. Le président Museveni est réélu pour un dernier mandat de cinq ans, le maximum que lui autorise la Constitution. Il avait recueilli 75 % des voix, lors de la première élection présidentielle de l'histoire de l'Ouganda en 1996, dix ans après avoir pris le pouvoir à la tête de la rébellion. - (AFP.)

Le général ivoirien Lassana Palenfo condamné à un an de prison

ABIDJAN. Ouvert le 21 février, le procès des généraux Lassana Palenfo et Abdoulaye Coulibaly, numéros deux et trois de la junte au pouvoir en Côte d'Ivoire jusqu'en octobre dernier, jugés pour « atteinte à la sûreté de l'Etat », s'est terminé dans la nuit du 12 mars. Lassana Palenfo a été condamné à un an de prison pour « complicité d'atteinte à la sûreté de l'Etat » et Abdoulaye Coulibaly a été acquitté. Les deux généraux, considérés comme proches d'Alassane Ouattara, ancien premier ministre et chef de file du Rassemblement des républicains (RDR) étaient accusés d'avoir commandité l'attentat contre le domicile du général Robert Gueï, alors chef de la junte au pouvoir, dans la nuit du 17 au 18 septembre 2000.

Une trentaine d'autres militaires étaient également jugés. Parmi eux, onze sont en fuite, dix ont été acquittés et douze condamnés à des peines de dix ans de prison. « Globalement il y a satisfaction, même s'il y a de l'amertume concernant M. Palenfo », a déclaré au Monde Maître Boucounta Diallo, du collège des avocats de la défense. « C'est un jugement à la Salomon pour contenter tout le monde », a estimé Maître Aissata TallSall, du même collège. - (Corresp.)

En Iran, la moitié des personnalités arrêtées pour complot ont été libérées

TÉHÉRAN. Neuf de la vingtaine de personnalités progressistes et nationalistes, accusées de « complot contre le régime » et arrêtées, dans la nuit de lundi à mardi, ont été remises en liberté mardi 13 mars. « Ces arrestations sont incroyables et injustifiées », a estimé le principal parti réformateur, le Front de la participation, dirigé par Mohammad-Reza Khatami. Le président du parlement, Mehdi Karubi a affirmé que le Majlis « étudiait cette affaire » et « espérait que les personnes arrêtées seraient libérées très vite ».

Le Mouvement pour la libération de l'Iran de l'ancien premier ministre Mehdi Bazargan, dont plusieurs membres ou proches figurent parmi les personnes interpellées, a qualifié ces arrestations de « coup porté au processus de réformes du président Mohammad Khatami ». - (AFP.)

Kosovo : un commissariat attaqué par des Serbes à Mitrovica

MITROVICA. Un commissariat de police de Mitrovica, dans le nord du Kosovo, a été attaqué mercredi 14 mars par un groupe d'environ cent cinquante Serbes. « La situation est explosive », a précisé Dimitri Karportsev, porte-parole de la police des Nations unies interrogé par téléphone. « La foule se conduît de façon très agressive, deux personnes ont été blessées (un policier de l'ONU et un militaire de la KFOR), tandis qu'un véhicule de police est en train de brûler », a-t-il ajouté. « Nos gens sont bloqués à l'intérieur du commissariat, situé dans le nord de la ville ». Les incidents ont éclaté lorsque les Serbes ont pénétré dans le commissariat pour protester contre l'arrestation de deux personnes soupçonnées d'avoir agressé deux policiers internationaux. - (Reuters.)

DÉPÊCHE

■ ÉTATS-UNIS : le président américain George W. Bush a annoncé le 13 mars qu'il renonçait à réglementer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), contrairement à ce qu'il avait indiqué durant sa campagne présidentielle. Le dioxyde de carbone « ne constitue pas un polluant selon la loi sur la qualité de l'air », écrit le président dans une lettre à un sénateur républicain du Nebraska, Chuck Hagel. Le CO₂ est en revanche un gaz à effet de serre. M. Bush réaffirme dans cette lettre son opposition au Protocole de Tokyo sur le climat, estimant qu'il est « injuste et inefficace, 80 % des pays du monde en étant exemptés. » - (AFP.)

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

PRÉPA. SCIENCES PO.

- Stage de Pâques : à partir du 9 avril : Bac+0 et Bac+1
- Stage intensif d'été fin juillet / fin août
 - Paris : Bac+0
 - IEP Province : Bac+1

Tél. : 01 42 24 10 72

ACCES

Les 3 écoles de commerce
BAC + 5
CONCOURS EN TERMINALE

ESSCA	IESEG	ESDES
Angers/Paris	Lille	Lyon
0811 811 881	03 20 54 58 92	04 72 32 50 48
www.concours-accès.com		
Clôture des inscriptions le 25 avril 2001		
Établissements d'enseignement supérieur reconnus par l'État		

Elisabeth Guigou obtient un accord majoritaire sur la revalorisation des carrières hospitalières

CGT, SUD-CRC et CFTC jugent qu'il y a trop de métiers « oubliés »

Cinq des huit syndicats de la fonction publique hospitalière ont décidé de signer, mercredi 14 mars, le protocole d'accord sur les salaires et

les carrières des 725 000 agents du secteur. Majoritaire, cet accord, proposé par Elisabeth Guigou, n'emporte cependant pas l'adhésion de la CGT,

de SUD-CRC et de la CFTC, qui jugent que trop de professions et de salariés en bas de l'échelle n'ont rien obtenu.

POUR Elisabeth Guigou en proie aux affres des élections municipales à Avignon, c'est une bonne nouvelle : cinq des huit syndicats de la fonction publique hospitalière ont décidé de signer le protocole d'accord sur les salaires et les carrières des 725 000 agents du secteur. Le temps d'un bref aller-retour à Paris, la ministre de l'emploi et de la solidarité, accompagnée du ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, devait recueillir, mercredi 14 mars, ces précieuses signatures de la CFDT, de FO, de l'UNSA, de la CGC et du Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) et clore ainsi cinq mois de négociation. Seules, la CGT, SUD-CRC et la CFTC ont refusé d'approuver le document.

Complexe, le texte détaille un ensemble de mesures, estimées à 2,2 milliards de francs d'ici à 2004, pour améliorer les grades et les grilles des différents métiers classés en « filières » depuis les accords Durafour. « Plus de mobilité, plus de promotion, plus de fluidité », résume le ministère, qui met en avant les 1 600 francs de revalorisation obtenus par les agents administratifs en fin de carrière, 1 800 francs pour les infirmières anesthésistes, 3 000 francs pour les surveillants-chefs. « C'est une bonne étape pour pas mal de professions », juge François Chèreque, secrétaire général de la Fédération CFDT, satisfait d'avoir obtenu des

« avancées », alors que d'autres secteurs de la fonction publique (Etat...) sont plutôt en panne. « Les autres fonctions publiques font la gueule. Là, on est toujours en train de négocier quelque chose », se réjouit-il.

« L'absence de mesures concrètes avec Sapin [le ministre de la fonction publique] fait qu'on a plutôt tendance à apprécier de manière positive le protocole hospitalier », confirme Raymond Perrot, secrétaire général de la Fédération FO. Sa signature, « raisonnable mais pas enthousiaste », permet à M^{me} Guigou de se prévaloir d'un accord majoritaire à plus de 60 %. Le système « promu-promouvable », en particulier, a séduit. Bien qu'il ne soit assorti d'aucun chiffrage,

ce système autorise chaque année un nombre minimum de promotion, indépendamment des départs en retraite. Basé sur une durée moyenne de carrière, ce dispositif se substitue aux quotas et devrait permettre à des salariés aux carrières bloquées de progresser.

« À RELATIVISER »

La CGT, première organisation du secteur, estime néanmoins que la somme de 2,2 milliards de francs est « à relativiser au regard de ce qu'elle représente dans la masse salariale », trop de professions, comme les psychologues et les aides-soignants, étant, à ses yeux, « oubliés ». « Sur les 725 000 agents, seuls 22 % vont bénéficier de

Les retraites Arrco revalorisées de 1,9 % en avril

La valeur du point Arrco (retraite complémentaire des salariés du privé) sera revalorisée de 1,9 % au 1^{er} avril, a annoncé, mardi 13 mars, le régime de retraite à l'issue de son conseil d'administration. Approuvée par le Medef, la CFDT et FO, cette augmentation porte le point à 6,79 francs. La CGT, la CGC et la CFTC, pour qui cette hausse est trop modérée, ont voté contre. Le salaire de référence, c'est-à-dire le prix d'achat d'un point par un salarié, a également été fixé à 76,79 francs pour 2001.

Mardi, à la veille d'une réunion des partenaires sociaux, le directeur de la Sécurité sociale, Pierre-Louis Bras, leur a écrit pour les mettre en garde contre la création, dans la foulée de l'accord du 10 février, d'une association censée se substituer à l'ASF, qui finance les retraites complémentaires entre 60 ans et 65 ans. Pour M. Bras, c'est un institut de retraite complémentaire qui doit être mis en place, sauf à s'exposer à des difficultés juridiques.

revalorisations immédiates. Ça laisse sur le quai pas mal de personnes », critique Bernard Sagès (CFTC). A ses yeux, les infirmières anesthésistes et de bloc opératoire, fortement mobilisées depuis des semaines, ont su se faire entendre, pas les échelons les plus bas, notamment les agents d'entretien.

D'ailleurs, plusieurs catégories de métiers, mécontents, ont décidé de repartir à la charge. Mardi, à l'initiative de SUD-CRC, des agents hospitaliers ont défilé à Paris, pour dénoncer le fait que « plus de la moitié des salariés n'ont rien obtenu ». Le gouvernement se contentant « d'arroser les sommets d'une partie de la hiérarchie hospitalière ». Répondant à l'appel du Collectif des cadres hospitaliers, plusieurs centaines d'entre eux ont également bloqué des voies de la gare Montparnasse. De son côté, la coordination nationale des sages-femmes (libérales et hospitalières) organise une grève reconductible à partir du 20 mars. Et la CGT appelle les hospitaliers à rejoindre la manifestation unitaire de la fonction publique prévue le 22 mars. Mercredi, M^{me} Guigou devait annoncer l'ouverture de nouveaux chantiers concernant les « déçus » ou les « oubliés », à travers un comité de suivi dont seront exclus les syndicats non-signataires.

Isabelle Mandraud

La grève des agents des finances a été moins suivie que prévu

Bercy annonce 22,7 % de grévistes

DANS l'entourage de Laurent Fabius, on s'attendait à une forte mobilisation, comme au sein des cinq syndicats (FDSU, CGT, CFDT, FSAFI-UNSA et CFE-CGC) qui avaient appelé les 180 000 agents des finances à faire grève, mardi 13 mars, pour faire pression sur le gouvernement avant l'ouverture des négociations sur les 35 heures (Le Monde du 14 mars). Il n'en a rien été : 22,7 % des agents ont fait grève, selon Bercy, alors qu'ils avaient été 38 % à cesser le travail, le 30 janvier, pour réclamer des revalorisations salariales dans la fonction publique.

Cette fois, FO, majoritaire à la comptabilité publique, et la CFTC, ne se sont pas joints à la grève, préférant concentrer leur énergie sur la journée du 22 mars, qui concerne l'ensemble des fonctionnaires. La mobilisation n'a pas été à la hauteur des espoirs syndicaux à la direction générale des impôts (DGI). Le Syndicat national unifié des impôts (SNUI), majoritaire, s'attendait à ce que la grève soit suivie par plus de la moitié des agents des impôts ; ils n'ont finalement été que 35 %, selon Bercy (41 %, selon le SNUI et la CGT). Les fédéra-

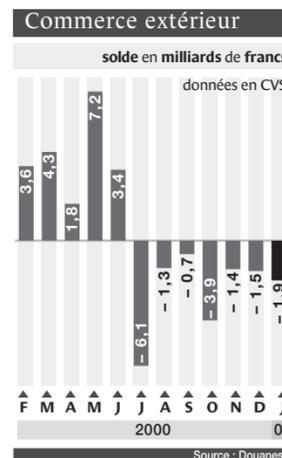
tions notent toutefois que la mobilisation a été très forte dans certaines régions, comme les Ardennes et la Loire, où 61 % des agents des impôts ont fait grève.

Les syndicats de Bercy contestent le choix de Laurent Fabius de mettre en place les 35 heures à effectifs budgétaires constants. Qui plus est, ils refusent l'application du décret du 25 août 2000, qui encadre la mise en place des 35 heures dans la fonction publique, prévue le 1^{er} janvier 2002 : celle-ci se traduirait en fait par une durée de travail de 36 heures 12, avec maintien des 32 jours de congés, expliquent les syndicats.

Ils ont été reçus par Jean-Marc Maury, conseiller social du ministre des finances, qui s'est engagé à ce qu'« une discussion approfondie » ait lieu après la grève du 22 mars. Pour l'heure, il n'y a pas eu de véritable négociation sur la réduction du temps de travail à Bercy. Le ministre, qui comptait attendre les relevés de conclusions établis en juin sur les expérimentations en cours sur une cinquantaine de sites, devra probablement aller plus vite que prévu.

Virginie Malingre

Le commerce français a ralenti en janvier



LE SOLDE commercial s'est établi à 1,928 milliards de francs en janvier, selon les données provisoires publiées mercredi 14 mars par les Douanes. Ce chiffre devrait être revu à la baisse car il sous-estime les importations intra-communautaires. Le dynamisme commercial s'est nettement ralenti en janvier. Les exportations ont représenté 177,1 milliards de francs, contre 186,6 milliards en décembre. « Cette contraction des ventes affecte toutes les branches, à l'exception des biens d'équipement et de l'industrie automobile, qui restent stables », précisent les Douanes. Les importations ont représenté 175,2 milliards contre 183,1 milliards en décembre.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Michel Pajon

APRÈS les déclarations de Jean-Luc Bennahmias (Verts) (« Le Monde du 14 mars), le maire de Noisy-Le-Grand (Seine-Saint-Denis), Michel Pajon (PS), nous écrit :

Arrivé largement en tête avec 37 % des voix, je déplore l'attitude irresponsable de Jean-Luc Bennahmias, d'autant plus que la ville aurait pu être gagnée dès le premier tour.

Déjà refusées alors – quatre maires adjoints soit deux fois plus que ne leur donnaient les moyennes des dernières élections – les nouvelles demandes majorées de M. Bennahmias ont été unanimement repoussées par le MDC, le PC et le PS. Par ailleurs, si j'ai soutenu Michèle Bouichou à Sevran, je démens formellement l'avoir aidée financièrement.

Lætitia Van Eeckhout

Le Conseil d'Etat propose de renforcer le pouvoir de régulation du CSA

CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA), Commission des opérations de Bourse (COB), Commission bancaire, Autorité de régulation des télécommunications (ART)... Il ne se passe pas un jour sans que l'un de ces acteurs ne fasse l'exercice du pouvoir quotidien de l'Etat. C'est à ces autorités administratives indépendantes que le Conseil d'Etat consacre la partie thématique de son rapport 2001, rendu public mercredi 13 mars. Un choix justifié par le rôle croissant joué, depuis une vingtaine d'années, par ces organismes dans les domaines économiques et sociaux.

Rédigé cette année sous la houlette de Marcel Pochard, ancien directeur général de la fonction publique, le rapport ne répertorie pas moins de trente-quatre autorités administratives indépendantes dont les missions et les pouvoirs sont aussi divers que les domaines dans lesquels ils interviennent. Cette hétérogénéité ne saurait toutefois surprendre, selon le Conseil d'Etat, qui résume l'idée d'un modèle unique et insiste sur le fait que, en « cherchant à ramener les autorités administratives indépendantes à une forme unique, on les priverait de ce qui est leur raison d'être même : apporter une réponse adaptée à un

problème spécifique à un moment donné ».

Les difficultés rencontrées ou soulevées par ces organismes indépendants conduisent la juridiction administrative à faire quelques recommandations. Moins pour limiter leurs prérogatives que pour renforcer leur légitimité. Le rapport plaide, en effet, en faveur d'une véritable délégation de pouvoir, dès lors que les autorités administratives indépendantes ont été chargées de réguler un secteur ou un marché : pouvoir de décision et de sanction, mais aussi, dans un certain nombre de cas, pouvoir de réglementation.

RÉPARTITION DES RÔLES

Dans les domaines qui connaissent une mutation rapide – télécommunications ou marchés financiers par exemple – et où les administrations centrales n'ont pas une « expertise établie », le Conseil juge ainsi « opportun de profiter de la capacité de réaction rapide d'une autorité administrative indépendante en lui laissant le soin d'adapter la réglementation applicable ».

Pour le Conseil d'Etat, les problèmes rencontrés sont, pour l'essentiel, liés à une répartition des rôles insuffisamment claire et cohérente entre les autorités administratives

indépendantes et les administrations centrales. Ainsi, en juillet 2000, le Conseil d'Etat a annulé un communiqué du CSA autorisant la publicité télévisée pour les sites Internet d'entreprises de presse, de distribution, du cinéma et d'édition, au motif qu'il revient au gouvernement et non au CSA le soin de fixer les principes généraux définissant les obligations concernant la publicité et le parrainage à la télévision. Dans son rapport, il n'en souligne pas moins que « la situation du CSA est devenue particulièrement exemplaire de la difficulté d'une autorité de régulation à faire face aux mutations permanentes d'un secteur dans lequel le cadre législatif n'évolue pas assez rapidement ».

Face à ces tensions entre autorités administratives indépendantes et ministères, le Conseil d'Etat estime qu'il revient au Parlement de jouer pleinement son rôle, en particulier en exerçant effectivement sur ces organismes un contrôle « nécessaire à leur légitimité et à leur efficacité ». Le rapport suggère notamment que, dans le cadre de la réforme en cours de la procédure budgétaire, soit offerte aux autorités administratives indépendantes les plus importantes la possibilité de discuter plus directement de

leur budget et de rendre compte de leur activité devant le Parlement.

Le Conseil d'Etat invite les pouvoirs publics à ne créer de telles autorités « qu'à bon escient ». L'Etat ne saurait, à ses yeux, se soustraire à ses responsabilités régaliennes ni à son rôle de garant de l'intérêt général. « Cette fonction même de l'Etat cadre mal avec sa parcellisation, fût-elle justifiée par le souci de mieux assurer certaines missions sectorielles », observe le rapport, qui note que dans divers cas – comme le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage ou l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, dont la création avait été contestée par le Conseil d'Etat – la création d'une autorité administrative indépendante n'a été qu'une « solution de substitution », autrement dit de facilité.

Enfin le rapport rappelle que la formule des autorités administratives indépendantes ne saurait être la seule manifestation d'une réforme de l'Etat. « Les exigences d'impartialité, de professionnalisme et d'efficacité ne sauraient être l'apanage des seules autorités administratives indépendantes » : elles s'imposent « sans restriction » à l'Etat.

Lætitia Van Eeckhout

Club Med
Croisières

Oubliez tout

et suivez-nous, cet été, sur la route des Fjords... 0 810 826 810



Etre-re

Le Haut commissariat pour les réfugiés critique la politique de l'asile en France

Il dénonce « les décisions à la légère » de l'Ofpra

LE HAUT COMMISSARIAT pour les réfugiés (HCR) sort de sa réserve. Pour la première fois de son histoire, l'organisation des Nations unies a rendu public, mardi 13 mars, son bilan de la politique française de l'asile. Jusqu'à présent, les « notes » de la délégation du HCR pour la France étaient réservées à l'Etat et aux ONG concernées. En pleine année de célébration de son cinquantième anniversaire, le Haut commissariat a voulu mettre en exergue les dysfonctionnements de la politique française. Et montrer ainsi son rôle de vigie dans l'application de la Convention de Genève en France. « On n'est pas seulement là pour être sur la photo devant le camp de Fréjus », insiste Corinne Perthus, chargée de communication.

En préambule, le Haut commissariat a tenu à rappeler que la politique d'asile est particulièrement mise à mal à la suite du renforcement des mesures restreignant l'entrée sur le territoire décidées par les gouvernements de l'Union européenne : présence policière renforcée aux frontières, contrôle des compagnies aériennes, sanctions contre les transporteurs... Autant de freins à la fuite hors d'un pays persécuteur. « Les réfugiés sont contraints d'utiliser les filières », rappelle la note, qui réclame le développement des « visas au titre de l'asile » délivrés par les ambassades de France pour protéger les personnes amenées à fuir leur pays.

Précis dans ses critiques, le document aborde ensuite l'ensemble des étapes de la demande d'asile et le détail de la procédure de décision, qui « pourraient faire l'objet de modifications et d'améliorations ». C'est, sans surprise, sur les zones d'attente que le HCR est le plus sévère. L'organisation, qui vient d'achever une série de visites à l'aéroport de Roissy, s'inquiète « du manque de garanties légales offertes aux demandeurs d'asile et des pratiques qui s'y développent ». Sont ainsi dénoncés les « difficultés et refus d'enregistrement de plus en plus fréquemment constatés » : les officiers de la police aux frontières (PAF) refuseraient souvent d'entendre la demande d'asile, considérant les personnes comme de simples migrants illégaux (Le Monde du 16 janvier).

Aucun formulaire ne leur est alors donné, ni aucune information sur leurs droits. L'étranger est laissé dans la zone internationale, dans l'attente d'être renvoyé vers le pays de départ. Quant il n'est pas maintenu dans des locaux de police inadaptés où les ONG n'ont aucun accès. « Les officiers décident d'après le seul aspect extérieur de la personne qui se présente à eux s'ils sont de « vrais » demandeurs d'asile, quelle

que soit la langue parlée », souligne Manuel Jordao, délégué adjoint du HCR en France.

Une fois admis en zone d'attente, le demandeur d'asile doit encore affronter plusieurs obstacles. Il ne reçoit aucun conseil juridique pour remplir un formulaire souvent difficile à comprendre. L'interprétariat laisse à désirer : seules les langues de l'ONU sont reconnues comme donnant droit à un interprète. L'exilé n'a ensuite pas accès à son dossier de demande d'asile, les avis du ministère de la défense comme la décision du celui de l'intérieur ne lui sont pas communiqués : des informations qui, pourtant, demeurent des « garanties essentielles du droit de la défense ». Quant aux recours en cas de rejet de la demande, ils ne sont pas suspensifs. C'est pour toutes ces raisons que le HCR considère que la présence permanente des ONG « se révèle une nécessité ».

CRITÈRES D'ACCEPTATION VARIABLES

La délégation française épingle ensuite les préfetures pour la « multiplication des difficultés constatées ». Alors qu'elle joue un rôle déterminant dans les démarches du demandeur d'asile, l'administration préfectorale a développé ces dernières années des pratiques fort différentes d'un département à l'autre « sans toujours tenir compte des spécificités du domaine de l'asile », souligne la note. Manque d'information en direction des demandeurs, critères d'acceptation des domiciliations variables, formation des agents insuffisante... les critiques sont nombreuses. De plus, le manque de moyens affectés aux services des étrangers entraîne un « allongement conséquent » de la durée des procédures. « Cela peut prendre plus de six mois mais, à Marseille, c'est neuf ! Sans aucun statut légal ni aide matérielle possible », insiste Philippe Lavanchy, délégué du HCR pour la France.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) n'est pas non plus épargné par les critiques du HCR : délais d'examen des dossiers trop longs, taux d'entretien avec le demandeur « très faible », absence d'assistance d'un avocat, frais de transport non pris en charge... la qualité d'évaluation des dossiers est souvent d'un « bas niveau ». « L'Ofpra prend des décisions à la légère », dénonce M. Jordao. Résultat : le nombre de recours auprès de la Commission de recours des réfugiés explose. La juridiction d'appel est la seule instance à trouver grâce aux yeux du Haut commissariat. Même si « des améliorations restent possibles ».

Sylvia Zappi

Remise en liberté d'un prévenu après une erreur de procédure

LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION de la cour d'appel de Paris a remis en liberté, mardi 13 mars, Abdessem B., écroué depuis juin 2000 par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, pour sa participation présumée à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Les magistrats ont suivi l'argumentation des avocats du détenu, M^{rs} Jean-Jacques de Felice et Irène Terrel, qui dénonçaient une « détention arbitraire » due à un « dysfonctionnement du service de la justice » (Le Monde du 14 mars).

Après s'être vu refuser, le 1^{er} février, une remise en liberté, Abdessem B. avait interjeté appel dès le lendemain. Or, le 23 février, à l'expiration du délai légal de vingt jours, son appel n'avait toujours pas été examiné par la chambre de l'instruction. L'avocat général, Etienne Madranges, reconnaissait pour sa part un « bug » consécutif à une surcharge de travail des magistrats, mais ne voyait pas dans ce dysfonctionnement une raison suffisante pour remettre en liberté Abdessem B.

DÉPÊCHES

■ **MEURTRE : un jeune homme de dix-neuf ans, Romain Stive, a reconnu, mardi 13 mars, avoir égorgé sa mère adoptive et tué de plusieurs coups de couteau un passant qui tentait de lui porter secours, dans la nuit de samedi 10 à dimanche 11 mars, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).** Suivi pour troubles psychiatriques, le jeune homme a été interpellé, lundi 12 mars, à Neuilly, au terme d'une course poursuite mouvementée, au cours de laquelle un policier a fait usage de son arme, le blessant à un poignet.

■ **JUSTICE : les juges d'instruction Marie-Paule Moracchini et Roger Le Loire ont été déboutés, mardi 13 mars, par le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine) de leur action en diffamation contre le quotidien Libération, à propos d'un article sur l'affaire Borrel, dont ils avaient la charge (Le Monde du 16 février).** Le tribunal a estimé que le journal, « en rendant compte de la mise en cause de l'instruction concernant le décès de Bernard Borrel, n'a fait qu'exercer sa mission d'information du public ».

Contre la délinquance, le gouvernement présente un projet de loi sur « la sécurité quotidienne »

La législation contre le piratage des cartes bancaires sera renforcée ; les magasins d'armes seront contrôlés

Un projet de loi « relatif à la sécurité quotidienne » a été présenté au conseil des ministres du mercredi 14 mars par le ministre de l'intérieur. Le texte,

qui entend répondre à la montée de la délinquance, comprend des mesures disparates : il prévoit de soumettre à autorisation préfectorale l'ouver-

ture de magasins d'armes, de renforcer la législation contre le piratage des cartes bancaires et l'immigration clandestine vers le Royaume-Uni.

LE MINISTRE de l'intérieur, Daniel Vaillant, a présenté, mercredi 14 mars, au conseil des ministres, un « projet de loi relatif à la sécurité quotidienne », qui devrait être examiné par l'Assemblée nationale dès le mois d'avril. Rassemblant une série de dispositions disparates, le texte répond aux priorités définies par le conseil de sécurité intérieure du 30 janvier (Le Monde du 31 janvier), à la veille de la publication des statistiques de la délinquance en 2000, caractérisées par une hausse de 5,72 %. Outre l'annonce du recrutement exceptionnel de 1 000 gardiens de la paix et de 5 000 adjoints de sécurité (emplois-jeunes de la police nationale) pour une période de cinq ans, le gouvernement avait annoncé la rédaction d'un projet de loi pour répondre aux préoccupations de l'opinion en matière de sécurité.

Le texte comprend cinq dispositions principales. Il prévoit de soumettre à l'autorisation du préfet l'ouverture des magasins d'armes. Cette mesure, qui épargne les seules armes de collections, est une réponse à la polémique qu'avait sus-

citée, en janvier, l'installation d'une armurerie à Corbeil-Essonnes (Essonne), à proximité du quartier sensible des Tarterêts. Les 850 magasins existants n'auront pas à solliciter l'autorisation préfectorale. Les préfets pourront cependant décider leur fermeture, si des troubles répétés à l'ordre public ont été constatés. La vente d'armes par correspondance sera interdite, la présence simultanée de l'acheteur et du vendeur étant obligatoire.

La répression de la vente aux mineurs est renforcée : de simple contravention, elle devient un délit passible d'une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende pouvant atteindre 30 000 francs, quel que soit le type d'arme. Les professionnels et les particuliers devront sécuriser la conservation de leur arme. Un décret pourrait les contraindre à séparer les munitions de l'arme et à en enlever des éléments essentiels, rendant ainsi impossible son utilisation. Selon le ministère de l'intérieur, la France recense en moyenne dix morts par armes à feu par jour, dont 80 % de suicides.

Les gardiens de la paix obtiendront dès leur titularisation la qualité d'agent de police judiciaire, au lieu de deux ans après celle-ci. Cette mesure concernerait dès cette année environ 9 500 policiers, qui pourront ainsi constater sur procès-verbal les crimes et délits, entendre les témoins et procéder à des actes d'enquête. Les adjoints de sécurité (ADS) auront, eux, la qualité d'agents de police judiciaire adjoints, qui autorise par exemple à participer à des opérations de contrôle d'alcoolémie. Ces deux mesures ont pour objectif de renforcer la police de proximité.

CRÉATION DE NOUVEAUX DÉLITS

La nouvelle législation prévoit aussi de renforcer la répression des délits à la carte bancaire, dont le nombre a augmenté de 74 % au cours des trois dernières années (Le Monde du 27 janvier). Outre la création de nouveaux délits, tels la récupération et la vente de cartes bancaires, la circulation sur Internet de logiciels de création de numéros de cartes ou le piratage des fichiers de cartes de sociétés,

le texte fait de la fraude un cas supplémentaire d'opposition à la carte bancaire. Jusque-là, les possesseurs de cartes ne pouvaient faire opposition qu'en cas de perte ou de vol. Par ailleurs, la Banque de France verra son rôle renforcé dans le contrôle de la sécurité des moyens de paiement.

D'autre part, les mesures d'urgence concernant la lutte contre les animaux dangereux sont renforcées et simplifiées. Ainsi, en cas de danger grave immédiat, les maires ou préfets pourront aussitôt, et sans engager de procédure contradictoire avec le propriétaire, ordonner le placement de l'animal. Celui-ci pourra aussi être rapidement piqué, après avis d'un vétérinaire.

Enfin, le projet gouvernemental vise à renforcer la lutte contre les filières d'immigration clandestine vers la Grande-Bretagne. Un contrôle d'identité sera donc systématiquement opéré pour tous les passagers embarquant de France dans des trains à destination du Royaume-Uni.

Pascal Ceaux

Si votre souris cherche le meilleur site bancaire de l'année*, il est à la Société Générale.

logitelnet.socgen.com



Les internautes ont élu Logitel Net meilleur site de l'année dans la catégorie "Banque".

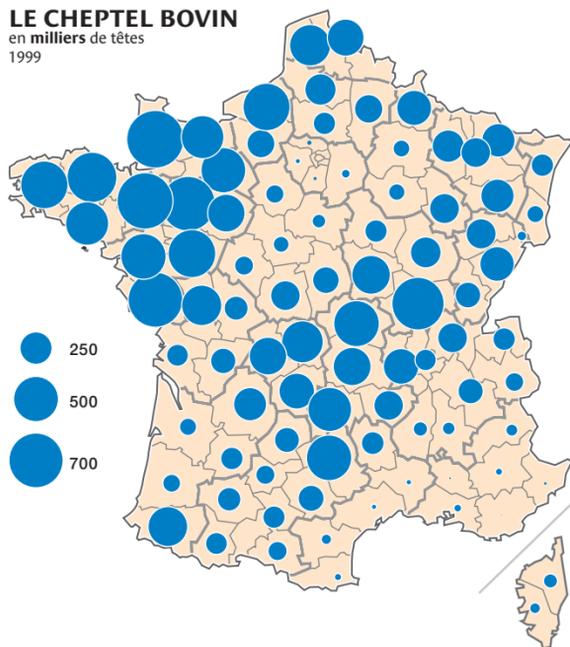
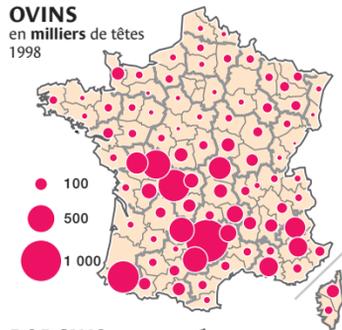
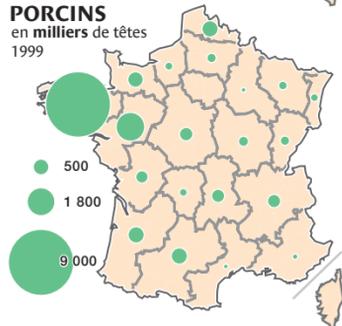
Logitel Net

* dans la catégorie "Banque" - Etude Ipsos-Méd angles/Azefic réalisée du 5 au 22 février 2001 après d'un échantillon de 200 internautes ayant testé et noté le site.

www.societegenerale.fr

Si on en parlait ?

20 millions de bovins, 16 millions de porcins et 9,5 millions d'ovins

LE CHEPTEL BOVIN
en milliers de têtes
1999**OVINS**
en milliers de têtes
1998**PORCINS**
en milliers de têtes
1999

Source : Agreste, 2000

La crise rapproche France et Allemagne

L'IRRUPTION de la fièvre aphteuse en France tressait une toile de fond singulière au rendez-vous que s'étaient donné les ministres français et allemands des affaires étrangères et de l'agriculture mardi soir 13 mars à Paris pour décorifier le contentieux qui oppose les deux pays sur la politique agricole européenne depuis le sommet de Berlin, en mars 1999. L'urgence aidant peut-être à retrouver la tête froide, il a été constaté que, en dépit des invectives de ces derniers mois sur les coûts et la raison d'être de celle-ci, il y avait des points de rapprochement possibles.

De source diplomatique, on estimait à l'issue du dîner, qui s'est déroulé au Quai d'Orsay, que les convergences étaient « plus fortes que prévu ». Les discussions se poursuivront sur « l'identification des problèmes et des défis à affronter pour construire une agriculture de qualité, prenant en compte les impératifs de la sécurité alimentaire, en utilisant dans l'immédiat les marges de manœuvre qu'autorisent les accords de Berlin ».

Ce dîner en formation inédite, qui réunissait deux ministres de Lionel Jospin – Hubert Védrine et Jean Glavany – et deux principaux représentants des Verts allemands au sein de l'équipe Schröder – Joschka Fischer et Renate Künast – s'inscrivait dans les efforts actuels des deux capitales pour tenter de renouer une relation moins troublée en mettant à plat les sujets de friction. Les rendez-vous se sont multipliés depuis janvier après la

crise provoquée par le sommet de Nice. Le président Chirac, le premier ministre et le chancelier Schröder se retrouveront le 20 mars à Herxheim pour une nouvelle rencontre afin de faire le bilan du travail de décodage qu'ils ont confié aux chefs de leurs diplomates.

Le drame vécu par l'élevage, véritable défi à la cohésion de l'Union, a vu repartir de plus belle les soupçons. Devant l'ampleur des répercussions sur le tissu rural, chacun a réagi pour soi, la France voulant plus d'aides, l'Allemagne réfutant la logique des subventions sans fin. L'irruption de la fièvre aphteuse alourdit le climat, tous les gouvernements étant obligés de multiplier les mesures de précaution. Après avoir tenté d'avoir stoppé le virus sur la Manche, la France se voit à son tour en quarantaine. Plusieurs Länder allemands ont annoncé la destruction des animaux venus ces dernières semaines des zones à risques françaises et recommandé à leurs concitoyens de limiter leurs déplacements en France.

PRISE DE CONSCIENCE

Les premiers cas de vache folle apparus outre-Rhin, à l'automne dernier, ont pourtant paradoxalement créé une situation plus favorable au dialogue. Nommée en janvier pour repenser la politique agricole allemande, la nouvelle ministre de l'agriculture a aussitôt réclamé un tournant radical. « Qualité plutôt que production de masse », tel est le mot d'ordre réaffirmé ce

week-end pas le congrès des Verts allemands à Stuttgart. Cette volte-face, qui suscite des appréhensions dans la profession, notamment en France, témoigne néanmoins de la prise de conscience en Allemagne aussi que l'agriculture n'est pas seulement l'affaire des agriculteurs, que, même dans nos sociétés urbaines, elle recouvre des réalités plus complexes.

Le gouvernement socialiste français, qui avait œuvré dès son arrivée au pouvoir à promouvoir une agriculture plus respectueuse de son environnement, proposant aux exploitants de nouveaux contrats d'exploitation territoriaux, est prêt à prendre les Allemands au mot. Le ministre français Jean Glavany a eu beau jeu, dans une interview publiée par *Les Echos*, jeudi 8 mars, de rappeler que l'Allemagne s'était, elle aussi, opposée à une modulation des aides en faveur d'une agriculture de qualité et n'avaient pas jusqu'ici utilisé les possibilités ouvertes en ce sens par les accords de Berlin. Devançant le congrès des Verts allemands, il avait défendu la nécessité pour les agriculteurs de « conclure un nouveau contrat avec la société pour passer du produire plus au produire mieux ». Il a estimé qu'à l'occasion du rendez-vous prévu en 2003 pour faire le point sur la PAC, « il ne serait pas inconvenant qu'on puisse donner des signaux politiques forts montrant qu'on a tiré les leçons des crises et reçu le message de l'opinion ».

Henri de Bresson

La délicate recherche de l'équilibre entre risques et bénéfices

IL Y A moins de deux semaines, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, estimait que ce serait « un miracle » si l'épizootie de fièvre aphteuse britannique épargnait totalement la France.

ANALYSE

Après l'abattage et la destruction, se pose la question du retour à la vaccination

Jean Glavany, ministre de l'agriculture, confiait pour sa part qu'il « croisait les doigts » pour que l'Hexagone demeure indemne. Le miracle ne s'est donc pas accompli et le geste familier de M. Glavany n'aura pas été bien efficace. Quant à la controverse lancée par José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, estimant qu'on en « faisait trop » contre la fièvre aphteuse, elle fait place à une interrogation symétrique : celle de savoir si, tout compte fait, on en a « fait assez ».

Autant que les grandes affaires de santé publique humaine, les épizooties de ce type posent de difficiles questions quant aux bénéfices et aux risques inhérents aux différentes stratégies de lutte pouvant être choisies. Ce sont bien, désormais, les responsables politiques chargés de la gestion du risque qui se doivent de répondre, après une évaluation scientifique détaillée réalisée par les experts. De ce point de vue, les autorités sanitaires françaises sont, depuis le 20 février, dans une situation particulièrement délicate. A la différence de 1967, année où une épizootie massive de fièvre aphteuse avait conduit à l'abattage et à la destruction de près de 500 000 bêtes outre-Manche, le cheptel bovin français n'est plus, aujourd'hui, protégé par des campagnes annuelles de vaccination.

Affichant la volonté de mettre en œuvre, quoi qu'il en coûte, une

politique fondée sur le principe de précaution, le gouvernement français a décidé, au plus vite, de faire abattre non pas – comme c'est aujourd'hui le cas en Grande-Bretagne – les animaux des élevages réellement infectés, mais des animaux dont on pouvait raisonnablement craindre qu'ils le soient. Pour mieux cerner le risque et resserrer le cordon sanitaire, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) procédait, parallèlement, à des analyses biologiques qui permirent d'identifier les moutons qui étaient, selon toute vraisemblance, contaminants.

Pouvait-on aller plus vite ? Pouvait-on aller plus loin ? Fallait-il, par exemple, procéder, à titre prophylactique, à l'abattage de quelques milliers ou dizaines de milliers d'animaux d'élevage ayant été en contact avec des moutons potentiellement contaminés, avant même l'apparition du symptôme évocateur de la maladie et la découverte de la présence du virus ? On pourra toujours soutenir, surtout si de nouveaux foyers infectieux se déclarent, que le ministre français de l'agriculture, pleinement responsable de ce dossier, aurait dû prendre des mesures préventives encore plus drastiques, afin de gagner la course-poursuite contre la dissémination du virus aphteux.

Ce serait oublier les contestations, rurales et citadines, émanant de ceux que réveille l'image des bûchers dressés au titre de la prévention. Ce serait aussi ignorer les difficultés de M. Glavany à obtenir de Bercy des indemnités équitables pour les éleveurs concernés. Ce qui ne permettait guère d'aller vite et loin dans l'organisation de la lutte contre l'épizootie. Ce serait enfin méconnaître la dimension rationnelle qui, en toute hypothèse, doit présider à la résolution de la délicate équation à multiples inconnues des bénéfices et des risques en matière infectieuse et vétérinaire.

Pour autant, une nouvelle ques-

tion est d'ores et déjà posée au ministre de l'agriculture, et, plus largement, au gouvernement : celle du recours à la vaccination des animaux des espèces les plus sensibles, situés dans les zones géographiques les plus à risque, afin de contenir autant que faire se peut la dissémination du virus.

Jean-Yves Nau



LA NET ÉCONOMIE, ÇA S'ANALYSE LE VENDREDI.

TROIS QUESTIONS À...

RÉMI GELLÉ

1 Rémi Gellé, vous êtes vétérinaire en milieu rural, vice-président du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL). Contestez-vous l'efficacité des mesures de lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse mises en place jusqu'à présent par le gouvernement ?

Pas du tout, les mesures d'isolement et d'abattage sont les seules possibles dans un premier temps. Elles sont indispensables pour préserver nos intérêts économiques et sanitaires. Mais nous pensons qu'il faut les renforcer par la vaccination. Bien que les mesures de prévention aient été appliquées avec beaucoup de rigueur, nous voyons aujourd'hui qu'il est très difficile de stopper le virus. Nous sommes tristes d'avoir eu raison. Nous avons mis en garde, au moment de l'arrêt de la vaccination, contre l'éventualité d'ennuis sérieux. Maintenant il faut faire face.

2 Quelle forme doit prendre cette vaccination ?

Ce n'est pas à nous de dire aux autorités sanitaires ce qu'il faut faire. Nous demandons simplement que cette solution, qui a été écartée jusqu'à présent, ne soit

pas abandonnée. Nous connaissons les problèmes qu'elle pose, en termes de stocks de vaccins et de choix des espèces à vacciner par exemple. Mais il faut prendre une décision, il s'agit d'une course contre le virus. Nous suggérons la vaccination en anneau autour des foyers infectés, sans trop tarder. Au bout de quelques mois, les animaux pourraient être envoyés normalement à l'abattoir et remis dans le circuit de distribution, en prenant toutes les précautions sanitaires nécessaires. Cela nous permettrait d'éviter le traumatisme de la destruction massive du cheptel. On ne va pas abattre des millions d'animaux ! Cela pose problème en termes de protection animale.

3 Etes-vous inquiet aujourd'hui ? Nous craignons une extension multacentrique. Nous espérons que toutes les mesures prises jusqu'à présent vont permettre d'isoler les foyers. Mais il y a tellement d'échanges dans notre pays, et il y a déjà eu tellement de passage aux endroits où l'on a trouvé les animaux infectés qu'il nous paraît hautement improbable que cela s'arrête là. Cette situation est très angoissante pour les éleveurs.

Propos recueillis par
Gaëlle Dupont

Il aime, pêle-mêle, King Kong, Nietzsche, Borges, le bourgogne et Steven Spielberg. Il hait les « barbares » qui mettent à sac le pays de son enfance, c'est-à-dire les indépendantistes basques de l'ETA. Il vient de recevoir, pour son courage, le prix européen Sakharov pour les droits de l'homme

EL PAIS SEMANAL



Fernando Savater, ou le courage en solitaire

D'ABORD, on a des doutes. Mickey sur le paillason, puis Tintin et Milou, grandeur nature, dans l'entrée : est-ce bien là, dans ce quartier bourgeois de Madrid, la résidence de Fernando Savater, brillant détenteur de la chaire de philosophie la plus en vue d'Espagne, essayiste, dramaturge et polémiste impénitent, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages, traduits en quatorze langues ? Celui-là même qui vient de recevoir, pour son courage, au nom de ses compagnons de l'initiative citoyenne contre la violence au Pays basque « Basta Ya ! » (« Ça suffit ! »), le prix européen Sakharov pour les droits de l'homme ?

Et puis, se frayant un passage jusqu'au salon, où le sofa soutient une lutte désespérée contre l'assaut de quadruples piles de livres, sous l'œil jaloux de dinosaures en plastique, Dracula, King Kong et autres *freaks* de caoutchouc, embusqués entre deux tomes de Nietzsche, Kant ou Spinoza, on commence à comprendre. D'autant que le maître de maison, tout sourire et chaussons d'intérieur, citant Merleau-Ponty, vous annonce : « Je ne me guérirai jamais de mon incomparable enfance ! »

Pour que tout s'éclaire, il lui suffira d'avouer avec délectation, par-dessus sa barbe blanche et les larges lunettes orangées qui lui donnent l'air tendre d'un personnage de dessin animé, qu'il est un admirateur de Marx (Groucho, pas Karl) et se considère comme un « proto-Spielberg » qui vénère Michael Crichton, l'auteur de *Jurassic Park*. Et lorsqu'il finit par lâcher qu'il tient des œuvres trépidantes, mais « discrètes », comme *L'Anachorète de Devarayandurga* ou *La panthère assassine des monts Yellagiris*, pour le terreau le plus fertile de son imagination, on est irrémédiablement convaincu : Fernando Savater, qui se méfie de « ceux qui n'ont aucun sens de l'humour » et ne déteste rien tant que « l'esprit de chapelle », est bien « l'infiltré » qu'il prétend être dans la philosophie.

Le succès de cet « Alien universitaire », devenu la coqueluche de toute l'Espagne qui se pique de penser « libre », que l'on voit se prodiguer à la télévision, à la radio ou de séminaire en colloque, sans jamais se prendre au sérieux, agace bien des caciques du métier. Qu'importe, lui est convaincu que, « dans le monde, parfois rebutant pour le lecteur, de la philosophie, on peut apporter un peu de gaieté et d'humour ». Voire de sexe, ce qui lui fit, avec la complicité posthume de Schopenhauer, diriger un séminaire universitaire sur « la genèse du pessimisme génital ». Ajoutez à cela un certain sentiment voltairien du « devoir pédagogique », et

l'on obtient la définition qui le satisfait le mieux : « Je suis un professeur de philosophie, plus qu'un philosophe, convaincu qu'enseigner n'est pas tant transmettre un savoir, mais plutôt faire que les gens s'éduquent eux-mêmes et se libèrent. »

Sur « autolibération », Fernando Savater l'a accomplie très tôt, dans le Saint-Sébastien de son « incomparable enfance », sur la côte basque où il est né, il y a cinquante-trois ans. Comment ? En nageant à contre-courant, dans un océan d'aventures livresques. Entre *Sandokan*, *L'Île au trésor* et *La Guerre des mondes*, s'intercalent très vite Cioran, Bataille, Garcia Calvo et Borges, qu'il découvre en français, d'abord, en raison de la censure.

De ce cocon familial, qu'il évoque les yeux mi-clos, il se souvient « de la douceur tiède du riz blanc à la sauce tomate et du soleil qui filtrait suavement dans les persiennes ». Et quand, par hasard, une indisposition l'oblige, enfant, à garder le lit une semaine, occasion de dévorer plus de livres encore, il s'endort « avec des frissons de plaisir » en pensant que le lendemain sera aussi délicieux que le jour écoulé. Ni chef de bande ni fort en thème, l'élève Savater passe plutôt pour un « original ». Qui s'exprime, ça oui !, très tôt sur tout, et écrit même quelques petites œuvres de théâtre : « Mon côté exhibitionniste déjà... », confie-t-il, dans un de ces grands rires qui le font se renverser en arrière pour mieux en profiter, conscient, lui qui n'écrit qu'« à coups de passion ou d'indignation », que communiquer lui est « vital ».

EN pleine dictature franquiste, comment vit-il son premier contact avec la politique ? Avec du recul, pourrait-on dire, car si sa mère discute passionnément avec lui, son père, notaire antifranquiste, déjà âgé et traumatisé par la mort de son frère aux mains des républicains, s'est plongé dans son travail pour éviter de trop penser. A-t-il intégré cette « méfiance » paternelle ? Le fait est qu'il glisse comme une anguille, entre partis, appellations et catégories politiques : plutôt « Anarchiste, libertaire et "grouchien" », lui qui, selon la formule de l'acteur comique, ne suppor-

terait pas d'« appartenir à un club où on l'aurait accepté ».

D'autres se chargeront de lui trouver une étiquette : frondeur, subversif et provocateur. La mort d'un de ses camarades de études, aux mains de la police franquiste, fera de lui « un étudiant révolté ». Ce qui lui vaudra, dans les années 1960, un passage en prison, et plus tard, d'être expulsé de l'université. 1968 le trouvera très affairé à jouer les contrebandiers d'idées, flirtant avec les situationnistes, dont il rapporte la revue de France, « bourrant le coffre de [sa] voiture d'exemplaires camouflés dans des revues océanographiques, traitant de la vie du placenton !... » Les années 1980 le voient attiré par les radicaux transnationaux de l'Italien Marco Pannella, à moins que ce ne soit par le charme de la Cicciolina, la députée qui montre ses seins généreux. Comment résisterait-il, lui qui trouve « plus obscure une poitrine avec des décorations qu'un sein nu » ?

Car Fernando Savater ne le nie pas, ce qui le fait avancer dans la vie, se jeter goulument sur tout ce qui peut l'enrichir sans cesse, « c'est l'alégresse, le plaisir d'être heureux. Et d'être heureux maintenant. Il faut affirmer le présent, je suis la personne la plus positive qui soit. Après ma mort, rien ne m'intéresse ». Est-ce pour cela que ce sceptique des théories, qui va « jusqu'à douter même du nihilisme », s'est lancé dans la philosophie ? « En fait, répond-il, j'aurais aimé faire des études purement littéraires, mais à l'époque ça n'existait pas ici. » Et d'expliquer, avec beaucoup de patience, que la philosophie « n'a rien d'abstrait. Elle est en prise directe avec la vie, pour nous aider à la vivre et non prétendre trouver une réponse à ce qui nous transcende ». L'éthique, en particulier, qui est sa « spécialité ».

Dieu, là-dedans ? On ose à peine la question. Petit silence, un ange passe, fortement sexué, à moins qu'il ne soit déguisé en Batman. Le temps de mijoter une réponse qui le réjouit infiniment, et il lance : « J'ai définitivement réglé le problème quand j'avais treize ans : je suis aussi hermétique à Dieu qu'au flamenco ! » Sanguin, esthète, jouisseur de la vie, Fernando Savater a fait sien la formule de

Nietzsche, selon laquelle « les désirs que l'on n'a jamais essayés de réaliser pourrissent en nous, donnant une mauvaise odeur à la vie ». Avec lui, pas de danger. Cigares, vins (surtout des hospices de Beaune où il s'est rendu en pèlerinage plusieurs années) et courses de chevaux, une passion héritée de son père, n'ont jamais laissé place aux désirs refoulés. Son dernier mariage et son fils, Amador, sont venus combler sa félicité.

Et puis, à trop jouer, avec insistance, les sybarites irrévérrencieux, accumulants boutades et anecdotes, ou à trop s'abriter derrière ce « syndrome de Peter Pan » (expression qu'il abhorre) d'éternelle jeunesse, Fernando Savater finit par baisser la garde. Un instant. Suffisant pourtant pour percevoir la profonde générosité

des Thierry-la-Fronde face au terrorisme. A main nue, mais avec le verbe haut. Une arme redoutable.

En 1983, alors que rien ne l'y oblige, puisqu'il est à l'université de Madrid, à distance, il revient enseigner à Saint-Sébastien. Graffitis et insultes le traitent de fasciste courent son bureau. Lui, impassible, pourfend l'intolérance, le racisme ethnique, la violence. Un de ses premiers livres s'appelle *Contre les patries*. Première satisfaction : un jour, des mains anonymes répondent par des affiches pacifistes. On y cite les plus grands penseurs, Pio Baroja, Unamuno et... Savater. « A ce moment-là, je n'avais pas reçu de menaces directes, j'étais le seul prof de mon espèce, un peu "voyant", on me traitait presque avec curiosité,

« Dialoguer avec l'ETA est aussi utile que parler à un acacia ! Il faut en finir avec cette absurdité qui est de croire que l'idée nationaliste peut être "progressiste", alors qu'au Pays basque on est passé de la dictature franquiste au totalitarisme nationaliste »

té au service de convictions courageuses qui l'anime et se cache, elle aussi, pudiquement, sous un humour trop à vif pour ne pas abriter quelque faille, quelque désespoir caché.

Ce désespoir a un nom : le Pays basque. Et même s'il revendique ses origines « métissées » dues à son père, originaire de Grenade, Fernando Savater a décidé de s'engager pour que les « barbares » (comprenez les nationalistes indépendantistes basques qui soutiennent la violence de l'ETA) cessent de « mettre à sac le paradis de mon enfance ». Un Pays basque où « il n'y a plus ni sécurité ni liberté d'expression et un énorme déficit de démocratie ». Et comme il n'est pas de ceux qui, dans la vie, « se contentent de signer le livre de réclamations », Peter Pan a retroussé ses manches pour jouer

comme une sorte d'animal protégé. A présent, je suis plutôt en voie de disparition », dit-il avec un petit rire, sans conviction.

Entre-temps, il est vrai, les menaces se sont précisées, Fernando Savater a dû à moitié quitter le Pays basque, acceptant, en 1995, la chaire de philosophie de l'université de la Complutense, à Madrid. Ce qui l'oblige à une navette incessante pour voir sa femme, restée à Saint-Sébastien. Ses amis sont tombés, les uns après les autres, comme le journaliste Lopez de La Calle, ou ont échappé par miracle à un attentat, comme le socialiste José Ramon Recalde. D'autres ont pris le chemin de l'exil.

C'était trop. Savater a décidé de descendre dans la rue. « On ne pouvait pas continuer, après chaque mort, à se réunir "en silence", à jouer les pacifistes mous. De plus, les

intellectuels, ici, ont un devoir de s'engager, ce n'est pas pour me mettre en avant, mais on voyait rarement une tête connue identifiable aux manifestations contre l'ETA, alors que, c'est pathétique, tout intellectuel qui se respecte en Espagne est prêt à signer toute sorte de pétitions pour le Timor-Oriental, le Kosovo ou ce que l'on voudra. »

Alors, convaincu, avec sa vieille méfiance, que « ce qui se passe au Pays basque est trop grave pour nos hommes politiques », il s'implique davantage encore. Devient une des voix les plus écoutées de Basta Ya ! : « Une initiative citoyenne, rassemblant à titre individuel professeurs, ouvriers, syndicalistes, politiques, née spontanément en janvier 2000, qui n'a aucune existence bureaucratique ou idéologique et meurt à chacune de nos manifestations. » Un cri de protestation contre l'ETA, qui finit par assourdir cette Europe dont Savater voulait tant qu'elle se sente enfin concernée. Victoire : on remet à Basta Ya ! le prix Sakharov en décembre 2000. Le philosophe délivre, devant le Parlement européen, un discours passionné, dans lequel il n'hésite pas à accuser les nationalistes basques modérés, au pouvoir depuis vingt ans à Vitoria, d'« être le bouillon de culture de la violence terroriste », car, dit-il, « les etarras ne sont pas des extraterrestres, mais des jeunes éduqués dans le fanatisme ethnique et la haine envers tout ce qui est espagnol. Des jeunes, à qui on a fait avaler une histoire falsifiée et une anthropologie démentielle qui les font se croire des victimes et les transformer en bourreaux ! »

N'A-T-IL pas peur, parfois, dans cette lutte sans merci pour le pouvoir au Pays basque de se faire « utiliser » par certains courants politiques ? « Et à moi, que m'importe ? », s'empourte-t-il, fidèle à sa conviction que « dialoguer avec l'ETA est aussi utile que parler à un acacia ! ». « Il faut en finir avec cette absurdité qui est de croire que l'idée nationaliste peut être "progressiste", alors qu'au Pays basque on est passé de la dictature franquiste au totalitarisme nationaliste. »

En quelques mots très sobres, comme pour se calmer, il évoque la peur, lourd prix à payer désormais pour ses idées, toujours présente, « parce que l'on sait que "ça" peut arriver », et qui a fait de lui « un petit Salman Rushdie portatif », avec sa vie « blindée », « où il ne peut même pas descendre acheter un journal sans escorte ». Et comme, sous l'œil réprobateur de Milou, son maître à un instant d'assombrissement, il ne reste plus qu'à lui demander, en partant, ce qu'il aurait aimé être, si c'était à recommencer. Retrouvant le sourire, il répond, évidemment : « Moi, en plus réussi... »

Marie-Claude Decamps

La gifle de Sciences-Po

par Pascal Combemale et Olivier Coquard

Pour avoir enseigné pendant quinze ans dans des établissements de banlieue devenus au cours du temps des ZEP, ou des « zones sensibles », et nous retrouver aujourd'hui en classes préparatoires au lycée parisien Henri IV, nous ne sommes pas les plus mal placés pour observer les processus de ségrégation sociale à l'œuvre dans notre système d'enseignement.

Grâce à nos collègues et amis restés sur le « front », là où les conséquences scolaires de la fracture sociale s'inscrivent de plus en plus souvent dans la rubrique des faits divers, nous savons à quel point la situation s'est dégradée, bien au-delà de ce que laissent croire les discours autorisés, généralement censurés par le respect du « *politiquement correct* ». Confrontés, à l'autre extrémité du dispositif, quasiment sur une autre planète, à la douloureuse expérience de la sélection des dossiers de candidature aux classes préparatoires, nous savons aussi que l'on commence d'abord par hiérarchiser les lycées d'origine, avant même de prendre en compte les notes, tout simplement parce que celles-ci n'apportent plus d'information fiable indépendamment de l'établissement ou de la classe dans lesquels elles ont été attribuées.

Vu d'Henri IV, l'idéal du même bac pour tous, du même enseignement secondaire pour tous, est devenu un mensonge insupportable. C'est ce mensonge que dénoncent les quelques très rares rescapés issus des zones de relégation qui parviennent jusqu'à nous. En plus du choc socioculturel que nous avons nous-mêmes subi à leur âge, ils ressentent d'abord le sentiment révoltant d'avoir été floués par le système qui prétendait les aider : bien qu'étant reconnus comme d'excellents élèves dans leurs établissements d'origine, ils découvrent en classe préparatoire que les héritiers ont pris sur eux une avance très difficile à rattraper, non pas seulement parce qu'ils bénéficiaient d'un environnement familial favorable, mais parce qu'ils avaient reçu un enseignement plus approfondi et plus exigeant, dans les grands lycées de centre-ville.

Ce constat amer n'est évidemment pas une critique du comportement de nos collègues dans les établissements difficiles. Tout professeur doit inévitablement s'adapter, ne serait-ce que pour « survivre » au contexte dans lequel il enseigne. Quant à la politique démagogique consistant à exiger des meilleurs lycées publics qu'ils renoncent à l'exigence et à l'excellence, elle ne ferait que le jeu du privé, les logiques sociales étant ce qu'elles sont.

C'est dans ce contexte de montée

irrésistible de l'apartheid scolaire que Sciences-Po annonce, avec un sens incontestable de la communication, réserver à l'avenir une voie d'accès à des lycéens issus de ces établissements difficiles. Peu important ici les réserves que nous pourrions formuler envers une expérience dont les intentions réelles et la philosophie politique ne sont pas limpides. Ce serait de toute façon un procès d'intention. Nous préférons mettre l'accent sur le défi que cette initiative lance aux défenseurs, s'il en reste, de l'Ecole républicaine. N'avons-nous pas la possibilité, là où nous sommes, d'entreprendre des actions pour tenter de rétablir des passerelles et redonner de l'espoir aux élèves qui voudraient encore y croire et seraient prêts à s'investir dans l'Ecole ?

Quoi que l'on puisse penser de l'initiative de l'Institut d'études politiques de Paris, elle a eu le mérite de soulever une vraie question

Car le projet de Sciences-Po met en œuvre au moins une bonne idée : le partenariat direct avec les équipes pédagogiques des lycées situés en ZEP. C'est une bonne idée parce que l'on essaie ainsi de reconstruire une chaîne qui s'était rompue. On contribue, à côté d'autres initiatives, à redonner du sens et de la légitimité au travail de nos collègues qui sont en première ligne.

Or c'est une idée applicable en classes préparatoires. Nous pourrions par exemple créer et faire vivre des « prépas à la prépa », qui serviraient en quelque sorte de sas, de classes de transition, pour des élèves décidés à travailler, encadrés par des professeurs volontaires qui connaissent les deux « mondes », le but étant de leur redonner un maximum de chances à un moment crucial de leur parcours. Cette mise à niveau concernerait autant les savoirs, notamment la culture générale, que les savoir-faire, qu'il s'agisse de l'expression, écrite et orale, ou des méthodes de travail.

Que l'on ne se méprenne pas. Nous sommes attachés au modèle républicain et, par conséquent, plus que réservés vis-à-vis de tout ce qui pourrait ressembler à un système de quotas à l'américaine. L'intention n'est pas d'autoriser certains

élèves, en fonction de critères socio-culturels, à contourner les concours ou examens que passent tous les autres. Il s'agirait au contraire de compenser, autant que possible, certaines inégalités socioculturelles pour qu'ils puissent se présenter aux mêmes concours et examens que les autres, avec des chances comparables de réussite. Pour cette raison, la capacité de travail, la détermination à fournir les efforts demandés seraient des critères d'admission dans ces classes, comme ils le sont pour les prépas actuelles.

Nous sommes aussi parfaitement conscients des limites d'une telle innovation, qui ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan de réformes à entreprendre. On nous reprochera probablement de nous préoccuper du sort des « premiers de la classe », de ceux que l'on appelait autrefois les boursiers. Nous pensons évidemment qu'il faut donner à tous les élèves sans exception les meilleures chances de réussite.

Autrefois, le système scolaire était inégalitaire, mais l'Ecole jouait au moins son rôle d'ascenseur social pour ces boursiers. Aujourd'hui, malgré certains efforts respectables, mais aussi à cause de politiques scolaires démagogiques, les inégalités demeurent (la seule véritable amélioration concerne les filles) et les bons élèves des milieux populaires ont de moins en moins leur chance. Il est même permis de dire que l'Ecole aide de moins en moins ceux qui sont en droit d'attendre le plus d'elle.

C'est cette tendance qui doit être renversée. Quoi que l'on puisse penser de l'initiative de Sciences-Po, elle a eu le mérite de soulever une vraie question. Si elle incite l'éducation nationale à réagir dans le sens que nous souhaitons, alors elle n'aura pas été inutile. Il y a parfois des gifles qui font du bien.

Pascal Combemale et Olivier Coquard sont professeurs en classes préparatoires au lycée Henri-IV.

Fièvre aphteuse : revenons au vaccin

par François Bricaire

L'ANNONCE d'une nouvelle épidémie de fièvre aphteuse a paru provoquer la surprise, en tout cas un certain degré de trouble et de flottement. Des mesures ont été prises pour contenir au mieux l'extension d'un virus dont on connaît bien les grands risques de dispersion et de contagion pour les animaux onguligrades.

Mais, par-delà un sentiment compassionnel qui naît naturellement devant l'apparition d'un tel fléau à l'égard de ceux qui sont économiquement touchés, quelques réflexions peuvent être exprimées.

Les connaissances et les expériences anciennes et même encore récentes sur la fièvre aphteuse expliquent tout à fait qu'une nouvelle récurrence apparaisse. Il n'est guère surprenant en termes d'inféctiologie de voir à tout moment réémerger une infection, surtout virale, dont l'agent responsable n'était pas éradiqué, mais seulement un temps contrôlé. C'est le propre des maladies infectieuses d'évoluer sur un mode cyclique, apparaissant, régressant pour réapparaître en des circonstances variées, plus ou moins évidentes à repérer.

Affirmer l'éradication d'une maladie est extrêmement difficile. Si la variole est très vraisemblablement éradiquée, c'est au prix d'un gros effort de vaccination, de contrôle et de surveillance conduit par l'OMS. Tel n'était pas le cas de la fièvre aphteuse. Seule la vaccination est à ce jour capable de prévenir cette maladie infectieuse.

Il existe un vaccin, une vaccination déjà ancienne à laquelle M. Mérieux s'était consacré, ayant d'ailleurs donné initialement à son institut qui porte aujourd'hui son nom le nom de l'Institut de la fièvre aphteuse. Cette vaccination s'est révélée très efficace puisqu'elle a permis de contrôler de façon satisfaisante en France cette infection.

La décision de 1991 – la fin de la vaccination obligatoire dans le cheptel français – était étonnante, comp-

te tenu du risque épidémique infectieux. Beaucoup ont été surpris d'apprendre l'absence de vaccination de notre bétail à l'occasion de l'épidémie actuelle.

Que la contrainte vaccinale existe, de plus en plus lourde dans sa réalisation avec le temps et un recul plus long après une dernière épidémie, on peut en convenir, qu'elle représente un surcoût financier, cela est certain. Mais il faut savoir ce que l'on veut. Ou l'on raisonne en termes de santé publique, ici de protection animale contre un risque réel, et l'on se donne les moyens connus et efficaces disponibles, donc on vaccine. Ou l'on raisonne en termes économiques, on stoppe la vaccination, mais alors il ne faut guère être surpris ni offusqué des éventuelles conséquences, à savoir une épidémie.

Les nécessités coûteuses qui en découlent : mettre en place des

mal, c'est le but de toute vaccination. Il est exact que les anticorps peuvent être communs à ceux induits par la maladie naturelle. Il est toujours vrai que cela rend difficile la distinction entre un animal protégé et un animal infecté porteur de virus de la fièvre aphteuse. Mais est-on surpris de voir des anticorps antirougeoleux chez des vaccinés, les accuse-t-on de porter du virus et de risquer de transmettre la maladie, surtout lorsque la vaccination a été faite par voie injectable et avec un vaccin à virus tué ?

Dans le cadre d'une législation claire, expliquée, où l'obligation et la réalisation de la vaccination existent, cela doit au contraire constituer une garantie pour les pays acheteurs et non un élément de défiance. L'Union européenne aurait pu et pourrait faire ainsi. En tout cas, il sera à l'avenir nécessaire de revoir ce problème et sans doute utile de

L'argument de la difficulté d'exporter des animaux vaccinés semble plus reposer sur un malentendu ou sur une non-volonté d'explication que sur un problème réel

mesures sanitaires urgentes et contraignantes, abattre des quantités élevées de têtes de bétail, doivent aussi être très sérieusement appréciées, sans compter les effets psychologiques majeurs induits par une épidémie, pour les éleveurs principalement, les consommateurs également. On peut se demander si les décideurs sont bien conseillés en ce domaine.

Quant à l'argument de la difficulté d'exporter des animaux vaccinés, il semble plus reposer sur un malentendu ou une non-volonté d'explication que sur un problème réel. Il est vrai que la vaccination crée chez l'animal des anticorps : cela est nor-

revenir à une prophylaxie plus continue même si elle est contraignante. A moins que l'on veuille privilégier, ce qui devient une règle, les données économiques par rapport à celles de la santé. La décision est ici politique et non plus scientifique !

En période épidémique, est-il trop tard pour vacciner ? L'apparition des anticorps protecteurs nécessite une bonne dizaine de jours. Certes, une vaccination durant une épidémie peut gêner le repérage d'animaux malades. Toutefois, elle peut tout de même assurer une protection du cheptel dans de nombreuses régions indemnes. Les enjeux économiques et humains pour des éleveurs potentiellement très éprouvés valent qu'une telle attitude soit discutée, voire mise en œuvre.

En réalité, la principale difficulté réside alors dans la relance rapide d'une production industrielle de doses vaccinales. Soyons modestes en matière de risque infectieux épidémique. En ce domaine, les prévisions sont difficiles à faire, les protections toujours utiles, même si elles sont délicates à maintenir.

L'alaé du génie épidémique des maladies infectieuses reste une des constantes de l'inféctiologie. Un grand maître dans ce domaine, Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis le disait et l'écrivait. Relisons-le et méditons sur l'expérience des plus anciens tant que la science ne nous permettra pas de régler avec sécurité et certitude le sort d'un agent infectieux, quel qu'il soit !

François Bricaire est professeur des maladies infectieuses et tropicales à l'université Paris-VI et chef de service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

AU COURRIER DU « MONDE »

LE PROFIT ET LA SANTÉ

Les médicaments contre le sida existeraient-ils si les brevets ne permettraient pas de financer les études et de dégager une rentabilité ? (...) La réponse est évidente : (...) les pays pauvres n'ont pas la capacité de créer des produits innovants. Il fallait bien des pays riches et la protection de brevet pour que ces médicaments voient le jour. Alors, que vaut-il mieux, pas de remède contre le sida ou des remèdes réservés aux pays riches dans un premier temps ? C'est bien là le cruel dilemme. (...) Mais que les laboratoires dégagent de substantiels bénéfices tout en versant des rémunérations avantageuses à leur personnel ne doit pas conduire à jeter le bébé avec l'eau du bain. Si la conscience universelle nous incite à faire profiter la totalité de la planète de ces médicaments, il n'y a qu'une solution : que les pays riches achètent aux laboratoires des licences de fabrication. Encourager le piratage avec bonne conscience, c'est tuer la mise au point de nouveaux médicaments.

Pierre de Nomazy
Annecy

Entamer l'immobilisme à la française

par Yves Mény

Je veux réagir à deux opinions, publiées dans votre page Débats du 8 mars, consacrées au projet de réforme de l'accès à l'Institut d'études politiques de Paris. Pour avoir enseigné cinq ans rue Saint-Guillaume avant de m'expatrier à Florence, je ne suis pas un admirateur béat de l'institution, dont j'ai pu apprécier les mérites mais aussi les défauts. Mais les deux textes de mes collègues m'ont fait bondir tant ceux-ci traduisent, chacun à leur façon, l'immobilisme à la française sous couvert d'un discours critique.

Le premier s'abrite derrière la rhétorique des effets pervers de la réforme qui, par quelque bout qu'on la prenne, ne saurait que produire des effets négatifs. Conclusion : ou ne rien faire ou faire une réforme radicale. On sait ce que ce genre d'alternative a produit de désastreux pour l'Université française dans son ensemble, écartelée entre conservatisme béat et démagogie pagailleuse.

Le second point de vue m'a fait sortir de mes gonds, et je me suis senti insulté par cette comparaison entre les étudiants de banlieue et l'animal de compagnie de l'ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Mais, réflexion faite, je pense que cette contribution est fort utile. Tout le monde n'est pas Néron, tout le monde n'a pas un cheval à proposer comme sénateur. A

défait, voici le chat du penseur que, par dérision des réformes proposées, on propose de propulser aux plus hautes destinées du savoir.

Oui, cette opinion est utile en ce qu'elle témoigne du mépris massif des élites arrivées par voie de concours à l'égard de tous ceux qui n'ont pas été élus par cette voie royale. Quelle absurdité que cette sacralisation du concours qui, d'instrument théoriquement optimal de sélection des meilleurs, est devenu une machine de ségrégation sociale où l'arbitraire le dispute souvent au ridicule ! Que le concours soit en lui-même un instrument juste ne devrait pas faire oublier que ses formes ne sont ni immuables ni éternelles et qu'en le mythifiant on cristallise faiblesses et injustices.

La réforme courageuse de Richard Descoings, directeur de l'IEP de Paris, ne demande ni admiration béate ni acceptation inconditionnelle. Mais rendons-lui cette justice qu'elle propose de sortir des pièges des discours et pratiques actuels, c'est-à-dire le choix entre le Charybde de mécanismes de sélection obsolètes et injustes et le Scylla d'une Université-parking asphyxiée par la démagogie du discours public.

Yves Mény est directeur du Centre Robert-Schuman de l'Institut universitaire européen de Florence.

MARS 2001 N° 555

CAHIERS CINEMA

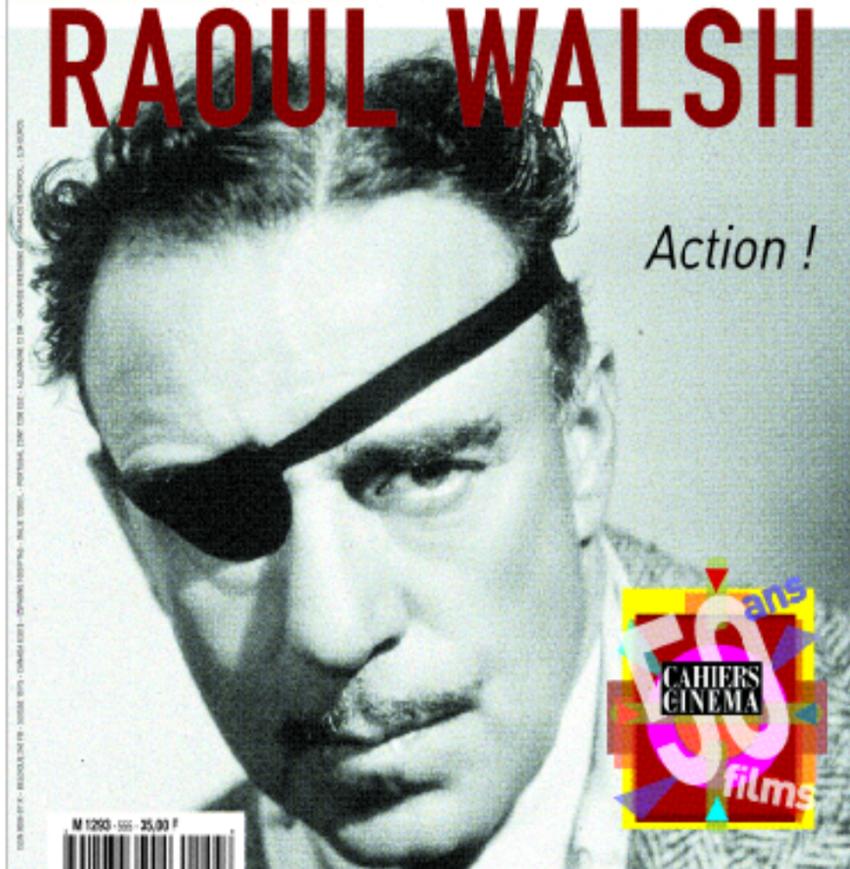
ENQUÊTE
La guerre des catalogues

RÉPLIQUES
Parole et cinéma, par Manoel de Oliveira

AVERTY
Mordre à la télé

RAOUL WALSH

Action !



NUMÉRO DE MARS EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Les télévisions refusent l'inflation des droits de retransmission sportifs

Aucune chaîne ne semble prête à offrir les 150 à 200 millions de francs par an réclamés par la Ligue nationale de football pour la diffusion du magazine dominical « Téléfoot ». TF1 et M6 postulent néanmoins, mais France Télévision entretient le doute sur sa candidature

L'INCERTITUDE. TF1, M6 et peut-être France Télévision devront patienter jusqu'au 6 avril pour connaître le résultat de l'appel d'offres lancé par la Ligue nationale de football (LNF) afin d'attribuer les droits de diffusion du magazine dominical « Téléfoot ». A quelques heures de l'ouverture des enveloppes adressées, lundi 12 mars, par les chaînes à la LNF, seules TF1 et M6 ont fait ouvertement acte de candidature. France Télévision entretient le doute sur la réalité de son engagement. La LNF assure avoir reçu une proposition du service public. Interrogée, France Télévision « se refuse à tout commentaire ». Ce jeu de poker menteur entre les instances du football et les chaînes publiques a tout d'un « bluff », laisse entendre un responsable de France 3. Ce dernier « ne croit pas une seconde » à une candidature de France Télévision car elle n'en « a pas la finance-ment ».

En pratique, l'attribution pour trois saisons – de 2001 à 2003 – de « Téléfoot » semble hors de portée financière de France Télévision. Avec ce nouvel appel d'offres, la LNF espère obtenir de 150 à

200 millions de francs par an. « C'est près de deux fois le budget envisagé par France Télévision pour sa chaîne sportive prévue sur le numérique hertzien », précise un spécialiste. Pour l'heure, TF1, détenteur historique des droits de retransmission du magazine hebdomadaire, verse, chaque année, 70 millions de francs à la LNF. A ce prix, fait savoir la Une, le magazine « n'est déjà pas rentable ». Il y a deux ans, à l'été 1999, lors de la première mise à l'encan du magazine, la Ligue avait dû renoncer à attribuer « Téléfoot » à partir de la saison 2001-2002. L'enchère avait été déclarée « infructueuse » par la LNF. TF1 n'avait pas souhaité aller au-delà de 75 millions de francs par an. A l'époque, M6 s'était montrée encore plus chiche, avec une proposition à peine supérieure à 40 millions de francs.

Deux ans plus tard, ce nouvel appel d'offres tombe au mauvais moment. Au sein des chaînes, l'heure n'est plus aux dépenses inconsidérées. Affectée par la moindre progression des investissements publicitaires à la télévision, TF1 refuse l'inflation des droits de retransmission du sport. Patrick Le

Lay, PDG de la Une, est même prêt à faire « des sacrifices » pour faire comprendre « aux détenteurs de droits que les prix doivent être revus à la baisse ». Le PDG a déjà refusé d'acquiescer les droits de la Coupe du monde de football de 2002. Il annonce « qu'il ne fera pas non plus de folies pour acheter les droits de la Coupe du monde de football de 2002 » proposés 1,4 milliard de francs par le groupe allemand Kirch aux chaînes françaises. La rigueur prônée par M. Le Lay s'applique aussi à la LNF. Si « Téléfoot » « est trop cher », prévient M. Le Lay, TF1 y

renoncera. Econome, « M6 souhaite obtenir un prix accessible qui lui permette d'amortir cette production », déclare Nicolas de Tavernost, président du directoire de la chaîne privée.

L'attitude de fermeté du patron de TF1 explique, sans doute, le flou entretenu par France Télévision sur sa candidature. Le service public pourrait servir de leurre pour obliger la Une à mettre la main à la poche. En échange d'une « vraie-fausse » enchère, France 2 pourrait peut-être obtenir de la Ligue de faire revenir un peu du

championnat de France de football sur son antenne. « C'est le rêve de Charles Biétry », le directeur des sports de France 2 et France 3, fait savoir un de ses proches. « France Télévision doit avoir une meilleure place dans le football, mais pas à n'importe quel prix », estime M. Biétry (Le Monde du 19 janvier). TF1 pourrait ne pas se prêter à cette opération. « J'ai du mal à croire » à une enchère de France Télévision, déclare un responsable de la Une.

MODIFIER LE CAHIER DES CHARGES

Sans dévoiler ses intentions, France 2 a précisé, mardi 13 mars, dans un communiqué, qu'elle « n'a jamais envisagé de supprimer ou de déplacer les émissions religieuses du dimanche matin » pour les remplacer par « Téléfoot ». Dans son édition du 13 mars, Le Figaro avait évoqué « les émissions religieuses menacées » sur France 2 par l'éventuelle acquisition de « Téléfoot ». Selon France 2, « la suppression de ce rendez-vous serait impossible sans une modification du cahier des charges de la chaîne dont il n'a jamais été question ». Toutefois, la chaîne publique pourrait programmer le magazine dès midi, juste après les

émissions religieuses. Il pourrait aussi remplacer « Stade 2 », magazine sportif diffusé le dimanche après-midi sur France 2. La LNF ne fixe pas de tranche horaire pour la diffusion de « Téléfoot », au contraire du magazine du lundi, prévu en début de soirée, et pour lequel la LNF ne trouve pas d'acquéreur, après le renoncement de M6.

Alors que l'ouverture des enveloppes de candidatures doit être effectuée le 15 mars par la commission marketing de la LNF, le suspens devrait durer jusqu'au 6 avril, date du prochain conseil d'administration de la Ligue qui désignera le vainqueur de ces enchères. Si la LNF n'obtenait pas la manne financière qu'elle recherche, elle pourrait, à nouveau, déclarer l'appel d'offres infructueux. Ce serait un nouveau revers pour son président, Gérard Bourgoin (lire aussi page 26). Déjà, les droits mondiaux du championnat de France, vendus 100 millions de francs par la LNF, n'ont pas trouvé preneur. Seule candidate, Sport+, filiale du Groupe Canal+, n'aurait pas proposé plus de 50 millions de francs.

Guy Dutheil

Le CSA ne souhaite pas confier les courses à Canal+

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) estime « problématique » de confier à Canal+ la diffusion, en clair, des courses hippiques donnant lieu à des paris. Lors de l'examen, mardi 13 mars, du dossier déposé en février par Canal+, le CSA aurait notamment pointé que 15 % des foyers ne captent pas correctement la chaîne cryptée, y compris pour ses programmes diffusés en clair. Le projet de Canal+, présidé par Michel Denisot – qui est à titre personnel propriétaire de chevaux – propose une couverture des 266 épreuves hippiques « à événement » qui seraient diffusées chaque jour, en clair à 14 heures. Actuellement les courses sont retransmises sur France avant 16 heures.

Menace de grève au quotidien « Libération »

L'ISSUE d'une assemblée générale houleuse qui a réuni près d'une centaine de participants, mardi 13 mars, les salariés du quotidien Libération ont reporté au jeudi 15 mars le vote, à bulletins secrets, sur le principe d'une grève de 24 heures du journal ou du site Internet. L'origine de « l'exaspération » exprimée lors des débats résulte de la décision prise par Serge July, PDG, et Evence Charles Coppée, directeur général, de s'octroyer une augmentation, de l'ordre de 30 %, de leur rémunération. Validée par la majorité du conseil d'administration, cette proposition a été rejetée par les représentants élus du personnel au conseil de surveillance.

Cet avantage accordé aux deux principaux dirigeants, devenus entretiens actionnaires à titre personnel de la société, a brusquement réveillé les ardeurs syndicales. Les trois organisations, Sud, la CGT et le Syndicat national des journalistes (SNJ), en ont tiré argument pour accélérer de laborieuses négociations engagées depuis plus d'un an sur les droits d'auteur des articles reproduits actuellement sur le site en toute illégalité. Leurs représentants s'insurgent aussi contre l'attribution d'augmentations individuelles « au mérite », qui ont surtout profité à la hiérarchie. Enfin, ils considèrent que l'accord de modération salariale des 35 heures doit être révisé.

Les syndicats sont plus partagés sur les modalités de l'action et sur les moyens de pression pour obliger la direction à accepter des négociations. Lors d'un vote à mains levées, 45 personnes ont suivi la proposition de la CGT d'organiser une grève de vingt-quatre heures du quotidien et 42 ont rallié celle du syndicat Sud, en faveur d'une grève de la reproduction des articles sur le Web. Elle prendrait la forme d'une

lettre adressée par chaque rédacteur à la direction, interdisant la réutilisation des textes. Le faible écart entre ces deux initiatives a finalement conduit l'assemblée générale à différer de deux jours cette menace de grève sur l'un ou l'autre des supports, le temps d'obtenir de la direction la réouverture des discussions sur la base de nouvelles revendications. Une nouvelle assemblée générale a donc été convoquée, jeudi 15 mars, en fin de matinée.

« RUPTURE DE CONTRAT MORAL »

De l'avis de nombreux participants, ce conflit illustre surtout le changement de culture et d'état d'esprit au sein du journal. « La mesure d'augmentation [de MM. July et Coppée] suscite une sensation d'écœurement et, au-delà, le sentiment que nous ne faisons vraiment plus partie de la même équipe », dénonce Sud dans un tract. Les délégués de la CGT parlent de « rupture de contrat moral » entre l'« équipe » et les responsables d'un journal encore très marqué par ses origines et sa pratique « autogestionnaire ».

Ce sentiment ne peut qu'être renforcé à la lecture de l'entretien accordé au Figaro du 14 mars par Frédéric De Broglie, directeur général de 31 France, représentant de la société britannique de capital-risque qui détient 20 % du capital de Libération. Tout en indiquant que « la rentabilité d'un titre n'est pas forcément contraire à la notion d'indépendance », il ajoute : « Maintenant que Libération est bénéficiaire, la question de la bonne utilisation de ses bénéfices est posée. » Et il précise : « Si notre investissement connaît une rentabilité annuelle moyenne sur cinq ans de 22 %, ce sera très bien. »

Michel Delberghe

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : Thomas Middelhoff, président du directoire de Bertelsmann, se retire du conseil d'administration de Vivendi Universal pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, a annoncé le groupe allemand, mardi 13 mars.

■ **PRESSE** : les représentants du personnel et la direction de L'Hu-manité ont signé un protocole d'accord sur la mise en place d'un plan social portant sur la suppression de 80 postes sur un effectif total de 245 salariés. Ce plan prévoit une soixantaine de licenciements et le reclassement ou le départ en préretraite d'une vingtaine de salariés.



VINCI N°1 mondial de la construction et des services associés

Chiffre d'affaires

+10 %

Le chiffre d'affaires s'élève à 17,3 milliards d'euros en 2000, dont près de 40 % réalisés à l'international (6,6 milliards d'euros).

Résultat d'exploitation

+23 %

Le résultat d'exploitation atteint 966 millions d'euros (5,6 % du chiffre d'affaires). L'excédent brut d'exploitation atteint près de 1,5 milliard d'euros, soit 8,4 % du chiffre d'affaires, en hausse de 11 %.

Résultat net

+55 %

Le résultat net atteint 423 millions d'euros (+41 % hors éléments non récurrents). Le bénéfice net par action s'accroît de 53 % à 5,42 euros.

Progression du cours

+41 %

L'action VINCI a surperformé l'indice SBF 120 de 42 % en 2000.

Capitalisation boursière

x 2,8

Progression de la capitalisation boursière de VINCI en 2000.

Dividende

2,475 €

Par action, c'est le dividende (y compris avoir fiscal) qui sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires.

NB : Données pro-forma pour 1999 et 2000 prenant en compte Groupe GTM (hors pôle électrique et industriel) en année pleine, Cofirote (consolidé par intégration globale), et les concessions consolidées par intégration proportionnelle. Les chiffres de 1999 prennent en compte Sogepar et Teerbaou sur 12 mois.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée le 30 mai 2001 à 11 heures, Salons Hoche, 9 avenue Hoche, Paris 8^{ème}. Le détail des comptes est disponible sur www.groupe-vinci.com

Information des actionnaires :

www.groupe-vinci.com



A NOUS D'ENTREPRENDRE

VALEURS FRANCE

● Castorama, dont le titre progressait de 1,23 %, à 246 euros, en début de séance mercredi 14 mars, a enregistré un bénéfice net 2000 en hausse de 23,4 %, à 396 millions d'euros.

● STMicroelectronics, dont l'action gagnait 3,59 %, à 36,31 euros, prévoit pour le premier trimestre une croissance à deux chiffres de son activité. Le chiffre d'affaires devrait néanmoins être inférieur à 2 milliards d'euros.

● Accor, qui progressait en Bourse de 2,63 %, à 47,19 euros, attend une croissance à deux chiffres de son résultat avant impôts de 2001 à 2005, assorti du « doublement en cinq ans » de son bénéfice net par action. Le groupe a enregistré une hausse de 27 % de son bénéfice net part du groupe en 2000, à 447 millions d'euros.

● Le conseil d'administration d'Eridania Béghin-Say a donné son aval au projet de scission du groupe en quatre entités (lire page 20). Le titre était en hausse de 0,6 %, à 101,1 euros.

● Les groupes électroniques français Thomson Multimédia, dont l'action gagnait 3,76 %, à 45,03 euros, et japonais NEC veulent fusionner leurs activités mondiales dans les écrans à plasma au sein d'une société commune.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 14 MARS Cours à 9 h 57 Demier jour de négociation des OSRD : 26 mars

Table with 5 columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like ACCOR, AGF, AFFINE(XIMM), AIR FRANCE C., AIR LIQUIDE.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like ALCATEL, ALCATEL O., ALSTOM, ALTRAN TECHN., ATOS CA.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like EURAFRANCE, EURO DISNEY, EUROFUNNEL, FAURECIA.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like REMY COINTRE, RENAULT, REKEL, RHODIA.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like International, ADECCO, AMERICAN EXP., AMVESCAP EXP.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 13 MARS Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table with 5 columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMME., ADL PARTNER.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like CMT MEDICAL, COALA, COHERIS ATIX, COIL.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like NET2S, NETGEM, NETVALUE, NEURONES.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like AB GROUPE, ACTIELEC REG, ALGECO, ALTEA.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes entries like GENERALE LOC, GEODIS, GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 13 mars

Table with 5 columns: Émetteurs, Valeurs unitaires, Date cours, Cours en euros, Cours en francs. Includes AGIPI, INDOCAM, CREDIT AGRICOLE, CREDIT LYONNAIS, LA POSTE.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes ÉCUR TECHNOLOGIES, ÉCUR TRIMESTRIEL D., ÉPARCOURT-SICAV D.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes CIC OBLI LONG TERME D., CIC PIERRE, CIC EUROIC LEADERS.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes Fonds communs de placements, WEB INTERNATIONAL, STRATEGIE IND. EUROPE.

Table with 5 columns: Code, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Includes SG ASSET MANAGEMENT, CADENCE 1 D., CADENCE 2 D.

Duel au large de la Réunion

SAINT-GILLES (la Réunion)

de notre envoyé spécial
« Départ ! Départ ! » Le ronflement du moulinet sort l'équipage de sa torpeur. Le retour vers le port de Saint-Gilles (la Réunion) s'annonçait tranquille. Une fin d'après-midi brûlante sous l'été austral, après des heures d'attente et de veille sur une mer aveuglante. A la recherche d'un indice : un vol d'oiseaux, un friselis d'alevins, une chasse de bonites. Et puis, strident, un cliquet qui se met à siffler. Pour tous, une décharge d'adrénaline. Un seul homme se met à poste, alors que la ligne continue à se dévider à toute vitesse. Baudrier autour des reins, il se cramponne au manche de la canne tandis que ses compagnons se saisissent des perches silencieuses. A grands coups de manivelle, ils remontent les leurres, désormais inutiles, qui sautillent dans le sillage de la grosse vedette. En quelques instants, le bouquet de cannes et de lignes haubanées par un complexe système de poulies a disparu. Le skipper donne ses ordres, secs et précis.

Loin derrière le bateau, une nageoire noire déchire les flots. Un monstre sombre et luisant se jette vers le ciel. Sa Majesté le marlin défie le pêcheur. Le combat peut commencer

bas du front bombé, tel un défi. Le rostre menace. « Au moins quatre mètres ! Plus de deux cents kilos ! »

Le combat peut commencer. L'homme à la canne est maintenant solidement cramponné au grand fauteuil métallique boulonné sur la plage arrière. La ligne vient de s'arrêter de filer. En se penchant en avant, pour diminuer



« C'est un marlin ! » Là-bas, loin derrière le bateau, une nageoire noire déchire les flots scintillants. Difficile encore d'estimer la taille de l'animal. Il file à 30, 40 nœuds peut-être, tentant le tout pour le tout pour s'échapper. Juste de fulgurants éclairs sous la surface. Tout à coup, à cent, presque deux cents mètres, une explosion liquide déchire la mer. Une masse énorme surgit de l'océan dans une explosion de gouttelettes étincelantes, monstre sombre et luisant qui se jette vers le ciel.

DES HEURES DE LUTTE

Dressé sur sa nageoire caudale, le voilà qui d'abord s'écarte puis revient brutalement sur le côté de l'embarcation, dans un battement forcené. Chacun se sait : peur et respect. Les flancs de l'animal sont bleutés, presque noirs. La bête est si proche. Un œil brillant rivé en

la tension, il reprend deux, trois, quatre tours, pour garder le contact. Puis, immédiatement, se redresse en prenant soin, surtout, de ne pas mouliner. « Tu le tiens ! » L'hameçon ne s'est pas détaché. Mètre après mètre, le bateau se rapproche de l'animal qui, infatigable, poursuit sa course éperdue sous la surface avant de disparaître. Surtout ne pas forcer au risque de casser le fil de Nylon : 80 centièmes de millimètres. A peine de quoi supporter le poids d'un enfant.

Une véritable lutte. Elle peut durer des heures. Par à-coups, le moteur vient soulager l'homme qui cherche à reprendre son souffle. Des dizaines de mètres gagnés et puis, à nouveau, le hurlement d'un frein qui ne retient plus rien. « Il repart. Laissez filer. » Tout est à recommencer. L'homme, trempé de sueur, le visage blême, va

reprendre la bataille. Pour lui, c'est peut-être la première fois, mais pas question de passer la main.

Cette année, la plus grosse prise effectuée au large de l'île de la Réunion a demandé onze heures de lutte à un homme qui n'était plus tout jeune. Il n'a pas demandé à être remplacé, malgré les bras tétanisés, le dos douloureux. Ses compagnons d'arme le soutenaient, le conseillaient, l'alimentaient, lui donnaient à boire. « Quand on perd un poisson, c'est tout l'équipage qui a perdu. »

Dans le soleil couchant, le marlin a fini par se rendre. Quelques ultimes sauts, désespérés. Un dernier plongeon, comme pour une fin choisie. Epuisé, il a été tiré jus-

Une explosion liquide déchire la mer. Le marlin, monstre sombre et luisant, se jette vers le ciel, un œil brillant rivé en bas du front bombé, dans un ultime défi aux hommes (ci-dessus). Le combat, qui peut durer des heures, va s'achever et le pêcheur, sanglé sur son siège, savoure déjà une victoire remportée de haute lutte (à gauche). Une tension qui contraste avec la sérénité dans laquelle baigne l'église de Cilaos, au cœur d'un des trois grands cirques de l'île (page de droite en haut).

qu'à la poupe. De terribles coups de mailloche ont éteint les derniers soubresauts... encore capables de jeter un homme à la mer.

« ON DOIT RESPECT AU POISSON »

L'heure est à la fierté du retour au port où une dizaine de bras s'empressent pour hisser la bête sur le quai. L'heure, également, du palan pour la photo de l'animal, si puissant qu'il semble quasi préhistorique. Le pêcheur a les bras ballants, avec le sourire de celui qui se demande si ses amis vont le croire, une fois rentré chez lui.

A ses côtés, l'ardoise, avec la date, le nom des héros : celui du vainqueur et celui du vaincu (« Marlin noir, 280 kilos »), la taille

de la ligne, la durée du combat et le nom du skipper. Les histoires peuvent commencer. Celles qu'on se racontera, la prochaine fois, pour meubler les heures d'attente, celles du port, celles des passionnés, ceux du jour ou de toujours. « Même si ce n'est pas la première fois, insistent-ils, l'émotion est tellement forte quand on voit le poisson sortir de l'eau. Jamais on n'aurait imaginé une telle puissance. Et puis, un contact s'établit avec la bête, à travers le fil. On sent ses réactions, son énergie. Lui, il lutte pour sa survie. On lui doit le respect. »

S'il est trop jeune, l'animal sera relâché. Souvent, les dents acérées du poisson cassent la ligne ou l'hameçon, d'un coup de gueule capa-

PHOTOS TONY ARRUIZA/CORBIS



DUBLIN TOURISM

SENATOR WILLIAM BUTLER YEATS
1865 - 1939

POET & PLAYWRIGHT

LIVED HERE 1922 - 1928

DUBLIN TOURISM

OSCAR WILDE
1854 - 1900

POET, DRAMATIST, WIT

LIVED HERE 1855 to 1878

DUBLIN TOURISM

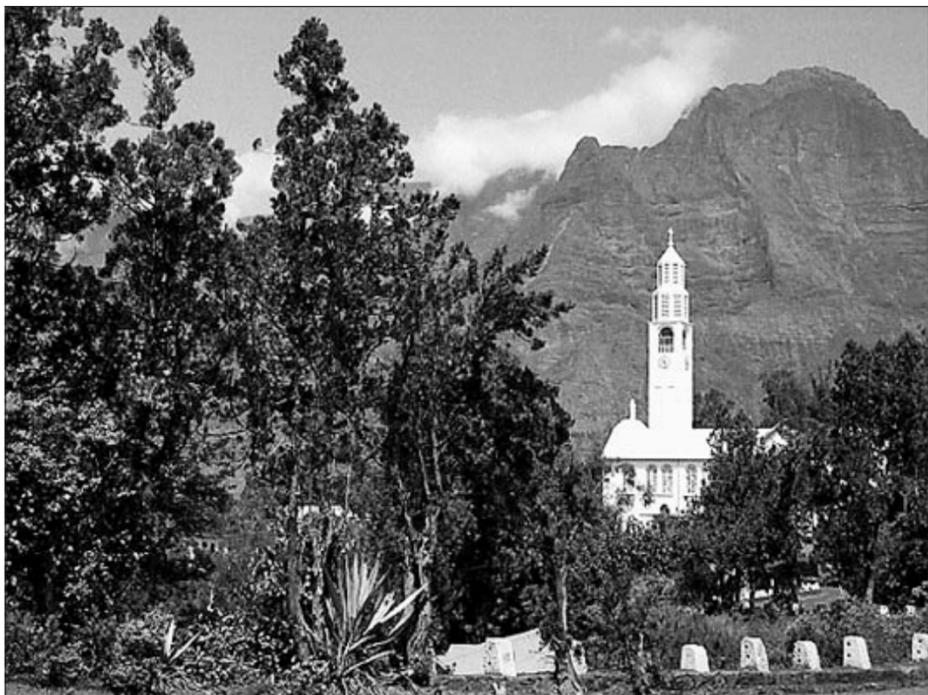
JAMES JOYCE
1882 - 1941

LIVED IN THIS HOUSE FROM THE AGE OF 2 TO 5 YEARS AND WROTE HIS FIRST WORDS HERE

Découvrez les lieux où vivaient les plus grands écrivains irlandais.

La Compagnie Aérienne Nationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin 806-83F a/r (€123)* Aer Lingus



THIERRY HOAREAU

L'« île intense » vue de l'intérieur

Joseph Damour a une passion : le pinpin. Le fruit du vacao n'a aucun secret pour cet enfant de Saint-Philippe, bourgade du Sud sauvage, la plus belle côte de l'île. Pauvre et orphelin, il avait dû partager cet aliment méprisé avec les cochons. Depuis, il n'a eu de cesse de réhabiliter cette grosse pomme vernissée, au goût d'artichaut. A sa table d'hôte, au milieu de la forêt du Bois-de-Couleur, le pinpin trône à côté de la salade de palmiste, le plat noble des créoles.

Découvrir les traditions est un des charmes du tourisme rural, sur une île où il n'existe que quelques belles plages protégées par des lagons. Les randonneurs (à pied ou à VTT) peuvent ainsi s'arrêter chez Jo et Marie-Anne Payet, au Guillaume-Saint-Paul, qui expliquent le fonctionnement de l'alambic utilisé pour distiller le géranium, le cryptoméria et le pin. Ché Maoul, à Petite-Île, Yves Hoareau, qui bichonne son jardin de plantes médicinales, s'attache à recréer, pour ses hôtes, « l'ambiance des kabars, ces concerts de maloya, la musique traditionnelle réunionnaise, qui était à l'origine celle des esclaves ». Des séjours chez l'habitant qui ne sont pas le moindre des charmes de l'« île intense ».

ble de vous avaler un thon de 20 kilos. Parfois aussi, les pêcheurs, fascinés, hésitent à fracasser la noble gueule d'un espadon voilier dont la nageoire dorsale, déployée dans l'azur, a illuminé l'horizon de transparences vermillon pendant le vol sans fin entrepris pour se libérer. Impossi-

ble, également, d'oublier les ailerons bleutés des dorades choryphènes, d'un jaune si criard dès qu'elles sortent de l'eau. Ce sont elles qui attirent le marlin, ce grand nomade, étrange et méconnu, qui change de sexe au cours d'une longue existence passée à remonter les courants chauds des

mers du Sud en compagnie des dauphins et des baleines.

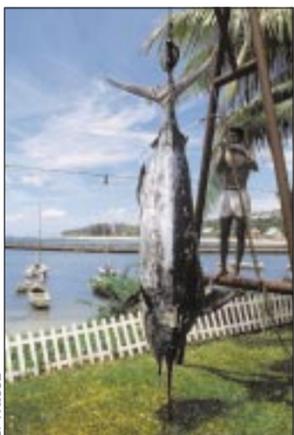
Des dauphins et des baleines dont la présence, le long des côtes, est l'indice d'une intense activité pélagique, promesse de pêches fructueuses. De quoi faire rêver le Réunionnais enlgué au milieu des embouteillages vers Saint-Denis, sur la route de la côte. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à se retrouver au petit matin à Saint-Gilles pour une partie de pêche. Au pied de l'île-volcan plantée dans l'océan Indien, rien ne peut retenir les bancs qui filent vers le sud. On a donc tendu des cordes et des bouées pour attirer les minuscules crustacés qui serviront d'appâts : les DCP (dispositifs de concentration de poissons) ainsi qu'on les nomme, sans poésie, dans les bureaux de l'Ifremer.

Sur une barque minuscule, un homme solitaire traîne derrière lui une ligne. Les mots d'Hemingway remontent alors à la surface : « *Le vieux eut le temps d'apercevoir la grande queue en forme de faux qui s'enfonçait.* »

Christophe de Chenay

Carnet de route

- **Accès.** Vols directs (onze heures de Paris) avec Air Liberté (0803-805-805, www.air-liberte.fr) et Air France (0820-820-820, www.airfrance.fr), à partir de 3 940 F (600 €).
- **Pêche au gros.** Ce reportage a été réalisé à bord du *Maéva*, le bateau de Maévasson, et du *Abalone*, une embarcation affrétée par le Réunion Fishing Club, deux sociétés de pêche installées sur le port de Saint-Gilles. Maévasson (02-62-85-23-46) organise des sorties à la demi-journée : 600 F (91,5 €) pour les pêcheurs, 300 F (45,7 €) pour les accompagnateurs, avec des tarifs dégressifs pour les groupes de quatre à six personnes. S'il n'y a eu aucune prise, on a droit à une seconde chance. Tarifs similaires pour les pêcheurs et pour les groupes (mais 400 F, 61 €, pour les accompagnateurs) sur les bateaux du Réunion Fishing Club (02-62-24-36-10).
- **Randonnées.** Parmi les spécialistes, citons Allibert (04-76-45-50-70), Aventure et volcans (04-78-60-50-11), Chamina Sylva (04-66-69-00-41), Club aventure (04-96-15-10-36), Grandeur nature (01-45-51-48-80), Nouvelles frontières (01-41-41-58-58) et Terres d'aventure (01-53-73-77-77).



C. VAISSE

- **A lire.** *La Réunion, île de mille parts*, de Philippe Dupuich et Alain Lorraine (Actes Sud). *Bonjour la Réunion* (les plus belles balades de la Réunion) aux éditions du Pélican. Le Guide du routard (Hachette). *Le Topo guide des sentiers de randonnée* (Fédération française de la randonnée pédestre et de la Maison de la montagne de la Réunion).
- **Informations.**auprès du Comité du tourisme de la Réunion, 90, rue La Boétie, 75008 Paris (01-40-75-02-79 et www.la-reunion-tourisme.com). Sur place, à la Maison de la montagne (centrale de réservation pour les activités de pleine nature et les hébergements en gîtes et hôtels), 10, place du Barachois, 97400 Saint-Denis (02-62-90-78-78) et au 2, rue Mac-Auliffe, 97143 Cilaos (02-62-31-71-71).

Week-end « russe » à Londres

Au cœur de la capitale anglaise, entre la Tamise et le Strand, Somerset House, ancienne et majestueuse demeure, notamment de la future Elisabeth I^{re} pendant le règne de sa demi-sœur Marie Tudor, a également abrité l'Amirauté et la Royal Academy. Aujourd'hui plus connue sous le nom de Courtauld Gallery (entrée côté Strand), elle invite le visiteur à découvrir les Hermitage Rooms (entrée côté Tamise), cinq nouvelles salles de l'aile sud transformée en « dépendance » du célèbre Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg. Une initiative justifiée par la ressemblance des deux sites, inscrits l'un et l'autre entre ville et fleuve, mais surtout par l'engouement actuel de Londres pour la Russie.



Inaugurées en novembre 2000, les Hermitage Rooms présentent un florilège des collections artistiques de Catherine II. On peut y admirer notamment camées, médailles, miniatures, armes et objets décoratifs en acier fin de Toula. A l'époque où William Chambers achevait Somerset House (1776-1786), Catherine la Grande, connue pour son angomanie, s'attachait les services de l'architecte néoclassique écossais Charles Cameron, élève de Charles-Louis Clérisseau dont vingt-quatre gouaches à la gloire des ruines romaines décorent le couloir de style pompéien qui dessert les salles. La tsarine devait également jeter son dévolu sur 204 toiles de la collection de Sir Robert Walpole. Le tollé suscité au Royaume-Uni par le transfert en Russie d'un tel patrimoine explique sans doute que Catherine II, pour se faire pardonner, ait offert à l'Angleterre son imposant portrait officiel, œuvre du Suédois Alexander Roslin exposée aujourd'hui à Somerset House. Egalement présenté, le « service des camées » (il comptait 744 pièces !) que la souveraine avait commandé à la Manufacture de Sèvres à l'intention de son favori de l'époque, le prince Grigori Potemkine. Quant à la reconstitution de l'Ermitage, avec ses lustres, ses meubles, ses poignées de portes, ses rideaux et ses parquets en marqueterie de bois précieux, elle est à ce point remarquable qu'on oublierait presque que cette « aile russe », écrivain raffiné des goûts d'une souveraine esthète et excessive, campe au bord de la Tamise et non de la Neva. Une impression encore accentuée par la présence, dans la première salle, d'un écran sur lequel sont projetées, en direct de Saint-Petersbourg, des images de la place du Palais.

de notre envoyée spéciale à Londres, Elisabeth Pineau

- ★ En train, avec l'Eurostar, à partir de 590 F (90 €) l'aller-retour Paris-Londres (tél. : 08-36-35-35-39, www.eurostar.com).
- ★ A Somerset House (tél. : 00-44-20-7845-4630, www.hermitagerooms.com), une boutique propose des objets russes et on peut déjeuner à The Admiralty, sur une vaste terrasse dominant la Tamise.
- ★ Renseignements auprès de la Maison de Grande-Bretagne, 19, rue des Mathurins, 75009 Paris (01-44-51-56-20 et www.grande-bretagne.net).
- ★ Consulter le Routard « Londres » (Hachette), qui offre des plans en couleurs, et le Vuitton City Guide, très pratique et truffé de lieux insolites. Lire Catherine la Grande, d'Henri Troyat (J'ai Lu, n° 1618).

A tous prix

- 50 F (7,6 €) : le monde à Paris, à l'occasion du Salon mondial du tourisme qui se tient, du jeudi 15 au dimanche 18 mars, de 10 heures à 19 heures (nocturnes jusqu'à 21 heures jeudi et vendredi), à Paris-Expo (hall 6), porte de Versailles. En vitrine : 150 destinations. Et plus de 600 exposants (offices du tourisme, voyageurs, distributeurs et éditeurs de guides) auprès de qui s'informer pour construire ses escapades de printemps et ses vacances d'été. En parcourant l'Espace Méditerranée (avec une Italie qui célèbre le centenaire de la mort de Verdi) ou celui des Caraïbes et de l'Amérique latine, en arpentant « la rue américaine » et en respirant les épaves du Village africain. En suivant également les parcours thématiques consacrés à la croisière, à la forme, aux activités de plein air, aux lunes de miel et aux voyages « nature ». Avec, en prime, un cocktail d'animations pour un dépaysement garanti.

Le Monde 2
MARS 2001

MUNICIPALES TRENTE ET UN MAIRES PHOTOGRAPHIENT LEUR COMMUNE. TRENET CARTES POSTALES D'EPOQUE POUR CHANTER SA DOUCE FRANCE. SIRVEN IMAGES RETROUVEES APRES SON ABRESSTATION AU JAPON. STAR WARS LES NOUVELLES ARMES AMERICAINES DE L'APRES-GUERRE FROIDE. BALTHUS HOMMAGE AU GRAND PEINTRE DES FORMES ET DES LUMIERES.

LIRE ET VOIR ET AUSSI... BARBA : CES ENFANTS-SOLDATS QUI L'ONT ASSASSINE. KILIMANDJARO : LES NEIGES NE SONT PLUS ETERNELLES. RUGBY : AU BANQUET ANNUEL DES PILIERS DU XV DE FRANCE. CLUB MED : LE TEMPS DES CASES ET DES PAILLOTES. DELORS ET HAWEL : PLAIDOYER POUR LA GRANDE EUROPE. PARIS : PHOTOS DE CANDIDATS EN CAMPAGNE.

L'œil des femmes sur le combat des femmes

Waris Dirie est mannequin vedette. Elle est née en Somalie et comme des dizaines de millions de femmes dans le monde, elle fut excisée. Elle incarne le combat contre les violences et les injustices dont les femmes sont victimes. Pour *Le Monde*, 20 grandes photographes illustrent ce dossier.

N° 5

20F

LA MAISON DE LA CHINE

VIENT DE PARAÎTRE
LE CATALOGUE - GUIDE DU VOYAGE EN CHINE

50 propositions d'itinéraires et toutes les clés pour réussir votre voyage
Des conférences, forums, expositions

Voyages en Chine 2001

Circuits culturels accompagnés
Vols au départ de Paris + hôtels + repas + excursions

Traversée de la Chine
13 jours 11 800F*

Chine Intime
18 jours 15 950F*

Escapades de printemps, en voyage individuel
Vols au départ de Paris + hôtel + transferts

Pékin ou Shanghai
8 jours / 6 nuits 3 950F*

76 RUE BONAPARTE (metro St-Sulpice) - 75006 PARIS
Tel. : 01 40 51 95 00 - Fax : 01 46 33 73 03
Info@maisondelachine.fr
www.maisondelachine.fr
1615 MAISON DE LA CHINE

RITAN OFFICE BUILDING - A15 GUANG HUA ROAD
CHAOYANG DISTRICT - BEIJING 100020
Tel. : 86 101 65 94 14 / 2 & 186 101 65 94 14 23
Fax : 86 101 65 94 15 95
info@chinaorientvoyage.com - www.chinaorientvoyage.com

* Prix "à partir de" / soumis à conditions

Je désire recevoir gratuitement le Catalogue Voyages en Chine 2001

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

PRÊT-À-PORTER AUTOMNE-HIVER 2001-2002

Entre fête et tempête

En attendant McQueen chez Givenchy, Castelbajac donne des couleurs pop à la fête et Mugler explore une savane glamour

ALEXANDER MCQUEEN serait-il une nouvelle fois le sacrifié médiatique de la saison ? Depuis l'annonce prématurée de son départ pour la concurrence (Gucci est rentré à hauteur de 51 % dans le capital de sa propre griffe), le directeur artistique de Givenchy vit une fin de contrat mouvementée, après la décision, en janvier, de réserver le défilé de haute couture à un parterre choisi. Destinée il y a encore une semaine à être présentée au Carrousel du Louvre, devant sept cents invités, la collection du créateur londonien pour Givenchy sera finalement dévoilée vendredi 16 mars dans les salons couture maison, en deux mini-défilés pour quatre-vingt-dix personnes. Mais, cette fois, pas question de prétexter un travail inachevé : une cinquantaine de modèles seront montrés. « *Etant donné cette phase de transition, nous avons estimé que c'était la manière la plus appropriée de présenter la collection* », tente-t-on d'expliquer chez Givenchy devant cette « *situation difficile* ». Phase de transition ? Si Alexander McQueen mène à terme son contrat chez Givenchy, qui court jusqu'en octobre, il lui reste

deux collections à réaliser : la haute couture de l'automne-hiver 2001-2002 et le prêt-à-porter de l'été 2002.

Cité dans la liste des successeurs potentiels de McQueen, le Belge de vingt-quatre ans Olivier Theyskens a prouvé son savoir-faire, en ne négligeant pas les emprunts au « bad boy » de la mode. Les tailleurs ont des proportions justes, le cuir est travaillé en puzzle. Les pin-up rétros en gainie et bustier de satin perle confirment le retour de la lingerie et de l'esprit boudoir dans la garde-robe de jour. La panoplie se théatralise dans des jupes crinoline en mouvement ou dans un manteau à traîne draculesque, qui a clôturé le spectacle. Les yeux ombrés d'un gris fumée, la bouche pourpre parfaitement dessinée, ses héroïnes fardées par le maquilleur Fred Farrugia semblent sorties d'un film expressionniste.

Chez Issey Miyake, Naoki Takisawa explore une nature pleine de poésie peuplée de fleurs de cerisier et de feuillages en mouvement



La féminité sage de Vuitton

Avec Miuccia Prada et Michael Kors chez Céline, Marc Jacobs est un de ceux dont la collection est la plus auscultée, décortiquée puis recopiée par les chaînes de prêt-à-porter. En septembre, on devrait voir dans les vitrines des magasins Zara une version bon marché et édulcorée de la minijupe en denim noir, du manteau d'homme en drap de laine et des bottines lacées d'écurière portées sur des collants plumetis.

Pour l'hiver, le directeur artistique du prêt-à-porter Vuitton casse la rigueur de l'uniforme en célébrant une féminité sage, dans des robes à pois en jersey de soie ou des tuniques en mousseline à carreaux. Les crochets de lingerie et les pompons de vison remplacent les boutons. Si le « simple » vison sert de garniture, le créateur américain ose la robe en loup marin et le cachemire gansé de putois.

Anne-Laure Quilleriet

« *Couvrez-vous bien, il risque de faire froid sur le lieu du défilé* », avait prévenu Dries Van Noten sur son carton d'invitation, avant d'installer son public dans l'ancien tri postal de la gare Montparnasse. Sous cette cathédrale de béton, traversée par les pigeons et les courants d'air, le créateur a fait parade de belles matières (mohair mousseux, velours brodé, tissus cloqués, etc.), mais la direction est floue. La silhouette s'allonge dans des robes romantiques à manches soufflées en crêpe froncée sous la poitrine, qui rappellent celles de sa consœur anversoise Véronique Branquinho.

VISAGES IMPRIMÉS

Avec quelques parenthèses romantiques, Eric Bergère invite à un voyage entre Farrington et Winnipeg. D'un côté, « *une silhouette victorienne un peu déjantée* » avec des vestes cintrées, des jupes culottes ou des panoplies de chasse à courre. De l'autre, une plongée dans le froid canadien en caban de peau lainée ou veste de fourrures mélangées (renard, lapin, chèvre). Pour l'hiver prochain, les détails country, le tweed et les carreaux surgissent même chez le romain Valentino. La princesse de Ryad en visite à Paris en novembre garde néanmoins sa chemise en dentelle ivoire sous sa veste « week-end » à carreaux. Parée pour une remise d'Awards le soir, la femme Valentino passe d'une jupe drapée en satin duchesse à un fourreau en point d'esprit. Elle s'offre le luxe d'un pull en résille de cachemire dont s'échappe une cascade de fleurs en feutre, une des pièces les plus remarquées de cette collection-fleuve (91 passages).

Jean-Charles de Castelbajac donne d'autres couleurs à la fête avec sa collection « All tomorrow's parties ». Quand Jean-Paul Gaultier imprimait le visage de Kiki de Montparnasse sur ses vêtements haute couture de l'hiver 2000, le couturier pop y pose celui de Gainsbourg ou d'Andy Warhol. Dommage que les collections ne soient commercialisées qu'à l'automne, l'effet dixième anniversaire de la mort de Gainsbourg atténué et l'exposition sur les années pop à Beaubourg terminée. Après les comics et les bandes dessinées de Guy Peelaert, il revisite cette fois le graphisme des affiches de films d'épouvante des années 1950, au fil d'inscriptions en lettres gothiques pour fiancées de Dracula.

Chez Thierry Mugler, on plonge dans un épisode de « Dallas ». Ses créatures à la crinière fluo surgissent dans des robes et des tailleurs cintrés aux couleurs de cocktails. Il entraîne ensuite dans une savane moite, peuplée de femmes-fauves en tuniques panthère et coiffées de dreadlocks géantes. Vingt-six maquilleurs, vingt-quatre coiffeurs et dix manucures ont été mobilisés pour transformer, en quatre heures, les mannequins. Ce défilé a eu le mérite de mettre en scène le glamour, les courbes et les déhanchements. Mais, au moment où l'esthétique des années 1980 est réinterprétée par les faiseurs de tendances, Mugler n'arrive pas à s'échapper de ses classiques pour les remettre au goût du jour.



PHOTOGRAPHIES
CLAUDINE DOURY/IVU

Miyake et Dior, le choc des extrêmes

SI LES COLLECTIONS se résument souvent à une affaire de longueur de jupes, d'intensité des couleurs, voire d'empiecements placés ici plutôt que là, il arrive aussi qu'elles voient s'affronter deux conceptions contraires de la mode. Inaugurée dans les années 1980 par les créateurs japonais, la première fait du vêtement l'expression d'une intériorité, dégagée des formes traditionnelles ou des citations pour s'ajuster aux contours de l'âme, et qui peut exister sans le regard d'autrui. Aucun défilé ne l'incarnerait mieux que celui d'Issey

En haut à droite, robes de satin et de mousseline ivoire d'Olivier Theyskens.

Ci-dessous, de gauche à droite, manteau de laine bouillie à boutons en vison de Marc Jacobs pour Louis Vuitton ; corset « Gainsbourg » sur une chemise en popeline de Jean-Charles de Castelbajac et imprimés fauves dans la collection Thierry Mugler dédiées aux années 1980.

Miyake. S'il est vrai que les petites maisons se doivent souvent d'être plus créatives, Issey Miyake a lié sa réflexion sur le vêtement à des recherches de matières – le métal, les plissés... – et de formes – bosses, ballons... – qui l'ont conduit à inventer des techniques nouvelles et à l'usage des couleurs primaires gaies comme l'instinct de vie.

Lundi 12 mars, au Carrousel du Louvre, son disciple Naoki Takisawa a remplacé les technologies nouvelles au centre du lien qui unit l'homme à la nature. Et offre un pur moment de poésie, aux accents sirupeux d'un orchestre de cordes – convoqué pour l'occasion – dont nul n'a songé à sourire. Le chignon serré dans des coiffes, le cou rehaussé de colerettes délicates – carrés de tissu ou efflorescences de plumes taillées –, les mannequins, graves et méditatives, droit sorties de tableaux de primitifs flamands, défilaient dans des vêtements tout simples, dont les imprimés noirs et blancs semblaient avoir été enneigés par une tempête de fleurs de cerisier... Après cet envol délicat, attentif à sa propre culture, surgissaient de savants aplats de couleurs mêlées, iridescences turquoises sur fond prune, chinés de tons tendres, puis des vêtements-parures d'inspiration plus terrienne, où les matières naturelles – soie, coton... –, cousues à la main de bandelettes ou de gros nœuds, prenaient des allures de mousses et de champignons dans une procession qui, les maquillages et les coiffures – de longues perruques façon Louis XIV – aidant, n'était pas sans évoquer le *Songe d'une nuit d'été*.

Tout à l'inverse, le défilé de John Galliano pour Dior, qui se déroulait mardi dans le sous-sol du palais de Chaillot, semblait exclusivement s'adresser aux photographes et aux télévisions. Armées de ghetto blasters, les modèles aux

déhanchements outranciers et aux mimiques provocatrices surjouaient la désinvolture de l'excentricité britannique, coiffées de chapkas et de bonnets péruviens surdimensionnés, accumulant l'une sur l'autre des tenues dont chacune n'était pas sans intérêt – même pour une marque de ce calibre. Combinaison K-way, man-



Chez John Galliano pour Dior, le ghetto blaster devient l'accessoire indispensable de l'hiver.

teaux en fourrure retournés, tatoués d'ornements, pantalons taille basse incrustés de petits miroirs, jupes transparentes de bayadères... La preuve par le vertige. Tout à son adrénaline, le styliste s'égarait aussi dans des pantalons d'homme trop serrés qui déformaient les fesses... Beau, laid, ce sont là questions bien secondaires lorsqu'il importe avant tout d'engendrer un effet de mode, dont profitera la vente des accessoires.

Jacques Brunel



MUSIQUE Héritières des maîtrises religieuses de l'Ancien Régime, les maîtrises modernes associent une éducation musicale spécialisée à un enseignement général prodi-

gué à de jeunes chanteurs de neuf ans à dix-huit ans. ● **CELLE DE RADIO FRANCE**, fondée en 1946, est l'une des plus anciennes maîtrises laïques françaises. Son chef, Toni

Ramon, fait travailler ses quarante-cinq membres dans une école du 7^e arrondissement, à Paris. Les enfants y reçoivent un enseignement dispensé par une équipe péda-

gogique d'une douzaine d'enseignants. ● **LA PLUPART** des chefs de maîtrise sont confrontés au problème crucial de la mue chez les garçons, laquelle se produit de plus en

plus tôt et ne permet pas de profiter longtemps des acquis pédagogiques. Le docteur Yves Ormezzano est l'auteur d'un *Guide de la voix* qui éclaire cette problématique.

La Maîtrise de Radio France, aînée d'une génération nouvelle de chœurs d'enfants

De nombreux artistes lyriques de renom ont été formés dans ces structures associant un enseignement musical à un enseignement général, et en gardent un souvenir ému. Les maîtrises souffrent cependant d'un statut inadapté pour remédier pleinement au problème de la mue des garçons

QUAND elle fut fondée, en 1946, par le compositeur Henri Barraud, la Maîtrise de Radio France avait pour objectif de « construire un puissant vivier de choristes destiné au chœur de l'ORTF ». Aujourd'hui, telle que définie par un rapport rédigé en août 2000 par Toni Ramon, son chef depuis 1998, sa raison d'être est plus large : « La production chorale de haut niveau, considérée comme une activité extrêmement formatrice et le travail quotidien de la voix, de la formation musicale, de la pratique du chœur et autres disciplines liées à la construction d'un futur musicien. »

Conformes au modèle des quelques quatre cents maîtrises religieuses qui existaient avant que la Révolution française ne les décime, les maîtrises modernes laïques (comme celles de Radio France ou, entre autres, du Centre de musique baroque de Versailles, de Caen, de Colmar) ou religieuses (celles, notamment, des cathédrales de Dijon, Angers, Lyon et Notre-Dame-de-Paris) associent un enseignement musical spécialisé à un enseignement général. Comme ses équivalents, la Maîtrise de Radio France est liée à un établissement scolaire, l'école primaire de la rue Robert-Estienne, dans le 8^e arrondissement, à Paris, et à différents collèges et lycées parisiens – un déménagement est prévu dans quelques mois, au lycée La Fontaine, dans le 16^e arrondissement où seront rassemblés les niveaux et les activités. Même rythme pour tout le monde : études générales le matin, cours particuliers et travail collectif à la maîtrise l'après-midi, sans compter les concerts et répétitions, certains soirs, et pendant les vacances, pour les cycles supérieurs.

Si, du CM1 à la terminale, les horaires sont aménagés en « mi-temps pédagogique », on ne sacrifie en rien les études générales. Faut-il donc, pour entrer à la maîtrise, être un élève doué ? « Il faut avoir obtenu de bons résultats scolaires de telle manière que les jeunes ne soient pas perturbés par ce rythme soutenu, précise Toni Ramon. Mais en aucun cas, nous ne cherchons des surdoués. Il nous est même arrivé de rencontrer des enfants dont les difficultés en classe se sont aplanies dès qu'ils sont entrés à la maîtrise, ayant



La Maîtrise de Radio France avec son chef, Toni Ramon.

probablement trouvé un équilibre entre les matières générales et l'enseignement artistique. » Faut-il être instruit en musique ? « Quand nous prenons les enfants au niveau du primaire, nous ne leur demandons rien, sinon d'avoir une jolie voix. S'ils se présentent plus tard, nous sommes obligés d'exiger un niveau minimum de solfège. »

Beaucoup d'artistes lyriques connus ont fréquenté la Maîtrise de Radio France et en gardent un souvenir ému. Nora Gubisch, mezzo-soprano (la Belle-Hélène d'Aix-en-Provence et de Salzbourg), se remémore avec émerveillement ces années : « La maîtrise, où je suis entrée à l'âge de dix ans, en 1981, est tombée à pic, car j'avais la vocation de chanteuse depuis l'âge de cinq ans ! J'y ai beaucoup appris, auprès de Michel Piquemal, professeur de chant, lui-même ancien de la maîtrise, ou du chef de l'époque, Henri Farge, un musicien extraordinaire. Je me

souviens avec émerveillement des quatre semaines d'été passées à Venise, pour une production au Théâtre de la Fenice... » Sa collègue, la soprano Isabelle Poulenard, entrée à la maîtrise quelque dix ans plus tôt, en 1972, partage le même sentiment : « Avant d'y entrer, à l'âge de onze ans, je n'avais jamais fait de musique et y ai tout appris. L'envie de faire ce métier s'est déclenchée lors des spectacles de l'Opéra de Paris auxquels la maîtrise participait alors. J'ai porté des fleurs à Margaret Price, côtoyé deux des "Trois témoins" ! Et je garde un souvenir ému de mes professeurs, Roberte Kiehl, qui nous faisait aimer le solfège, et les professeurs de chant, Michel Piquemal, Gerda Hartmann ou Marie-Thérèse Kahn. »

Isabelle Poulenard est directement passée de la maîtrise à l'école de chant de l'Opéra, en 1979, puis a commencé sa carrière alors qu'elle n'avait pas vingt ans. Mais toutes les jeunes filles de la maîtrise n'ont

pas eu cette chance. « Comme beaucoup de mes camarades, j'ai eu du mal à vivre de concerts classiques et ai dû faire des séances d'enregistrement de musique de variété, se souvient Josette Petitberghien, une autre ancienne de la maîtrise, formée dans les années 1960, aujourd'hui documentaliste à la phonothèque de l'Institut national de l'audiovisuel. Danièle Licari, la soliste du Concerto pour une voix de Saint-Premex, est une ancienne elle aussi ! Des groupes de variété s'étaient même formés, comme les Djinns, vingt filles qui se sont produites à Bobino et ont enregistré avec Paul Bonneau... »

Pour Guillaume Deslandres, auteur de plusieurs rapports sur les pratiques chorales (dont les activités maîtrisiennes) commandés par le ministère de la culture ou la Cité de la musique, le statut des maîtrises manque de cadre : « D'une manière générale, les relations entre

les maîtrises et l'éducation nationale sont trop sujettes au gré à gré. Il est urgent de faire voter un texte de réforme des classes à horaires aménagés et de réfléchir à ce qui se passe après les études maîtrisiennes et à l'insertion professionnelle des jeunes chanteurs. Le problème crucial est celui des garçons qui, à la mue, se retrouvent quasiment jetés en dehors de ces structures. »

Toni Ramon a réfléchi à ces pro-

blèmes et tente de trouver des solutions au sein même de la Maîtrise de Radio France : « Au drame qu'est la mue en elle-même s'ajoute la privation de la musique. Nous essayons de garder les garçons en les faisant bénéficier de l'enseignement de la maîtrise et, surtout, en tâchant qu'ils conservent un rôle musical. Ils chantent les parties graves, voire seulement quelques notes... C'est une manière de laisser les passionnés en contact avec la musique sans les fatiguer. Pour les filles, le travail se fait en douceur : avec l'aide des professeurs, elles adaptent leur technique à la transformation de leur voix. »

« En aucun cas nous ne cherchons des surdoués. Il nous est même arrivé de rencontrer des enfants dont les difficultés en classe se sont aplanies dès qu'ils sont entrés à la maîtrise »

Toni Ramon,
chef de la Maîtrise de Radio France

blèmes et tente de trouver des solutions au sein même de la Maîtrise de Radio France : « Au drame qu'est la mue en elle-même s'ajoute la privation de la musique. Nous essayons de garder les garçons en les faisant bénéficier de l'enseignement de la maîtrise et, surtout, en tâchant qu'ils conservent un rôle musical. Ils chantent les parties graves, voire seulement quelques notes... C'est une manière de laisser les passionnés en contact avec la musique sans les fatiguer. Pour les filles, le travail se fait en douceur : avec l'aide des professeurs, elles adaptent leur technique à la transformation de leur voix. »

Olivier Schneebeli, à la Maîtrise du Centre de musique baroque de Versailles, n'a pas les mêmes possibilités, car il n'a que 25 postes environ à sa disposition, contre 85 à la Maîtrise de Radio France : « Les garçons, qui constituent les deux tiers des effectifs des Pages de la Chapelle, quittent les rangs à la mue, car nous n'avons pas les moyens de les garder. En revanche, il est arrivé que, quelques années plus tard, certains d'entre eux se présentent à l'audition d'entrée dans le chœur d'adultes. » Même son de cloche chez Robert Weddle, à la Maîtrise de Caen : « En liaison avec le Conservatoire de

Toni Ramon, lui-même ancien petit chanteur de l'Escalonia de l'Abbaye de Montserrat, s'est inscrit dans la tradition essentiellement féminine de la Maîtrise de Radio France. S'il regrette les difficultés rencontrées dans le recrutement des garçons, il reconnaît profiter du meilleur « retour sur investissement » pédagogique fourni par les filles : « Il est dommage que les garçons soient en minorité car leur présence profite au son et à l'ambiance générale. Mais l'avantage de travailler avec une majorité de filles est que cela se fait sur une plus longue période, puisqu'elles quittent la maîtrise en moyenne quatre à six ans après les garçons, chez qui la mue intervient de plus en plus tôt. Autrefois, certains muiaient à dix-sept ans. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des garçons muir vers douze ans... Nous n'avons plus le temps de profiter des fruits de leur éducation musicale... »

Renaud Machart

★ Inscritsions (clôture le 30 avril, concours d'entrée le 23 mai, garçons et filles à partir de 9 ans) et renseignements : Maîtrise de Radio France, 8, rue Robert-Estienne, Paris-8^e. Tél. : 01-53-89-30-30.

La mue, « cataclysme vocal de la puberté »

MÊME SI peu d'hommes se souviennent avec précision du moment de leur mue, celle-ci est pourtant un événement-clé dans la vie d'un jeune garçon. Si pour certains le phénomène se produit en douceur, sans cassure, d'autres le vivent avec une certaine honte, car sujet à moquerie : la voix de l'enfant devenant adolescent « bascule », et produit des « couacs » qui font rire la galerie. C'est ce qu'Yves Ormezzano, ORL-phonniateur, attaché des Hôpitaux de Paris et chargé d'enseignement à Paris-XIII, décrit, dans son livre *Le Guide de la voix* (Editions Odile Jacob), comme le « cataclysme vocal de la puberté ».

Quelques années avant celle-ci, vers l'âge de dix ans, une première phase de transformation de la voix se produit : « La fréquence fondamentale sera tombée à 250 Hz, soit une octave plus bas que la voix du nourrisson, écrit le docteur Ormezzano. [...] Le conduit vocal, après l'âge de neuf ans, ne changera plus beaucoup de forme : il se contentera de grandir. » La seconde phase commence au moment de la puberté. La mue du garçon est la plus connue et la plus spectaculaire, mais on oublie souvent que les filles muent également, « même si, convient Yves Ormezzano, les modifications vocales sont moindres et passent même parfois inaperçues tant est important un autre phénomène : celui des premières règles, sous l'influence et la mise en route des cycles hormonaux. La mue com-

mence un peu plus tôt que chez le garçon, puisque la puberté hormonale des filles est un peu plus précoce : le début est contemporain des premières règles. La baisse de la hauteur de la voix n'est que d'une tierce environ et non d'une octave, sans changement de mécanisme laryngé. »

Les modifications anatomiques laryngées observées chez les garçons sont, selon Ormezzano, de quatre types : augmentation de la taille du larynx, épaississement de l'épiglotte (partie supérieure du larynx, surplombée par la luette), des muscles et des ligaments. Mais « le larynx de la jeune adolescente n'augmente que de 34 % en taille (deux fois moins que celui du garçon). »

CONTINUER À CHANTER ?

Faut-il chanter pendant la mue ? A la Maîtrise de Radio France, le directeur musical, Toni Ramon, garde quelque temps les jeunes adolescents qui viennent de muer et les fait chanter prudemment. A la Maîtrise du Centre de musique baroque de Versailles, le chef de chœur, Olivier Schneebeli, ne garde aucun adolescent, fille ou garçon, tandis que beaucoup de professeurs demeurent réservés quant à cette période délicate de l'évolution d'une voix.

« J'ai senti instinctivement qu'il me fallait reposer ma voix, à partir de l'âge de quatorze ans, confie Nora Gubisch, ancienne maîtrisienne à Radio France. J'ai alors

fait beaucoup de piano, conforté ma culture musicale et, à dix-huit ans, j'ai repris des études de chant adulte dans un conservatoire. En revanche, mon amie et collègue Nora Amselem, également ancienne de la Maîtrise de Radio France, n'a pas arrêté et a continué sa formation sans hiatus et sans problème, jusqu'à la carrière qu'on sait. Je n'ai pour ma part rencontré aucun dommage physiologique, mais il faut reconnaître que certaines jeunes filles sont sorties de la maîtrise sans parvenir à s'adapter à une vocalité d'adulte, quelques-unes affectées même de problèmes aux cordes vocales... »

Yves Ormezzano – dont Toni Ramon recommande volontiers l'ouvrage – fait la synthèse : « Chaque pédagogue a son avis sur la question. (...) La réponse est sans aucun doute dans le larynx et la technique vocale des principaux intéressés ! (...) S'il ne force pas dans l'aigu en mécanisme léger (au professeur de faire attention, au chef de maîtrise de le changer de pupitre), s'il ne force pas dans le grave (en « écrasant », disent les chanteurs), bref, s'il possède une bonne technique et un bon suivi, pourquoi ne pas continuer à chanter, à la condition expresse de savoir s'arrêter au moindre signe de fatigue ? »

R. Ma.

★ *Le Guide de la voix*, d'Yves Ormezzano, Ed. Odile Jacob. 432 p., 170 F (25,92 €).

Dernières répétitions dans une école communale à l'ancienne

SURPRISE : la Maîtrise de Radio France ne s'abrite pas sous le toit rond et plat de la maison mère, avenue du Président-Kennedy, mais rue Marbeuf, au fond d'une impasse, presque en face du dernier restaurant à la mode, ouvert par un producteur-présentateur de télévision, et au coin de la boutique du célèbre bottier où certain ministre se chausse à mesure. Là, rue Robert-Estienne, se trouve une école communale à l'ancienne, briques rouges et faïences colorées en façade. On monte un escalier qui sent la craie et le bois ; des volutes sonores s'échappent de salles ; un petit bureau où tient la petite équipe administrative, dirigée par Catherine Nicolle, jouxtant celui du directeur de la Maîtrise, le chef franco-catalan Toni Ramon.

Pas un instant à perdre : le chef part faire répéter la maîtrise à l'étage au-dessus. Le deuxième concert de la série « Voix-ci, voilà » est dans quelques jours. Efficacité et exigence, car il y a du pain sur la planche : une œuvre contemporaine, du Vaughan Williams, du Caplet et du Schubert. Le lendemain, Marie-Noël Maerten, chef assistant, fait travailler les plus jeunes, qui ne se produisent pas encore en concert. Gentillesse et fermeté : « Ne chante pas comme un petit, je veux un vrai son », adresse-t-elle à un garçonnet. Plus tard, elle découvre une bande dessinée sur le pupitre d'un autre : « Ça veut dire quoi ? Tu te prends déjà pour un professionnel ? »

R. Ma.

★ Prochains concerts de la série « Voix-ci, voilà » : le 14 mars à 20 heures, église Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 1, rue de l'Abbé-Migne, Paris 4^e. M^o Rambuteau ; les 4 et 5 avril à 20 heures, Maison de Radio France, salle Olivier-Messiaen, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Entrée libre. Tél. : 01-56-40-15-16.



Bonjour,

« Je m'appelle Flora. Qui suis-je ? une bosrwpanpalesghane, citoyenne du monde, victime d'une guerre. Je suis une des marionnettes du spectacle de Farid Paya, *La Cantate Rebelle*. Je plais aussi aux jeunes car le merveilleux est ma façon de parler en scène. Dans ce spectacle, je me transforme en arbre pour donner la vie. Entourée des acteurs-chanteurs de *La Cantate Rebelle*, j'aimerais vous dire ma conviction que la vie est plus forte que toutes les guerres et toutes les violences ».

Flora

La Cantate Rebelle
une ode à la vie

Théâtre du Lierre

22, rue du Chevaleret

75013 Paris

01 45 86 55 83

www.letheatredulierre.com

Les intellectuels autrichiens face à Jörg Haider

La presse accorde une large place au débat entre les partisans du « flegmatisme » et ceux qui prônent la résistance à un régime considéré comme « légal » mais pas légitime

PEU D'ÉVÉNEMENTS politiques auront autant remué la scène intellectuelle autrichienne que le grand « tournant » – *die Wende* – opéré en février 2000 par le chancelier Wolfgang Schüssel. Former un gouvernement avec le FPÖ de Jörg Haider, était-ce consommer une rupture inacceptable avec la tradition républicaine, ou réaliser enfin, dans un système figé depuis des décennies, les conditions de l'alternance démocratique ? Avec l'hebdomadaire culturel *Falter* et le quotidien conservateur *Die Presse* (qui soutient le choix de M. Schüssel, mais dont le supplément hebdomadaire *Spectrum* accueille un large éventail d'opinions), le quotidien libéral *Standard* est sans doute celui qui a consacré le plus de place à cette polémique, relancée à l'occasion du premier anniversaire de la coalition « noire-bleue ».

Très vite, en effet, les intellectuels autrichiens se sont divisés. Il y a ceux qui pensent, comme nombre de leurs pairs dans le reste de l'Europe, qu'un tabou a été brisé et appellent à la « résistance » : la philosophe Isolde Charim insiste sur le caractère légal, mais non « légitime », de ce changement de majorité. Or, cette distinction, rappelle le *Standard*, renvoie au débat sur le caractère à la fois « légal » et immoral de la prise du pouvoir par Hitler en 1933.

Il y a aussi ceux qui avaient appelé de leurs vœux le « changement », tel l'écrivain et essayiste Robert Menasse (petit-fils d'un des fondateurs du Parti socialiste autrichien, le SPÖ), aux yeux duquel la coalition des conservateurs avec la



droite populiste est « le premier gouvernement [depuis la guerre] que nous puissions chasser avec nos bulletins de vote » – donc un progrès sur le statu quo antérieur. Les philosophes Rudolf Burger et Konrad Paul Liessmann prônent, quant à eux, une attitude dépassionnée – baptisée « coolness » – afin de

juger ce gouvernement « sur ses actes, et non sur des paroles », ainsi que l'avait demandé M. Schüssel au moment des sanctions européennes.

« ZONE GRISE »

Peu soucieux de la scène culturelle, lui qui est majoritairement hostile, le chancelier conservateur a en revanche cherché des alliés parmi les intellectuels « flegmatiques », qu'il a conviés l'an dernier à un déjeuner-débat, où le philosophe allemand Peter Sloterdijk tenait la vedette. Pour les partisans de la « coolness », le (trop) « politique-

ment correct » – dont les sanctions furent le paradigme – empêche de penser le changement. Lors d'une table ronde récemment organisée par le *Standard*, Liessmann soulignait que la nouvelle majorité de droite « ne constitue pas une rupture dramatique avec les traditions démocratiques » : selon lui, les limites sont atteintes seulement « lorsque des groupes armés défilent dans les rues » ou lorsque le pouvoir « gouverne avec des mesures d'exception ». Pour Isolde Charim, au contraire, le concept de légitimité se trouve « à l'intersection du droit et de la politique », et le comporte-

ment des populistes ne peut se résumer à « des faits purs et durs » mais évolue souvent dans une « zone grise qui ne peut plus être appréhendée d'un point de vue strictement légal ».

Entretiens, déçu par la droite, Robert Menasse a pris la tête de la résistance... contre le nouveau régime d'assurance sociale pour les professions artistiques et littéraires (qui exige des cotisations nettement plus élevées que les sociétés d'assurance privées) en menaçant d'organiser leur exode fiscal vers la Suisse ou la France.

Joëlle Stolz

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ Les bisbilles tragi-comiques des droites parisiennes ou lyonnaises ne relèvent pas simplement de la classique lutte des places. Elles confirment la panne de régime que connaissent les conservateurs français pour ce qui va du renouvellement de leurs élites politiques. Ce ne sont pourtant pas les électeurs qui manquent à la droite – le premier tour des municipales l'a encore rappelé. Ce n'est pas non plus une question de qualité personnelle de ses dirigeants, même si, de Tiberi à Millon, les médiocres teigneux y abondent. Et les querelles de personnes n'y prennent leur relief qu'à cause du vide sur lequel elles se déploient. Ce qui lui fait défaut, c'est un consensus fonctionnel, un commun dénominateur, si minime soit-il,

qui permette aux différences d'exister sans dégligner la charrette. La droite plurielle reste à inventer.

LE FIGARO

Alexis Brézet

■ Michèle Alliot-Marie a plaidé hier les vertus de l'union. Que ne l'a-t-elle fait plus tôt ! Cela aurait épargné à l'opposition des mois de querelles suicidaires. Cela aurait aussi évité à Philippe Séguin de persister dans une stratégie dont le premier tour a consommé l'échec. Fusionner avec les tibéristes ? C'est commettre une « faute morale », ont affirmé jusqu'au bout les séguinistes. Charles Millon est « infréquentable », a proclamé en écho une partie de la droite lyonnaise pendant de longs mois. Mais qui donc est l'arbitre de cette morale ? Qui décrète que celui-ci est fréquentable ou ne l'est pas ? Pendant ce

temps, les socialistes passent de fructueux accords de second tour. Ils s'entendent avec les amis du bon Robert Hue. Ils pactisent avec les disciples du vertueux Cohn-Bendit. Ils s'allient avec les trotskistes motivés. Sans que nul, bien sûr, ne trouve à redire à ces fusions, éminemment « morales » et « républicaines ».

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Mieux vaut tard que jamais. De piètres arrangements sont préférables à un désaccord suicidaire. La droite lyonnaise, cassée, mais bon an mal an réconciliée, a encore un petit espoir de garder la gestion de la capitale des Gaules. La droite parisienne, brisée, mais tant bien que mal recollée, peut même caresser le rêve de l'emporter miraculeusement et de conserver sur le fil du rasoir la maimise sur l'hôtel de ville. Mais qu'elle soit

doublement vaincue ou par extraordinaire doublement vainqueur, qu'elle perde ou gagne à demi, la droite devra rapidement tirer les leçons de ces calamiteuses campagnes à Paris et à Lyon et de la désunion chronique dont elle aura fait montre. Sa désunion n'est que le symptôme d'un mal plus profond. Le vrai problème de la droite française est qu'elle ne sait vraiment ni qui elle est, ni ce qu'elle veut, ni quel est son espace, ni qui sont ses électeurs. Ce faisant, elle paraît incapable de se renouveler, inapte à donner leurs chances à de nouvelles générations et impuissante à se rassembler. Si ces municipales sont un échec, la droite traumatisée aura grand mal à opérer cette nécessaire rénovation d'ici à la présidentielle. Et si, d'aventure, elle obtient une victoire inattendue, elle sera encline à différer encore cette rénovation.

SUR LA TOILE

AIGLES

■ Une association locale d'amis de la nature, en collaboration avec le magazine *National Geographic*, a placé une webcam sans fil dans un arbre du parc national de Blackwater (Maryland) à quelques mètres d'un nid d'aigle. Si tout se passe comme prévu, les internautes pourront bientôt assister en direct à l'éclosion des œufs puis à la vie de la nichée. – (AP.)
www.friendsofblackwater.org
www.nationalgeographic.com

FRANCE-ALGÉRIE

■ Wanadoo, filiale Internet de France Télécom, a racheté 25 % du capital de la société Eepad, premier fournisseur d'accès privé d'Algérie. Dans le cadre de cette opération, Wanadoo a annoncé son intention d'investir 20 millions de dollars en Algérie au cours des cinq prochaines années. – (Reuters.)

NETÉCONOMIE

■ Dans un entretien accordé à la BBC, Jeff Bezos, patron d'Amazon.com, a déconseillé aux petits investisseurs de placer leur argent dans les valeurs Internet. En un an, le cours de l'action Amazon.com a chuté de 80 %. – (Reuters.)

www.titoville.com

Tito raconte sa vie en anglais, sur Internet, avec la complicité de deux étudiants slovènes

« **JOSIP BROZ TITO** : né le 7 mai 1892 à Kumrovec, mort le 4 mai 1980 à Ljubljana. Sur Internet depuis le 22 juillet 1994. » Le site de Matija Marolt et de Martin Srebotnjak, tous deux étudiants en informatique à Ljubljana, en Slovénie, est consacré à l'homme qui dirigea pendant plus de trente-cinq ans la « grande » Yougoslavie et fut l'une des figures charismatiques du mouvement des pays non alignés. « Nous ne voulions ni glorifier ni dénigrer Tito, explique Martin, simplement proposer au public un site original, avec un brin d'humour, sur la vie de cet homme qui a marqué notre histoire. »

« Titoville », entièrement en anglais, est rédigé à la première personne, comme s'il s'agissait d'une page personnelle : les deux auteurs donnent ainsi la parole au vieux maréchal, qui raconte en détail sa longue et tumultueuse carrière. Signalés par des petites étoiles rouges, des rubriques telles que « mes voyages », « mes femmes », « mes décorations » ou « mes péchés » retracent sa vie publique et privée.



L'ensemble est illustré par une importante collection de photos, dont certaines très peu connues.

Le site fait aussi l'inventaire des nombreux films, livres et œuvres d'art de toutes sortes réalisés à la gloire de Tito. Il propose en téléchargement des chansons patriotiques

célébrant ses vertus, ainsi que des enregistrements de ses discours les plus célèbres, toujours ponctués par son slogan favori : « Mort au fascisme, liberté au peuple ! »

« En un sens, nous sommes "yougo-nostalgiques", reconnaît Martin. Nous regrettons la perte d'un espace

culturel commun. Mais notre site n'a rien à voir avec la politique, du moins dans notre esprit. » Les deux auteurs se souviennent de la violence des passions déclenchées par le site au moment de sa création : « Certains nous ont immédiatement accusés de faire de la propagande communiste, tchetnik ou oustachi. Mais la plupart des internautes ont exprimé leur joie profonde d'avoir enfin trouvé un endroit où ils pouvaient s'exprimer librement sur leur passé. »

Matija et Martin continuent à recevoir plusieurs messages par jour, et en publiant quelques-uns dans une rubrique intitulée : « La tribune de Tito ». Des internautes jeunes et vieux, habitant les différentes Républiques de l'ex-fédération ou installés à l'étranger, y disent sans détour leur amertume ou leur satisfaction face à la disparition de l'ancienne Yougoslavie. La plupart ont décidé de jouer le jeu lancé par les deux auteurs, et adressent leurs messages directement au « cher camarade Tito ».

Alexandre Lévy

Christian Colombani

Amnistie populaire

par Luc Rosenzweig

FUTURS bacheliers, fermez vos bouquins et ouvrez la télé ! Non pas, bien sûr, pour échapper à la lecture de Balzac en regardant le *Rastignac* de France 2, méthode infailliable pour se planter grave en français, mais pour vous préparer à l'épreuve de philosophie. Car, dans l'hypothèse où l'un des sujets proposés à la réflexion de la jeunesse studieuse devait concerner les rapports entre la morale et la politique, ou encore l'éternel débat sur la fin et les moyens, le JT de France 2 de mardi soir donnait de quoi remplir sa besace.

L'image de Pierre Lellouche et Vincent Reina, le séguiniste et le tibériste fêtant la fusion de leurs listes dans un bistrot du 9^e arrondissement de Paris était une excellente illustration de la relativité de la haine, quand elle met en danger la survie politique. La phrase historique prononcée à cette occasion par Pierre Lellou-

che – « Nous en avons assez d'être toujours les cocus du suffrage universel ! » – permettrait, elle, de s'interroger sur l'opportunité de la préservation de l'honneur marital au prix de quelques petits arrangements avec la morale commune.

La rédaction de France 2 avait eu, de plus, l'excellente idée d'envoyer des reporters à Béthune et à Levallois-Perret localités où le peuple a placé en bonne position de réélection deux anciens maires, Jacques Mellick et Patrick Balkany, qui avaient été éloignés quelque temps de leur fonction à la suite de condamnations pénales ayant fait grand bruit. Le verdict des urnes est, pour eux, l'équivalent d'une amnistie, doublée d'une revanche sur les juges et les médias qui s'étaient, de leur point de vue, alliés pour les abattre. La candidate au bac qui utiliserait cet exemple pour illustrer un développement sur les rapports de la loi et de la souveraineté du peuple

pourrait utilement signaler, en incidente, qu'amnistie et amnésie ont la même étymologie...

On aura noté, aussi, que les exemples choisis par les deux hommes pour décrire leur actuelle situation témoignent de leur indestructible sens politique. Jacques Mellick, l'homme de gauche, était montré en campagne dans une cité déshéritée de Béthune "Moi aussi, comme beaucoup de gens ici, j'ai droit à une deuxième chance", explique l'homme qui mentit pour aider Bernard Tapie. Patrick Balkany, l'homme de droite, utilise, lui, la métaphore du chauffeur sanctionné de retrait de permis pour excès de vitesse, que personne ne s'étonne de revoir au volant à l'issue de sa pénitence. Au risque de choquer, nous estimons que des personnages d'une telle qualité dialectique méritent leur élection, à moins que ce ne soient leurs électeurs qui méritent de pareils édlles...

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{HT}€/min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
20.45 et 1.00 Le Club LCI.	LCI
20.55 Elections 2001 : les grands débats.	France 3
21.00 L'Apartheid économique.	Forum
22.00 Musique sacrée, sacrée musique.	Forum
23.00 Les Seins dans tous leurs états.	Forum

MAGAZINES	
19.00 Nulle part ailleurs. Invités : Vanessa Paradis ; Yves Lecoq ; Philippe Maurice.	Canal +
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Le terrorisme noir en Italie [2/2] : Une histoire de réseaux.	Arte
20.55 Combien ça coûte ? Invités : Bernard Tapie ; Tonya Kitzinger ; Michou.	TF 1
22.40 Ça se discute. Les pys ont-ils envahi la société ?	France 2
23.15 Les Dossiers de l'Histoire. Mai 1968, dix semaines qui ébranlèrent la France [2/2] : La danse du pouvoir (24 mai-30 juin).	France 3
23.50 Le Club. Invité : Jean-Jacques Annaud.	TMC

DOCUMENTAIRES	
19.40 Seins d'Américaines.	Planète
20.15 La Vie en feuilleton. Cinq filles et une balance. [3 ^e volet].	Arte
20.30 World Collection. Compay Segundo, une légende cubaine.	Planète

Le Monde TELEVISION

France 2	France 3	Arte
20.55 Fatou la Malienne Fatou (Fatou N'Diaye) a dix-huit ans et vit en région parisienne chez ses parents, maliens. Passionnée de coiffure, Fatou s'exerce dans un salon afro. Le drame va éclater quand sa famille décide de marier la jeune fille à Bakary, un riche cousin. Une fiction de Daniel Vigne, inspirée par un fait divers, qui met en scène des Africains autrement que dans le rôle du black de service.	20.55 Elections 2001, les grands débats Entre les deux tours des élections municipales et cantonales, la chaîne publique propose une émission spéciale, présentée par Elise Lucet et Gilles Leclerc. En première partie, une série de débats, organisés par les stations régionales de France 3, mettront face à face les principaux rivaux. Puis à 21.45, la chaîne propose un reportage sur les coulisses de la campagne.	0.25 Filmer la prison Encadrés par la réalisatrice Valérie Vanhoutvinck, des détenus de la prison Saint-Gilles, en Belgique, ont filmé leur quotidien. Ce pari, réalisé dans le cadre d'un atelier vidéo, a donné naissance à trois courts métrages (quinze minutes chacun), récompensés au festival Filmer à tout prix 2001. Diffusés dans « La Lucarne », ces trois films représentent pour les prisonniers un excellent moyen d'évasion.

21.00 Soweto, histoire d'un ghetto. Les cités de l'Apartheid. L'heure de la révolte.	Histoire
22.00 Dossier Morosov.	Histoire
23.25 Profil. Johan Van der Keuken. Un instant de réalité.	Arte
23.50 L'Arche, 2 000 ans après. [1/1/6]. Les éléphants.	Planète

SPORTS EN DIRECT	
18.55 Football. Ligue des champions : Spartak Moscou - Lyon.	TF 1
19.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells (3 ^e journée).	Pathé Sport
20.30 Handball. D 1 masculine : Montpellier - Chambéry.	Eurosport
2.05 Basket NBA. San Antonio - Minnesota.	Canal +

DANSE	
23.45 Necesito. Chorégraphie de Dominique Bagouet. Par la compagnie Dominique Bagouet. Musique de Gas Gas Gas d'après Bach.	Mezzo

MUSIQUE	
19.00 Lorin Maazel dirige... Sibelius et Tchaïkovski. Enregistré à Munich, en 1996. Avec Hilary Hahn, violon. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Lorin Maazel.	Mezzo
22.25 Johnny Griffin Quartet. Jazz à Vienne 1998. Avec Johnny Griffin, saxophone ; Hervé Sellin, piano ; Riccardo Del Fra, contrebasse ; Jean-Pierre Arnaud, batterie.	Muzzik

TÉLÉFILMS	
20.45 Hold-up en 4 ^e vitesse. Oley Sassone.	TF 6
20.55 Fatou la Malienne. Daniel Vigne.	France 2
20.55 Paranoïa. Patrick Poubel.	M 6
22.25 Fuites au ministère. Mikael Ekman.	Festival
22.30 Beauté fatale. Paul Lynch.	RTL 9
22.45 Liaison brûlante. Sheldon Larry.	Téva

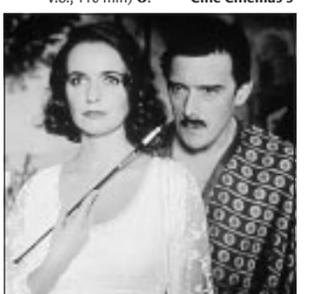
COURTS MÉTRAGES	
0.25 La Lucarne. Filmer la prison.	Arte

SÉRIES	
19.25 Hill Street Blues. Le monde libre.	Monte-Carlo TMC
20.00 Les Anges du bonheur. Cherchez et vous trouverez.	Téva
20.30 Lyon police spéciale. [3 et 4/6] L'affaire Paoli.	Festival
20.40 Homicide. Bandes rivales.	Série Club
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Les naufragés.	Canal Jimmy

PROGRAMMES

FILMS

15.20 La Flèche et le Flambeau ■■ Jacques Tournier (Etats-Unis, 1950, 90 min) ϕ .	Cinététole
16.30 Miss Barrett ■■ Sidney Franklin (Etats-Unis, 1934, v.o., 120 min).	TCM
18.20 La Route des Indes ■■ David Lean (Etats-Unis, 1984, 160 min) ϕ .	Cinététole
19.35 Go Now ■■ Michael Winterbottom (GB, 1996, 85 min) ϕ .	Cinéstar 2
20.30 Victor, Victoria ■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1982, 130 min) ϕ .	Ciné Cinémas 2
21.00 Trois Ponts sur la rivière ■■ Jean-Claude Biette (France, 1998, 115 min) ϕ .	Cinéstar 2
22.45 1941 ■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 115 min) ϕ .	Cinététole
22.55 Fin août, début septembre ■■ Olivier Assayas (France, 1999, 110 min) ϕ .	Cinéstar 2
22.55 Blonde Vénus ■■ Josef von Sternberg (Etats-Unis, 1932, v.o., 95 min) ϕ .	Ciné Classics
23.45 Graine de violence ■■ Richard Brooks (Etats-Unis, 1955, 95 min) ϕ .	Histoire
0.30 L'Ange bleu ■■ Josef von Sternberg (Allemagne, 1930, v.o., 110 min) ϕ .	Ciné Classics
0.40 La Prisonnière du désert ■■ John Ford (Etats-Unis, 1956, v.o., 115 min) ϕ .	Cinététole
0.40 The Great Santini ■■ Lewis John Carlino (Etats-Unis, 1979, 125 min).	TCM
1.20 La Kermesse des aigles ■■ George Roy Hill (Etats-Unis, 1975, v.o., 110 min) ϕ .	Ciné Cinémas 3



1.50 **Inquiétude** ■■
Manoel de Oliveira. Avec Leonor Silveira, Diogo Dória (Portugal, 1998, v.o., 110 min) ϕ .

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
20.45 et 1.00 Le Club.	LCI
21.00 Mathématiques, un monde de chiffres.	Forum
21.35 et 22.50 Thema. Une nouvelle agriculture pour l'Europe ?	Arte
22.30 Bibliothèque Médicis. La politique étrangère française face à la mondialisation.	Arte
Invités : Hubert Védrine ; Thomas Sancton ; Zaki Laidi ; Jean-Christophe Ruffin ; Monique Canto-Sperber.	Public Sénat

MAGAZINES	
14.35 La Cinquième rencontre. Santé - Science : Les soins palliatifs. Invité : le docteur Gilbert Desfossez.	La Cinquième
15.50 Le Projet fantastico gore. Restez assis ! Scoub. The X Fails. Le Gros Laid flaire bite. Nice « Tripes ». Faux sanglants. Vidéo gore. H-Battery. Barbaque et logistique. La Mort de Lazare.	Canal +
17.00 Les Lumières du music-hall. André Claveau. Lio.	Paris Première
17.15 Petites histoires du cinéma. Saturnin Fabre.	Ciné Classics
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Guillaume Canet ; Antoine De Caunes.	Canal +
19.30 Rive droite, rive gauche.	Paris Première
21.00 Envoyé spécial. Bhopal : un nuage dans la nuit. Les pasés de l'an I. Un bébé à trois.	France 2

SPORTS EN DIRECT	
15.00 Cyclisme. Paris - Nice (4 ^e étape): Tarascon - Sisteron.	Eurosport
19.00 et 0.45 Tennis. Masters series. Tournoi messieurs d'Indian Wells (4 ^e jour).	Pathé Sport
20.30 Basket-ball. SuproLigue (1 ^{re} phase, Groupe A, 18 ^e journée) : Panathinaïkos - Asvel.	Eurosport
21.00 Football. Coupe de l'UEFA (quart de finale, match retour) : Liverpool - FC Porto.	Pathé Sport
22.10 Tennis. Tournoi féminin d'Indian Wells (1 ^{re} demi-finale).	Eurosport

DANSE	
18.00 Le Lac des cygnes. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Tchaïkovski. Par le ballet de l'Opéra d'Etat de Vienne et l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. John Lanchbery. Avec Margot Fonteyn (la princesse Odette), Rudolf Noureev (le prince Siegfried).	Mezzo

DOCUMENTAIRES	
18.05 Le Monde des animaux. [15/24]. Le Farceur des cimes.	La Cinquième
18.15 Soweto, histoire d'un ghetto. [1 et 2/6].	Histoire
18.30 L'Actors Studio. Jack Lemmon.	Paris Première
19.00 Voyages, voyages. La Bolivie.	Arte

Le Monde TELEVISION

France 3	France 3	TF 1
20.55 Abyss ■■ Un sous-marin nucléaire tombe au fond d'un gouffre à la suite d'un accident bizarre. Les sauveteurs ne trouvent aucun survivant. Mais une créature mystérieuse et protéiforme se manifeste. Affrontement de la technologie et du fantastique. Une atmosphère impressionnante pour un fabuleux film de James Cameron, assorti d'une fable philosophique, interprété par Ed Harris et Mary Elizabeth Mastrantonio.	0.15 La Liste Golda Du massacre des athlètes israéliens aux JO de Munich, en 1972, à l'assassinat, à Paris en 1992, d'un agent palestinien, juste avant le processus de paix, Arnaud Hamelin et Emmanuel François retracent les vingt ans d'une guerre menée, dans l'ombre, par Israël contre l'OLP, terrorisme contre terrorisme. Dommage que le titre, rappelant <i>La Liste de Schindler</i> , soit abusif et de mauvais goût.	0.30 Vol de nuit Après s'être rendu la semaine dernière sur France 2, s'être montré sur LCI, Canal + et Paris Première, Philippe Maurice (condamné à mort pour le meurtre d'un policier à la fin des années 1970, condamnation commuée en 1981 en peine de prison presque à vie - 23 ans - du fait de la grâce accordée par François Mitterrand) s'entretient ce soir avec Patrick Poivre d'Arvor pour son livre, <i>De la haine à la vie</i> .

MUSIQUE	
19.00 IV ^e Rencontres internationales Robert Casadesus.	Muzzik
19.50 Tchaïkovski. <i>Quatuor n°1 en ré majeur</i> . Avec Mikhail Kopelman, violon ; Andreï Abramov, violon ; Dmitri Chebaline, alto ; Valentin Berlinski, violoncelle. Par le Quatuor Borodine.	Mezzo
20.20 Chopin. <i>Valse posthume en la mineur</i> . Avec Brigitte Engerer, piano.	Mezzo
21.00 Messe gagolotique, de Janacek. Avec Gabriela Benackova, soprano ; Drahomira Drobkova, alto ; Josef Kundlak, ténor ; Serge Koptak, basse ; Jan Hora, orgue. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Philharmonie tchèque, dir. Vaclav Neumann.	Muzzik
22.30 Lionel Hampton and His Orchestra.	Muzzik
22.35 Soirée flûte. <i>Pièces pour flûte, cordes et piano</i> , de Debussy. Avec Michel Moragues, flûte ; Gérard Caussé, alto ; Isabelle Moretti, harpe ; Henri Demarquette, violoncelle ; Claire Désert, piano ; Laurent Korcia, violon ; François-Frédéric Guy, piano.	Mezzo
23.45 Faisons un opéra ! Par le Birmingham Symphony Chorus et le Symphony Youth Chorus, chef de chœur : Simon Halsey.	Mezzo

TÉLÉFILMS	
17.40 L'Homme de Suez. Christian-Jaque. [2/3].	Festival
20.35 Tycus, la dernière météorite. John Putch.	Canal +
20.55 Pour trois jours de bonheur. J. Otmegzine.	Monte-Carlo TMC
22.45 Les Visiteurs de la nuit. Jorge Montesi.	TF 1

COURTS MÉTRAGES	
20.40 Courts au 13. <i>Echange standard</i> . Guillaume Nicloux.	13 ^{ème} RUE

SÉRIES	
17.45 Code Quantum. Enchères frauduleuses.	Série Club
17.50 Starsky et Hutch. Le garde d'un corps.	RTBF 1
18.05 Les Craquantes. Accouchement difficile.	Téva
19.25 Hill Street Blues. La vengeance.	Monte-Carlo TMC
19.50 et 23.45 Tequila et Bonetti. Le langage du cœur.	Série Club
20.15 Friends. [2/2]. Celui qui était à Las Vegas.	RTL 9
20.40 Buffy contre les vampires. Alias Angelus (v.o.)	Série Club
20.55 Julie Lescaut. Le Secret de Julie.	TF 1
0.30 La Quatrième Dimension. Portrait d'une jeune fille.	Série Club

PROGRAMMES

TÉLÉVISION	
TF 1	
15.45 Cœurs rebelles.	15.45 Arte Cobra.
16.30 Football.	18.35 Ligue des champions. Spartak Moscou - Lyon
19.45 Journal	20.55 Combien ça coûte ? Comment rester jeune ?
23.10 Exorcistes	0.15 Ligue des champions. 0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Les sauveteurs de l'impossible.	

FRANCE 2	
17.25 Premier rendez-vous.	17.55 Friends.
18.20 Tutti frutti.	19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.	19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Météo.	20.55 Fatou la Malienne. Téléfilm. Daniel Vigne.
22.40 Ça se discute. Les pys ont-ils envahi la société ?	0.45 Journal, Météo.
1.10 Des mots de minuit.	Invités : Pierrick Sorin et Alain Ehrenberg.

FRANCE 3	
18.15 Un livre, un jour.	18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.	20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.	20.55 Elections 2001 : les grands débats.
22.45 Météo, Soir 3.	23.15 Les Dossiers de l'Histoire. La danse du pouvoir [2/2] (24 mai-30 juin).
0.15 La Loi de Los Angeles.	1.40 Nocturnales. Grande Fugue opus 33, de Debussy.

CANAL +	
18.00 Les Griffin.	► En clair jusqu'à 20.35
17.10 Animasia.	18.00 Les Griffin.
18.30 Nulle part ailleurs.	20.35 Le Journal du cinéma.
21.00 Une pour toutes.	Film. Claude Lelouch.
23.00 Blood Feast.	Film. Hershell Gordon Lewis.
0.15 Le Pique-Nique de Lulu Kreutz.	Film. Didier Martiny.
2.05 Basket NBA.	

FRANCE-CULTURE	
20.30 Fiction 30. <i>Jeanne en fragments</i> , de Laurence Vielle.	21.00 Mesures, démesures. K. Une création de Philippe Manoury.
22.12 Multipistes.	22.30 Surpris par la nuit. Redécouverte Anna Seghers.
0.05 Du jour au lendemain.	Samir Tchak

FRANCE-MUSIQUES	
20.00 Festival Présences 2001. Donné le 15 février. Œuvres de Messiaen.	22.00 Jazz, suivez le thème. Summertime.
23.00 Le Conversatoire.	

RADIO CLASSIQUE	
20.40 Les Rendez-vous du soir.	Philippe Herreweghe interprète le Requiem allemand de Brahms. Enregistré le 21 novembre 2000. Par l'Orchestre des Champs-Élysées, dir. Philippe Herreweghe.
21.50 Les Rendez-vous du soir.	La Damnation de Faust. Opéra de Berlioz. Interprété par la Maîtrise de l'Opéra de Lyon et le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano.

LA CINQUIÈME/ARTE	
13.45 et 18.35 Le Journal de la santé.	14.05 Architectures de l'habitat.
14.35 La Cinquième rencontre.	16.00 Motivés, motivés.
16.30 Les Écrans du savoir.	17.35 100 ^e question 2 ^e génération.
18.05 Le Farceur des cimes.	18.55 Météo.
19.00 Voyages, voyages.	La Bolivie.
19.45 Météo, Arte info.	20.15 La Vie en feuilleton. Cinq filles et une balance. Les noces et autres aventures.
20.45 Thema. Une nouvelle agriculture pour l'Europe ? De quoi j'me mêle !	20.46 Adieu veaux, vaches.
21.35 et 22.50 Une nouvelle agriculture pour l'Europe ? Débats.	22.20 L'Épidémie subventionnée.
22.50 L'Alternative bio.	

M 6	
13.35 Recherche âme sœur passionnément.	Film. Maria Burton.
15.20 Les Routes du paradis.	16.20 M comme musique.
17.25 Mariés, deux enfants.	17.55 Highlander.
18.55 Buffy contre les vampires.	19.50 1 minute, Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.	20.45 Décrochages info, Passé simple.
20.55 Jack et Sarah.	Film. Tim Sullivan.
22.55 Toutes les têtes.	0.15 Wolff, police criminelle.

RADIO	
FRANCE-CULTURE	
19.30 Cas d'école.	20.30 Fiction 30. <i>Lucien</i> , d'Yves Ferry.
21.00 Le Gai Savoir.	Françoise Champion, sociologue des religions et de la laïcité.
22.12 Multipistes.	22.30 Surpris par la nuit. Papillon d'hiver.
0.05 Du jour au lendemain.	Alain Prochiantz (<i>Machine-Esprit</i>).
0.40 Chansons dans la nuit.	1.00 Les Nuits.

FRANCE-MUSIQUES	
18.00 Le jazz est un roman.	19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert.	Donné le 3 mars, au Grand-Théâtre de Bordeaux. Till Fellner, piano. Œuvres de Schumann, Holliger, Brahms.
22.00 Jazz, suivez le thème.	Summertime.
23.00 Le Conversatoire.	

RADIO CLASSIQUE	
18.30 L'Actualité musicale.	20.40 Les Rendez-vous du soir.
Degas et les musiciens.	22.50 Les Rendez-vous du soir (suite). Académies musicales de Saintes 2000. Enregistré le 19 juillet 2000. Œuvres de Rorem, Sigurbjörnsson, Crumb.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES	
Les codes du CSA	Les codes des films
○ Tous publics	■ On peut voir
○ Accord parental souhaitable	■ A ne pas manquer
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans	■ Chef-d'oeuvre ou classique
○ Public adulte	Les symboles spéciaux de Canal +
○ Interdit aux moins de 16 ans	DD Dernière diffusion
○ Interdit aux moins de 18 ans	◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Un scandale de corruption dans la défense menace le gouvernement indien

Le président du parti nationaliste hindou a démissionné

CAMÉRAS cachées, politiciens filmés en train d'empocher leurs commissions sur un marché d'armement, pots-de-vin négociés par des militaires de haut rang : les ingrédients sont réunis pour plonger le gouvernement indien dans le scandale. Le président du Parti du peuple indien (BJP) au pouvoir, Bangaru Laxman, a déjà démissionné, mardi 13 mars, juste après la projection d'un film réalisé par des journalistes indiens qui se sont fait passer pour des marchands d'armes. Au Parlement de New Delhi, l'affaire tourne à l'esclandre et le Parti du Congrès a sommé le gouvernement de s'expliquer. Le ministre de la défense, George Fernandes, lui aussi « piégé », a remis sa démission au gouvernement, qui l'a refusée.

Pendant sept mois d'enquêtes, les journalistes d'un site Internet dérangeant (www.tehelka.com)

n'ont pas lésiné sur les moyens et les chausse-trappes pour démontrer l'étendue de la corruption. Sous la couverture d'une société d'armement fictive, West End International, prétendument basée à Londres, ils ont multiplié les rendez-vous avec des généraux et des chefs de partis membres de la coalition gouvernementale. Sans s'encombrer de scrupules déontologiques, ils ont enregistré chaque rencontre avec une caméra espion. Leur reportage vidéo, intitulé « *Comment les hommes aux mallettes compromettent la défense indienne* », a été projeté, mardi 13 mars, à New Delhi, par l'équipe de Tehelka. Il montre des interlocuteurs visiblement appâtés par les commissions prélevées sur un pseudo-marché portant sur des caméras thermiques destinées à l'armée.

Le président du BJP est ainsi pris sur le fait, acceptant une liasse de

billets de banque et proposant que le versement s'opère « *en dollars* ». Pour sa défense, l'intéressé a admis avoir perçu la somme, mais a affirmé qu'elle n'était pas liée à un contrat d'armement.

« CONSPIRATION FOMENTÉE »

Après avoir rencontré le premier ministre, Bangaru Laxman a cependant préféré démissionner, sous la menace de l'enquête officielle qui ne manquera pas d'être ouverte pour vérifier les allégations. « *Cette conspiration me semble fomentée par les opposants politiques à mon parti, qui ne peuvent admettre de voir un dalit [un « opprimé », comme se définissent les membres des basses castes] devenir, pour la première fois, président du BJP* », a commenté M. Laxman. Egalement piégés par les journalistes, cinq généraux et un lieutenant-colonel, membres des directions chargées

de l'équipement des armées ont été convoqués par le ministre de la défense. Mais le ministre, cacique d'un parti de la coalition gouvernementale, le Samata, est aussi sous le vent du scandale. La présidente de sa formation politique, Jaya Jaitley, qui est l'une de ses fidèles, a été filmée alors qu'elle acceptait un versement en liquide des faux marchands d'armement.

L'affaire est telle que le Parti du Congrès, dans l'opposition sous la direction de Sonia Gandhi, commence à évoquer la démission du gouvernement. La vidéo circule et la machine infernale est lancée : « *Les cassettes de Tehelka choquent même ceux qui pensent depuis longtemps que la corruption gouvernementale relève de la routine* », a tonné l'*Economic Times*, dans son éditorial du mercredi 14 mars.

Erich Iciyan

Au Maroc, le capitaine Adib fait une grève de la faim en prison

LE CAPITAINE Mustapha Adib, condamné à deux ans et demi de prison pour avoir dénoncé la corruption au sein des Forces armées royales (FAR), observe depuis samedi 10 mars une grève de la faim.

De sa cellule à la prison civile de Salé, la ville jumelle de Rabat, il entend ainsi protester contre « l'injustice » et la dégradation de ses conditions de détention. Selon l'un de ses avocats, M^e Jamaï, il n'aurait plus eu droit à des visites familiales, à sa promenade et à sa douche quotidiennes. « *Mais c'est surtout parce que*

la plainte pénale qu'il a déposée contre ses supérieurs accusés de corruption n'est toujours pas instruite qu'il refuse de s'alimenter », explique M^e Jamaï.

De source autorisée à Rabat, on confirme la grève de la faim de l'officier, mais on dément « le moindre changement dans son régime carcéral », jugé privilégié par rapport à celui réservé aux détenus civils. « *Il a cessé de s'alimenter, et avance des griefs sans fondement, pour atteindre l'opinion publique après avoir épuisé les recours judiciaires.* » Quant à l'instruction de sa plainte pour

corruption, il aurait tort de « *se prendre pour le procureur du roi* ». Selon son avocat, Mustapha Adib, âgé de trente-deux ans, a commencé sa grève de la faim sans préavis, à la suite d'un « incident » avec un gardien de prison.

TRAFFIC DE CARBURANT

Le 16 décembre 1999, à travers des propos cités dans *Le Monde*, Mustapha Adib a dénoncé la corruption dans son unité, notamment un trafic de carburant impliquant ses supérieurs. Arrêté le lendemain, il a été condamné, en

mai 2000, à cinq ans de prison pour « violation de consigne » et « outrage à l'armée ». Une peine réduite de moitié par le tribunal permanent des FAR, en seconde instance.

Observateur, l'ONG Avocats sans frontières estimait que l'officier n'avait « pas bénéficié d'un procès inéquitable ». Le 21 février, la Cour suprême a rejeté l'ultime appel, confirmant la peine de trente mois de réclusion ainsi que la radiation des cadres de l'armée.

Stephen Smith

Fors Paris

par Pierre Georges

CHICANONS-NOUS, insultons-nous, excluons-nous, mais embrassons-nous Folleville ! Quand la mousse et l'écume seront retombées, quand les serments du genre « *en finir avec le système à Paris* » apparaîtront pour ce qu'ils restent, des paroles verbales, quand tout ce tintamarre, ces exclusions de comédie et ces tragédies d'opérette électorales seront oubliés, restera une chose simple, claire et nette : la droite en situation de perdre Paris s'est mise en position de conserver la ville.

C'est aussi simple que cela. Fusion, désistement, retrait ? De la bouillie pour les gogos ou pour les moralistes. Paris se joue, se perd ou se sauve dans les 9^e, 12^e, 13^e et 14^e arrondissements. Dans ces quatre arrondissements, la droite, les droites ennemies, irrécyclables, sauf devant le vide, ont fait ce qu'il fallait !

Ils se haïssent, se méprisent, se rejettent, s'excluent, se maudissent, se traitent de tout, et même de fous. Et puis quand il le faut, dans l'urgence du sauve-qui-peut, dans l'urgence d'un projet qui est moins de gouverner la ville que de la garder, tout est bon qui fait ventre ou vote.

Admirable moment ! Je te hais ! Moi non plus ! Le 9^e arrondissement par exemple, exemple type de la fusion des peurs et urgences. Pierre Lellouche et Vincent Reina qui s'embrassent sur la liste comme d'autres sur la bouche ! Formidable ! Il y a quelques semaines, le second, tibériste, faisait comme chanter le premier, chiraquien et aléatoirement séguiniste. La mairie sortante réclamait à ce dernier 2 millions de francs pour un ténébreux cumul de fonctions naguère. Et

la haine entre les deux hommes était réputée épaisse, une bonne vieille haine recuite, genre vendetta rue de Provence. Et les voici qui fusionnent. Sauvez, sauvez la France, Paris et les postes ! Admirable ! Même que Philippe Séguin a condamné presque vigoureusement !

Prenez les 12^e, 13^e, 14^e arrondissements. Avant le douzième coup de minuit, mardi, Jean Tibéri qui n'avait cessé de tempêter, menacer, clamer, en vieux hussard de la rue Mouffetard et des pantalonnades : « *La fusion ou la mort !* », retirait ses listes. Au motif de « *ne pas prendre le risque que l'opposition perde Paris* ». Tout, et même Toubon, plutôt que cela !

Tout, en effet, tout est perdu sauf Paris ! On peut ne pas être béguéule, n'avoir pas devant les nécessités et petits accommodements de la politique des émois de rosière ou de premier communiant. Mais là tout de même, ils attigent ces braves gens ! Ils donnent de la politique et de leur métier, sans même parler de leur idéal présumé, une singulière image, une curieuse idée. Ils font, en direction de la jeunesse, politiquement cynique avant l'âge, une très pédagogique démonstration d'incitation à l'incivisme citoyen.

Et ne croyez pas que l'on écrit cela parce que cela concerne la droite. Ou parce que l'on craindrait qu'au final cette droite ne sauve dans la capitale ses chers et seuls meubles ! Gauche, droite, les électeurs sont majeurs qui fusionneront ou pas. Ils choisiront. Mais, pour le reste, permettez qu'on trouve cela, tout ce qui s'est passé depuis des mois à Paris, assez largement obscène.

Le Train de l'emploi à Marseille

EXCEPTIONNELLEMENT, le Train de l'emploi n'a pas pu s'arrêter, mercredi 14 mars, dans la gare Saint-Charles de Marseille, qui est en travaux. C'est à Aubagne que les étudiants ont pu rencontrer les représentants des trente-trois entreprises associées à cette initiative du *Monde*, et prendre connaissance du sondage régional réalisé par la Sofres. Première tendance, déjà soulignée dans d'autres villes, mais jamais avec autant de netteté : 96 % des jeunes Marseillais souhaitent travailler en province. Ils sont 82 % à juger favorablement la diversité des formations offertes par

la région, mais ils ne sont plus que 69 % à estimer que ces enseignements dispensés correspondent aux activités économiques régionales. Les nouvelles technologies (52 %) occupent la première place des secteurs d'activité envisagés, le deuxième étant l'humanitaire (29 %). Pour leur premier emploi, les jeunes diplômés marseillais privilégient la grande entreprise (49 %), bien avant la fonction publique (35 %). Prochaine étape du Train de l'emploi : jeudi 15 mars de 10 heures à 19 heures en gare de Montpellier.

Les étudiants de Metz et de Montpellier-III manifestent

LES ÉTUDIANTS, enseignants et personnels administratifs de Metz et de Montpellier-III, ont manifesté à Paris et à Montpellier, mardi 13 mars, pour protester contre leurs « budgets de misère ». Selon la présidente de Montpellier-III, Michèle Weil, il manque, 196 postes d'enseignants, 50 postes de personnels administratifs, 35 000 mètres carrés de locaux et plus de 4 millions de francs. A Metz, les manifestants réclament aussi le départ de la présidente, M^{me} Cercelet-Philippe, accusée de mener une politique « *trop libérale* ». Une délégation a été reçue au ministère de l'éducation nationale.

LE MONDE DES LIVRES

Les Allemands au Salon du livre

jeudi 15 mars

Le Monde daté 16

DÉPÊCHES

■ **ÉCONOMIE** : rebond des valeurs technologiques américaines. Les valeurs technologiques américaines ont fortement rebondi, mardi 13 mars en fin de séance. L'indice Nasdaq composite, riche en valeurs de la nouvelle économie, a repris 4,75 %, se hissant à nouveau au-dessus du seuil des 2000 points, à 2 014,72 points. Lundi, cet indice s'était effondré de 6,30 % (à 1 923,38 points). Les valeurs les plus touchées par la baisse récente ont le plus fortement rebondi. Certains investisseurs ont fait la chasse aux valeurs décotées. L'action Cisco, le numéro mondial des équipements de réseau, qui avait chuté de 9 % lundi, a ainsi terminé, mardi, en hausse de 13,62 %. Les opérateurs restent néanmoins très prudents, n'excluant pas que le Nasdaq s'aventure jusqu'à 1 850 points. « *Le risque de baisse du Nasdaq (downside risk) existe toujours* », avertit Gary Dugan, responsable de la stragie mondiale sur les actions de la banque JP Morgan. Les indices « traditionnels » Dow Jones et Standard & Poor's, qui avaient perdu plus de 4 % lundi, ont rebondi, respectivement, de +0,81% et +1,49%.

■ **FAIT DIVERS** : le corps d'une jeune fille, vraisemblablement celui de Fatima Idradou, une étudiante disparue le 9 février à Perpignan, a été découvert sur le bord de l'étang de Canet, mardi 13 mars, par un promeneur. Une autopsie devrait le confirmer. Un homme de trente-trois ans, Marc Delpech, avait affirmé le 23 février, avoir étranglé la jeune fille, éloignant les suspicions sur la présence d'un tueur en série à Perpignan (*Le Monde* des 17 et 27 février).

■ **KOWEÏT** : la Cour de cassation a commué, mardi 13 mars, en une peine de prison à vie la peine de mort infligée pour trahison au colonel Alaa Hussein, qui avait dirigé un gouvernement fantoche pendant l'occupation irakienne du Koweït, en 1990. Alaa Hussein, âgé de 42 ans, ainsi que ses fils et d'autres membres de sa famille, avaient demandé à plusieurs reprises à l'émir cheikh Jaber Al Ahmad Al Sabah de le gracier. - (*Reuters*.)

Tirage du *Monde* daté mercredi 14 mars 2001 : 541 725 exemplaires. 1-3

Avec la série **PERSPECTIVES** donnez de l'assurance à votre entreprise

Vient de paraître :

PERSPECTIVES AFRIQUE DU SUD

Les risques et opportunités du marché sud-africain

Une étude de Dominique Brunin pour Nord Sud Export

L'ère Mandela fait partie de l'Histoire, mais les défis hérités de l'apartheid demeurent. L'Afrique du Sud est un pays hybride, développé comme un cousin européen, pauvre comme un frère africain.

Les fondamentaux sont corrects, le pouvoir de Thabo Mbeki solidement installé. Mais une telle prospective ne peut s'exempter d'une prise en compte des critères ethniques, tels qu'ils ressortent des statistiques sud-africaines elles-mêmes.

L'appareil productif est prometteur. La croissance dispose d'atouts diversifiés. Le platine tend à suppléer l'or. Les privatisations se poursuivent, opportunément pour les finances publiques et les investisseurs.

La « Renaissance africaine », chère au président Mbeki, favorise la paix régionale, les exportations et les investissements sur le continent africain. Mais Pretoria souffre de la mauvaise image de ses proches voisins :

Zimbabwe, RDC, Angola... Après l'accord négocié avec Bruxelles, les liens privilégiés avec l'Europe sortent renforcés tandis qu'avec Washington...

Mais la croissance est-elle créatrice d'emplois ? La réponse est d'importance car le risque sud-africain est d'abord social. Le pouvoir est confronté à des défis internes : l'inefficacité des régions dans l'application des mesures déconcentrées, le rythme des constructions de logement, la question de l'éducation, sur laquelle repose la réussite ou non de la discrimination positive, la politique de santé avec le fléau du sida et le tandem infernal sécurité-pauvreté.

L'Afrique du Sud a du temps devant elle pour mener les réformes indispensables. Les entreprises et les investisseurs peuvent l'accompagner dans son développement. A condition de répondre à l'impatience des pauvres et que le *black empowerment* ne se résume pas à un *black enrichment*.

La série Perspectives croise les approches politiques, sociales, économiques, financières et sectorielles. Cette confrontation fournit une prospective complète et synthétique, véritable outil d'aide à la définition des orientations stratégiques des entreprises sur les marchés émergents.

Sont déjà parues : PERSPECTIVES CHINE par Marc Mangin

PERSPECTIVES ÉGYPTE par Agnès Levallois et Marie-France Vernier

Envoi d'un sommaire sur demande et vente par correspondance à Nord Sud Export, 58, rue du Dessous-des-Berges, 75013 Paris.

Tél. : 01-44-97-55-35 - Fax : 01-44-97-55-36. E-mail : nse@lemonde.fr

